CRÉDIT IMMOBILIER ET HÔTELIER
NOTE D'INFORMATION
EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNÉ
MONTANT GLOBAL DE L'ÉMISSION : 1 MILLIARD DE DIRHAMS

	Tranche A Non cotée	Tranche B Non cotée	Tranche C Non cotée	Tranche D Non cotée
Plafond	MAD 1 000 000 000			
Nombre max. de titres	10 000 Obligations Subordonnées			
Valeur nominale	MAD 100 000			
Négociabilité des titres	De gré à gré			
Taux d'intérêt	Fixe, en référence au taux souverain de maturité 7 ans, observé à partir de la courbe secondaire des taux des bons du Trésor qui sera publiée par Bank Al Maghrib en date du 1er décembre 2016, augmenté d'une prime de risque	Révisable annuellement en référence au taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe secondaire des taux de bons du Trésor qui sera publiée par Bank Al Maghrib en date du 1er décembre 2016, augmenté d'une prime de risque	Fixe, en référence au taux souverain de maturité 10 ans, observé à partir de la courbe secondaire des taux des bons du Trésor qui sera publiée par Bank Al Maghrib en date du 1er décembre 2016, augmenté d'une prime de risque	Révisable annuellement en référence au taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe secondaire des taux des bons du Trésor qui sera publiée par Bank Al Maghrib en date du 1er décembre 2016, augmenté d'une prime de risque
Prime de risque	Entre 70pbs et 85pbs	Entre 60pbs et 75pbs	Entre 80pbs et 95pbs	Entre 70pbs et 85pbs
Maturité	7 ans	7 ans	10 ans	10 ans
Remboursement du principal	In fine			
Méthode d'allocation	A la Française avec priorité aux tranches C et D			

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION : DU 05 AU 07 DÉCEMBRE 2016 INCLUS
SOUSCRIPTION RÉSERVÉE AUX INVESTISSEURS QUALIFIÉS DE DROIT MAROCAIN TELS QUE LISTÉS DANS LA PRÉSENTE NOTE D'INFORMATION

Conseiller Financier & Coordinateur Global	Organisme Placeur	Organisme Domiciliataire
CIH BANK	CDG CAPITAL GROUPE CDG	CIH BANK

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dipositions de la circulaire de l'AMMC, prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 semptembre 1993 telle que modifiée et complétée, l'original de la présente note d'information a été visé par l'AMMC le 28 novembre 2016, sous la référence n° VI/EM/030/2016

Abréviations

AGO	Assemblée Générale Ordinaire
ALM	Asset Liabilities Management
AMA	Advanced Measurement Approach
AWB	AttijariWafa Bank
BAM	Banque du Maroc
BCP	Banque Centrale Populaire
BDT	Bons du Trésor
BIM	Banque Internationale du Mali
BMCE	Banque Marocaine du Commerce Extérieure
BMCI	Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie
BNDE	Banque National de Développement Economique
BNR	Bénéfice Net Réel
BNS	Bénéfice Net Simplifié
BPCE	Banque Populaire Caisses d'Epargne
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CA	Chiffre d'Affaires
CAM	Crédit agricole du Maroc
CCG	Caisse Centrale de Garantie
CD	Certificats de Dépôts
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CDM	Crédit du Maroc
AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
CEN	Caisse d'Epargne Nationale
CES	Créances en Souffrance
CIMR	Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite
CIN	Carte d'Identité Nationale
CMI	Centre Monétique Interbancaire
CMM	Caisse Marocaine des Marchés
CNRA	Caisse Nationale de Retraite et de Réassurance
CNSS	Caisse National de Sécurité Sociale
CPIM	Caisse des Prêts Immobiliers du Maroc
CT	Court terme
DAT	Dépôts à Terme
DH	Dirham
DGA	Directeur Général Adjoint
DGD	Directeur Général Délégué
DMR	Dispositif de Maîtrise de Risque
DMZ	Demilitarized Zone
FBCF	Formation Brute du Capital Fixe

FCP	Fond Commun de Placement
FEC	Fonds d'Equipement Communal
FPCT	Fonds de Placement Collectif en Titrisation
GAB	Guichet Automatique Bancaire
GDH	Milliards de Dhs
GPBM	Groupement Professionnel des Banques du Maroc
HBM	Habitat Bon Marché
HCP	Haut Commissariat au Plan
HEC	Haute Etudes Commerciales
IAS	International Accounting Standards
IASB	International Accounting Standards Board
IDEI	Investissement Direct Etranger à l'Immobilier
IFRIC	International Financial Reporting Interpretation Committee
IFRS	International Financial Reporting Standards
IR	Impôt sur le revenu
IS	Impôt sur les sociétés
KDH	Milliers de Dhs
LCP	Livraison contre Paiement
LT	Long Terme
MCM	Massira Capital Management
MDH	Millions de Dhs
MLT	Moyen Long Terme
MRE	Marocains Résidents à l'Etranger
MT	Moyen Terme
OPA	Offre Publique d'Achat
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
OSH	Obligation Sécurisée Hypothécaire
PCA	Plan de Continuité de l'Activité
PCEC	Plan Comptable des Etablissements de Crédit
PDG	Président Directeur Général
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNB	Produits Net Bancaire
PV	Procès Verbal
RBE	Résultat Brut d'Exploitation
RC	Registre de Commerce
RCAR	Régime Collectif d'Allocations de Retraites
RH	Ressources Humaines
ROA	Return On Assets
ROE	Return On Equity
SA	Société Anonyme

SCR	Société Centrale de Réassurance
SFDA	Société de Financement pour le Développement Agricole
SG	Société générale
SI	Système Informatique
SIC	Standards Interpretation Committee
SICAV	Société d'Investissement à Capital Variable
TCAM	Taux de Croissance Annuel Moyen
TFT	Tableau des Flux de Trésorerie
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UGT	Unité Génératrice de Trésorerie
UMB	Union Marocaine des Banques
Var	Variation
VAR	Value At Risk
VN	Valeur Nominale

Définitions

Bons Habitat Bon Marché (HBM)	Titres de créance émis par CIH Bank et souscrits par les établissements de crédit, et ce pour le financement de l'habitat sociale.
Demilitarized Zone (DMZ)	En terme de sécurité informatique, une zone démilitarisée est un sous réseau isolé du réseau local par un par feu. En d'autres termes le sous réseau contient les machines pouvant être accédées depuis Internet.
Emetteur	Désigne CIH Bank.
FOGALEF	Fonds de Garantie (Logement, Education et Formation) destiné aux fonctionnaires de l'enseignement.
FOGALOGE	Fonds de Garantie pour la couverture des prêts octroyés aux fonctionnaires, agents de l'Etat, et employés du secteur public en vue d'acquérir ou de construire des logements sociaux.
FOGARIM	Fonds de Garantie pour la couverture des prêts octroyés aux populations à Revenus Irréguliers et/ou Modestes en vue d'acquérir ou construire des logements sociaux.
Société	Désigne CIH Bank.

Sommaire

Partie I. ATTESTATIONS & COORDONNEES 10
I. Le Président Directeur Général 11
II. Les commissaires aux comptes 12
III. Le Conseiller financier 30
IV. Le Conseiller Juridique 31
V. Le responsable de l'information et de la communication financière 32
Partie II. PRESENTATION DE L'OPERATION 33
I. Cadre de l'opération 34
II. Objectifs de l'opération 34
III. Structure de l'offre 35
IV. Renseignements relatifs aux titres à émettre 36
V. Calendrier de l'opération 44
VI. Intermédiaires financiers 44
VII. Garantie de bonne fin 44
VIII. Modalités de souscription 44
IX. Modalités de traitement des ordres et d'allocation 46
X. Régime fiscal 48
XI. Charges relatives à l'opération 50
Partie III. PRESENTATION GENERALE D**e** CIH BANK 51
I. Renseignements à caractère général 52
II. Renseignements sur le capital de l'émetteur 54
III. Marchés des titres de l'émetteur 58
IV. Notation 61
V. Assemblée d'actionnaires 61
VI. Organes d'administration 62
VII. Organes de direction 65
VIII. Gouvernement d'entreprise 76
Partie IV. ACTIVITE 93
I. Historique et principaux faits marquants 94
II. Appartenance du CIH à Massira Capital Management 95
III. Structure des participations de CIH BANK 102
IV. Filiales de CIH Bank 104
V. Le secteur bancaire 108
VI. Le secteur immobilier 119
VII. Activité du groupe CIH Bank 137
VIII. Capital Humain 147
VIII.1. Effectif 147
VIII.2. Stratégie des Ressources Humaines 148
VIII.3. Politique sociale 149

IX. Politique de conformité 150
X. Moyens informatiques et techniques de CIH BANK 152
XI. Stratégie de développement 154
Partie V. Situation financière de CIH BANK 159
I. Analyse des comptes consolidés IFRS 2013-2014 160
II. Analyse des comptes consolidés IFRS 2014-2015 175
III. Analyse des comptes consolidés IFRS S1 2015-S1 2016 192
Partie VI. Perspectives 207
I. Plan de développement 208
II. Objectifs de résultat 209
III. Objectifs d'investissement 209
Partie VII. Facteurs de risques 210
I. Risque de Crédit 211
II. Risque Opérationnel 212
III. Risque de Marché 213
IV. Gestion Actif-Passif 213
V. Ratio de solvabilité et actifs pondérés 215
Partie VIII. Faits exceptionnels et litiges 216
Partie IX. Annexes 218
I. États de synthèse consolidés IFRS s1 2016, 2015, 2014 et 2013 219
II. États de synthèse 2013, 2014, 2015 et S1 2016 287
III. Bulletin de souscription 321

Avertissement

Le visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en obligations est soumis au risque de non remboursement. Cette émission obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie si ce n'est l'engagement donné par l'émetteur.

L'AMMC ne se prononce pas sur l'opportunité de l'opération d'émission d'obligations ni sur la qualité de la situation de l'émetteur. Le visa de l'AMMC ne constitue pas une garantie contre le risque de non remboursement des échéances de l'émission d'obligations, objet de la présente note d'information.

La présente note d'information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription ou l'acquisition d'obligations, objet de ladite note d'information.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

L'organisme de placement ne proposera les obligations subordonnées, objet de la présente note d'information, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il fera une telle offre.

Ni l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), ni CIH Bank n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois ou règlements par l'organisme chargé du placement..

L'obligation subordonnée se distingue de l'obligation classique en raison du rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination. L'effet de cette clause de subordination étant de conditionner en cas de liquidation de l'émetteur le remboursement de l'obligation au désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires.

Préambule

En application des dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, la présente note d'information porte, notamment, sur l'organisation de l'émetteur, sa situation financière et l'évolution de son activité, ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'opération envisagée.

Ladite note d'information a été préparée par le Pôle Finance de CIH Bank, conformément aux modalités fixées par la circulaire de l'AMMC prise en application des dispositions de l'article précité.

Le contenu de cette note d'information a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Commentaires, analyses et statistiques fournis par les dirigeants de CIH Bank ;
- Procès verbaux du Conseil d'Administration, des Assemblées Générales Ordinaires, Assemblées Générales Extraordinaires relatifs aux exercices 2013, 2014 et 2015 et de l'exercice en cours jusqu'à la date de visa ;
- Rapports de gestion de CIH Bank relatifs aux exercices 2013, 2014 et 2015 ;
- Attestation d'examen limité de la situation intermédiaire des commissaires aux comptes de CIH Bank relatifs aux premiers semestres sociaux et consolidés 2015 et 2016 ;
- Rapports des commissaires aux comptes de CIH Bank relatifs aux exercices sociaux clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015 ;
- Rapports des commissaires aux comptes de CIH Bank relatifs aux exercices consolidés clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015 en normes IFRS ;
- Rapports spéciaux des commissaires aux comptes de CIH Bank relatifs aux conventions réglementées des exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015 ;
- Prévisions établies par les organes de direction et de gestion de CIH Bank ;
- Statistiques GPBM au titre des exercices 2013, 2014 et 2015 et au 30 juin 2016.

En application des dispositions de l'article 13 du Dahir n°1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, cette note d'information doit être:

- Remis ou adressé sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, où qui en fait la demande ;
- Tenu à la disposition du public au siège de CIH Bank (187, Avenue Hassan II Casablanca) ;
- Tenu à la disposition du public au siège de CDG Capital (Tour Mamounia, Place Moulay El Hassan – Rabat) ;
- Disponible sur le site internet de l'AMMC (www.ammc.ma).

PARTIE I. ATTESTATIONS & COORDONNEES

I. LE PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Identité

Dénomination ou raison sociale :	CIH Bank
Représentant légal :	M. Ahmed RAHHOU
Fonction :	Président Directeur Général
Adresse :	187, avenue Hassan II, Casablanca.
Numéro de téléphone :	+212 5 22 47 99 00/02
Numéro de fax :	+212 5 22 05 22 47/09
Adresse électronique :	ahmed.rahhou@cihbank.ma

Attestation

Le Président Directeur Général atteste que, à sa connaissance, les données de la présente note d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de CIH Bank ainsi que sur les droits rattachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

M. Ahmed RAHHOU

Président Directeur Général

II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Identité

Dénomination ou raison sociale :	Deloitte Audit	Mazars Audit et Conseil	Coopers Audit	Fidaroc Grant Thornton
Représentant légal :	Fawzi BRITEL	Kamal. MOKDAD	Abdelaziz ALMECHATT	Faiçal MEKOUAR
Fonction :	Associé	Associé Gérant	Associé	Associé Gérant
Adresse :	288, Boulevard Zerktouni	101 boulevard Abdelmoumen	50 BD Abdellatif Ben Kaddour	47 Rue Allal Ben Abdellah
Numéro de téléphone :	+212 5 22 47 34/35	+212 5 22 42 34 10	+212 5 22 42 11 90	+212 5 22 54 48 00
Numéro de fax :	+212 5 22 22 40 78	+212 5 22 42 34 02	+212 5 22 27 47 34	+212 5 22 29 66 70
Adresse électronique :	f.britel@deloitte.co.ma	kamal.mokdad@mazars.ma	abdelaziz.almechatt@pwc-cl.com	f.mekouar@fidarocgt.ma
Date 1er exercice soumis au contrôle des CAC	2003	2012	2015	2015
Date d'expiration du mandat	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2014	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2014	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2017	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2017

Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux états financiers consolidés pour les semestres clos au 30 juin 2015 et 30 juin 2016

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées selon les normes IFRS contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états financiers semestriels consolidés selon les normes IFRS du Crédit immobilier et hôtelier au titre des premiers semestres 2015 et 2016 ayant fait l'objet d'un examen limité par nos soins.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières consolidées selon les normes IFRS, données dans la présente note d'information, avec les états financiers consolidés selon les normes IFRS du Crédit immobilier et hôtelier, au titre des premiers semestres 2015 et 2016 ayant fait l'objet d'un examen limité par nos soins.

Casablanca, le 25 novembre 2016

Les Commissaires aux Comptes

Coopers Audit
Abdelaziz ALMECHATT
Associé

Fidaroc Grant Thornton
Faiçal MEKOUAR
Associé Gérant

Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux états de synthèse sociaux pour les semestres clos au 30 juin 2015 et 30 juin 2016

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières sociales contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse sociaux du Crédit immobilier et hôtelier au titre des premiers semestres 2015 et 2016 ayant fait l'objet d'un examen limité par nos soins.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières sociales, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse sociaux du Crédit Immobilier et Hôtelier, au titre des premiers semestres 2015 et 2016 ayant fait l'objet d'un examen limité par nos soins.

Casablanca, le 25 novembre 2016

Les Commissaires aux Comptes

Coopers Audit	Fidaroc Grant Thornton
Abdelaziz ALMECHATT	Faiçal MEKOUAR
Associé	Associé Gérant

Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux états financiers consolidés pour les exercices clos aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées selon les normes IFRS contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états financiers annuels consolidés audités selon les normes IFRS du Crédit immobilier et hôtelier.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières consolidées selon les normes IFRS, données dans la présente note d'information, avec les états financiers consolidés selon les normes IFRS du Crédit Immobilier et Hôtelier, tels que audités par les Co-Commissaires aux Comptes Deloitte Audit et Mazars Audit et Conseil au titre des exercices 2013 et 2014 et par nos soin au titre de l'exercice 2015 .

Casablanca, le 25 novembre 2016

Les Commissaires aux Comptes

Coopers Audit	Fidaroc Grant Thornton
Abdelaziz ALMECHATT	Faiçal MEKOUAR
Associé	Associé Gérant

Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes sociaux pour les exercices clos aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières sociales contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse sociaux audités du Crédit immobilier et hôtelier.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières sociales, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse sociaux du Crédit Immobilier et Hôtelier, tels que audités par les Co-Commissaires aux Comptes Deloitte Audit et Mazars Audit et Conseil au titre des exercices 2013, 2014 et par nos soins au titre de l'exercice 2015.

Casablanca, le 25 novembre 2016

Les Commissaires aux Comptes

Coopers Audit	Fidaroc Grant Thornton
Abdelaziz ALMECHATT	Faiçal MEKOUAR
Associé	Associé Gérant

Attestation des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire consolidée au 30 juin 2016

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Immobilier et Hôtelier et ses filiales (Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2016. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant 4 835 113 KMAD, dont un bénéfice net de 182 879 KMAD.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modéré que la situation provisoire des états consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier arrêtés au 30 juin 2016, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 8 septembre 2016

Les Commissaires aux Comptes

Coopers Audit	Fidaroc Grant Thornton
Abdelaziz ALMECHATT	Faiçal MEKOUAR
Associé	Associé Gérant

Attestation des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire sociale au 30 juin 2016

En application des dispositions du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit immobilier et Hôtelier (CIH) comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2016. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 5 264 493, dont un bénéfice net de KMAD 216 339, relève de la responsabilité des organes de gestion de la Banque.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relative aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modéré que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de Crédit immobilier et Hôtelier (CIH Bank) arrêtés au 30 juin 2016, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 8 septembre 2016

Les Commissaires aux Comptes

Coopers Audit	Fidaroc Grant Thornton
Abdelaziz ALMECHATT	Faiçal MEKOUAR
Associé	Associé Gérant

Attestation des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire consolidée au 30 juin 2015

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Immobilier et Hôtelier et ses filiales (Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2015. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant 4 664 085 KMAD, dont un bénéfice net de 195 053 KMAD.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modéré que la situation provisoire des états consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier arrêtés au 30 juin 2015, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 17 septembre 2015

Les Commissaires aux Comptes

Coopers Audit	Fidaroc Grant Thornton
Abdelaziz ALMECHATT	Faiçal MEKOUAR
Associé	Associé Gérant

Attestation des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire sociale au 30 juin 2015

En application des dispositions du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit immobilier et Hôtelier (CIH) comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2015. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 5 150 066, dont un bénéfice net de KMAD 200 195, relève de la responsabilité des organes de gestion de la Banque.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relative aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modéré que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de Crédit immobilier et Hôtelier (CIH Bank) arrêtés au 30 juin 2015, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 17 septembre 2015

Les Commissaires aux Comptes

Coopers Audit	Fidaroc Grant Thornton
Abdelaziz ALMECHATT	Faiçal MEKOUAR
Associé	Associé Gérant

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés IFRS de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2015

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Crédit Immobilier et Hôtelier et ses filiales (Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier), comprenant le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 5 002 901 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 535 069

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

À notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé.

Casablanca, le 15 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

Coopers Audit	Fidaroc Grant Thornton
Abdelaziz ALMECHATT	Faiçal MEKOUAR
Associé	Associé Gérant

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2015

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joint du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH), comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 5 443 216 dont un bénéfice net de KMAD 471 013

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur les états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) au 31 décembre 2015 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèses de la banque.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance que la banque a acquis, au cours de l'exercice 2015, 10% du capital de la société ATLANTA pour un montant total de MMAD 409.

Casablanca, le 15 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

Coopers Audit	Fidaroc Grant Thornton
Abdelaziz ALMECHATT	Faiçal MEKOUAR
Associé	Associé Gérant

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés IFRS de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2014

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Crédit Immobilier et Hôtelier et ses filiales (Groupe CIH), comprenant le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 4 901 978 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 500 013.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

À notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe CIH au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Casablanca, le 12 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit	Mazars Audit et Conseil
Fawzi Britel	Mohamed Kamal Mokdad
Associé	Associé Gérant

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2014

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joint du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH), comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 4 354 601 dont un bénéfice net de KMAD 470138.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur les états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) au 31 décembre 2014 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèses de la banque.

Casablanca, le 12 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit	Mazars Audit et Conseil
Fawzi Britel	Mohamed Kamal Mokdad
Associé	Associé Gérant

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés IFRS de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2013

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Crédit Immobilier et Hôtelier et ses filiales (Groupe CIH), comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 4 793 141 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 514 385.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

À notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe CIH au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Casablanca, le 18 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit	Mazars Audit et Conseil
Fawzi Britel	Mohamed Kamal Mokdad
Associé	Associé Gérant

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2013

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joint du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH), comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 4 283 585 dont un bénéfice net de KMAD 458 789.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur les états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) au 31 décembre 2013 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèses de la banque.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, nous portons à votre connaissance que la banque a procédé, au cours de l'exercice, à l'acquisition complémentaire d'une participation dans le capital de TIVOLI de l'ordre de 41,5% au prix total de MMAD 27,8 portant la participation totale au capital de cette société à 89,36% pour une valeur de MMAD 67,8.

Casablanca, le 26 février 2014

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit	Mazars Audit et Conseil
Fawzi Britel	Mohamed Kamal Mokdad
Associé	Associé Gérant

III. LE CONSEILLER FINANCIER

Identité

Dénomination ou raison sociale :	CIH Bank
Représentant légal :	M.Younes ZOUBIR
Fonction :	Directeur du Pôle Finance
Adresse :	187, avenue Hassan II, Casablanca.
Numéro de téléphone :	+212 5 22 47 97 91
Numéro de fax :	+212 5 22 47 97 89
Adresse électronique :	younes.zoubir@cihbank.ma

Attestation :

La présente note d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de CIH Bank, à travers :

- Commentaires, analyses et statistiques fournis par les dirigeants de CIH Bank ;
- Procès verbaux du Conseil d'Administration, des Assemblées Générales Ordinaires, Assemblées Générales Extraordinaires relatifs aux exercices 2013, 2014 et 2015 et de l'exercice en cours jusqu'à la date de visa ;
- Rapports de gestion de CIH Bank relatifs aux exercices 2013, 2014 et 2015 ;
- Attestation d'examen limité de la situation intermédiaire des commissaires aux comptes de CIH Bank relatifs aux premiers semestres sociaux et consolidés 2015 et 2016 ;
- Rapports des commissaires aux comptes de CIH Bank relatifs aux exercices sociaux clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015 ;
- Rapports des commissaires aux comptes de CIH Bank relatifs aux exercices consolidés clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015 en normes IFRS ;
- Rapports spéciaux des commissaires aux comptes de CIH Bank relatifs aux conventions réglementées des exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015 ;
- Prévisions établies par les organes de direction et de gestion de CIH Bank ;
- Statistiques GPBM au titre des exercices 2013, 2014 et 2015 et au 30 juin 2016.

Compte tenu de ce qui précède, nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

M. Younes ZOUBIR

Directeur Du Pôle Finance

CIH Bank

IV. LE CONSEILLER JURIDIQUE

Identité

Dénomination ou raison sociale :	HDID CONSULTANTS
Représentant légal :	M. Mohamed HDID
Fonction :	Associé Gérant
Adresse :	294 BD Yacoub El Mansour Espace Anfa, 4ème étage n° 15 Casablanca
Numéro de téléphone :	+212 5 22 94 16 78
Numéro de fax :	+212 5 22 39 91 66
Adresse électronique :	m.hdid@hdid.ma

Attestation :

L'opération d'émission d'obligations subordonnées de CIH Bank, objet de la présente note d'information, est conforme aux stipulations statutaires de CIH Bank et à la législation marocaine en matière des droits des sociétés.

La présente opération porte sur l'émission des titres subordonnés. Cette caractéristique ne porte pas atteinte aux règles du droit des souscripteurs d'obtenir le paiement de leurs titres en capital et intérêts. Toutefois, en cas de liquidation de CIH Bank, ces titres ne seront remboursés qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et chirographaires.

M. Mohamed HDID

Associé Gérant

V. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

Identité

Dénomination ou raison sociale :	CIH Bank
Représentant légal :	Mlle. Amal MOUHOUB
Fonction :	Directeur Pôle Marketing et Communication
Adresse :	187, avenue Hassan II, Casablanca.
Numéro de téléphone :	+212 522 47 94 24
Numéro de fax :	+212 522 47 99 46
Adresse électronique :	amal.mouhoub@cihbank.ma

PARTIE II. PRESENTATION DE L'OPERATION

I. CADRE DE L'OPÉRATION

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 07 septembre 2016, a décidé de solliciter l'autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire en vue d'émettre un programme d'emprunt obligataire, d'obligations classiques ou subordonnées, en une ou plusieurs fois d'un montant maximum de 4.000.000.000 (quatre milliards) de dirhams, avec ou sans appel public à l'épargne, dans un délais de 5 ans.

Sous réserve de l'autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 Octobre 2016 du programme d'émissions obligataires, le Conseil d'administration autorise le Crédit Immobilier et Hôtelier pour l'émission d'un emprunt obligataire subordonné de 1 Milliards de dirhams. A cette fin, le Conseil d'administration confère au Président Directeur général, avec faculté de subdélégation, tout pouvoir à l'effet de réaliser l'opération d'emprunt obligataire subordonné de 1 milliards de dirhams.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 19 octobre 2016, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, a autorisé le Conseil d'Administration à mettre en place un programme d'émissions obligataires, classiques ou subordonnées, avec ou sans appel public à l'épargne, plafonné à 4.000.000.000 (Quatre milliards) de dirhams, réalisable en une ou plusieurs fois, en application de dispositions des articles 292 à 315 de la loi N°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 19 octobre 2016 a délégué, en vertu de l'article 294 de la loi N°17-95 au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, dans les limites légales et réglementaires, les pouvoirs nécessaires à l'effet :

- De procéder, aux périodes qu'il jugera convenables avant l'expiration du délai de cinq (5) ans à l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires ;
- D'arrêter les proportions, conditions et modalités du ou des emprunts obligataires présentement autorisés selon ce qu'il jugera convenable et conforme à l'intérêt social, dans la limite du montant de 4,0 milliards de dirhams.

En vertu des pouvoirs qui lui ont été conféré par le Conseil d'Administration du 07 septembre 2016, le Président Directeur Général de CIH Bank a arrêté, en date du 25 novembre 2016 les modalités de la présente émission obligataire comme détaillés dans la présente note d'information.

Par ailleurs, dans le cas où le montant des souscriptions est inférieur au montant de l émission, cette dernière est annulée.

II. OBJECTIFS DE L'OPÉRATION

L'émission obligataire subordonnée s'inscrit dans la lignée du plan de développement de la banque et vise les principaux objectifs suivants :

- Favoriser le renforcement des fonds propres réglementaires actuels
- Financer son plan de développement et accompagner la dynamique de croissance de crédits distribués.

Les fonds collectés par le biais de la présente émission d'obligations subordonnées seront classés parmi les fonds propres complémentaires de deuxième niveau de la banque, conformément au Plan Comptable des Établissements de Crédit et à l article 26 de la circulaire de Bank Al Maghrib n°14/G/2013.

III. STRUCTURE DE L'OFFRE

CIH Bank envisage l'émission de 10 000 obligations subordonnées d'une valeur nominale de 100 000 dirhams. Le montant global de l'opération s'élève à 1 000 000 000 de dirhams (un milliard de dirhams) réparti comme suit :

- Tranche A non cotée : D'un plafond de 1 milliard de dirhams, à maturité 7 ans, à taux fixe, en référence au taux souverain de maturité 7 ans observé à partir de la courbe secondaire des taux des bons du Trésor qui sera publiée par Bank Al Maghrib en date du 1er décembre 2016, augmenté d'une prime de risque comprise entre 70pbs et 85pbs;
- Tranche B non cotée : D'un plafond de 1 milliard de dirhams, à maturité 7 ans, à taux révisable annuellement en référence au taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe secondaire des taux de bons du Trésor qui sera publiée par Bank Al Maghrib en date du 1er décembre 2016 augmenté d'une prime de risque comprise entre 60pbs et 75pbs;
- Tranche C non cotée : D'un plafond de 1 milliard de dirhams, à maturité 10 ans, à taux fixe, en référence au taux souverain de maturité 10 ans observé à partir de la courbe secondaire des taux des bons du Trésor qui sera publiée par Bank Al Maghrib en date du 1er décembre 2016, augmenté d'une prime de risque comprise entre 80pbs et 95pbs;
- Tranche D non cotée : D'un plafond de 1 milliard de dirhams, à maturité 10 ans, à taux révisable annuellement en référence au taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe secondaire des taux de bons du Trésor qui sera publiée par Bank Al Maghrib en date du 1er décembre 2016, augmenté d'une prime de risque comprise entre 70pbs et 85pbs

Le montant total adjugé sur les quatre tranches ne devra en aucun cas excéder la somme de 1 000 000 000 de dirhams tel que autorisé par le Conseil d'Administration du 7 septembre 2016.

La présente émission est réservée aux investisseurs qualifiés de droit marocain tels que listés dans la présente note d'information.

La limitation de la souscription aux investisseurs qualifiés de droit marocain listés dans la présente note d'information a pour objectif de faciliter la gestion des souscriptions sur le marché primaire. Il reste entendu que tout investisseur désirant acquérir les obligations subordonnées pourra s'en procurer sur le marché secondaire.

IV. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TITRES À ÉMETTRE

Avertissement :

L'obligation subordonnée se distingue de l'obligation classique en raison du rang de créances contractuellement défini par la clause de subordination. L'effet de la clause de subordination est de conditionner, en cas de liquidation de l'émetteur, le remboursement de l'emprunt au désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires.

Caractéristiques de la tranche A (A taux fixe, d'une maturité de 7 ans et non cotée à la Bourse de Casablanca)

Nature des titres	Obligations subordonnées non cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisées par inscription au dépositaire central (Maroclear) et inscrites en comptes auprès des affiliés habilités
Forme juridique	Obligations subordonnées au porteur
Plafond	**1 000 000 000 MAD**
Nombre maximum de titres à émettre	**10 000 obligations subordonnées**
Valeur nominale unitaire	**100 000 Dhs**
Prix d'émission unitaire	Au pair, 100% de la valeur nominale
Maturité	**7 ans**
Période de souscription	**Du 05 au 07 décembre 2016 inclus**
Date de jouissance	**15 décembre 2016**
Date d'échéance	**15 décembre 2023**
Taux d'intérêt nominal	**Taux Fixe (sera déterminé à l'issue de la souscription)** En référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor de maturité 7 ans telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 1er décembre 2016, augmenté d'une prime de risque. Ce taux de référence sera publié dans un journal d'annonce légal par CIH Bank le 02 décembre 2016. La détermination du taux de référence se fait par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 7 ans (base actuarielle). Le taux d'intérêt facial retenu sera publié dans un journal d'annonces légales par CIH Bank au plus tard le 15 décembre 2016.
Prime de risque	**Entre 70pbs et 85pbs**
Mode d'allocation	Adjudication à la Française avec priorité aux tranches C et D
Paiement du coupon	Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 15 décembre de chaque année. Leur paiement interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant le 15 décembre si celui-ci n'est pas un jour ouvré. Les intérêts des obligations subordonnées cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par CIH Bank. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de la présente opération Les intérêts seront calculés selon la formule suivante : Nominal x taux facial
Amortissement/Remboursement normal	La tranche A fera l'objet d'un remboursement in fine du principal. En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de CIH Bank intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations subordonnées seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de CIH Bank Le remboursement du capital est, en cas de mise en liquidation de

	CIH Bank, subordonné à toutes les autres dettes.
Remboursement anticipé	L'Emetteur s'interdit de procéder durant toute la durée de l'emprunt, au remboursement anticipé des obligations subordonnées objet de la présente note d'information. Toutefois, CIH Bank se réserve le droit de procéder, après l'accord de Bank Al Maghrib, à des rachats d'obligations subordonnées sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations subordonnées rachetées seront annulées après accord de Bank Al-Maghrib.
Clause d'assimilation	Les obligations subordonnées émises ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'une émission antérieure.
Négociabilité des titres	Négociable de gré à gré Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations subordonnées de la tranche A
Rang/Subordination	Le capital et les intérêts font l'objet d'une clause de subordination. L'application de cette clause ne porte en aucune façon atteinte aux règles de droit concernant les principes comptables d'affectation des pertes, les obligations des actionnaires et les droits du souscripteur à obtenir, selon les conditions fixées au contrat, le paiement de ses titres en capital et intérêt En cas de liquidation de CIH Bank, le remboursement du capital et des intérêts n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires. Les présents titres subordonnés interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts subordonnés qui ont été et qui pourraient être émis ultérieurement par CIH Bank tant au Maroc qu''à l'international, proportionnellement à leur montant le cas échéant.
Maintien de l'emprunt à son rang	CIH Bank s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des titres du présent emprunt à n'instituer en faveur d'autres titres subordonnés qu'il pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement en cas de liquidation, sans consentir les mêmes droits aux titres du présent emprunt.
Garantie de remboursement de l'émission	La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière
Notation de l'émission	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une notation
Représentation des Obligataires	Conformément à l'article 299 alinéa 1 et l'article 300 alinéa 1 et 2 de la loi n°17-95, le Président Directeur Général a désigné, en date du 25 novembre 2016 le Cabinet HDID Consultants représenté par M. Mohamed HDID en tant que mandataire provisoire des détenteurs d'obligations subordonnées des tranches A, B, C et D. Cette décision prend effet dès l'ouverture de la période de souscription. Etant précisé que le mandataire provisoire nommé est identique pour les tranches A à D de l'émission, lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse. Le Conseil d'Administration s'engage à procéder à la convocation de l'Assemblée Générale des Obligataires pour nommer le représentant définitif de la masse des obligataires dans un délai d'un an à compter de l'ouverture de la période de souscription.
Droit applicable	Droit marocain
Juridiction compétence	Tribunal de Commerce de Casablanca

Caractéristiques de la tranche B (A taux révisable, d'une maturité de 7 ans et non cotée à la Bourse de Casablanca)

Nature des titres	Obligations subordonnées non cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisé par inscription au dépositaire central (Maroclear) et inscrites en comptes auprès des affiliés habilités
Forme juridique	Obligations subordonnées au porteur
Plafond	**1 000 000 000 MAD**
Nombre maximum de titres à émettre	**10 000 obligations subordonnées**
Valeur nominale unitaire	**100 000 Dhs**
Prix d'émission unitaire	Au pair, 100% de la valeur nominale
Maturité	**7 ans**
Période de souscription	**Du 05 au 07 décembre 2016 inclus**
Date de jouissance	**15 décembre 2016**
Date d'échéance	**15 décembre 2023**
Taux d'intérêt nominal	**Taux Révisable annuellement (sera déterminé à l'issue de la souscription pour la première année)** En référence au taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 1er décembre 2016, augmenté d'une prime de risque. Ce taux de référence sera publié dans un journal d'annonces légales par CIH Bank le 02 décembre 2016 Le taux d'intérêt facial sera publié dans un journal d'annonces légales par CIH Bank au plus tard le 15 décembre 2016. A chaque date d'anniversaire, le taux de référence est le taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al Maghrib, précédant la date d'anniversaire du coupon 5 jours de bourse Le taux de référence ainsi obtenu sera majoré d'une prime de risque (sera fixée a l issue de la clôture de la période de souscription) et sera communiqué aux porteurs d'obligations d'subordonnées au moins trois jours ouvrés avant la date d'anniversaire.
Mode de calcul du taux de référence	La détermination du taux de référence se fera par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 52 semaines (base monétaire). Cette interpolation linéaire se fera après la conversion du taux immédiatement supérieur à la maturité 52 semaines (base actuarielle) en taux monétaire équivalent. La formule de calcul est : (((Taux actuariel + 1)^ (k / nombre de jours exact*))-1) x 360/k ; où k correspond à la maturité du taux actuariel immédiatement supérieur à 52 semaines. *Nombre de jours exact : 365 ou 366 jours.
Prime de risque	**Entre 60pbs et 75pbs**
Mode d'allocation	Adjudication à la Française avec priorité aux tranches C et D
Paiement du coupon	Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 15 décembre de chaque année. Leur paiement interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant le 15 décembre si celui-ci n'est pas un jour ouvré. Les intérêts des obligations subordonnées cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par CIH Bank. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de la présente opération Les intérêts seront calculés selon la formule suivante : Nominal x taux facial x nombre de jours exacts / 360

Amortissement/Remboursement normal	La tranche B fera l'objet d'un remboursement in fine du principal. En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de CIH Bank intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations subordonnées seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de CIH Bank Le remboursement du capital est, en cas de mise en liquidation de CIH Bank, subordonné à toutes les autres dettes.
Remboursement anticipé	L'Emetteur s'interdit de procéder durant toute la durée de l'emprunt, au remboursement anticipé des obligations subordonnées objet de la présente note d'information. Toutefois, CIH Bank se réserve le droit de procéder, après l'accord de Bank Al Maghrib, à des rachats d'obligations subordonnées sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations subordonnées rachetées seront annulées après accord de Bank Al-Maghrib.
Clause d'assimilation	Les obligations subordonnées émises ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'une émission antérieure.
Négociabilité des titres	Négociable de gré à gré Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations subordonnées de la tranche B
Rang/Subordination	Le capital et les intérêts font l'objet d'une clause de subordination. L'application de cette clause ne porte en aucune façon atteinte aux règles de droit concernant les principes comptables d'affectation des pertes, les obligations des actionnaires et les droits du souscripteur à obtenir, selon les conditions fixées au contrat, le paiement de ses titres en capital et intérêt En cas de liquidation de CIH Bank, le remboursement du capital et des intérêts n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires. Les présents titres subordonnés interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts subordonnés qui ont été et qui pourraient être émis ultérieurement par CIH Bank tant au Maroc qu''à l'international, proportionnellement à leur montant le cas échéant.
Maintien de l'emprunt à son rang	CIH Bank s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des titres du présent emprunt à n'instituer en faveur d'autres titres subordonnés qu'il pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement en cas de liquidation, sans consentir les mêmes droits aux titres du présent emprunt.
Garantie de remboursement de l'émission	La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière
Notation de l'émission	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une notation
Représentation des Obligataires	Conformément à l'article 299 alinéa 1 et l'article 300 alinéa 1 et 2 de la loi n°17-95, le Président Directeur Général a désigné, en date du 25 novembre 2016 le Cabinet HDID Consultants représenté par M. Mohamed HDID en tant que mandataire provisoire des détenteurs d'obligation subordonnées des tranches A, B, C et D. Cette décision prend effet dès l'ouverture de la période de souscription. Etant précisé que le mandataire provisoire nommé est identique pour les tranches A à D de l'émission, lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse. Le Conseil d'Administration s'engage à procéder à la convocation de l'Assemblée Générale des Obligataires pour nommer le représentant définitif de la masse des obligataires dans un délai d'un an à compter de l'ouverture de la période de souscription.
Droit applicable	Droit marocain
Juridiction compétence	Tribunal de Commerce de Casablanca

Caractéristiques de la tranche C (A taux fixe, d'une maturité de 10 ans et non cotée à la Bourse de Casablanca)

Nature des titres	Obligations subordonnées non cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisé par inscription au dépositaire central (Maroclear) et inscrites en comptes auprès des affiliés habilités
Forme juridique	Obligations subordonnées au porteur
Plafond	**1 000 000 000 MAD**
Nombre maximum de titres à émettre	**10 000 obligations subordonnées**
Valeur nominale unitaire	**100 000 Dhs**
Prix d'émission unitaire	Au pair, 100% de la valeur nominale
Maturité	**10 ans**
Période de souscription	**Du 05 au 07 décembre 2016 inclus**
Date de jouissance	**15 décembre 2016**
Date d'échéance	**15 décembre 2026**
Taux d'intérêt nominal	**Taux Fixe (sera déterminé à l'issue de la souscription)** En référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor de maturité 10 ans telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 1er décembre 2016, augmenté d'une prime de risque. Ce taux de référence sera publié dans un journal d'annonce légal par CIH Bank le 02 décembre 2016. La détermination du taux se fait par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 10 ans (base actuarielle). Le taux d'intérêt facial retenu sera publié dans un journal d'annonces légales par CIH Bank au plus tard le 15 décembre 2016.
Prime de risque	**Entre 80pbs et 95pbs**
Mode d'allocation	Adjudication à la Française avec priorité aux tranches C et D
Paiement du coupon	Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 15 décembre de chaque année. Leur paiement interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant le 15 décembre si celui-ci n'est pas un jour ouvré. Les intérêts des obligations subordonnées cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par CIH Bank. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de la présente opération Les intérêts seront calculés selon la formule suivante : Nominal x taux facial
Amortissement/Remboursement normal	La tranche C fera l'objet d'un remboursement in fine du principal. En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de CIH Bank intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations subordonnées seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de CIH Bank Le remboursement du capital est, en cas de mise en liquidation de CIH Bank, subordonné à toutes les autres dettes.
Remboursement anticipé	L'Emetteur s'interdit de procéder durant toute la durée de l'emprunt, au remboursement anticipé des obligations subordonnées objet de la présente note d'information. Toutefois, CIH Bank se réserve le droit de procéder, après l'accord de Bank Al Maghrib, à des rachats d'obligations subordonnées sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance

	normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations subordonnées rachetées seront annulées après accord de Bank Al-Maghrib.
Clause d'assimilation	Les obligations subordonnées émises ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'une émission antérieure.
Négociabilité des titres	Négociable de gré à gré Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations subordonnées de la tranche C
Rang/Subordination	Le capital et les intérêts font l'objet d'une clause de subordination. L'application de cette clause ne porte en aucune façon atteinte aux règles de droit concernant les principes comptables d'affectation des pertes, les obligations des actionnaires et les droits du souscripteur à obtenir, selon les conditions fixées au contrat, le paiement de ses titres en capital et intérêt En cas de liquidation de CIH Bank, le remboursement du capital et des intérêts n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires. Les présents titres subordonnés interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts subordonnés qui ont été et qui pourraient être émis ultérieurement par CIH Bank tant au Maroc qu''à l'international, proportionnellement à leur montant le cas échéant.
Maintien de l'emprunt à son rang	CIH Bank s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des titres du présent emprunt à n'instituer en faveur d'autres titres subordonnés qu'il pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement en cas de liquidation, sans consentir les mêmes droits aux titres du présent emprunt.
Garantie de remboursement de l'émission	La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière
Notation de l'émission	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une notation
Représentation des Obligataires	Conformément à l'article 299 alinéa 1 et l'article 300 alinéa 1 et 2 de la loi n°17-95, le Président Directeur Général a désigné, en date du 25 novembre 2016 le Cabinet HDID Consultants représenté par M. Mohamed HDID en tant que mandataire provisoire des détenteurs d'obligation subordonnées des tranches A, B, C et D. Cette décision prend effet dès l'ouverture de la période de souscription. Etant précisé que le mandataire provisoire nommé est identique pour les tranches A à D de l'émission, lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse. Le Conseil d'Administration s'engage à procéder à la convocation de l'Assemblée Générale des Obligataires pour nommer le représentant définitif de la masse des obligataires dans un délai d'un an à compter de l'ouverture de la période de souscription.
Droit applicable	Droit marocain
Juridiction compétence	Tribunal de Commerce de Casablanca

Caractéristiques de la tranche D (A taux révisable, d'une maturité de 10 ans et non cotée à la Bourse de Casablanca)

Nature des titres	Obligations subordonnées non cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisé par inscription au dépositaire central (Maroclear) et inscrites en comptes auprès des affiliés habilités)
Forme juridique	Obligations subordonnées au porteur
Plafond	**1 000 000 000 MAD**
Nombre maximum de titres à émettre	**10 000 obligations subordonnées**
Valeur nominale unitaire	**100 000 Dhs**
Prix d'émission unitaire	Au pair, 100% de la valeur nominale
Maturité	**10 ans**
Période de souscription	**Du 05 au 07 décembre 2016 inclus**
Date de jouissance	**15 décembre 2016**
Date d'échéance	**15 décembre 2026**
Taux d'intérêt nominal	**Taux Révisable annuellement (sera déterminé à l'issue de la souscription pour la première année)** Révisable annuellement en référence au taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 1er décembre 2016, augmenté d'une prime de risque. Ce taux de référence sera publié dans un journal d'annonces légales par CIH Bank le 02 décembre 2016. Le taux d'intérêt facial sera publié dans un journal d'annonces légales par CIH Bank au plus tard le 15 décembre 2016. A chaque date d'anniversaire, le taux de référence est el taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al Maghrib, précédant la date d'anniversaire du coupon 5 jours de bourse Le taux de référence ainsi obtenu sera majoré d'une prime de risque (sera fixée a l issue de la clôture de la période de souscription) et sera communiqué aux porteurs d'obligations subordonnées au moins trois jours ouvrés avant la date d'anniversaire.
Mode de calcul du taux de référence	La détermination du taux de référence se fera par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 52 semaines (base monétaire). Cette interpolation linéaire se fera après la conversion du taux immédiatement supérieur à la maturité 52 semaines (base actuarielle) en taux monétaire équivalent. La formule de calcul est : (((Taux actuariel + 1)^ (k / nombre de jours exact*))-1) x 360/k ; où k : correspond à la maturité du taux actuariel immédiatement supérieur à 52 semaines. *Nombre de jours exact : 365 ou 366 jours.
Prime de risque	**Entre 70pbs et 85pbs**
Mode d'allocation	Adjudication à la Française avec priorité aux tranches C et D
Paiement du coupon	Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 15 décembre de chaque année. Leur paiement interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant le 15 décembre si celui-ci n'est pas un jour ouvré. Les intérêts des obligations subordonnées cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par CIH Bank. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de la présente opération

	Les intérêts seront calculés selon la formule suivante : Nominal x taux facial x nombre de jours exacts / 360
Amortissement/Remboursement normal	La tranche D fera l'objet d'un remboursement in fine du principal. En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de CIH Bank intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations subordonnées seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de CIH Bank Le remboursement du capital est, en cas de mise en liquidation de CIH Bank, subordonné à toutes les autres dettes.
Remboursement anticipé	L'Emetteur s'interdit de procéder durant toute la durée de l'emprunt, au remboursement anticipé des obligations subordonnées objet de la présente note d'information. Toutefois, CIH Bank se réserve le droit de procéder, après l'accord de Bank Al Maghrib, à des rachats d'obligations subordonnées sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations subordonnées rachetées seront annulées après accord de Bank Al-Maghrib.
Clause d'assimilation	Les obligations subordonnées émises ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'une émission antérieure.
Négociabilité des titres	Négociable de gré à gré Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations subordonnées de la tranche D
Rang/Subordination	Le capital et les intérêts font l'objet d'une clause de subordination. L'application de cette clause ne porte en aucune façon atteinte aux règles de droit concernant les principes comptables d'affectation des pertes, les obligations des actionnaires et les droits du souscripteur à obtenir, selon les conditions fixées au contrat, le paiement de ses titres en capital et intérêt En cas de liquidation de CIH Bank, le remboursement du capital et des intérêts n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires. Les présents titres subordonnés interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts subordonnés qui ont été et qui pourraient être émis ultérieurement par CIH Bank tant au Maroc qu''à l'international, proportionnellement à leur montant le cas échéant.
Maintien de l'emprunt à son rang	CIH Bank s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des titres du présent emprunt à n'instituer en faveur d'autres titres subordonnés qu'il pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement en cas de liquidation, sans consentir les mêmes droits aux titres du présent emprunt.
Garantie de remboursement de l'émission	La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière
Notation de l'émission	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une notation
Représentation des Obligataires	Conformément à l'article 299 alinéa 1 et l'article 300 alinéa 1 et 2 de la loi n°17-95, le Président Directeur Général a désigné, en date du 25 novembre 2016 le Cabinet HDID Consultants représenté par M. Mohamed HDID en tant que mandataire provisoire des détenteurs d'obligation subordonnées des tranches A, B, C et D. Cette décision prend effet dès l'ouverture de la période de souscription. Etant précisé que le mandataire provisoire nommé est identique pour les tranches A à D de l'émission, lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse. Le Conseil d'Administration s'engage à procéder à la convocation de l'Assemblée Générale des Obligataires pour nommer le représentant définitif de la masse des obligataires dans un délai d'un an à compter de l'ouverture de la période de souscription.

Droit applicable	Droit marocain
Juridiction compétence	Tribunal de Commerce de Casablanca

V. CALENDRIER DE L'OPÉRATION

Etapes	Date
Obtention du visa de l'AMMC	28 novembre 2016
Publication de l'extrait de la note d'information dans un journal d'annonces légales	29 novembre 2016
Observation du taux d'intérêt de Bank Al Maghrib	1er décembre 2016
Publication du taux de référence dans un journal d'annonces légales	02 décembre 2016
Ouverture de la période de souscription	05 décembre 2016
Clôture de la période de souscription	07 décembre 2016
Allocation des titres	07 décembre 2016
Annonce des résultats de l'opération aux Souscripteurs	08 décembre 2016
Règlement livraison	15 décembre 2016
Publication des taux d'intérêts faciaux retenus et des résultats de l'opération dans un journal d'annonces légales	15 décembre 2016

VI. INTERMÉDIAIRES FINANCIERS

Intervenant	Identité	Adresse
Conseiller financier et coordinateur global	CIH Bank	187, Avenue Hassan II, Casablanca
Organisme placeur	CDG Capital	Tour Mamounia, Place Moulay El Hassan, Rabat
Organisme domiciliataire et assurant le service financier des titres	CIH BANK	187, Avenue Hassan II, Casablanca

VII. GARANTIE DE BONNE FIN

La présente émission n'est assortie d'aucune garantie de bonne fin.

VIII. MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

VIII.1. Période de souscription

La période de souscription est ouverte auprès de l'organisme chargé du placement du 05 au 07 décembre 2016 inclus.

Il est à noter que tout investisseur désirant acquérir les obligations subordonnées pourra s'en procurer sur le marché secondaire après le règlement livraison des titres objet de la présente émission.

VIII.2. Souscripteurs

La souscription primaire des obligations subordonnées, objet de la présente note d'information, est reversée aux investisseurs qualifiés de droit marocain suivants :

- Les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) régis par le Dahir portant loi n°1-93-213 du rabii II 1414 (21 septembre 1993) relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières, sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent
- Les compagnies financières visées par le Dahir n° 1-14-193 portant promulgation de la lois n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
- Les établissements de crédit visés au niveau du Dahir n° 1-14-193 portant promulgation de la lois n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent
- Les entreprises d'assurance et de réassurance agréées selon la loi n°17-99, sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent
- La Caisse de Dépôt et de Gestion, sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui la régissent
- Les organismes de retraite et de pension sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent.

VIII.3. Identification des souscripteurs

L'organisme placeur, doit s'assurer de l'appartenance du souscripteur à l'une des catégories définies ci dessus. Il doit ainsi, au cas où il n'en disposerait pas déjà, obtenir une copie du document qui atteste de l'appartenance du souscripteur à l'une desdites catégories et la joindre au bulletin de souscription figurant en Annexes.

L'Organisme chargé du placement doit s'assurer que le représentant du souscripteur bénéficie de la capacité à agir soit en sa qualité de représentant légal, soit au titre d'un mandant dont il dispose.

Pour chaque catégorie de souscripteurs, les documents d'identification à produire, se présentent comme suit :

Catégorie d'investisseurs	Document à joindre
OPCVM de droit marocain	- Photocopie de la décision d'agrément, et en plus : - Pour les FCP, le certificat de dépôt au greffe du tribunal - Pour les SICAV, le modèle des inscriptions au registre de commerce
Investisseurs qualifiés de droit marocain (hors OPCVM)	Modèle de l'inscription au registre de commerce comprenant l'objet social faisant ressortir l'appartenance du souscripteur à cette catégorie

Toutes les souscriptions ne respectant pas les conditions d'identification susmentionnées seront frappées de nullité.

VIII.4. Modalités de souscription

Les souscripteurs peuvent formuler une ou plusieurs demandes de souscription en spécifiant le nombre de titres demandés, le montant correspondant, la tranche souhaitée, et le taux (par palier de 1 point de base à l'intérieur de la fourchette proposée pour chaque tranche). Celles-ci sont cumulatives quotidiennement par montant et par tranche et les souscripteurs pourront être servis à hauteur de leur demande et dans la limite des titres disponibles.

Il n'est pas institué de plancher ou de plafond de souscription au titre de l'émission d'obligations subordonnées, objet de la présente note d'information, dans la limite du montant de l'opération, soit un milliard de dirhams.

Chaque souscripteur a la possibilité de soumissionner pour l'emprunt à taux fixe et/ou révisable annuellement.

Les ordres de souscription sont irrévocables au terme de la clôture de la période de souscription. Tout bulletin de souscription doit être signé par le souscripteur ou son mandataire et transmis à l'organisme en charge du placement. Toutes les souscriptions doivent être faites en numéraire et doivent être exprimées en nombre de titre.

L'organisme placeur est tenu de recueillir les ordres de souscription auprès des investisseurs à l'aide de bulletins de souscription, fermes et irrévocables, dûment remplis et signés par les souscripteurs, ou leur mandataire ,selon le modèle joint en annexe.

Chaque souscripteur devra :

- Remettre préalablement à la clôture de la période de souscription, un bulletin de souscription dûment signé, ferme et irrévocable, sous pli fermé auprès de l'organisme placeur. Dans le cas où les souscripteurs envoient les bulletins de souscriptions par fax au 05 37 66 52 70, l'organisme chargé du placement doit confirmer leur réception par communication téléphonique enregistrée
- Formuler son/ses ordres de souscription en spécifiant le nombre de titres demandé, le montant de sa souscription la/les tranche(s) souhaitée(s) ainsi que le taux.

Dans le cas d'un mandat de gestion de portefeuille, comportant une clause expresse le permettant, le mandataire peut souscrire en lieu et place du mandant.

Les ordres de souscriptions seront collectés par le biais de l'Organisme chargé du placement. Le dit organisme s'engage à ne pas accepter de souscriptions collectées en dehors de la période de souscription ou ne respectant pas les modalités de souscription.

Toutes les souscriptions se feront en numéraire et doivent être exprimées en nombre de titres.

Tous les ordres de souscription ne respectant pas les conditions ci-dessus seront frappés de nullité.

IX. MODALITÉS DE TRAITEMENT DES ORDRES ET D'ALLOCATION

IX.1. Modalité de centralisation des ordres

Au cours de la période de souscription, un état récapitulatif des souscriptions enregistrées dans la journée sera préparé par CDG Capital.

En cas de non-souscription pendant la journée, l'état des souscriptions devra être établit avec la mention « Néant ».

A la clôture de la période de souscription, soit le 07 décembre 2016, l'Organisme Placeur devra établir un état récapitulatif définitif, détaillé et consolidé des souscriptions qu'il aura reçu.

Il sera procédé le 07 décembre 2016 à 15 h, à :

- L'annulation des demandes qui ne respectent pas les conditions et les modalités de souscription susmentionnées
- La consolidation de l'ensemble des demandes de souscription recevables, c'est-à-dire, toutes les demandes de souscription autres que celles frappées de nullité
- L'allocation selon la méthode définie dans la partie « Modalité d'allocation » ci-après.

IX.2. Modalités d'allocation

L'allocation des obligations subordonnées sera effectuée à la date de clôture de la période de souscription par CDG Capital :

Il sera procédé, le jour de la clôture de la période de souscription à 16h30, au siège de CIH Bank, à :

- L'ouverture des plis
- L'allocation selon la méthode définie ci-dessous.

Les demandes exprimées et non rejetées seront servies jusqu'à ce que le montant maximum de l'émission soit atteint. Même si le plafond autorisé pour chaque tranche est de 1 milliard de dirhams, le montant adjugé pour les quatre tranches confondues ne pourra en aucun cas, dépasser 1 milliard de dirhams pour l'ensemble de l'émission.

Dans la limite du montant de l'émission obligataire, l'allocation des obligations subordonnées CIH Bank se fera selon la méthode d'adjudication dite à la Française, c'est à dire, l'ensemble des souscriptions retenues dans une tranche seront servies aux taux correspondant au nombre de points de base limites de cette tranche.

Les tranches C et D seront servies en priorité par rapport aux tranches A et B dans la limite du montant maximum de l'émission.

Si à la clôture de la période de souscription, le montant total des souscriptions reçues pour les tranches C et D est supérieur ou égal au montant maximum de l'émission, aucun montant ne sera alloué aux tranches A et B.

Les ordres seront consolidés et ordonnées par ordre croissant de nombres de points de base additionnels proposés par rapport à la borne basse de chaque fourchette.

L'allocation se fera d'abord sur les tranches prioritaires à savoir C et D de la façon suivante :

Les souscripteurs proposant le nombre de points de base le plus petit sans distinction entre les deux tranches (C et D) seront servis en priorité à hauteur du montant total demandé, et ce, jusqu'à atteindre le montant maximum de l'émission. La prime de risque retenue pour chaque tranche sera égale à la prime de risque la plus élevée des demandes retenues sur cette tranche et sera appliquée à toutes les souscriptions retenues.

Pour les souscripteurs ayant exprimé une demande avec un nombre de points de base égal au nombre de points de base limites, ils seront servis au prorata de leur demande si le nombre de titres disponibles est inférieur à celui demandé, et à hauteur de leur demande si le nombre de titres disponibles est égal au nombre demandé.

Si le nombre de titres à répartir, en fonction de la règle de prorata, n'est pas un nombre entier, le nombre de titres sera arrondi à l'unité inférieure. Les rompus seront alloués par palier d'une obligation subordonnée par souscripteur, avec priorité aux demandes les plus fortes.

La règle de prorata étant déterminée par le rapport : **« Quantité offerte / Quantité demandée au taux limite ».**

Si le montant total des souscriptions sur les tranches C et D est inférieur au montant maximum de l'émission, les obligations subordonnées seront alloués en priorité à hauteur du montant total des souscriptions aux tranches C et D. Le reliquat sera alloué aux tranches A et B en respectant la même méthode d'allocation.

IX.3. Modalités d'annulation des souscriptions

Toute souscription qui ne respecte pas les conditions contenues dans la note d'information et plus généralement, à toute disposition législative ou réglementaire applicable à la présente émission est susceptible d'annulation par CDG Capital dès réception.

Dans le cas où le montant des souscriptions est inférieur au montant de l'opération, cette dernière est annulée.

IX.4. Modalités de règlement et de livraison des titres

Le règlement / livraison entre l'émetteur (CIH Bank) et les souscripteurs se fera via la filière de gré à gré de Maroclear, à la date de jouissance prévue le 15 décembre 2016. Les titres seront payables au comptant, en un seul versement et inscrits au nom des souscripteurs le jour du règlement / livraison le 15 décembre 2016.

IX.5. Domiciliataire de l'émission

CIH Bank est désigné en tant que domiciliataire de l'opération, chargé d'exécuter toutes opérations inhérentes aux titres émis dans le cadre de l'émission objet de la présente note d'information.

Tous les frais d'intermédiation relatifs à cette émission obligataire subordonnée, incluant les commissions du dépositaire, ainsi que tous les impôts et taxes dont sont redevables les investisseurs demeureront à leur charge.

IX.6. Résultat de l'opération

Les résultats de l'opération seront publiés par l'émetteur dans un journal d'annonces légales en date du 15 décembre 2016 pour les quatre tranches.

X. RÉGIME FISCAL

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le régime fiscal marocain est présenté ci-dessous à titre indicatif et ne constitue pas l'exhaustivité des situations fiscales applicables à chaque investisseur.

Ainsi, les personnes morales désireuses de participer à la présente opération sont invitées à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier.

Sous réserve de modifications législatives ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est le suivant :

X.1. Revenus

Les produits de placement à revenu fixe sont soumis, selon le cas, à l'Impôt sur les Sociétés (IS) ou à l'Impôt sur le Revenu (IR).

VI.1.1 Personnes soumises à l'IS

Le taux d'impôt sur les sociétés retenu à la source est fixé à 20 %, imputable sur le montant des acomptes provisionnels et éventuellement sur le reliquat de l'IS de l'exercice au cours duquel la retenue a été opérée.

Dans ce cas, les bénéficiaires doivent décliner, lors de l'encaissement desdits produits :

- La raison sociale et l'adresse du siège social ou du principal établissement ;
- Le numéro du registre du commerce et celui d'identification à l'impôt sur les sociétés.

Sont exonérés de l'impôt sur les sociétés retenu à la source, les intérêts et autres produits similaires servis aux :

- Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (O.P.C.V.M.) régis par le dahir portant loi n°1-93-213 ;
- Fonds de placements collectifs en titrisation (F.P.C.T.) régis par la loi n°10-98 ;
- Organismes de placements en capital-risque (O.P.C.R.) régis par la loi n°41-05.

VII.1.1 Personnes soumises à l'IR

Les produits de placement à revenu fixe sont soumis à l'IR au taux de :

- 30% pour les bénéficiaires personnes physiques qui ne sont pas soumises à l'IR selon le régime du bénéfice net réel (BNR) ou le régime du bénéfice net simplifié (BNS) ;
- 20% imputable sur la cotisation de l'IR avec droit à restitution pour les bénéficiaires personnes morales et les personnes physiques soumises à l'IR selon le régime BNR ou BNS.

Lesdits bénéficiaires doivent décliner lors de l'encaissement desdits revenus :

- Le nom, prénom, adresse et le numéro de la CIN ou de carte d'étranger ;
- Le numéro d'article d'imposition à l'IR.

X.2. Plus-values

VI.2.1 Personnes soumises à l'IR

Pour les titres non inscrits à l'actif professionnel, le taux d'imposition est de 20% pour les profits nets résultant des cessions d'obligations et autres titres de créance. Pour les titres inscrits à l'actif professionnel, les plus values sur cession de titres de créances sont comprises dans le résultat imposable soumis à l'IR au taux de barème progressif.

VII.2.1 Personnes soumises à l'IS

Les plus-values issues de la cession sont comprises dans les produits de la société et imposées à l'IS au taux de droit commun.

XI. CHARGES RELATIVES À L'OPÉRATION

Les frais de l'opération sont à la charge de l'émetteur et sont estimés à environ 0,12% hors taxes du montant de l'opération. La nature de ces frais est détaillée ci-dessous :

- Le placement;
- Le conseil juridique;
- La centralisation des titres;
- La communication;
- La commission de Visa revenant à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux;
- Le Dépositaire Central.

PARTIE III. PRESENTATION GENERALE DE CIH BANK

I. RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Dénomination sociale	CIH Bank
Siège social	187, avenue Hassan II, Casablanca
Téléphone / Fax	+212 05 22 47 90 00 / 05 22 47 91 11 +212 05 22 47 93 63 / 05 22 22 37 48 / 05 22 20 84 25
Site internet	www.cihBank.ma
Forme juridique	Société Anonyme à Conseil d'Administration de droit privé et régie par la loi bancaire du 14 février 2006 et également par les dispositions de la loi 17/95 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et modifiée par la loi n° 20-05 promulguée par le dahir n° 1-08-18 du 23 mai 2008.
Date de constitution	25 avril 1927
Registre du commerce	RC 203 à Casablanca
Durée	99 ans
Exercice social	Du 1er janvier au 31 décembre
Objet social	Selon l'article 2 des statuts, la société a pour objet, conformément à la législation en vigueur : • La réception de fonds public ; • L'octroi de tout prêt à court, moyen ou long terme ; • Les engagements par signature ; • La collecte des ressources nécessaires à la réalisation de ses opérations, en plus des capitaux déposés par sa clientèle, au moyen de l'émission de titres de créances à court, moyen ou long terme ; • La mise à la disposition de la clientèle de tous les moyens de paiement ou leur gestion ; • Toute opération de location assortie d'une option d'achat ; • Toute opération de vente, avec faculté de rachat ou vente à réméré, d'effets et de valeurs mobilières ; • Toute opération d'affacturage ; • Toute opération de change ; • Toute opération sur l'or, les métaux précieux et les pièces de monnaie ; • Toute opération de conseil et d'assistance en matière de gestion de patrimoine ; • Toute opération de placement, de souscription, d'achat de gestion, de garde et de vente portant sur des valeurs mobilières ou tout produit financier ; • Le conseil et l'assistance en matière de gestion financière, d'ingénierie financière et, d'une manière générale, tous les services destinés à faciliter la création et le développement des entreprises ; • Toute autre opération effectuée de manière habituelle par les établissements de crédit, ainsi que toute opération connexe ou nécessaire à la réalisation des opérations visées ci avant, et notamment toutes activités de banque des particuliers et de la famille.
Capital social au 31 octobre 2016	2 660 808 500 MAD (26 608 085 actions de VN 100 DH)
Lieux de consultation des documents juridiques	Notamment, les statuts, les PV des Assemblées, le rapport de gestion peuvent être consultés au siège de CIH Bank, sis 187, avenue Hassan II, Casablanca.
Textes législatifs applicables à la société	De par sa forme juridique, CIH Bank est une société anonyme à Conseil d'administration de droit privé régie par les dispositions de la loi 17/95 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et modifiée par la loi n° 20-05 promulguée par le dahir n° 1-08-18 du 23 mai 2008.

	De par son activité, CIH Bank est régi par : • Le Dahir n) 1-14-193 du 1er rabii I 1436 portant promulgation de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés (loi bancaire) ; • La Circulaire de l'AMMC entrée en vigueur en octobre 2014. De par sa cotation, CIH Bank est régi par : • Le Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété par les lois n° 23-01, 36-05, 44-06 et 43-09 ; • Le Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse de Casablanca tel que modifié et complété par les lois n° 34-96, 29-00, 52-01 et 45-06 et l'arrêté n° 1268-07 du 07 juillet 2008 ; • Le Règlement Général de la Bourse de Casablanca approuvé par l'arrêté du Ministre de l'économie, des finances, de la privatisation et du tourisme n° 1960-01 du 30 octobre 2001. Celui-ci a été modifié par l'amendement de juin 2004 et par l'arrêté n° 1268-08 du 7 juillet 2008 et l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n°30-14 du 06 janvier 2014 ; • Le Dahir portant loi n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs tel que modifié par la loi n°43- 02 ; • Le Règlement Général du Dépositaire Central approuvé par l'Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie, des finances, de la privatisation et du tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 ; • Le Dahir n°1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier tel que complété et modifié par la loi 46-06 ; • Le règlement général de l'AMMC approuvé par l'arrêté du ministère de l'économie et des finances n° 822-08 du 14/04/2008 ; • La loi 43-12 relative à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ; • La loi n) 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne. CIH Bank est également soumis à : • La Circulaire de Bank Al-Maghrib N°2/G/96 du 30/01/1996 relative aux certificats de dépôt ; • La loi 35-94 relative aux TCN de part son programme d'émission de Certificats de Dépôts.
Tribunal compétent en cas de litige	Tribunal de Commerce de Casablanca
Régime fiscal	La Banque est régie par la législation commerciale et fiscale de droit commun. Elle est ainsi assujettie à l'Impôt sur les Sociétés au taux de 37%. Le taux de la TVA applicable aux opérations de Banque est de 10%.

II. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DE L'ÉMETTEUR

II.1. Evolution du capital social

Le capital social de CIH Bank au 31 octobre 2016 s'établit à 2 660 808 500 dirhams. Il est intégralement libéré et se compose de 26 608 085 actions d'un nominal de 100 dirhams, toutes de même catégorie.

Date	Capital initial (en DH)	Nature de l'opération	Montant de l'augmentation ou réduction de capital (en DH)	Capital final (en DH)
1988	260 000 000	Augmentation de capital en numéraire	100 000 000	360 000 000
1988	360 000 000	Augmentation de capital par incorporation des réserves	25 000 000	385 000 000
1989	385 000 000	Augmentation de capital en numéraire	100 000 000	485 000 000
1990	485 000 000	Augmentation de capital en numéraire	100 000 000	585 000 000
1991	585 000 000	Augmentation de capital en numéraire	100 000 000	685 000 000
1992	685 000 000	Augmentation de capital en numéraire	100 000 000	785 000 000
1994	785 000 000	Augmentation de capital par incorporation des réserves, il a été procédé à l'ajustement du nominal qui a été ramené de 125 DH à 100 DH	235 500 000	1 020 500 000
1998	1 020 500 000	Augmentation de capital en numéraire	306 150 000	1 326 650 000
2000	1 326 650 000	Augmentation de capital en numéraire	1 996 713 100	3 323 363 100
2005	3 323 363 100	Réduction du capital	-2 991 026 800	332 336 300
2005	332 336 300	Augmentation de capital en numéraire	1 849 999 700	2 182 336 000
2009	2 182 336 000	Augmentation de capital par conversion des dividendes	98 357 000	2 280 693 000
2011	2 280 693 000	Augmentation de capital en numéraire	380 115 500	2 660 808 500

Source : CIH Bank

Sur la période 1988-S1 2016, CIH Bank a réalisé douze opérations d'augmentations de capital et une réduction de capital en 2005 (opération accordéon pour absorber des pertes). La dernière opération d'augmentation du capital a été par apport en numéraire et a porté sur un montant global de 380 115 500 dirhams (Hors prime d'émission).

II.2. Structure de l'actionnariat

Au 31 décembre 2013, 2014 et 2015, l'actionnariat de CIH Bank se présente comme suit :

Actionnaires	2013			2014			2015		
	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote
Massira Capital Management	18 860 825	70,88%	70,88%	17 530 419	65,88%	65,88%	17 530 419	65,88%	65,88%
Atlanta	896 530	3,37%	3,37%	1 540 191	5,79%	5,79%	1 518 447	5,71%	5,71%
Sanad	773 867	2,91%	2,91%	1 401 177	5,27%	5,27%	1 372 267	5,16%	5,16%
RCAR	1 013 665	3,81%	3,81%	1 013 665	3,81%	3,81%	1 013 665	3,81%	3,81%
RMA Watanya	767 571	2,88%	2,88%	786 314	2,96%	2,96%	807 630	3,04%	3,04%
Divers	4 295 627	16,15%	16,15%	4 336 319	16,30%	16,30%	4 365 657	16,41%	16,41%
Total	**26 608 085**	**100,00%**	**100,00%**	**26 608 085**	**100,00%**	**100,00%**	**26 608 085**	**100,00%**	**100,00%**

Source : CIH Bank

Au 30 juin 2016, l'actionnariat de CIH Bank se présente comme suit :

Actionnaires	Juin 2016		
	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote
Massira Capital Management	17 530 419	65,88%	65,88%
Atlanta	1 518 447	5,71%	5,71%
Sanad	1 372 267	5,16%	5,16%
RCAR	1 013 665	3,81%	3,81%
RMA Watanya	807 630	3,04%	3,04%
Divers	4 365 657	16,41%	16,41%
Total	**26 608 085**	**100,00%**	**100,00%**

Source : CIH Bank

II.3. Renseignements relatifs aux principaux actionnaires

a) Massira Capital Management

Activité	Prise de participations
Capital	3 436 Mdh
Résultat Net	229 Mdh
% d'intérêt	65,88%
Actionnariat	CDG(100%)

** Au 30 juin 2016 comptes consolidés (exercice social du 1er juillet N au 30 juin N+1)*

c) RMA Watanaya

Activité	Assurance
Capital	1 796 Mdh
Résultat Net	572 Mdh
% d'intérêt	3,04%
Actionnariat	Groupe finance.com

** Au 31 décembre 2015 - Indicateurs sociaux*

d) Sanad

Activité	Assurance
Capital	250 Mdh
Résultat Net	100,3 Mdh
% d'intérêt	5,16%
Actionnariat	Atlanta (100%)

** Au 31 décembre 2015- indicateurs sociaux*

e) Atlanta

Activité	Assurance
Capital	602 Mdh
Chiffre d'affaires	3 417,5 Mdh
Résultat Net	139,2 Mdh
% d'intérêt	5,71%
Actionnariat	Holmarcom(67,2%), CIH Bank(10,0%), CDG(9,6%), Atlanta (1,0%), Divers (12,2%)

Au 31 décembre 2015 - comptes consolidés

f) RCAR

Activité	Prévoyance sociale
Ressources du régime général*	96 335,9 Mdh
Portefeuille de placements*	88 737,5 Mdh
% d'intérêt à fin 2015	3,81%
Actionnariat	Régime de retraite géré par la CDG

** Rapport d'activité RCAR 2014- indicateurs sociaux*

II.4. Pactes d'actionnaires

A ce jour, aucun pacte d'actionnaires n'existe entre les actionnaires de CIH Bank.

II.5. Nantissement d'actions ou d'actifs

A ce jour, il n'existe aucun nantissement sur les actions ou Actifs de CIH Bank.

II.6. Politique de distribution de dividendes

Dispositions statutaires

L'article 30 des statuts de CIH Bank stipule que les produits de la Société constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux y compris l'Impôt sur les Sociétés et des charges sociales, des intérêts des emprunts, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions, constituent les bénéfices nets.

Sur ces bénéfices, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il sera prélevé :

- Cinq pour cent (5%) pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, le montant du fonds réserve est descendue au-dessous de ce dixième ;
- La somme nécessaire pour payer aux actionnaires, à titre de premier dividende, cinq pour cent (5%) des sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties, sans que, si les bénéfices d'une année ne permettent pas de paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes (sauf ce qui est stipulé ci-après) ;
- Toutes sommes que l'Assemblée Générale déciderait d'affecter à des fonds de réserve facultative ou extraordinaire avec ou sans affectation particulière ou de reporter à nouveau.

Les fonds de réserve peuvent être affectés notamment suivant ce qui est décidé par l'Assemblée Générale Ordinaire, soit à compléter aux actionnaires le premier dividende de cinq pour cent (5%) en cas d'insuffisance des bénéfices d'un ou plusieurs exercices, soit à l'amortissement total ou partiel des actions de la Société. Les actions intégralement amorties sont remplacées par des actions de jouissance ayant les mêmes droits que les autres actions, sauf en ce qui concerne le premier dividende de Cinq pour cent (5%) et le remboursement de la valeur nominale ;

Le solde est réparti entre toutes les actions à titre de superdividende.

Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

Au cours de la période 2013-2015, CIH Bank a procédé à des distributions de dividendes telles que détaillées dans le tableau ci-dessous :

Kdh	2013 (n)	2014 (n)	2015 (n)
Résultat Net (A)	**458 789**	**470 138**	**471 013**
Dividendes de n distribués en n+1 (B)	**399 121**	**425 729**	**372 513**
Taux de distribution (B) / (A)	**87%**	**91%**	**79%**
Nombre d'actions	**26 608 085**	**26 608 085**	**26 608 085**
Dividende par action (en dhs)	**15**	**16***	**14**

Source : CIH Bank
**Dont 2 dirhams par action de dividende exceptionnel*

Les dividendes distribués par CIH Bank au titre des exercices 2013 et 2014 atteignent respectivement 399 Mdh et 425 Mdh dont 53 Mdh de dividende exceptionnel servis au titre du résultat exceptionnel réalisé en 2014.

Les dividendes à distribuer au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à 372 Mdh.

III. MARCHÉS DES TITRES DE L'ÉMETTEUR

III.1. Caractéristiques des actions CIH Bank

Les caractéristiques des actions de CIH Bank sont résumées dans le tableau suivant :

Date de cotation des actions	23 juin 1967
Libellé	CIH
Ticker	CIH
Code valeur	3100
Compartiment	Premier (marché principal)
Secteur	Banques

Source : CIH Bank

III.2. Caractéristiques des titres de créance émis par CIH Bank

Au 30 septembre 2016, l'encours des titres de créances émis par CIH Bank se présentent comme suit :

Nature	Date	TX(%)	Type de taux	Durée	Mode de remboursement	Échéance finale	Montant émis (Kdh)	Montant non amorti (Kdh)
Emprunt Obligataire	21/04/2003	6,20	Fixe	15 ANS	Amortissable	21/04/2018	600 000,00	80 000,00
Emprunt Obligataire	11/06/2004	5,32	Fixe	15 ANS	Amortissable	11/06/2019	499 950,00	99 990,00
Emprunt Obligataire	08/05/2012	5,30	Fixe	10 ANS	IN FINE	08/05/2022	615 000,00	615 000,00
Emprunt Obligataire	08/05/2012	4,50	Variable	10 ANS	IN FINE	08/05/2022	385 000,00	385 000,00
Emprunt Obligataire Subordonné	09/01/2015	4,75	Fixe	10 ANS	IN FINE	09/01/2025	679 800,00	679 800,00
Emprunt Obligataire Subordonné	09/01/2015	3,70	Variable	10 ANS	IN FINE	09/01/2025	320 200,00	320 200,00
SOUS TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES							3 099 950,00	2 179 990,00
Bons HBM	05/03/2000	6,68	Fixe	18 ANS	Amortissable	05/03/2018	240,00	42,33
Bons HBM	06/03/2000	6,68	Fixe	18 ANS	Amortissable	06/03/2018	118 260,00	20 860,16
Bons HBM	07/03/2000	6,68	Fixe	18 ANS	Amortissable	07/03/2018	7 770,00	1 370,57
Bons HBM	08/03/2000	6,68	Fixe	18 ANS	Amortissable	08/03/2018	43 800,00	7 725,99
Bons HBM	11/03/2000	6,68	Fixe	18 ANS	Amortissable	11/03/2018	2 670,00	470,97
Bons HBM	12/03/2000	6,68	Fixe	18 ANS	Amortissable	12/03/2018	4 980,00	878,43
Bons HBM	01/08/2000	6,67	Fixe	18 ANS	Amortissable	01/08/2018	171 920,00	30 307,43
Bons HBM	02/08/2000	6,67	Fixe	18 ANS	Amortissable	02/08/2018	6 640,00	1 170,55
Bons HBM	27/08/2000	6,67	Fixe	18 ANS	Amortissable	27/08/2018	86 950,00	15 328,24
Bons HBM	18/10/2000	7,38	Fixe	18 ANS	Amortissable	18/10/2018	100 000,00	26 623,87
Bons HBM	23/10/2000	7,38	Fixe	18 ANS	Amortissable	23/10/2018	50 000,00	13 311,93
Bons HBM	25/10/2000	7,38	Fixe	18 ANS	Amortissable	25/10/2018	40 000,00	10 649,55
Bons HBM	01/11/2000	7,38	Fixe	18 ANS	Amortissable	01/11/2018	60 000,00	15 974,32
Bons HBM	26/11/2000	7,38	Fixe	18 ANS	Amortissable	26/11/2018	58 400,00	15 548,34
Bons HBM	13/12/2000	7,38	Fixe	18 ANS	Amortissable	13/12/2018	1 290,00	343,45
Bons HBM	02/05/2001	6,95	Fixe	18 ANS	Amortissable	02/05/2019	129 270,00	33 634,38
Bons HBM	05/05/2001	6,95	Fixe	18 ANS	Amortissable	05/05/2019	29 100,00	7 571,44
Bons HBM	06/05/2001	6,95	Fixe	18 ANS	Amortissable	06/05/2019	63 240,00	16 454,23
Bons HBM	07/05/2001	6,95	Fixe	18 ANS	Amortissable	07/05/2019	7 770,00	2 021,65
Bons HBM	13/05/2001	6,95	Fixe	18 ANS	Amortissable	13/05/2019	22 200,00	5 776,15
Bons HBM	21/07/2001	6,89	Fixe	18 ANS	Amortissable	21/07/2019	116 400,00	30 187,60
Bons HBM	23/10/2001	7,04	Fixe	18 ANS	Amortissable	23/10/2019	100 000,00	33 739,95
Bons HBM	24/10/2001	7,04	Fixe	18 ANS	Amortissable	24/10/2019	150 000,00	50 609,93
Bons HBM	20/11/2001	6,89	Fixe	18 ANS	Amortissable	20/11/2019	400,00	133,96
Bons HBM	26/11/2001	6,89	Fixe	18 ANS	Amortissable	26/11/2019	295 800,00	99 061,71
Bons HBM	31/12/2001	7,15	Fixe	18 ANS	Amortissable	31/12/2019	150 000,00	50 885,45
Bons HBM	11/02/2002	7,16	Fixe	18 ANS	Amortissable	11/02/2020	150 000,00	50 910,49
Bons HBM	27/04/2002	7,13	Fixe	18 ANS	Amortissable	27/04/2020	320,00	108,45
Bons HBM	30/04/2002	7,13	Fixe	18 ANS	Amortissable	30/04/2020	178 240,00	60 405,96
Bons HBM	28/05/2002	7,10	Fixe	18 ANS	Amortissable	28/05/2020	58 400,00	19 762,64
Bons HBM	02/09/2002	6,94	Fixe	18 ANS	Amortissable	02/09/2020	130 770,00	43 903,33
Bons HBM	17/01/2004	5,89	Fixe	18 ANS	Amortissable	17/01/2022	100 000,00	45 196,39
Bons HBM	20/01/2004	5,83	Fixe	18 ANS	Amortissable	20/01/2022	381 400,00	171 935,70
Bons HBM	10/04/2004	5,83	Fixe	18 ANS	Amortissable	10/04/2022	150 000,00	67 615,80
Bons HBM	13/03/2005	5,49	Fixe	18 ANS	Amortissable	13/03/2023	250 000,00	126 280,81
Bons HBM	13/07/2005	5,31	Fixe	18 ANS	Amortissable	13/07/2023	242 700,00	121 693,32
SOUS TOTAL BONS HBM							3 458 930,00	1 198 495,48
Certificats de Dépôt	29/05/2012	4,19	Fixe	7 ANS	IN FINE	29/05/2019	5 000,00	5 000,00
Certificats de Dépôt	31/07/2013	5,60	Fixe	5 ANS	IN FINE	31/07/2018	150 000,00	150 000,00
Certificats de Dépôt	25/12/2013	5,66	Fixe	5 ANS	IN FINE	25/12/2018	100 000,00	100 000,00
Certificats de Dépôt	23/01/2014	5,53	Fixe	5 ANS	IN FINE	23/01/2019	100 000,00	100 000,00
Certificats de Dépôt	22/05/2014	4,42	Fixe	5 ANS	IN FINE	22/05/2019	707 000,00	707 000,00
Certificats de Dépôt	26/06/2014	4,05	Fixe	3 ANS	IN FINE	26/06/2017	130 000,00	130 000,00
Certificats de Dépôt	16/10/2014	3,70	Fixe	3 ANS	IN FINE	16/10/2017	200 000,00	200 000,00
Certificats de Dépôt	16/10/2014	3,45	Fixe	2 ANS	IN FINE	16/10/2016	220 000,00	220 000,00
Certificats de Dépôt	03/11/2014	3,91	Fixe	5 ANS	IN FINE	03/11/2019	300 000,00	300 000,00
Certificats de Dépôt	13/11/2014	3,34	Fixe	2 ANS	IN FINE	13/11/2016	270 000,00	270 000,00
Certificats de Dépôt	13/11/2014	3,54	Fixe	3 ANS	IN FINE	13/11/2017	830 000,00	830 000,00
Certificats de Dépôt	19/02/2015	3,15	Fixe	3 ANS	IN FINE	19/02/2018	190 000,00	190 000,00
Certificats de Dépôt	19/02/2015	3,48	Fixe	5 ANS	IN FINE	19/02/2020	118 000,00	118 000,00
Certificats de Dépôt	08/05/2015	3,30	Fixe	2 ANS	IN FINE	08/05/2017	330 000,00	330 000,00
Certificats de Dépôt	15/05/2015	3,25	Fixe	2 ANS	IN FINE	15/05/2017	390 000,00	390 000,00
Certificats de Dépôt	22/05/2015	3,80	Fixe	5 ANS	IN FINE	22/05/2020	400 000,00	400 000,00
Certificats de Dépôt	29/08/2016	2,45	Fixe	6 MOIS	IN FINE	27/02/2017	710 000,00	710 000,00
Certificats de Dépôt	31/08/2016	2,40	Fixe	3 MOIS	IN FINE	30/11/2016	318 000,00	318 000,00
SOUS TOTAL CERTIFICATS DE DEPOT							5 468 000,00	5 468 000,00
TOTAL TITRES DE CREANCES EMIS							12 026 880,00	8 846 485,48

Source : CIH Bank

III.3. Opérations de titrisation initiées par CIH Bank

En avril 2002, CIH Bank et Maghreb Titrisation ont réalisé la première opération de titrisation au Maroc. Ils ont ainsi conjointement créé le FPCT CREDILOG I qui a acquis auprès de CIH Bank, un portefeuille de prêts hypothécaires d'un montant de MAD 500 000 000, à taux fixe, consentis à des fonctionnaires pour l'acquisition, la construction, la rénovation et l'extension de logements individuels ou destinés à la location.

En 2003, CIH Bank et Maghreb Titrisation ont initié une deuxième opération de titrisation en créant le FPCT CREDILOG II pour un montant de MAD 1 000 000 000. Ce FPCT avait pour objet d'acquérir des prêts hypothécaires, à taux fixe, consentis à des salariés des secteurs publics et privés. En décembre 2008, CIH Bank et Maghreb Titrisation ont lancé une troisième opération de titrisation en créant- le FPCT CREDILOG III pour un montant de MAD 1 500 000 000. L'opération avait pour objectif la diversification des moyens de financement de CIH Bank et l'amélioration des ratios prudentiels réglementaires notamment le ratio de solvabilité régi par la circulaire de Bank Al Maghrib n° 4/G du 15/01/2001 et le ratio de liquidité régi par la circulaire de Bank Al Maghrib n° 1/G du 27/02/02.

L'émission des trois fonds a été faite sous la forme de deux catégories de parts (les parts prioritaires et les parts spécifiques) auxquelles s'ajoute la part résiduelle, auprès d'investisseurs institutionnels.

En avril 2014, CIH Bank et Maghreb Titrisation ont initié une quatrième opération de titrisation par la création du FT CREDILOG IV pour un montant de 1 200 012 996,18 en contrepartie de l'émission de titres en une fois et en deux catégories distinctes : les Obligations amortissables selon un échéancier prédéterminé souscrites par des investisseurs institutionnels, principalement des établissements de crédit, et les Parts Résiduelles.

L'opération avait pour objectif diversification des moyens de financement de CIH Bank et l'amélioration de ses indicateurs de liquidité et de taux.

III.4. Bons HBM émis par CIH Bank

Les Bons HBM sont des titres de créance émis par CIH Bank et réservés aux banques et à la CDG dans la limite des montants maximums déterminés et fixés par le décret n° 2-97-72, et ce pour le financement de l'habitat social. Ces émissions sont effectuées aux conditions suivantes :

- La phase de préfinancement des promoteurs : les bons sont émis sur une durée de 2 années renouvelables sur une période maximale de 4 ans. Le remboursement de ces bons s'effectuera selon la formule in fine;
- La phase de consolidation : les bons émis seront convertis en phase de financement des acquéreurs. L'emprunt sera reconduit ainsi sur une durée de 18 ans. Le remboursement de cette catégorie de bons s'effectuera selon la formule des annuités constantes.

CIH Bank a émis depuis l'année 2000 et jusqu'à 2005, des emprunts HBM pour un montant total de 3 458,9 Mdh. L'encours au 30 septembre 2016 s'établit à 1 198,5 Mdh.

IV. NOTATION

A ce jour, CIH Bank n'a fait l'objet d'aucune notation.

V. ASSEMBLÉE D'ACTIONNAIRES

V.1. Dispositions statutaires - article 24

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires; ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents, incapables, opposants, ou privés du droit de vote.

Les actionnaires se réunissent en assemblées générales qui peuvent être ordinaires ou extraordinaires. Des assemblées spéciales peuvent réunir les titulaires d'une même catégorie d'actions.

L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration qui en fixe l'ordre du jour. A défaut, elle peut être également convoquée en cas d'urgence:

- Par le ou les commissaires aux comptes, après avoir vainement requis sa convocation par le Conseil d'Administration ;
- Par un mandataire désigné par le président du tribunal statuant en référé à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social ;
- Par le ou les liquidateurs en cas de dissolution de la Société et pendant la période de liquidation;
- Par les actionnaires majoritaires en capital ou en droit de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la Société.

La convocation est faite trente (30) jours au moins avant la date de l'Assemblée, par un avis inséré dans un journal figurant dans la liste fixée par application de l'article 39 du Dahir portant loi du 21 Septembre 1993 relatif au conseil déontologique des valeurs mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne. Toutefois, si toutes les actions de la Société sont nominatives, l'avis de convocation peut n'être fait que par lettre recommandée adressée à chaque actionnaire.

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou en son absence par le Vice-président ou à défaut par toute personne désignée par cette Assemblée. Si l'Assemblée est convoquée par l'un ou les commissaires aux comptes, par un mandataire de justice, par les liquidateurs ou par les actionnaires majoritaires en capital ou en droit de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession de bloc de titres modifiant le contrôle de la Société, l'Assemblée est présidée par l'auteur de la convocation.

V.2. Assemblée Générale Ordinaire – article 25

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires statue sur toutes les questions d'ordre administratif qui excèdent la compétence du Conseil d'Administration et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Le droit de participer aux Assemblées appartient à tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, à condition que celles-ci soient libérées des versements exigibles.

Les actionnaires qui ne réunissent pas le nombre d'actions requis peuvent se réunir pour atteindre le nombre de (1) action au minimum et se faire représenter par l'un d'entre eux.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant le quart au moins du capital social. Si cette condition n'est pas remplie, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau. Dans cette seconde réunion, les délibérations sont valables quel que soit le nombre des actions représentées, mais elles ne peuvent porter que sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la première réunion.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

V.3. Assemblée Générale Extraordinaire – article 26

L'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires, quelque soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, toutefois, augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultants d'un regroupement d'actions régulièrement effectué, ni changer la nationalité de la Société.

Elle est régulièrement constituée et ne délibère valablement qu'autant qu'elle est composée, sur première convocation, d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social.

Si une première Assemblée n'a pas réuni la moitié du capital social, une nouvelle Assemblée peut être convoquée, dans les formes et délais prévus par la loi. Cette deuxième Assemblée délibère valablement si elle est composée d'actionnaires représentant le quart au moins du capital social. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux (2) mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers (2/3) des voix des actionnaires présents ou représentés.

VI. ORGANES D'ADMINISTRATION

VI.1. Composition – article 11

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins et de quinze (15) membres au plus. Les administrateurs sont choisis parmi les personnes physiques ou morales, nommées par l'Assemblée Générale Ordinaire, ou à titre provisoire par le Conseil d'Administration.

VI.2. Durée des fonctions – article 12

La durée des fonctions des administrateurs est de six (6) ans. Les fonctions des administrateurs prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes du dernier exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Les administrateurs sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire, sans même que cette révocation soit mise à l'ordre du jour.

VI.3. Présidence- article 15

Le Conseil d'Administration élit en son sein, aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 16, un Président, qui à peine de nullité doit être une personne physique. Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible et révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Toute disposition contraire est réputée non écrite. En cas d'égalité des voix, la voix du Président est prépondérante.

Le Président dispose des pouvoirs suivants :

- Il organise et dirige les travaux du conseil, dont il rend compte à l'assemblée générale;
- Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission ;

Il fournit à chaque administrateur toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et répond à toute demande de tout administrateur des documents et informations que celui-ci estime utiles.

VI.4. Vice-présidence – article 15

Le Conseil d'Administration pourra élire en son sein, aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 16, un Vice-président, qui doit être une personne physique. Le Vice-président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible.

Le Vice-président sur les Sociétés dispose du pouvoir de présider les séances du Conseil et de l'assemblée générale en l'absence du Président.

De même, en cas d'impossibilité temporaire ou de vacance de la Présidence, et le cas échéant jusqu'à nomination d'un nouveau Président, le Vice-président dispose des pouvoirs conférés au Président dans le cadre de l'article 15-1.

VI.5. Secrétariat – article 15

Le Conseil d'Administration nomme, sur proposition du Président, un Secrétaire du Conseil d'Administration chargé de l'organisation des réunions sous l'autorité du Président. Le Secrétaire est légalement chargé de la rédaction et de la consignation des procès-verbaux dans les conditions prescrites à l'article 16. Le secrétaire du Conseil d'Administration peut être choisi parmi les salariés de la Société, ou en dehors de la Société parmi les hommes de l'art, sous réserve qu'il ne soit pas commissaire aux comptes de la Société.

VI.6. Délibération du conseil – article 16

Le Conseil d'Administration est convoqué par le Président aussi souvent que l'exige la loi et que la bonne marche des affaires sociales le nécessite.

Le Président fixe l'ordre du jour du Conseil d'Administration, en tenant compte, s'il y a lieu, des demandes d'inscription sur ledit ordre des propositions de décisions émanant de chaque administrateur.

Toutefois en cas d'urgence, ou s'il y a défaillance de la part du Président, la convocation peut être faite par les commissaires aux comptes. Lorsque le Conseil d'Administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le Directeur Général ou le tiers au moins des administrateurs peut demander au Président de convoquer le Conseil d'Administration. Lorsque le Président ne convoque pas celui-ci dans un délai de 15 jours à compter de la date de la demande, le dit

Directeur Général ou les dits administrateurs peuvent convoquer le Conseil d'Administration à se réunir.

Le Directeur Général ou les administrateurs, selon le cas, établissent l'ordre du jour objet de la convocation du Conseil faite conformément à l'alinéa précédent.

Sauf en cas d'urgence et avec l'accord de chacun des membres du Conseil, les membres du Conseil d'Administration sont convoqués par écrit avec un préavis minimal de quinze (15) jours; toute convocation aux réunions du Conseil d'Administration doit le cas échéant comprendre toutes les informations et les documents nécessaires pour que les membres du Conseil d'Administration puissent prendre une décision sur les points de l'ordre du jour.

Il est tenu un registre des présences qui est signé par tous les administrateurs, et les autres personnes participant à la réunion.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement sur première convocation que si la moitié (1/2) au moins de ses membres est présente. En l'absence de réunion du quorum sur première convocation, une seconde réunion du Conseil pourra être convoquée sans condition de quorum dans un délai minimal de quinze (15) jours à compter de la date de la première réunion.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante.

VI.7. Attributions du conseil d'administration – article 17

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil peut constituer en son sein, et avec le concours, s'il l'estime nécessaire, de tiers, actionnaires ou non, des comités techniques chargés d'étudier les questions qu'il leur soumet pour avis. Il est rendu compte aux séances du conseil de l'activité de ces comités et des avis ou recommandations formulés.

Le Conseil fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leurs activités sous sa responsabilité.

Au 30 septembre 2016, le conseil d'administration est composé des membres suivants :

Fonction	Nom et fonction	Date de première nomination	Fin du Mandat
Président	M. Ahmed RAHHOU Président Directeur Général de CIH BANK	07/10/2009	AGO statuant sur les comptes 2020
Administrateurs	M. Abdellatif ZAGHNOUN Directeur Général de la CDG	11/03/2015	AGO statuant sur les comptes 2020
	M. Said LAFTIT – Secrétaire Général de la CDG et représentant de MCM	28/05/2009	AGO statuant sur les comptes 2020
	M. Mohamed Amine BENHALIMA Directeur Général Adjoint de la CDG	28/05/2009	AGO statuant sur les comptes 2020

Fonction	Nom et fonction	Date de première nomination	Fin du Mandat
	M. Mohamed Hassan BENSALAH Président Directeur Général de HOLMARCOM	28/05/2009	AGO statuant sur les comptes 2020
Administrateurs	M. Mustapha LAHBOUBI Directeur du Pôle Risk Management de la CDG	25/11/2010	AGO statuant sur les comptes 2020
	M. Omar LAHLOU Directeur du Pôle FINANCES de la CDG	17/12/2014	AGO statuant sur les comptes 2019
	M. Karim CHIOUAR Directeur Général Délégué Groupe HOLMARCOM	17/12/2014	AGO statuant sur les comptes 2019
Administrateurs Indépendants	M. Khalid CHEDDADI Président Directeur Général de la CIMR	20/05/2011	AGO statuant sur les comptes 2016

M. Ahmed RAHHOU est aussi administrateur des sociétés suivantes :

- CMB Plastique ;
- L'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) ;
- SOFAC ;
- MAROC LEASING ;
- Aluminium du Maroc ;
- QMB ;
- ATLANTA ;
- Royal Air Maroc.

VII. ORGANES DE DIRECTION

VII.1. Organigramme fonctionnel

Au 30 octobre 2016, l'organigramme fonctionnel de CIH Bank se présente comme suit :

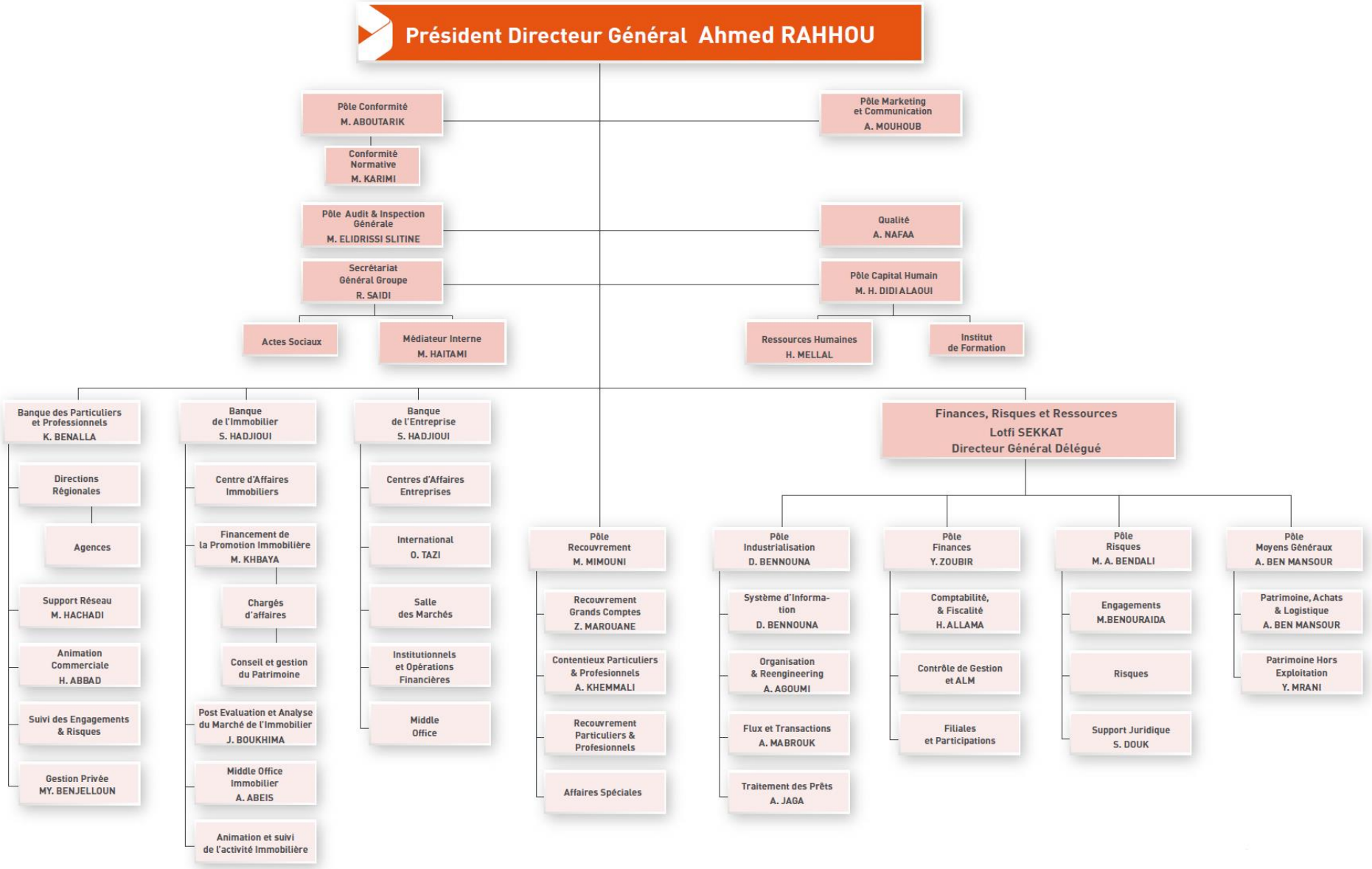

Source : CIH Bank

VII.2.Organisation:

a) La Banque de l'Immobilier

Créée au départ pour renforcer le positionnement de CIH Bank dans le marché immobilier, la Banque de l'Immobilier a vu ses structures se consolider de façon à gagner en expertise et en qualité de prestations aussi bien au niveau central qu'au niveau régional et ce pour plus de réactivité, de proximité et d'opportunités d'affaires.

A la lumière de la vision stratégique de la banque, l'organisation de la Banque de l'immobilier a été conçue autour des axes directeurs suivants :

- Favoriser le développement de la banque de l'immobilier et consolider la position historique de CIH Bank en matière de promotion immobilière ;
- Fidéliser et conquérir la clientèle « Promoteurs Immobilier » par un réseau autonome de proximité ;
- Promouvoir la qualité de service et maitriser les coûts ;
- Mettre en place et suivre les indicateurs fondamentaux de performance commerciale et de rentabilité par la mise en place d'un système d'alertes ;
- Développer les synergies avec les différents centres de profits ;
- Améliorer la gestion et le suivi du risque.

Pour ce faire, l'organisation de la banque de l'immobilier est construite autour de 4 entités rattachées au responsable de la Banque de l'Immobilier :

- La Direction des financements de la Promotion Immobilière ;
- La Direction Middle Office Immobilier ;
- La Direction Post Evaluation et Analyse du marché de l'Immobilier ;
- La fonction Animation et Suivi de l'Activité Immobilière.

Au niveau opérationnel, le maillage régional des centres d'affaires immobiliers compte 10 centres à travers tout le royaume. L'objectif étant de renforcer et de développer un réseau autonome de proximité entièrement dédié à la clientèle «Promoteurs Immobiliers: privés ou institutionnels ».

b) La banque des particuliers et professionnels :

Dans le cadre de son repositionnement stratégique visant à mieux cibler la clientèle des particuliers et des professionnels, des restructurations importantes ont été opérées au niveau du Pôle Particuliers et Professionnels pour plus d'efficacité commerciale et pour gagner en expertise.

Le Pôle Particuliers et Professionnels devenant « Banque des Particuliers et Professionnels» a notamment fait l'objet des réaménagements suivants :

- Une organisation décentralisée au niveau des régions assurant un suivi au plus près du terrain des volets suivants : Animation commerciale, suivi administratif, maîtrise du risque en amont,
- Une organisation au niveau central entièrement dédiée avec des entités garantissant un rôle de «back office» en support aux régionales et aux agences pour optimiser le temps commercial,
- Une diversification de l'offre pour développer de nouvelles sources de PNB par le lancement du marché des professionnels,
- Un étoffement de l'offre produits visant à répondre aux différents besoins de la clientèle,
- Une meilleure couverture géographique via une importante extension du réseau ayant atteint 243 agences à fin 2015 implantées dans 64 villes du Royaume et réparties entre 9 Directions Régionales ;
- Une refonte des pouvoirs et des circuits de décision de façon à gagner en réactivité et en qualité de relation avec les clients,
- Un meilleur accompagnement des agences par la création d'une nouvelle Direction Régionale à l'Oriental et un rééquilibrage quantitatif du périmètre de Casablanca, lequel a été étoffé par une troisième Direction Régionale.

c) La Banque de l'Entreprise

Il s'agit d'un nouveau métier pour CIH Bank qui a réussi un démarrage progressif de nouvelles activités de financement, d'investissement et de banque des marchés en direction des PME, des Institutionnels et des grandes entreprises.

Les structures en central se sont renforcées graduellement par les centres d'affaires entreprises au niveau des régions de Casablanca, Rabat, Fès et Souss pour une plus grande proximité et réactivité vis-à-vis de la clientèle ciblée.

CIH Bank a mis au point une offre de services complète pour les entreprises qui recouvre les grands domaines suivants :

- Financement du cycle d'exploitation ;
- Financement des investissements ;
- Crédits par signature ;
- Opérations internationales ;
- Produits de Placement ;
- Monétique ;
- Gestion des Flux ;
- Bancassurance.

d) Finances, Risques et Ressources

L'entité en charge des Finances, Risques et Ressources a pour objectif de veiller à maîtriser et gérer l'ensemble des risques induits par la croissance de la banque en améliorant significativement l'efficacité opérationnelle du mode opératoire de CIH Bank.

Ainsi, sa mission est de :

- Renforcer les structures dédiées à la gestion des risques, aussi bien au niveau du pilotage central qu'au niveau des différents métiers de la Banque ;
- Renforcer et consolider les structures de back office et de soutien à l'activité commerciale notamment par une plus grande fluidité des process de traitement des opérations de masse en vue de permettre, dans un schéma cible, de libérer plus de temps commercial en agence.

e) Pôle Recouvrement

L'activité de recouvrement des créances en souffrance est une activité constituant un centre de profit à part entière et contribuant non seulement à l'assainissement du bilan de la Banque, mais également à l'amélioration de son résultat net.

Dans cette logique de sécuriser la croissance soutenue visée par la banque, l'organisation actuelle du Pôle Recouvrement a été reconsidérée et a été orientée davantage dans le sens d'une plus grande efficacité opérationnelle et une meilleure performance dans le recouvrement des créances relevant de son périmètre.

Ainsi, la nouvelle organisation du Pôle Recouvrement s'articule autour des axes directeurs suivants :

- Opérer une distinction entre les activités de recouvrement des Grands Comptes et des Particuliers et professionnels ;
- Centraliser toute l'activité contentieuse pour consolider l'expertise judiciaire des Gestionnaires et améliorer le pilotage des partenaires avocats ;
- Privilégier, a contrario, la proximité pour le traitement des dossiers amiables par une présence in situ au plus près des clients,
- S'appuyer sur l'expertise éprouvée d'acteurs externes pouvant apporter une valeur ajoutée certaine dans la chaine de valeur recouvrement, par le développement de partenariats ;
- Assurer la maitrise d'ouvrage des projets d'optimisation d'outils de gestion et de pilotage, de reengineering des process recouvrement et de revue des conventions partenaire.

La nouvelle organisation recouvrement s'articule autour des structures nouvelles suivantes :

- L'entité Surveillance Permanente ;
- L'entité Support, Pilotage & Développement ;
- La Direction Recouvrement Grands Comptes ;
- La Direction Contentieux Particuliers et Professionnels ;
- La Direction Recouvrement Particuliers et Professionnels ;

Sur le plan de gouvernance, et en complément de l'instance « comite central de recouvrement » en charge de l'instruction et la prise de décisions concernant les propositions de dénouement des dossiers relevant de son périmètre, plusieurs comités internes spécialisés ont été crées dans le cadre d'une plus grande collégialité dans le processus de prise de décision.

f) Secrétariat Général Groupe

Ce pôle a pour mission :

- d'assurer la préparation et le bon déroulement des réunions des instances sociales de la banque ainsi que de ses comités internes.
- de coordonner les travaux de mise en place et de fonctionnement d'une gouvernance d'entreprise de la banque alignée sur les dispositifs légaux et règlementaires et intégrant les meilleures pratiques

g) Pôle Conformité

Le Pôle Conformité est responsable :

- De la mise en ouvre du plan des contrôles permanents tel qu'il est défini par la Direction Générale et approuvé par le Conseil d'Administration ;
- Du respect des lois, règlements, normes et conventions du secteur, règles d'éthique et déontologie, usages professionnels, ainsi qu'à l'application des procédures, des décisions et des règles internes.

Depuis 2010, CIH Bank a mis en place un système de vigilance contre le blanchiment d'argent. Cet outil filtre les messages Swift de la base de données clients en se référant à la liste noire de l'ONU. Des alertes sont ainsi automatiquement générées en cas de mouvements de capitaux inhabituels ou suspects. Ces alertes sont ensuite traitées par une entité dédiée au sein du Pôle conformité.

Grâce aux nouveaux process de travail mis en place, CIH Bank a considérablement renforcé ce dispositif de contrôle. Il est à présent plus sécurisé et transparent.

h) Pôle audit et Inspection Générale

La mission de la Direction de l'Audit et Inspection Générale consiste à apporter à la Banque une assurance sur le degré de maîtrise des opérations, en évaluant la qualité du contrôle et les processus de management du risque et à contribuer à leur amélioration et au renforcement de leur efficacité.

i) Direction Qualité

La mission de la Direction de la Qualité consiste en la veille au respect des normes qualités, instituée par la banque.

Aussi, CIH Bank a lancé un vaste chantier visant à mettre en place un Système de Management de la Qualité selon la norme ISI 9001 version 2008, et ce pour les activités liées aux Crédits Amortissables et à la Monétique.

Ce projet d'envergure a pour objectif d'organiser les méthodes de travail et le mode de gestion de la Banque, conformément aux exigences de la norme, des métiers concernés et surtout des attentes des clients.

VII.3.Curriculum Vitae des principaux dirigeants

M. Ahmed RAHHOU (58 ans), Président Directeur Général

Né en 1958 à Meknès, M.RAHHOU a été nommé par Sa Majesté Mohammed VI Président Directeur Général de CIH BANK le 06 Octobre 2009.

Avant de rejoindre CIH Bank, M.RAHHOU était Président Directeur Général de Lesieur Cristal durant la période de 2003 à 2009.

Il a aussi occupé les fonctions suivantes au Crédit du Maroc :

- Membre du Directoire en charge du réseau d'agences au Maroc et à l'Etranger ;
- Membre du Directoire;
- Directeur Général Adjoint ;
- Directeur de l'Information et de l'Organisation ;
- Directeur des Programmes et du Contrôle de Gestion.

M. Ahmed RAHHOU est ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique de Paris en 1980 et de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications de Paris en 1982.

M. Lotfi SEKKAT (52 ans), Directeur Général Délégué en charge des Finances, des Ressources et Risques

Né en 1964, M. Sekkat est actuellement Directeur Général Délégué en charge des Finances, des Ressources et Risques à CIH Bank.

Antérieurement à sa nomination à CIH Bank, il a effectué un parcours professionnel riche au Crédit du Maroc ou il a exercé diverses missions au Secrétariat Général de l'Exploitation, occupé le poste de Directeur de l'Informatique et de l'Organisation et a été nommé Directeur Central de l'Industrialisation.

M. Lotfi SEKKAT est ingénieur diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure d'Electronique, Informatique et Radio Communications de Bordeaux.

M. Samir HADJIOUI (55 ans), Directeur Général Adjoint en charge de la banque de l'immobilier et de la banque de l'entreprise

Monsieur Samir HADJIOUI, né en 1961, est actuellement Directeur Général Adjoint chargé de la banque de l'immobilier et de la banque de l'entreprise.

En 1985, il débuta à l'Office d'Exploitation des Ports en tant que chef de service en charge des réseaux et de la maintenance des bâtiments au port de Casablanca. Suite à cette expérience, il rejoint CIH Bank en septembre 1989.

Après avoir exercé diverses missions au Staff du Président, il a occupé le poste de Directeur Agence « Entreprises » spécialisée dans la gestion des grands comptes en 1993, Directeur du Réseau Nord en 1998, Directeur de la Distribution en charge des points de ventes, de la Direction marketing, la Direction de l'international et de la Direction de la production bancaire en 2000, Directeur en charge de la Direction des Entreprises en 2002, Directeur en charge du réseau en 2005 et Directeur de Pôle en charge des Particuliers et Professionnels en 2010.

M. HADJIOUI est ingénieur de formation, lauréat de l'ENSEEIHT – Ecole Nationale Supérieure de l'Electronique, l'Electrotechnique, l'Informatique et de l'Hydraulique de Toulouse - de l'Institut Polytechnique de Toulouse.

M. Khalid BENALLA (50 ans), Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des Particuliers et des Professionnels

M. BENALLA a démarré sa carrière en 1989 chez Crédit Du Maroc en tant qu'adjoint au Directeur d'agence à Safi. Il a été nommé Directeur de la même agence en 1992.

De 1996 à 1998, Il est Directeur de deux principales agences à Agadir successivement à clientèle type particuliers puis entreprises.

En février 1998, il a été promu Directeur Régional Multi-Marchés à Marrakech et régions.

Fin 2003, il est nommé à Rabat en tant que Directeur de Marché avec pour mission de développer le maillage du Réseau et des encours clients, dépôts et crédits.

En 2010, il est promu Directeur du Réseau Nord de la même banque, poste qu'il a occupé jusqu'à janvier 2012, date à laquelle, il a rejoint CIH Bank en tant que Directeur de la Banque des Particuliers et des Professionnels.

M. BENALLA est diplômé en finances de l'ISCAE de Casablanca.

M. Rachid SAIDI (57 ans), Secrétaire Général du Groupe

M. Rachid SAID a rejoint CIH Bank en 1984 où il travaille successivement à l'Audit Interne et au contrôle de gestion. De 1986 à 1988, il participe en tant que membre de la commission Produits au projet d'extension de l'activité de CIH Bank à la collecte des dépôts. En 1988, il exerce en tant que Directeur d'agence. De 1999 à 2000, il est Responsable de l'évaluation des crédits grandes branches.

A partir de 2001, il exerce successivement les fonctions de Directeur de la Promotion Immobilière, Chargé de Mission auprès de la Présidence (2004-2005), Directeur de l'Audit Interne et de l'Inspection Générale (2006-2007), Directeur de Pôle en charge du Secrétariat des Conseils et Comités et enfin Secrétaire Général du Groupe à compter de avril 2015.

M. SAIDI est titulaire d'un doctorat en Sciences Economiques de Paris en 1983.

M. My El Hassan DIDI ALAOUI (58 ans) Directeur Général adjoint en charge du Pôle Capital Humain

Monsieur DIDI ALAOUI My El Hassan a débuté se carrière en 1981 au niveau de à l'Office National Interprofessionnel des Céréales et Légumineuse (ONICL) avant d'intégrer en 1984, le Comptoir Métallurgique Marocain (C.M.M) en tant que Responsable Informatique pour une durée de cinq années.

Suite à cette expérience, il rejoint le Crédit du Maroc (CDM) en Novembre 1989, en qualité de Responsable du département de l'informatique Commerciale. Après un bref passage au pôle administratif du Réseau au sein du même établissement entre 2003 et 2004, il rejoint en février 2004 la direction des Ressources Humaines en tant que Directeur des Relations Sociales et adjoint au Directeur des Ressources Humaines Groupe.

Il a intégré CIH Bank en décembre 2009 en tant que Directeur des Ressources Humaines avant de prendre la responsabilité du pôle Ressources Humaines et Formations en Janvier 2011 et du Pôle Capital Humain en 2012.

Monsieur DIDI ALAOUI My El Hassan est Ingénieur Analyste de l'institut National des Statistiques et d'Économie Appliquée (INSEA). En 1995, Il obtient son diplôme de l'ITB.

M. Morad MIMOUNI (48 ans) Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Recouvrement

M.MIMOUNI a commencé son parcours professionnel en intégrant la SGMB comme adjoint au directeur des projets et de l'organisation. 5 ans plus tard, il intègre CIH Bank comme Directeur de l'Organisation et de la Qualité avant d'être nommé en 2001, Directeur de l'Audit Interne et de l'Inspection Générale à CIH Bank.

Après un parcours au niveau de Lesieur-Cristal en tant que directeur des achats, de l'approvisionnement et de la gestion du risque Marché à Lesieur-Cristal, il réintègre CIH Bank en 2011 en tant que Directeur du pôle recouvrement.

Morad MIMOUNI a fait ses études universitaires à l'ENSEM de Nancy, et les a continuées à l'Ecole des Mines où il a obtenu son mastère en Génie des Systèmes Industriels. Il est aussi titulaire d'un diplôme Executive MBA « General Management Program » à l'Essec Management Education.

M. Mohamed ABOUTARIK (58 ans) Directeur du Pôle Conformité

M. ABOUTARIK a intégré CIH Bank en 1984 et a occupé plusieurs postes de responsabilité en agence, Direction Régionale et Direction de l'Exploitation. Il a également participé à plusieurs projets structurants tels que le lancement de nouveaux produits bancaires, la restructuration de la Direction de l'Exploitation, la restructuration de la fonction Recouvrement et le projet Bâle II. Depuis 1999, il a rejoint la filière Contrôle de la banque où il a occupé le poste de responsable de l'Inspection Générale, puis directeur du Contrôle Permanent. Il est actuellement Directeur du Pôle Conformité.

M. ABOUTARIK est diplômé de l'ISCAE, option Finances Comptabilité, en 1981. Il a obtenu le DES de l'Institut Technique Bancaire en 1992 et le Diplôme des Etudes Financières et Comptables du CNAM en 2006.

M. Driss BENNOUNA (50 ans), Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Industrialisation

M. Driss BENNOUNA, né en 1966, est actuellement Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Industrialisation.

Depuis 1986, il a occupé les fonctions suivantes à CIH Bank :

- Directeur du pôle support et logistique, en charge de coordonner entre les fonctions Système d'Information, Organisation et Administration des services à la clientèle ;
- Directeur de la Direction des Systèmes d'Information et Procédures ;
- Responsable de l'unité Etudes et Développements Informatiques ;
- Responsable du département Exploitation et Production Informatique ;
- Ingénieur SI puis Responsable du domaine fonctionnel « Agence ».

M.BENNOUNA est Ingénieur d'état en Génie Electrique, Option Systèmes Informatiques de l'Ecole Mohammadia des Ingénieurs (EMI).

M. Younes ZOUBIR (43 ans) Directeur du Pôle Finances

M.ZOUBIR a entamé son parcours professionnel en 1997 en tant qu'inspecteur au sein de la Société Générale Marocaine des Banques. En 2000, il rejoint Wafasalaf en tant qu'auditeur Senior puis responsable de l'Audit Interne. En 2005, il a pris la responsabilité du Département Finances et Comptabilité. En 2008 il a été nommé Directeur Financier et Administratif, membre du comité exécutif dudit Etablissement. Il a occupé ce poste jusqu'à janvier 2011, date à laquelle, il a rejoint CIH Bank en tant que Directeur de Pôle Finances.

M. Younes ZOUBIR a obtenu son diplôme de troisième cycle en Science Economique, Option Finances, de l'Université Hassan II à Casablanca en 1997.

M. Mohammed Azarab Bendali (48 ans), Directeur du Pôle Risques

Né en 1968, M. BENDALI est actuellement Directeur du Pôle Risques regroupant les directions en charge des Engagements, du Support Juridique et des Risques chez CIH Bank.

Antérieurement à sa nomination à CIH Bank, il a exercé dans le secteur bancaire au Maroc et en France, il a occupé notamment au Maroc le poste d'Auditeur Général d'Attijariwafa Bank et de directeur du Pôle Risques et Membre de directoire d'Al Barid Bank.

M. Mohammed Azarab BENDALI est ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique de Paris et de l'Ecole Nationale Supérieure des Techniques Avancées de Paris.

Melle Amal MOUHOUB (51 ans) Directeur du Pôle Marketing et Communication

Melle MOUHOUB a intégré CIH Bank en 1996 en tant que Cadre à la Direction Recherches et Développement. Elle a occupé par la suite le poste de responsable du département Produits puis responsable du département Marketing avant d'être nommée en 2005 en tant que Directeur Marketing et Communication. Elle a ensuite pris la responsabilité de la Direction de communication institutionnelle et interne à partir de 2009 avant d'être nommée Directeur Marketing et Communication en 2012. En 2014, Melle Mouhoub est promue en tant que Directeur de Pôle Marketing et communication.

Melle Amal MOUHOUB est titulaire d'un Doctorat d'Université, spécialité «Sciences de Gestion» à la Faculté de CAEN-France en 1995.

M. Abdeljawad BEN MANSOUR (55 ans) Directeur du Pôle Moyens Généraux

M. Ben Mansour a obtenu son diplôme d'ingénieur Informaticien de l'INSEA à Rabat en 1983 Il a intégré CIH Bank en 1984 en tant qu'Ingénieur développement au sein de la Direction Informatique. Il a pris ensuite la responsabilité du développement du « système agence », puis du domaine « prêts & Engagements » avant d'être nommé chef de la division Etude & Développement. En 2004 il a occupé le poste de responsable du « back office crédits » et en 2008 il a été nommé Directeur des services à la clientèle. En 2010 M. Ben Mansour à été nommé Directeur des Ressources Humaines et Formation avant d'être promu en 2012 en tant que Directeur de Pôle Moyens Généraux.

VII.4.Rémunérations attribuées aux membres des organes d'administration

Au titre de l'exercice 2015, aucun jeton de présence n'a été servi. Par ailleurs, le Conseil d'Administration du 19 décembre 2012, autorise la rémunération des administrateurs, hors salariés de CIH Bank et de l'actionnaire majoritaire, membres des comités suivants :

- Le Comité de Nomination et de Rémunération ;
- Le Comité Stratégique ;
- Le comité d'Audit.

La rémunération annuelle brute attribuée aux membres du Conseil d'Administration de CIH Bank au titre de l'exercice 2015 s'élève à 184 KDH.

VII.5.Rémunération attribuée aux dirigeants

La rémunération annuelle brute attribuée aux principaux dirigeants de CIH Bank au titre de l'exercice 2015 s'élève à 24 779 KDH.

VII.6.Prêts accordés aux membres de direction

Le montant des prêts accordés aux membres de direction pour l'exercice 2015 est de 2 250 KDH. L'encours s'établit à 2 028,01 KDH à fin 2015.

VII.7.Prêts accordés aux membres du Conseil d'Administration

Aucun prêt n'a été accordé aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2015.

VII.8.Intéressement et participation du personnel

A la date d'établissement du présent dossier d'information, ni le personnel de CIH Bank ni les membres de son organe de direction ne bénéficient d'un plan de stock-options ou d'intéressement au capital.

VIII. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE[1]

VIII.1. Les comités émanant du Conseil d'Administration

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité de nomination et de rémunération	**3 administrateurs** • M. Abdellatif ZAGHNOUN, Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion ; Président du Comité ; • M. Saïd LAFTIT, Secrétaire Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion, membre du Comité ; • M. Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la CIMR, membre du comité.	Donne un avis sur le recrutement, la nomination, la révocation et la rémunération du Président du Conseil d'Administration et de ses membres, des dirigeants et salariés de la société.	Au moins une fois par an
Comité stratégique	**4 administrateurs** • M. Ahmed RAHHOU, Président Directeur Général de CIH Bank, Président du Comité; • M. Saïd LAFTIT, Secrétaire Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion, membre du Comité ; • M. Mohammed Amine BENHALIMA, Directeur Général Adjoint de la Caisse de Dépôt et de Gestion, membre du Comité ; • M. Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la CIMR, membre du comité.	Propose au Conseil d'Administration les éléments de réflexion et d'orientation concernant le positionnement de la banque, les marchés recherchés, les métiers exercés, la vision stratégique et les objectifs stratégiques ;	Mensuel

[1] Au 30 septembre 2016

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité d'audit	**4 administrateurs** • M. Omar LAHLOU, Directeur du Pôle Finances à la Caisse de Dépôt et de Gestion, président du Comité ; • M. Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général à la CIMR, membre du comité ; • M. Karim CHIOUAR, Directeur Général Délégué du Groupe HOLMARCOM, membre du Comité ; • M. Mustapha LAHBOUBI, Directeur du Pôle Risk Management à la Caisse de Dépôt et de Gestion, membre du Comité.	• Chargé d'assurer la surveillance et l'évaluation de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne, de la gestion des risques et de la conduite de l'activité de l'audit ; • Veille à l'intégrité de l'information financière diffusée par l'établissement en s'assurant de la pertinence et de la cohérence des normes comptables appliqués pour l'établissement des comptes individuels et consolidés.	Au moins quatre fois par an

Source : CIH Bank

VIII.2. Les comités internes

a) Les comités de supervision

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité de Direction Générale	• Le Président Directeur Général ; • Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; • Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Industrialisation ; • Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier et de la Banque de l'Entreprise ; • Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des particuliers et des Professionnels ; • Le Secrétaire Général du groupe • Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Recouvrement • Le Directeur Général Adjoint en charge du Capital Humain ; • Le Directeur du Pôle Risques ; • Le Directeur du Pôle Conformité • Le Directeur du Pôle Finances ; • Le Directeur du Pôle Moyens Généraux • La Directrice du Pôle Marketing et de la Communication. • Le Directeur de l'Audit et Inspection Générale. • Le Directeur de l'organisation	Le Comité de Direction Générale constitue un cadre d'informations, d'échange et de concertation entre les principaux responsables de la banque, portant sur des thèmes relatifs à la mise en œuvre de la politique générale de la banque (plans réglementaires et concurrentiels, lancement de projets structurants, préparation du budget annuel, choix organisationnels	Hebdomadaire
Comité de Coordination Commerciale	• Le Président Directeur Général ; • Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; • Le Directeur de la Banque de l'Entreprise ; • Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier ; • Le Directeur du Pôle Particuliers et Professionnels ;;	Le Comité de Coordination Commerciale constitue un cadre d'information, d'échange et de concertation portant sur les thèmes relevant des fonctions commerciales de la Banque.	Hebdomadaire

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité Organisation et Système d'information	• Le Président Directeur Général ; • Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; • Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Industrialisation ; • Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier et de la Banque de l'Entreprise ; • Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des particuliers et des Professionnels ; • Le Secrétaire Général du groupe • Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Recouvrement • Le Directeur Général Adjoint en charge du Capital Humain ; • Le Directeur du Pôle Risques ; • Le Directeur du Pôle Conformité • Le Directeur du Pôle Finances ; • Le Directeur du Pôle Moyens Généraux • La Directrice du Pôle Marketing et de la Communication. • Le Directeur de l'Audit et Inspection Générale. • Les Directeurs concernés par les thèmes inscrits à l'ordre du jour.	• Assure le suivi de la mise en œuvre de la stratégie de la banque en matière de Système d'Information ; • Valide les plans d'actions annuels de la banque en matière d'organisation et de système d'information et en assurer le suivi ; • Décide des arbitrages en matière de priorisation des projets ; • Valide la politique de sécurité du SI, veiller à sa mise œuvre et à sa maintenance ; • Valide les budgets relatifs aux projets organisation et Système d'Information.	Mensuelle
Comité de Management des Risques	• Le Président Directeur Général • Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; • Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier et de la Banque de l'Entreprise ; • Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des particuliers et des Professionnels ; • Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Recouvrement • Le Directeur du Pôle Risques ; • Le Directeur des Engagements ; • Le Directeur des Risques ; • Le Directeur du Pôle Finances ; • Le Directeur du Pôle Conformité • Le Directeur de l'Audit et Inspection Générale ;	En charge du suivi des risques de la banque, notamment les risques de crédit, de marché, risques opérationnels…	Trimestrielle

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité des Grands risques	• Le Président Directeur Général • Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; • Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier et de la Banque de l'Entreprise • Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des particuliers et des Professionnels ; • Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Recouvrement • Le Directeur du Pôle Risques ; • Le Directeur des Engagements ; • Le Directeur des Risques.	• Examine l'exposition aux grands risques au regard des engagements globaux ; • Examine le respect des limites arrêtées par la banque ; • Analyse l'évolution de la qualité de ces risques afin de prendre le cas échéant toutes les dispositions jugées opportunes pour la préservation des intérêts de la banque.	Trimestrielle
Comité de Contrôle Interne	• Le Président Directeur Général ; • Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; • Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier et de la Banque de l'Entreprise; • Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des particuliers et des Professionnels, • Le Directeur du Pôle Finances ; • Le Directeur du Pôle Risques ; • Le Directeur des Risques ; • Le Directeur du Pôle Conformité ; • Le Directeur de l'Audit et de l'Inspection générale	Il dispose des attributions suivantes : • Définir la structure organisationnelle du contrôle interne de CIH Bank et de ses filiales ; • Vérifier la correcte couverture du périmètre de CIH Bank et de ses filiales par le dispositif de contrôle interne ; • Prendre connaissance des anomalies graves en matière de dysfonctionnement du contrôle interne relevées par les corps de contrôle interne et externe ; • Suivre la correcte mise en œuvre des mesures correctrices décidées pour palier les dysfonctionnements constatés ; • Examiner avant approbation toute modification de la charte d'Audit de CIH Bank ; • Examiner et approuver le manuel de contrôle interne ; • Examiner avant approbation le rapport annuel sur le contrôle interne.	Trimestrielle

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité Qualité	• Le Président Directeur Général ; • Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; • Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier et de la Banque de l'Entreprise • Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des particuliers et des Professionnels ; • Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Industrialisation ; • La Directrice du Pôle Marketing et de la Communication. • Le Directeur en Charge de la Direction Qualité	Veille au respect des normes qualités, instituée par la banque.	Trimestrielle
Comité Général	• Le Président Directeur Général ; • Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; • Les Directeurs Généraux Adjoints; • Les Directeurs de Pôles et Directeurs; • Les Directeurs régionaux.	Le Comité Général constitue un cadre d'informations, d'échange et de communication qui associe l'ensemble des Directeurs de la banque (siège et régions). Il a pour mission de traiter des thèmes relatifs à la mise en œuvre de la stratégie de la banque et à son déploiement opérationnel, en vue d'en assurer le relais auprès du personnel de la banque.	Trimestrielle (après les arrêtés trimestriels des comptes)

Source : CIH Bank

b) Les comités de gestion opérationnelle

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité des Engagements	• Le Président Directeur Général ; • Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; • Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier et de la Banque de l'Entreprise ; • Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des particuliers et des Professionnels ; • Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Recouvrement • Le Directeur du Pôle Risques ; • Le Directeur des Engagements ; • Le Directeur des Risques ; • Le Directeur du financement de la Promotion Immobilière ; • Le Directeur du Support Juridique ; • Le Directeur en charge des Affaires Spéciales. • Les chargés d'affaires en charge de dossiers à l'ordre du jour du Comité.	Statue sur les demandes de nouveaux crédits, les renouvellements de lignes d'engagement existantes et le réaménagement des conditions de prêts.	Hebdomadaire
Comité de Recouvrement	• Le Président Directeur Général ; • Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; • Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier et de la Banque de l'Entreprise ; • Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des particuliers et des Professionnels ; • Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Recouvrement • Le Directeur du Pôle Risques ; • Le Directeur des Engagements ; • Le Directeur du financement de la Promotion Immobilière ; • Le Directeur du Support Juridique ; • Le Directeur en charge des Affaires Spéciales. • Les Directeurs du Recouvrement ; • Le Directeur du Contentieux ;	Statue sur les propositions de plans d'apurement, de règlements transactionnels, de restructurations, d'assainissements des créances en recouvrement amiable ou judiciaire et sur tout autre montage de sortie relatif à ces créances (acquisition de gages, dations en paiement, etc.), et ce pour tout dossier dont le risque net est inférieur ou égal à 20 millions de Dirhams. Les dossiers dépassant cette limite sont soumis au Comité Stratégique.	Hebdomadaire

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité Administratif	• Le Président Directeur Général ; • Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; • Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier et de la Banque de l'Entreprise ; • Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des particuliers et des Professionnels ; • Le Directeur Général Adjoint en charge du Capital Humain ; • Le Secrétaire général du groupe ; • Le Directeur du Pôle Moyens Généraux	En charge de la définition, de la mise en place et de l'évaluation de la politique générale de l'institution tant en matière de ressources humaines et de gestion du patrimoine, qu'en matière de moyens généraux nécessaires au développement de l'institution aussi bien sur les plans quantitatif que qualitatif.	Hebdomadaire
Comité Commercial	• Le Président Directeur Général ; • Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier et de la Banque de l'Entreprise ; • Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des particuliers et des Professionnels ; • La Directrice du Pôle Marketing et de la Communication. • Le Directeur Support Réseaux ; • Le Directeur de l'animation commerciale • Les Directeurs Régionaux (Mensuellement)	• En charge de valider les plans d'actions commerciaux de la Banque de Détail et de veiller à leur adaptation en fonction de l'évolution des orientations stratégiques et de l'environnement concurrentiel • Assure le suivi des réalisations commerciales	Hebdomadaire
Comité Produits	• Le Président Directeur Général ; • Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; • Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier et de la Banque de l'Entreprise ; • Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des particuliers et des Professionnels ; • Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Industrialisation ; • Le Directeur du Pôle Risques ; • Le Directeur du Pôle Conformité ; • La Directrice du Pôle Marketing et de la Communication. • Le Directeur en charge de la Direction Qualité ; • Le Directeur du Support Juridique.	Statue sur : • Les nouveaux produits et services à mettre en place dans le cadre du développement des activités de la banque ; • L'adaptation des produits et services existants ; • La politique tarifaire liée aux produits et services commercialisés par la banque.	Trimestrielle

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité de Trésorerie	• Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; • Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier et de la Banque de l'Entreprise ; • Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des particuliers et des Professionnels ; • Le Directeur du Pôle Finances ; • Le Responsable de la Salle des Marchés ; • Le Responsable des Institutionnels et Opérations financières.	En charge du suivi de la gestion de la trésorerie de la banque.	Hebdomadaire
Comité ALM	• Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; • Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier et de la Banque de l'Entreprise ; • Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des particuliers et des Professionnels ; • Le Directeur du Pôle Finances ; • Le Directeur du Pôle Risques ; • Le Directeur des Risques ; • Le Responsable de la fonction ALM ; • Le Responsable de la Salle des Marchés ; • Le Responsable des Institutionnels et Opérations financières.	• En charge de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de gestion Actif- Passif, en fonction des orientations stratégiques et des dispositions légales et réglementaires ; • Alimente le Comité de Management des risques en reportings relatifs aux risques de taux, liquidité, change…	Trimestrielle
Comité de pilotage des risques de crédit	• Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; • Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier et de la Banque de l'Entreprise ; • Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des particuliers et des Professionnels ; • Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Recouvrement • Le Directeur du Pôle Risques ; • Le Directeur des Engagements ; • Le Directeur des Risques ; • Le Directeur du Support Juridique.	Il valide les principaux indicateurs de mesure des risques de crédit qui lui sont proposés par la Direction des Risques.	Deux fois par trimestre

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comite des risques opérationnels/ Conformité	• Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; • Le Directeur Général en charge du Pôle Industrialisation ; • Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier et de la Banque de l'Entreprise ; • Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des particuliers et des Professionnels ; • Le Directeur du Pôle Risques ; • Le Directeur du Pôle Conformité ; • Le Directeur des Risques ; • Le Secrétaire Général du Groupe ; • Le Directeur de l'Audit et de l'Inspection Générale ;	Il a pour objet : En matière de Risques opérationnels, d'identifier les risques opérationnels et valider l'organisation et les moyens à mettre en œuvre pour assurer leur gestion. En matière de conformité, il est en charge de l'élaboration de la politique Conformité de la banque et du suivi du risque de non-conformité conformément aux normes légales, réglementaires et professionnelles.	Trimestrielle
Comité de Suivi des risques sensibles	• Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; • Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier et de la Banque de l'Entreprise ; • Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des particuliers et des Professionnels ; • Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Recouvrement • Le Directeur du Pôle Risques ; • Le Directeur des Engagements ; • Le Directeur de la comptabilité et fiscalité ; • Le Directeur des Risques ; • Le Directeur du Recouvrement.	Il examine la situation des clients (ou groupe de clients), non contentieux repris dans la watch-list et qui présentent des critères de dégradation de la qualité des risques.	Trimestrielle
Comité de suivi des Affaires Spéciales	• Le Président Directeur Général ; • Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; • Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Recouvrement • Le Directeur du Pôle Risques ; • Le Directeur des Engagements ; • Le Directeur en charge des affaires spéciales	Examine l'évolution du recouvrement des clients contentieux historiques de la banque, identifiés selon une liste limitative et gérés par le Pôle Affaires Spéciales et toute autre affaire que le Comité du recouvrement aura décidé de lui confier.	Mensuelle

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité de suivi du contentieux	• Le Président Directeur Général ; • Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; • Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Recouvrement • Le Directeur des Engagements ; • Le Directeur du Contentieux. • Le Directeur du Recouvrement.	Examine individuellement l'état d'avancement du Recouvrement de toutes les créances contentieuses d'un client (ou d'un groupe de clients)	Trimestrielle
Comité de suivi des opérations d'assainissement	• Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; • Les Directeurs Généraux Adjoints ; • Le Directeur en charge du Traitement des Prêts ; • Les Directeurs de Pôle et Directeurs en charge des sujets à traiter.	En charge du suivi du plan d'assainissement du passif de certaines activités, notamment dans les domaines suivants : • Assainissement des garanties ; • Assainissement des suspens avec le Ministère des Finances : Ristournes, avances de l'Etat ; • Assainissements divers (comptes en sommeil, reliquats de créance, etc.).	Trimestrielle
Comité de provisionnement	• Le Président Directeur Général ; • Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; • Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier et de la Banque de l'Entreprise ; • Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des particuliers et des Professionnels ; • Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Recouvrement • Le Directeur du Pôle Risques • Le Directeur des Engagements ; • Le Directeur des Risques • Le Directeur de la Comptabilité et Fiscalité. • Le Directeur du Support Juridique ;	En charge d'examiner les dotations aux provisions du trimestre et de l'exercice.	Trimestrielle

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité de suivi des Activités Non Bancaires	• Le Président Directeur Général • Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources. • Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier et de la Banque de l'Entreprise ; • Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Recouvrement • Le Responsable du Pôle Finances. • Le Directeur du Patrimoine Hors Exploitation. • Les responsables et représentants de CIH Bank dans les filiales concernées par l'ordre du jour.	Ce Comité est une instance en charge du suivi des activités non bancaires de la banque.	Trimestriel
Comité Gestion relation clientèle	• Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources • Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Industrialisation • Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier et de la Banque de l'Entreprise ; • Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des particuliers et des Professionnels ; • Le Directeur de Pôle en charge du Secrétariat Conseils et Comités • Le Directeur du Pôle Conformité • La Directrice du Marketing et de la Communication • Le Directeur de l'Organisation • Le Directeur de la Qualité • Le Directeur des Flux et Traitements • Le Directeur de la Comptabilité • Le Directeur du Support Réseau • Le Directeur en charge de la médiation interne • La Responsable de la Gestion Relation Clients •	A pour mission de veiller sur l'efficience du processus de traitement des réclamations et l'amélioration des process qui sont à leur origine. A cet effet, il procède à l'analyse des dysfonctionnements relevés et à la mise en place des mesures correctives.	Mensuel
Comité PHE	• Le Directeur Général Délégué, • Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Industrialisation, • Le Directeur du Pôle Moyens Généraux, • Le Directeur du Pôle Finances, • Le Secrétaire Général du Groupe ; • Le Directeur du Patrimoine Hors Exploitation.	Il statue, dans le cadre des limites de compétence fixées en matière de cession du patrimoine hors Exploitation relevant de son domaine de compétence. Il donne un avis sur les propositions d'acquisition de gages.	Au besoin

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité Multi canal	• Le Président Directeur Général • Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources. • Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Industrialisation. • Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier et de la Banque de l'Entreprise ; • Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des Particuliers et des Professionnels. • La Directrice du Pôle Marketing et de la Communication. • Le Directeur du Pôle Conformité • Le Directeur de l'Organisation. • Le Directeur des Flux et Traitements. • Le Directeur Traitement des prêts. • Le Directeur du Support Réseau. • Les correspondants métiers permanents.	Le Comité de coordination « Multicanal » a pour objectif d'assurer le suivi et la coordination des travaux de mise en œuvre de la stratégie « multi-canal » de CIH Bank.	Mensuel

Source : CIH Bank

c) Les comités par pôles métiers

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité de Crédit Banque de détail	• Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des Particuliers et des Professionnels. • Le Directeur des Engagements ; • Le Chef de la Division Suivi des Engagements (Particuliers et Professionnels).	Statue sur les demandes de nouveaux crédits, les renouvellements de lignes d'engagement existantes, les modifications de conditions de prêts, d'adhésions, de cessions avec suite de prêt ; et ce dans le cadre des limites de compétence fixées par le système de délégation de la banque.	Hebdomadaire
Comité de Crédit Banque de l'Immobilier	• Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier et de la Banque de l'Entreprise ; ; • Le Directeur des engagements ; • Le directeur de la promotion Immobilière ; • Le Responsable de Suivi des Engagements (Banque de l'Immobilier) ; • Les chargés d'affaires concernés.	Statue sur les demandes de nouveaux crédits, les renouvellements de lignes d'engagement existantes, les modifications de conditions de prêts concernant la clientèle des promoteurs immobiliers et ce, dans le cadre des limites de compétence fixées par le système de délégation de la banque.	Hebdomadaire
Comité de Crédit Banque de l'Entreprise	• Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier et de la Banque de l'Entreprise ; • Le Directeur des Engagements ; • Les responsables des Centres d'Affaires entreprise concernés.	Statue sur les demandes de nouveaux crédits, les renouvellements de lignes d'engagement existantes, les modifications de conditions de prêts concernant la clientèle des entreprises et ce, dans le cadre des limites de compétence fixées par le Président Directeur Général.	Hebdomadaire

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité Central de Recouvrement	• Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Recouvrement • Le Directeur des Engagements ; • Le Directeur du Recouvrement ; • Le Directeur du Contentieux.	• Statue dans le cadre des limites de compétences fixées par le Président Directeur Général sur les propositions de plans d'apurements, de règlements transactionnels, de restructurations des créances et sur tout autre montage de sortie relatif aux créances en recouvrement amiable ou judiciaire ; • Statue sur les demandes de transfert des dossiers relatifs aux crédits aux particuliers du recouvrement amiable au recouvrement judiciaire et vice versa.	Hebdomadaire
Comité des Prêts au Personnel	• Le Directeur des Ressources Humaines et Formation ; • Le Directeur des Engagements ; • Le responsable de l'agence Libad.	Statue, dans le cadre des limites de compétence fixées par le Président Directeur Général et conformément aux règles et normes en vigueur, en matière de prêts accordés au personnel en activité.	Hebdomadaire

Source : CIH Bank

d) Les comités régionaux

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité Régional	• Le Directeur Régional ; • Les Directeurs des agences de la région ; • Le responsable risque régional ; • Les responsables et cadres de la Direction régionale.	• Assurer le suivi des réalisations commerciales régionales ; • Traiter toute question d'ordre administratif ou logistique, relatives à la région ; • Surveiller l'évolution des créances relatives aux dossiers de crédits de la région.	Mensuelle
Comité de Coordination Régionale	• Le Directeur Régional ; • Les Responsables des Centres d'affaires régionaux ; • Les Responsables des Risques régionaux ; • Les Responsables et Cadres de la Direction régionale.	Développer la synergie et la complémentarité régionale entre les différents métiers commerciaux de la banque (Banque des Particuliers et professionnels/Banque de l'Immobilier/Banque de l'Entreprise).	Hebdomadaire
Comité Régional de Crédit	• Le Directeur Régional ; • Le Responsable Régional des Risques (Pôle Particuliers et professionnels).	Traitement des crédits relevant de la compétence du Directeur Régional.	Quotidienne

Source : CIH Bank

e) Les comités réglementaires (Code du travail)

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité d'Entreprise	• Le Directeur Général Adjoint en charge du pôle Capital Humain ; • Le Directeur des Ressources Humaines et Formation ; • Les représentants des salariés.	Conformément au code du travail Marocain, le Comité d'entreprise est une instance de consultation entre l'employeur et les salariés de la banque sur les sujets ayant trait à la vie et au développement de l'entreprise	Trimestrielle et chaque fois que nécessaire
Comité d'Hygiène et Sécurité	• Le Directeur Général Adjoint en charge du pôle Capital Humain ; • Le Directeur des Ressources Humaines et Formation ; • Le Directeur des Moyens Généraux • Le médecin du travail ; • Les représentants des salariés.	Le Comité d'Hygiène et de Sécurité est une instance de concertation et d'échange entre le management de la banque et les représentants du personnel sur les sujets relatifs aux conditions d'hygiène et de sécurité dans les lieux de travail des salariés de la banque.	Trimestrielle et chaque fois que nécessaire

Source : CIH Bank

PARTIE IV. ACTIVITE

I. HISTORIQUE ET PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS

CIH Bank est un acteur du secteur bancaire marocain qui opère depuis plus d'un siècle. Les principales dates ayant marqué son histoire, sont présentées ci-après :

1920	Création de CIH Bank sous la dénomination de " Caisse des Prêts Immobiliers du Maroc " -CPIM
1967	• Avec l'extension de l'activité au secteur Hôtelier la CPIM devient le " Crédit Immobilier et Hôtelier "- CIH ; • Introduction en bourse du CIH.
1986	Autorisation de recevoir les dépôts du public et de pratiquer les opérations de banques
1987	Décentralisation de la saisie des opérations financière- automatisation au niveau des agences
1988	Ouverture des guichets aux opérations bancaires
1989	Le CIH figure sur la liste des sociétés privatisables avec la BNDE, la BMCE et la BCP dans le secteur bancaire
1993	Promulgation de la nouvelle loi bancaire
2002	Le CIH et Maghreb Titrisation ont réalisé la première opération de titrisation au Maroc en créant le FPCT CREDOLOG I pour un montant de 50 000 000 Dh
2003	• Le CIH et Maghreb Titrisation ont initié une deuxième opération de titrisation en créant le FPCT CREDILOG II pour un montant de 1 000 000 000 Dh ; • Assainissement des comptes suite à la dotation de 2,7 milliards de DH allouée à la couverture du portefeuille des créances en souffrance ; • Adoption du plan de reprofilage de l'endettement via une reconversion de la dette onéreuse visant la réduction substantielle du coût des ressources
2004	Recentrage du CIH sur son métier de base : le financement de l'immobilier
2005	Assainissement des créances détenues sur les organismes publics et le dénouement de la garantie de l'État sur les créances hôtelières
2006	Le Groupe Caisses d'Épargne rejoint le tour de table de Massira Capital Management, principal actionnaire au CIH, holding détenu à hauteur de 65% par la Caisse de Dépôt et de Gestion et 35% par le Groupe des Caisses d'Epargne
2007	Transformation juridique du CIH en Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance
2008	Titrisation d'un portefeuille des créances du CIH et constitution du Fonds CREDILOG III pour un montant de 1 500 000 000 Dh en vue de la diversification des moyens de financement du CIH et l'amélioration des ratios prudentiels réglementaires
2009	• La transformation juridique du CIH en Société Anonyme à Conseil d'Administration, au lieu et place de la SA à Directoire et Conseil de Surveillance, à partir du 28 mai 2009 ; • Le choix du mode d'exercice de la Direction Générale : le Conseil d'Administration du 07/10/2010 a décidé que la Direction Générale est dorénavant exercée par un Président Directeur Général.
2010	• Adoption du nouvel organigramme ; • Désengagement du CIH de ses 7 unités hôtelières au profit de la CDG en contrepartie de l'engagement d'acquisition auprès de cette dernière de ses participations dans Maroc Leasing et SOFAC ; • Déconsolidation des actifs hôteliers suite à leur cession ; • Emission de certificats de dépôts pour 2 Gdh ; • Création de CIH Courtage ; • Extension du plafond du programme de certificats de dépôts à 5 Gdh ;
2011	• Prise de participation dans Maroc Leasing à hauteur de 34,0% soit un prix d'acquisition de 519 Mdh ; • Signature d'un protocole d'accord entre le CIH et la SONADAC portant sur l'assainissement et le dénouement des prêts accordés ; • Ouverture d'un bureau de représentation en France. • Au 31/12/2011, MCM détient 70,88% du capital du CIH. • Acquisition par la CDG de la participation détenue par le Groupe BPCE dans le capital du CIH à travers MCM (23,8%) portant ainsi sa participation dans le CIH à 67,9% ; • Prise de participation dans SOFAC Crédits à hauteur de 46.21% pour un montant de 229 Mdh.

2012	• Lancement d'une OPA obligatoire sur les titres SOFAC suite au franchissement à la hausse du seuil de 40% ; • Extension du plafond du programme de certificats de dépôts à 7 Gdh ; • Emission obligataire pour 1 Gdh ; • Création d'une filière MRE en France dotée d'un dispositif commercial dans l'objectif d'accélérer le rythme de pénétration de ce marché.
2013	• Le renforcement de la participation du CIH dans le capital de la société SOFAC suite à la décision de sa radiation de la cote, portant ainsi sa participation à 60,5% ; • L'acquisition de 346 753 actions de la société LE TIVOLI portant la participation du CIH à 89,4% ; • La cession à la BCP des parts sociales détenues dans le capital de la Banque Populaire Maroco-Guinéenne ; • Dissolution anticipée du FPCT CREDILOG I suite au franchissement du capital Restant Dû (CRD) cumulé des créances vivantes en son actif du seuil de 10% du montant initial de l'émission ; • Signature d'une convention de partenariat avec la banque espagnole CAIXA Bank ; • Signature d'une convention de partenariat avec la banque italienne CARIPARMA.
2014	• Titrisation d'un portefeuille des créances du CIH et constitution du Fonds FT CREDILOG IV pour un montant de 1 200 012 996,18 Dh ; • Changement d'identité visuelle : CIH devient CIH Bank et adopte une nouvelle identité ; • Certification ISO 9001 version 2008 des deux activités Monétique et Crédits amortissable au logement ; • Signature d'une convention de partenariat avec « MONEYTRANS » pour la mise en place d'un nouveau service de transfert de fonds de l'étranger vers le Maroc ; • Emission obligataire subordonnée pour 1 Gdh.
2015	• Rachat auprès du Groupe CDG de 10% du capital d'ATLANTA ; • Augmentation de capital de SOFAC de 85 Mdh. • Finalisation du Process de catégorisation de la Banque avec la DGI et signature de la convention avec catégorie « A ».
2016	• Lancement de la Banque participative en partenariat avec CDG et QII et soumission de la demande de l'agrément à Bank Al Maghrib ; • Prise de participation de 3% dans le capital de la SBVC. • La création de la société gestionnaire d'OPCI AJARINVEST par CIH Bank à hauteur de 40% et la CDG à hauteur de 60 % du capital.

Source : CIH Bank

II. APPARTENANCE DU CIH À MASSIRA CAPITAL MANAGEMENT

II.1. Présentation de Massira Capital Management

La Société MCM est une holding dont le siège social se situe Place Moulay El Hassan, immeuble CDG, Rabat, ayant pour seule vocation de porter la participation de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) dans le capital de CIH Bank.

La Holding ne possédant aucun effectif, la gestion courante administrative et juridique et le suivi de l'activité de MCM sont assurés par la CDG conformément au contrat d'assistance administrative et technique conclu entre la CDG et MCM en date du 20 mars 2006. La tenue de la comptabilité et de la fiscalité de la société MCM sont assurées par un cabinet externe.

L'actionnariat de la société au 31 décembre 2015 est composé à 100% de la CDG suite au rachat par cette dernière de la participation du groupe BPCE.

a) Présentation de la société Massira Capital Management (MCM) :

La société MCM a pour objet, conformément à la réglementation en vigueur :

- La prise de participation, directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises créées ou à créer par tout moyen notamment par voie d'apport, de souscription d'actions, de fusion de société en participation, de groupement, d'alliance ou de commandite;
- L'acquisition de toutes valeurs mobilières cotées ou non cotées ;

- La gestion de portefeuille de valeurs mobilières ou de titres émis par des personnes morales, publiques ou privées ;
- Et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières pouvant se rattacher à l'un des quelconques objets précités ou à tous autres objets similaires ou connexes.

Le portefeuille de participations de la société Massira Capital Management est composé à ce jour, d'une seule ligne, en l'occurrence, de 65,88% du capital social de CIH Bank.

b) Historique de la société

25 janvier 2006	• Signature du protocole d'accord entre la CDG et le GCE prévoyant l'entrée de GCE dans le capital de CIH BANK
20 mars 2006	• Utilisation de la société Massira Capital Management (MCM), comme véhicule d'investissement de la CDG et de son partenaire dans le capital de CIH BANK ; • Prise de participation de MCM dans CIH BANK à hauteur de 67% à travers le rachat de la participation de CDG et de Bank Al Maghrib dans le capital de CIH BANK
27 juin 2006	• Augmentation du capital de MCM de 3.000.000 DH à 3.161.277.300 DH
6 juillet 2006	• Signature du pacte d'actionnaire entre la CDG et le GCE et entrée de GCE dans le capital de MCM à hauteur de 35%
20 mars 2007	• Augmentation du capital de MCM de 3.161.277.300 DH à 3.193.000.000 DH, par émission au pair de 317 227 actions nouvelles de 100 dirhams de valeur nominale chacune
15 avril 2008	• Changement de la date d'arrêté de l'exercice social de MCM : les comptes de la société sont désormais arrêtés le 30 juin de chaque année au lieu du 31 décembre
11 novembre 2009	• Participation à l'augmentation de capital du CIH pour un montant de 263 MDH, par incorporation des dividendes CIH : MCM devient actionnaire du CIH à hauteur de 67,88%
30 novembre 2009	• Augmentation du capital de MCM de 3.193.000.000 DH à 3.435.668.000 DH, par incorporation des dividendes MCM pour un montant de 243 MDH.
20 décembre 2011	• Cession de BPCE Maroc de sa participation dans MCM (35%) à la CDG qui porte sa participation à 100%.
21 juillet 2014*	• Cession par MCM de 1.330.406 actions CIH BANK à part égale entre la Compagnie d'Assurances et de Réassurances ATLANTA et SANAD

Source : CDG
** Aucun événement n'a marqué l'historique de la société depuis juillet 2014*

c) Evolution de l'actionnariat de Massira Capital Management

Actionnaires	Au 31/12/2013		Au 31/12/2014		Au 31/12/2015		Au 30/06/2016	
	Nb d'actions	% du Capital	Nb d'actions	Nb d'actions	% du Capital	% du Capital	Nb d'actions	% du Capital
CDG	34 356 680	100%	34 356 680	34 356 680	100%	100%	34 356 680	100%
Total	**34 356 680**	**100%**	**34 356 680**	**34 356 680**	**100%**	**100%**	**34 356 680**	**100%**

Source : CDG

d) Massira Capital Management en chiffres

En KDH	30/06/2014	30/06/2015	30/06/2016
Total bilan	4 580 319	4 284 032	4 248 255
CA	Néant	Néant	Néant
Produits financiers	282 919	283 467	245 426
Résultat net	227 412	378 465	229 590

Source : CDG

Les Produits financiers de MCM correspondent essentiellement aux dividendes distribués par CIH Bank au profit de ses actionnaires.

e) Flux financiers entre CIH Bank et MCM

Les seuls flux financiers entre MCM et CIH Bank sont les dividendes distribués au titre des exercices 2013, 2014 et 2015.

II.2. Présentation du Groupe CDG

La CDG est une institution financière créée sous la forme d'un établissement public par le Dahir du 10 février 1959 et doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

La CDG a pour vocation d'une part de conserver, sécuriser et convertir l'épargne institutionnelle en encours à long terme et, d'autre part, concourir à la dynamisation, à l'animation et au développement des marchés financiers. La CDG a ainsi pour rôle central de recevoir, conserver et gérer des ressources d'épargne qui, de par leur nature ou leur origine, requièrent une protection spéciale.

Le législateur fait obligation à certains déposants institutionnels, principalement la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et la Caisse d'Epargne Nationale (CEN), de confier à la CDG l'excédent de leurs ressources afin de les investir de façon sûre et rentable. Outre les dépôts réglementés de la CNSS, de la CEN et des professions d'auxiliaires de justice, notamment les secrétaires-greffiers et les notaires, la CDG reçoit aussi des dépôts « libres » principalement d'entreprises ou institutions publiques ou privées comme ses filiales, des compagnies d'assurance, des caisses mutualistes, des barreaux, etc.

Le schéma ci-dessous démontre le rôle structurant de la CDG en matière de mobilisation et d'emploi de l'épargne :

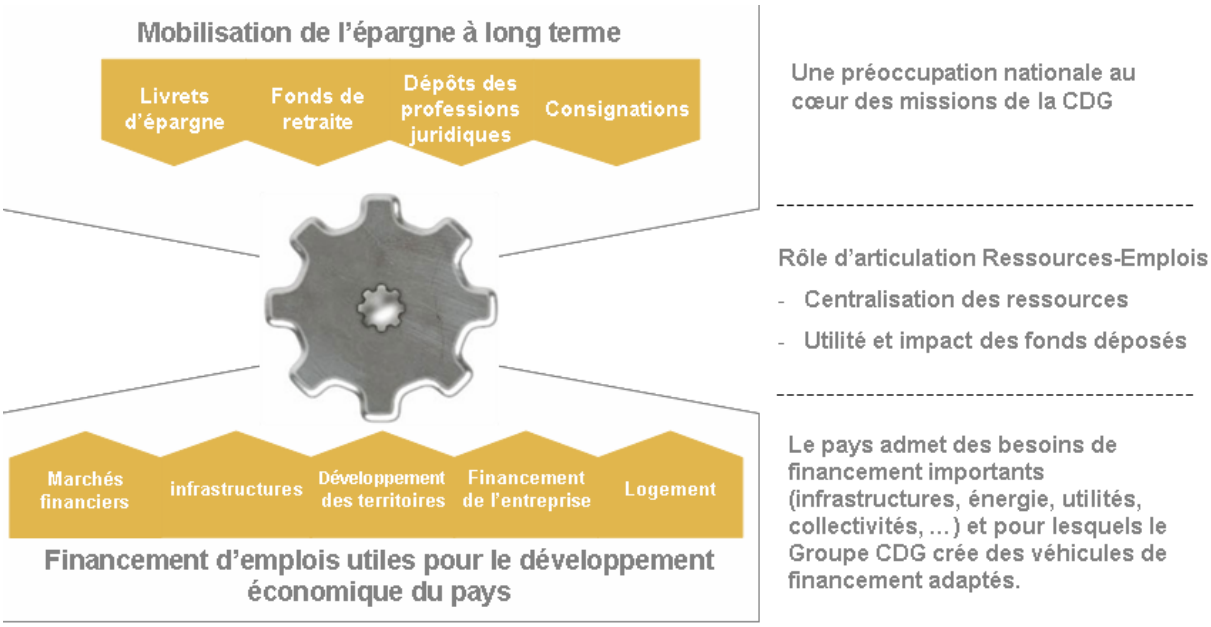

Source : CDG

La CDG assure, en outre, la gestion administrative et financière de la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA), et, par son biais, du Régime Collectif d'Allocation de Retraite

(RCAR)[2]. Il est à noter que la CNRA est un établissement public qui assure une activité traditionnelle de gestion des rentes d'accidents de travail et des maladies professionnelles et une activité plus concurrentielle de vente de produits d'assurance ciblés.

Afin de mieux séparer les activités opérationnelles, des activités de marchés et des investissements financiers et clairement distinguer entre son rôle d'opérateur de son rôle d'investisseur, la CDG s'est dotée d'une organisation qui permet de dissocier, au sein des activités opérationnelles, les activités concurrentielles des interventions de "missions d'intérêt général" tout en améliorant la lisibilité du bilan des actions de la CDG et son système de gouvernance.

Cette nouvelle organisation s'est par ailleurs traduite par un découpage des activités d'investissement selon une logique d'allocation de fonds, de rentabilité et de risque. Celle-ci s'articule autour de quatre grands domaines d'activité:

- **Dépôt et Consignations :** La CDG assure la collecte, la gestion et centralisation des fonds réglementés. Les fonds réglementés sont des fonds dont l'obligation de dépôt de comptes de réserves techniques à la Caisse de Dépôt et de Gestion est définie dans l'article 14 du dahir de 1959 instituant la CDG. Seuls les fonds des Barreaux sont gérés sous un régime de relation conventionnelle. La CDG assure également la gestion des consignations administratives et judiciaires ainsi que les cautionnements assurés par la Direction des Consignations. Ce service consiste en la réception des droits de personnes physiques ou morales en vue de préserver puis de restituer ces droits à leurs ayants droits dûment reconnus et identifiés ;
- **Prévoyance et retraite :** La prévoyance représente un secteur dans lequel la CDG ne cesse de développer ses activités, notamment à travers la gestion de la Caisse nationale de retraites et d'assurances (CNRA) et par son biais le Régime collectif d'allocation de retraite (RCAR), institutions qu'elle gère directement ;
- **Banque, finance et assurances** : Ce groupe de métiers peut lui-même être scindé en quatre segments :

    - **Banque :** qui regroupe la banque d'affaires CDG Capital créée en mars 2006 et qui elle-même regroupe les métiers suivants: activités de marché, corporate finance, gestion d'actifs, titres et services bancaires, gestion de fonds capital risque, touristique et CIH BANK (CIH Bank) ;
    - **Sociétés de financement** : regroupe les filiales suivantes : la Caisse Marocaine des Marchés (CMM) et Maghreb Titrisation (MT);
    - **Assurance et Réassurance** : regroupe les filiales suivantes : Atlanta et la SCR ;
    - **Fonds et Sociétés d'investissement** : s'articulent d'une part autour de l'activité de gestion et de prise de participation minoritaires et stratégiques, logées dans Fipar-Holding et, d'autre part, autour de la gestion de fonds spécialisés, à savoir le fonds touristique Madaef dans lequel sont logés les actifs et les sociétés hôtelières (dont SIM détient les actifs du Club Med au Maroc), la foncière Challah et le fonds dédié au micro crédit Jaida.

- **Développement territorial et durable:** Cette ligne regroupe les métiers opérationnels non financiers, à savoir : la promotion immobilière, l'aménagement de zones (touristiques, urbaines et industrielles), les services à l'immobilier, le tourisme, les infrastructures, les services aux collectivités locales, ainsi que les métiers d'appui aux entreprises et le développement durable. Ces métiers ont tous été logés au sein de CDG Développement, holding créé en 2004.

[2] Le RCAR est une institution de prévoyance sociale constituée d'un régime général et d'un régime complémentaire de retraite destinés aux fonctionnaires non titulaires de l'Etat et des collectivités locales et au personnel des entreprises publiques soumises au contrôle financier de l'Etat.

Ainsi, de par son statut et ses missions, la CDG s'impose de fait comme le principal investisseur institutionnel du Royaume, jouant un rôle de premier plan dans divers secteurs stratégiques de l'économie nationale aussi bien par des investissements directs qu'à travers ses filiales et organismes gérés.

Au 30 juin 2016, l'organisation du groupe CDG se présente comme suit :

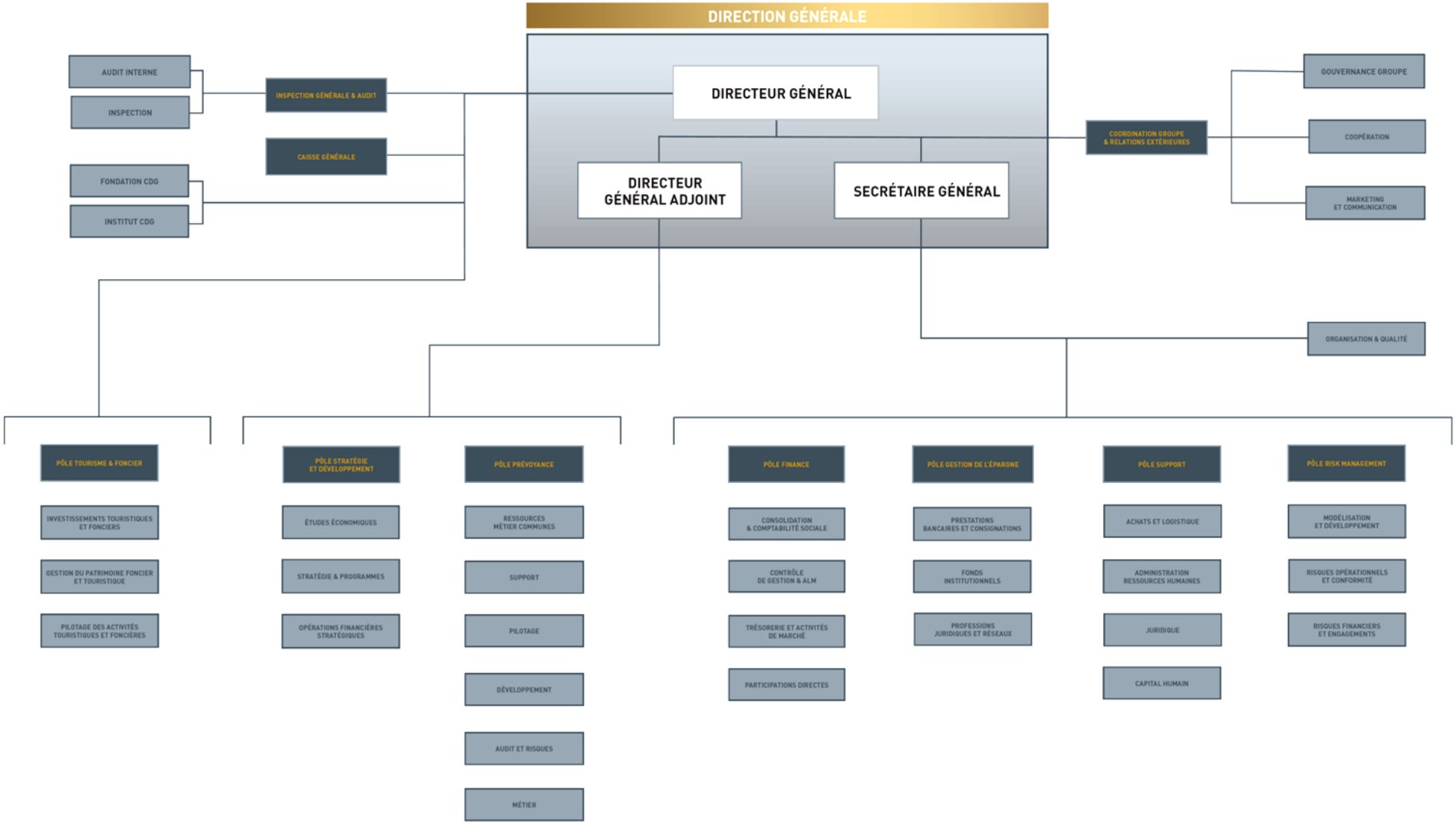
DIRECTION GÉNÉRALE
DIRECTEUR GÉNÉRAL
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
AUDIT INTERNE
INSPECTION
INSPECTION GÉNÉRALE & AUDIT
CAISSE GÉNÉRALE
FONDATION CDG
INSTITUT CDG
COORDINATION GROUPE & RELATIONS EXTÉRIEURES
GOUVERNANCE GROUPE
COOPÉRATION
MARKETING ET COMMUNICATION
ORGANISATION & QUALITÉ
PÔLE TOURISME & FONCIER
INVESTISSEMENTS TOURISTIQUES ET FONCIERS
GESTION DU PATRIMOINE FONCIER ET TOURISTIQUE
PILOTAGE DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES ET FONCIÈRES
PÔLE STRATÉGIE ET DÉVELOPPEMENT
ÉTUDES ÉCONOMIQUES
STRATÉGIE & PROGRAMMES
OPÉRATIONS FINANCIÈRES STRATÉGIQUES
PÔLE PRÉVOYANCE
RESSOURCES MÉTIER COMMUNES
SUPPORT
PILOTAGE
DÉVELOPPEMENT
AUDIT ET RISQUES
MÉTIER
PÔLE FINANCE
CONSOLIDATION & COMPTABILITÉ SOCIALE
CONTRÔLE DE GESTION & ALM
TRÉSORERIE ET ACTIVITÉS DE MARCHÉ
PARTICIPATIONS DIRECTES
PÔLE GESTION DE L'ÉPARGNE
PRESTATIONS BANCAIRES ET CONSIGNATIONS
FONDS INSTITUTIONNELS
PROFESSIONS JURIDIQUES ET RÉSEAUX
PÔLE SUPPORT
ACHATS ET LOGISTIQUE
ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES
JURIDIQUE
CAPITAL HUMAIN
PÔLE RISK MANAGEMENT
MODÉLISATION ET DÉVELOPPEMENT
RISQUES OPÉRATIONNELS ET CONFORMITÉ
RISQUES FINANCIERS ET ENGAGEMENTS

Source : CDG

Indicateurs financiers consolidés de la CDG

En Mdh	2013	2014	2015	S1 2016
Produit net bancaire	4 083	3 743	5 206	2 507
Résultat net part du groupe	964	682	755	460
Total bilan	186 602	201 838	205 970	211 041
Fonds propres part du groupe	16 819	19 006	19 482	17 142

Source : CDG

Principaux flux entre CIH BANK et la CDG

- Conventions conclues au cours de 2015 :

Cession par le groupe CDG à CIH Bank de 10% du capital social d'ATLANTA

CIH Bank a acquis auprès du groupe CDG, après accord du Ministère de l'Économie et des Finances, 10% du capital d'ATLANTA sur la Bourse des Valeurs de Casablanca le 08 janvier 2015 pour un montant de 409 243 Kdh.

- Conventions conclues au cours des exercices antérieurs :

Cession d'actions, de parts sociales, de créances et d'actif hôtelier :

La convention conclue en date du 16 décembre 2010 entre CIH Bank et la CDG porte sur la cession par CIH Bank à la CDG ou à toute entité contrôlée par celle-ci d'une part, de l'actif hôtelier « Omeyades », et d'autres part, des actions, parts sociales et créances se rapportant aux sociétés: Le Lido, Paradise, Wafahotel, Société Hôtelière du Tichka, Sitzag et Iter.

Le montant de la transaction est de 705 Mdh, totalement encaissés à fin 2010.

Augmentation de capital de Mahd Salam (filiale à 100% de CIH Bank) réservée à la CDG

Une augmentation de capital de la société Mahd Salam a été réalisée en 2010 pour un montant de 361 Mdh. Elle a été effectuée par compensation avec des dettes de la société Mahd Salam auprès de la CDG.

Cession par la CDG à CIH Bank de sa participation dans Maroc Leasing :

La CDG a cédé à CIH Bank, le 25 mars 2011, sa participation dans le capital de Maroc Leasing. CIH Bank a acquis 944 102 actions représentant 34% du capital de la société. Le montant de la transaction est de 519 Mdh.

Cession par la CDG à CIH Bank de sa participation dans SOFAC Crédits :

CIH Bank a acquis, au 30 décembre 2011, la totalité de la participation de la CDG dans SOFAC Crédits. Au total, 651 524 actions ont transité entre les deux sociétés soit 46% du capital pour un montant global de 229 Mdh.

Garantie de passif et de complément de prix :

Convention conclue entre la CDG et CIH Bank suite à l'acquisition en 2011 par CIH Bank des participations de la CDG dans la Société SOFAC porte sur l'engagement de la CDG d'indemniser CIH Bank du préjudice fiscal subi par la Société SOFAC aux exercices antérieurs à l'exercice 2010 inclus et précise le complément de prix de cession à verser par CIH Bank à la CDG selon les modalités arrêtées entre les parties.

Le produit comptabilisé au titre de l'exercice 2013 s'élève à 13 751 Kdh, a fait l'objet d'encaissement au 17 février 2015. Au titre de l'exercice 2015, aucune prestation ou produit n'ont été livrés ou fournis.

Le complément de prix de cession des titres SOFAC s'élève à 2 833 Kdh au 31 décembre 2014. Le paiement est intervenu le 16 février 2015. A fin 2015, la clause de l'Earn Out n'est pas applicable et les engagements pris par CIH Bank prennent fin.

Garantie au titre du protocole d'accord relatif à la cession des actifs hôteliers au Groupe CDG :

Convention conclue entre la CDG et CIH Bank suite à la cession en 2010 par CIH Bank des actifs hôteliers au groupe CDG, porte sur les modalités de mise en jeu de la garantie et de paiement des sommes dues au titre de la dite garantie, arrête les montants pris en charge par chacune des parties dans le cadre de l'assainissement et des autres opérations d'apurement de la situation des actifs hôteliers ainsi que les montants devant être payés par CIH Bank à la CDG cédant au titre de la garantie.

La charge comptabilisée dans les comptes au 31 décembre 2014 s'élève à 19 348 Kdh.

III. STRUCTURE DES PARTICIPATIONS DE CIH BANK

Au terme de 2015, le portefeuille des participations de CIH Bank se trouve constitué de 27 entités pour un montant net de 1 359,8 millions de dirhams avec un accroissement de 494,5 millions de dirhams comparativement à 2014. Cet accroissement global couvre :

- Acquisition de 10,0% du capital de la Société ATLANTA au prix de 409,2 millions de dirhams ;
- Renforcement de la participation de CIH Bank dans le capital de la société SOFAC par souscription à 242 857 actions dans le cadre de l'augmentation de capital de SOFAC ;
- Participation à la création de la Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires telle que prévue par la nouvelle Loi Bancaire pour 588 actions pour un montant de 58 800.0 dirhams.

A fin juin 2016, le portefeuille des participations de CIH Bank se trouve constitué de 28[3] entités pour un montant net de 1 371,6 millions de dirhams avec un accroissement de 11,8 millions de dirhams comparativement à 2015, correspondant à la prise de participation de 3% dans le capital de la SBVC.

[3] Courant le deuxième semestre 2016, CIH Bank a crée la société gestionnaire d'OPCI AJARINVEST détenue par CIH Bank à hauteur de 40% et la CDG à hauteur de 60 % du capital.

Suite à ces opérations, la structure du portefeuille des participations de CIH Bank à fin juin 2016 se présente comme suit :

En Mdh	Nombre	Valeur de souscription	Part/Total	Montant Net de Provisions	Produits inscrits au CPC au 31/12/2015*
Sociétés financières	13	1 342	85,3%	1 341	44
Sociétés hôtelières	2	208	13,2%	28	0
Sociétés d'aménagement	10	17	1,1%	2	0
Filiales de CIH Bank	3	6	0,4%	1	16
TOTAL	**28**	**1 573**	**100%**	**1 372**	**59**

Source : CIH Bank
**Correspondent uniquement aux dividendes perçus par CIH Bank*

Dans le détail, le portefeuille des participations au 30 juin 2016 recouvre 28 entités comme suit :

Sociétés	Actions détenues %	Valeur de souscription en Dh	Provisions en Dh	Montant net de provisions en Dh
MAROCLEASING	34,00%	519 341 139	0	519 341 139
ATLANTA	10,00%	409 372 434	77 026	409 295 408
SOFAC	66,30%	388 429 540	0	388 429 540
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	7,00%	7 000 000	0	7 000 000
L'IMMOBILIERE INTERBANCAIRE	6,70%	1 267 000	0	1 267 000
MAGHREB TITRISATION	24,30%	1 216 700	0	1 216 700
SOCIETE DE BOURSE MSIN	10,00%	1 000 000	143 786	856 214
SBVC	3,00%	11 765 107	0	11 765 107
FONDS DE GARANTIE DE DAR AD DAMANE	-	750 000	750 000	0
INTERBANK	6,00%	690 000	0	690 000
DAR AD-DAMANE	0,70%	500 000	0	500 000
MAROCLEAR	1,40%	275 000	0	275 000
STE MAROCAINE DE GESTION DES FONDS DE GARANTIE DES DÉPÔTS BANCAIRES (SGFG)	5,90%	58 800	0	58 800
NEW SALAM	65,10%	140 000 000	140 000 000	0
LE TIVOLI	89,40%	67 855 832	40 000 000	27 855 832
SIDETSA	15,00%	915 000	915 000	0
SMIT	0,00%	10 100	0	10 100
SUD LUXE	15,00%	45 000	45 000	0
SIDI IFNI	20,00%	20 000	20 000	0
SICOPAR	10,00%	3 737 400	3 737 400	0
IDMAJ SAKAN	10,00%	2 000 000	0	2 000 000
IMEG C/C	14,00%	300 000	300 000	0
SED FES	5,00%	375 000	375 000	0
ADER-FES	0,00%	100	100	0
PALM-BAY	85,00%	10 000 000	10 000 000	0
LES HOTELS MAHD SALAM TWO	100,00%	5 193 972	5 193 972	0
CIH COURTAGE	100,00%	1 000 000	0	1 000 000
RHOSN ENNAKHIL	100,00%	200 000	200 000	0
TOTAL		**1 573 318 124**	**201 757 284**	**1 371 560 841**

Source : CIH Bank

Le volume des participations de CIH Bank dans les sociétés financières et assimilées domine le portefeuille des participations avec un montant de 1 341,67 millions de dirhams et 85,3% du total du portefeuille, en accroissement de 7,0 pts par rapport à 2014. Ces participations dont l'essentiel a été initié dans le cadre du plan stratégique 2010-2014[4] ont contribué à améliorer les résultats de la Banque par les produits générés sous forme de dividendes à travers l'encaissement de 43,8 millions de dirhams contre 23,3 millions de dirhams en 2014.

De son coté, le portefeuille des participations hôtelières n'a pas subi de changement et s'est maintenu à 207,9 millions de dirhams au même niveau qu'en 2014.

Enfin, les filiales à 100% de CIH Bank n'ont pas subi de modification au cours de l'année 2015 et jusqu'au juin 2016, à l'exception de l'autorisation accordée par le conseil de CIH Bank à la société GHOSN ENNAKHIL portant sur l'acquisition d'un actif destiné à la réalisation d'un projet à composante touristique et immobilière.

Les autres participations de CIH Bank n'ont pas enregistré de changements significatifs.

IV. FILIALES DE CIH BANK

SOFAC et SOFASSUR

Dénomination sociale	SOFAC
Nature juridique	SA
Capital social	141 666 400 Dhs
Siège social	57, boulevard Abdelmoumen, Casablanca
Objet	Société de financement conformément aux dispositions du Dahir n°1-14-193 du 1er rabii I 1436 (24 décembre 2014) portant promulgation de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés
PNB Juin 2016	162,4 Mdh
Résultat net Juin 2016	33,6 Mdh
PNB 2015	273,0 Mdh
Résultat net 2015	42,3 Mdh
% d'intérêt CIH Bank	66,3%

Source : SOFAC-comptes sociaux 2015/Juin 2016

Le 30 Décembre 2011, CIH Bank a acquis la totalité de la participation de la CDG dans SOFAC portant sa participation dans la société à 46,21%.

Suite au franchissement de seuil de 40% du capital et droits de vote de SOFAC, CIH Bank a lancé en 2012 une offre publique d'achat obligatoire à l'issue de laquelle, la participation de CIH Bank dans SOFAC est portée à 59,8%.

Suite aux résultats de l'offre publique d'achat obligatoire sur les actions SOFAC, et compte tenu du faible niveau de flottant en bourse, CIH Bank a initié une Offre Publique de Retrait (OPR) visant la radiation des titres SOFAC de la bourse de Casablanca. L'OPR obligatoire s'est déroulée du 22 mars au 19 avril 2013 inclus, et a porté la participation de CIH Bank à 60,5%.

[4] Le plan stratégique 2010-2014 vise à faire de CIH Bank une banque universelle qui exerce tous les métiers, avec une offre bancaire complète et en se positionnant sur l'ensemble des segments clientèle out en consolidant la position de la banque sur son métier de base qui est l'immobilier.

La participation de CIH Bank dans la SOFAC s'inscrit dans le cadre de son plan de développement stratégique, visant à compléter l'offre de la banque dans le domaine du financement des activités spécialisées (crédit à la consommation, leasing…).

SOFASSUR société à capital de 100 000 dirhams est une filiale à 100% de SOFAC spécialisé dans le courtage d'assurance. Au titre de l'exercice 2015, ses produits d'exploitation totalisent 13,05 millions de dirhams et son résultat Net s'établit à 8,24 millions de dirhams

A fin juin 2016, ses produits d'exploitation totalisent 7,9 millions de dirhams et son résultat Net s'établit à 5,0 millions de dirhams.

CIH COURTAGE

CIH BANK a crée le 15 juillet 2010, CIH Courtage présentée comme suit :

Dénomination sociale	CIH Courtage
Nature juridique	SARL Associé Unique
Associé unique	CIH BANK SA
Capital social	1 000 000 Dhs
Siège social	Résidence Hicham, Angle Boulevard Abdelmoumen et rue Abou Marouane, 3ème étage, appartement N° 7, Casablanca
Objet	le Courtage en assurances : l'exercice de la profession de Courtier d'assurances dans les branches autorisées et aux activités qui sont réputées liées à la profession d'Intermédiaire d'assurance par la réglementation régissant cette profession.
Produits d'exploitation Juin 2016	15,3 Mdh
Résultat net Juin 2016	10,4 Mdh
Produits d'exploitation 2015	25,2 Mdh
Résultat net 2015	16,9 Mdh
% d'intérêt CIH Bank	100,0%

Source : CIH COURTAGE-Comptes sociaux 2015/Juin 2016

Afin de se placer dans le secteur du courtage en assurance, CIH Bank crée en Juillet 2010 CIH Courtage. Par conséquent CIH Bank se dote ainsi, à l'instar des autres banques Marocaines, d'un cabinet captif d'assurances conformément aux nouvelles réglementations en la matière qui ne permettent pas aux banques à vendre de manière directe les Produits dommages.

La création de cette nouvelle entité ainsi que l'élargissement de la gamme de produits émise par CIH Bank va permettre au Groupe de satisfaire les besoins pressants exprimés tant par les particuliers, les professionnels ou bien encore les promoteurs immobiliers.

MAROC LEASING

Dénomination sociale	MAROC LEASING
Nature juridique	SA
Capital social	277 676 800 Dhs
Siège social	27, angle Bd Abdelmoumen et rue Pinel Casablanca
Objet	Société de financement conformément aux dispositions du dahir portant Loi no 1-93-147 du 15 Moharram 1414 (6 Juillet 1993) relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de leur contrôle.
PNB Juin 2016	142,3 Mdh
Résultat net juin 2016	26,4 Mdh
PNB 2015	290,6 Mdh
Résultat net 2015	58,5 Mdh
% d'intérêt CIH Bank	34,0%

Source : Maroc leasing- Comptes sociaux 2015/Juin 2016

CIH Bank a procédé à l'acquisition le 25 Mars 2011 de 34% de la société MAROC LEASING pour un montant de 519 Mdh pour élargir la gamme de produits offerts par la Banque à sa clientèle «Entreprises et Professionnels» et drainer de nouveaux pans de la clientèle des Particuliers.

Les différents produits que propose Maroc Leasing sont :

- Le leasing mobilier : le leasing mobilier est un mode de financement à moyen terme de biens d'équipement mobiliers (matériels informatiques, véhicules, machines diverses) destiné principalement aux Grandes Entreprises, PME/PMI, Professions libérales et Commerçants.
- Le leasing immobilier : le leasing immobilier est un mode de financement à moyen ou long terme de biens immobiliers (terrains, bâtiments existants ou à construire), destiné essentiellement aux entreprises.
- Le lease-back : (ou cession-bail) : En bénéficie toute entreprise, quel que soit son secteur d'activité ou sa taille.

MAGHREB TITRISATION & FONDS DE TITRISATION

Dénomination sociale	MAGHREB TITRISATION
Nature juridique	SA
Capital social	5 000 000 Dhs
Siège social	Les Résidences sans Pareil N°33, lotissement Taoufik, Lot 20-22, Sidi Maârouf, Casablanca
Objet	Etablissement marocain spécialisé dans l'ingénierie financière, le dépôt et la gestion de tout Fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCT)
Produits d'exploitation Juin 2016	5,7 Mdh
Résultat net juin 2016	872 kdh
Produits d'exploitation 2015	16,1 Mdh
Résultat net 2015	3,9 Mdh
% d'intérêt CIH Bank	24,3%

Source : MAGHREB TITRISATION- Comptes sociaux 2015/Juin 2016

Créée en avril 2001, Maghreb Titrisation est le premier établissement marocain spécialisé dans la titrisation, avec des réalisations au Maroc et à l'international.
Maghreb Titrisation met en œuvre des moyens humains et techniques, expertise et connaissances des marchés financiers, et opère dans les domaines suivants :

- L'Ingénierie Financière
- La Gestion de Fonds
- Le Développement des Systèmes d'Information.

CIH Bank a lancé avec MAGHREB TITRISATION 4 fonds de titrisation CREDILOG I liquidé en juillet 2013, CREDILOG II, CREDILOG III et CREDILOG IV crée en avril 2014 par la cession de 1,2 milliards de dirhams de créances hypothécaires réglées par l'émission de 960 obligations prioritaires A à échéancier prédéterminé à l'émission et un taux de rendement de 4,42%.

En décembre 2014, CIH Bank a procédé à la liquidation anticipée du FPCT CREDILOG II et par conséquent le rachat de 2 285 créances vivantes pour un montant total de 87,3 millions de dirhams. Au terme de 2015, Les produits financiers des fonds de titrisation totalisent 63,4 millions de dirhams.

Le TIVOLI[5]

Dénomination sociale	SOCIETE IMMOBILIERE LE TIVOLI
Nature juridique	SA
Capital social	83 568 900 Dhs
Siège social	Boulevard 20 Aout, secteur touristique Agadir
Objet	Promoteur à la construction d'immeubles et maitre d'hôtel de grand tourisme
Produits d'exploitation Juin 2016	-780 Kdh
Résultat net consolidé Juin 2016	-177 Kdh
Produits d'exploitation 2015	10,1 Mdh
Résultat net consolidé 2015	-8 Mdh
% d'intérêt CIH Bank	89,4 %

Source : TIVOLI-Comptes consolidés 2015/juin 2016

La participation de CIH Bank dans la Société Immobilière LE TIVOLI est intervenue dans le cadre du dénouement d'un contentieux historique suite à l'acquisition des actions de la société LE TIVOLI détenues auparavant par les promoteurs de ce projet.

La société a pour objet au Maroc et dans tous autre pays :

- L'acquisition, l'exploitation, la gestion, la location, la revente de tous biens et droits immobiliers ou mobiliers ;
- La construction et la gestion de tous hôtels et, généralement, de tous les établissements touristiques ;
- Et plus généralement, toutes opérations financières ou immobilières pouvant se rattacher à l'objet social ou pouvant le favoriser ainsi que toute prise de participation, par tout moyen dans les sociétés ou entreprises crées ou à créer ayant un objet similaire ou connexe.

Dans un premier temps, L'hôtel LE TIVOLI a été donné en gestion pour compte à un opérateur touristique international. A partir du 1er mars 2015 le contrat avec le même opérateur a basculé vers une location simple concrétisant l'engagement de la Banque de rester sur son métier de base.

Principaux flux entre CIH BANK et ses Filiales et participations

- Conventions conclues au cours de 2015 :

Cession d'un actif immobilier par CIH Bank à Ghosn Ennakhil (filiale à 100% de CIH Bank)

La cession a été réalisée en date du 30 décembre 2015 pour un prix de cession de 110 Mdh. L'opération a donné lieu à l'alimentation du compte courant d'associé de Ghosn Ennakhil par CIH Bank à hauteur du prix de cession et des frais de cession y afférents.

- Conventions conclues au cours des exercices antérieurs :

Convention de recouvrement avec SOFAC

Convention conclue entre CIH Bank et SOFAC ayant pour objet la sous traitance auprès de SOFAC de la gestion des relances téléphoniques des clients ayant des échéances impayées dont le nombre est inférieur ou égal à 4.

Le montant de prestations comptabilisées en charge au titre de l'exercice 2015 s'élève à 1 373,5 Kdh totalement payés en 2015.

[5] Le périmètre de consolidation de le Tivoli englobe l'hôtel Le Tivoli

V. LE SECTEUR BANCAIRE

V.1. Présentation générale

Le secteur bancaire joue un rôle clef dans l'économie marocaine. A travers ses deux principales activités, collecte de l'épargne et allocation des crédits.

a) Cadre réglementaire

L'activité bancaire au Maroc est régie par les prescriptions de la loi n° 103-12 (loi Bancaire) relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, promulguée par le Dahir n°1-14-193 du 1er rabii I 1436 (24 décembre 2014).

Cette loi est venue renforcer le cadre de supervision du système bancaire et permettre l'émergence de nouveaux services et acteurs bancaires, réviser le cadre institutionnel par l'élargissement des attributions et composition du Comité des établissements de crédit, renforcer la réglementation prudentielle ainsi que la mise en place d'un cadre de surveillance macro-prudentielle et de gestion des crises systémiques,

Sommairement, les principaux apports de la nouvelle loi bancaire ont porté sur les domaines suivants :

- Elargissement du périmètre de la supervision bancaire : Supervision intégrale des Associations de Micro-Crédit et Banques offshore y compris agrément, réglementation, traitement des difficultés et application des sanctions ;
- Introduction de dispositions régissant l'activité de banques participatives, exercée à travers une banque dédiée ou par une banque conventionnelle dans le cadre de fenêtres ;
- Renforcement des règles relatives à la gouvernance bancaire : introduction des administrateurs indépendants, consécration des comités d'audit et institution d'un comité risque émanant de l'organe d'administration ;
- Nouveau dispositif de surveillance macro-prudentielle : Institution d'un Comité inter-autorités chargé de la coordination des actions de ses membres, l'évaluation des risques systémiques et la mise en œuvre de toutes mesures pour les prévenir et en atténuer les effets ;
- Renforcement du régime de résolution des crises bancaires à travers l'élargissement des instruments juridiques pour le traitement des difficultés d'établissements de crédit et l'introduction d'une procédure d'urgence, si les circonstances le nécessitent ;

Renforcement de la protection de la clientèle à travers l'élargissement des prérogatives de Bank Al-Maghrib en la matière et le renforcement du système de garantie des dépôts.

b) Principales évolutions réglementaires

- Adoption de la réglementation relative à la commercialisation des produits alternatifs :
  - La circulaire n° 33/G/2007 de Bank Al Maghrib sur la « commercialisation des produits alternatifs » fixe les conditions générales selon lesquelles les établissements de crédit peuvent présenter au public les produits alternatifs.
- Renforcement du dispositif réglementaire régissant le contrôle interne et la gestion des risques bancaires :
  - La circulaire du gouverneur de Bank Al-Maghrib n° 40/G/2007 relative au « contrôle interne des établissements de crédit » Parmi ses principaux apports figure l'élargissement du champ de contrôle interne aux nouvelles normes de gouvernance et de conformité à l'instar de la réglementation internationale ;

- La directive n°44/G/07 de Bank Al-Maghrib relative à la « publication par les établissements de crédit des informations financières portant sur les Fonds Propres et sur les Risques » ;
- La directive n°45/G/07 de Bank Al Maghrib relative au « processus d'évaluation de l'adéquation des Fonds Propres Internes»;
- La directive n°46/G/07 de Bank Al Maghrib relative au « dispositif de gestion des risques sur produits dérivés » instaurant un dispositif devant permettre l'identification, la mesure, la gestion, le suivi et le contrôle du risque sur les produits dérivés ;
- La directive n°47/G/07 de Bank Al Maghrib relative au « plan de continuité de l'activité au sein des établissements de crédit ». Le PCA est un plan d'action écrit qui expose les procédures et détermine les processus et les systèmes nécessaires pour poursuivre ou rétablir les opérations d'une organisation en cas de perturbation opérationnelle. (Pilier 2 de Bâle II) ;

- La directive n°48/G/07 de Bank Al Maghrib relative au « dispositif de gestion du risque de concentration du crédit ». Parmi les principales dispositions figurent la maîtrise et l'atténuation du risque de concentration du crédit (examen régulier de l'environnement, suivi des performances économiques, revue régulière des techniques d'atténuation du risque, revue des limites, allocation des Fonds Propres additionnels) ;
- La circulaire du gouverneur de Bank Al-Maghrib n° 8/G/2012 relative au « coefficient minimum de division des risques des établissements de crédit ».

- Adoption de la réglementation contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme :
  - Adoption de la loi n° 43-05 relative à la « lutte contre le blanchiment des capitaux ». Cette loi fixe les dispositions particulières relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme par adoption des recommandations et conventions de l'ONU et du GAFI auxquels adhère le Royaume ;
  - La circulaire du gouverneur de Bank Al-Maghrib n° 41/G/2007 relative à l'obligation de vigilance incombant aux établissements de crédit ;
  - La Lettre circulaire n° 05/07 de Bank Al Maghrib relative aux conditions d'exercice de l'activité d'intermédiation en matière de transfert de fonds.
- Adoption des règles de gestion de la gouvernance et de la conformité :
  - La Directive n°49/G/07 de Bank Al Maghrib relative à la fonction « Conformité ». Il s'agit de définir l'organisation de la fonction Conformité, et de déterminer son rôle et ses responsabilités par adoption du texte du Comité de Bâle d'avril 2006 ;
  - La Directive n°50/G/07 de Bank Al Maghrib relative à la « Gouvernance au sein des établissements de crédit ». cette directive fixe les règles devant être observées par les établissements de crédit en matière de gouvernance d'entreprise.
  - Réglementation du marché des changes :
  - Modificatif daté du 4 décembre 2007 de la lettre circulaire de Bank Al-Maghrib n°31/DOMC/07 du 1er mars 2007 relative aux opérations de change manuel. A partir du 2 janvier 2008, les bureaux de change, à l'instar des intermédiaires agréés, peuvent acheter et vendre des billets de banques étrangers auprès de Bank Al-Maghrib ;
  - La circulaire n°1723 de l'Office des Changes du 1er Août 2007, relative à la couverture contre le risque de change. Cette circulaire a pour objet d'informer les intermédiaires agréés qu'ils peuvent, effectuer pour leur propre compte ou pour le compte de leurs clients des opérations de couverture contre le risque de change lié à tout règlement à destination ou en provenance de l'étranger au titre des opérations entre résidents et non-résidents.
- Adoption de la réglementation relative aux modalités de couverture des risques par les fonds propres :
  - La circulaire n°7/G/2010 relative aux fonds propres des établissements de crédit, édictée le 31 décembre 2010. Cette circulaire a intégré les recommandations de Bank Al-Maghrib pour préciser les modalités de traitement de l'impact des normes IFRS sur les fonds propres prudentiels, supprimé les fonds propres sur complémentaires et introduit d'autres traitements prudentiels, en convergence avec les normes internationales ;
  - La circulaire n°8/G/2010 relative aux exigences en fonds propres pour la couverture des risques de crédit, de marché et opérationnel, selon les approches internes aux établissements de crédit. Cette circulaire a fixé le cadre à observer pour que des établissements bancaires soient autorisés à appliquer ces approches ;
  - La circulaire n°14/G/2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit, édictée le 14 août 2013. Cette circulaire a intégré les recommandations de Bank Al-Maghrib pour permettre de transposer au Maroc les dispositions du Comité de Bâle destinées à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres.

- Adoption du texte relatif aux Modalités de mise en œuvre des plans d'épargne
  - Le décret n° 2-11-248 du 06 septembre 2011 d'application de l'article 68 du Code général des impôts a été publié au BO n° 5984 du 06 octobre 2011. Ce texte réglementaire prévoit que les modalités de mise en œuvre des plans d'épargne éducation, logement et actions, institué par la loi de finances pour l'année budgétaire 2011, seront fixées par arrêté du Ministre des Finances.
- Adoption des dispositions relatives au Ratio de Liquidité des Banques à court terme. qui transposent au Maroc le Liquidity Coverage Ratio (LCR) du Comité de Bâle, en intégrant les évolutions apportées en janvier 2013 à cette réforme.
  - La circulaire n°15/G/2013 relative au ratio de liquidité des banques. Cette circulaire a fixé les dispositions relatives au ratio de liquidité devant être observées par les banques.

c) Règles prudentielles

Afin de renforcer la solidité du système bancaire et de le mettre au niveau des standards internationaux, des règles prudentielles ont été réaménagées. L'ensemble de ces règles peut être décliné à travers les principaux points suivants :

Ratio de solvabilité

Rapport entre les fonds propres d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature (Taux : => 12%).

Ratio de liquidité des banques : LCR

Rapport entre, d'une part, le montant des actifs liquides de hautes qualité et, d'autres parts, les sorties nettes de trésorerie, sur les 30 jours calendaires dans l'hypothèse d'un scénario de forte tension de liquidité. (Taux : => 100%).

A titre transitoire, les banques sont tenues de respecter un ratio minimum de liquidité d'un niveau de 60% à compter du 1er juillet 2015, 70% à compter du 1er juillet 2016, 80% à compter du 1er juillet 2017, 90% à compter du 1er juillet 2018 et 100% à compter du 1er juillet 2019.

Le nouveau coefficient LCR est entré en vigueur à partir du 1er juillet 2015.

Ratio de division des risques

Rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets de la banque (Taux : =< 20%).

Réserve monétaire

Fonds que les banques sont tenues de disposer sous forme de comptes gelés auprès de BAM, à hauteur de 15% de leurs dépôts à vue.

Le Conseil de Bank Al Maghrib a décidé de ramener le 1er janvier 2009, le taux de la réserve obligatoire de 15 % à 12% puis de 12% à 10% à partir de juillet 2009 pour enfin le ramener à 8% à partir du 1er octobre 2009.

Depuis le 1er avril 2010 le taux a été ramené à 6%, puis à 4%.à partir de septembre 2012, pour s'établir à 2% à compter de mars 2014.

d) Classification des créances en souffrance et leur couverture par des provisions

Depuis le renforcement du régime de couverture par les provisions des créances en souffrance en décembre 2002, (sortie de la circulaire n° 19/G/2002), les créances en souffrance sont réparties en 3 catégories selon leur degré de risque exprimé en gel de compte ; en nombre d'impayés et de durée de séjour desdits impayés : créances pré-douteuses, douteuses et contentieuses. Les provisions doivent être constatées déduction faite des garanties détenues (sûretés, hypothèques ...) et des agios réservés, et ce, respectivement à hauteur d'un minimum de 20%, 50% et 100%.

e) Principaux faits marquants

Les principaux faits marquants du secteur depuis l'année 2005 se résument comme suit :

- La cession par la BCP de 20% du capital de CIH BANK au profit de la CDG en octobre 2005;
- Le rachat par Attijariwafa Bank de 53,54% de la Banque du Sud en Tunisie en novembre 2005 ;
- La prise de participation, en juillet 2006, par le Groupe des Caisses d'Epargne de 35% du holding Massira Capital Management, actionnaire majoritaire (67%) de CIH BANK ;
- La cession en avril 2007 de 5% du capital de BMCE Bank détenu en propre au profit de la Caja de Ahorros del Mediterraneo ;
- L'obtention en mai 2007 d'un agrément bancaire par la filiale londonienne de BMCE Bank, MediCapital Bank ;
- L'obtention par la BCP, en 2007, d'un agrément bancaire en Mauritanie pour y mettre en place en 2009 une structure dotée d'un capital de 200 Mdh ;
- Le rachat de 51% du capital de la Banque Internationale pour le Mali-BIM-par le consortium Attijariwafa Bank, SNI et ONA en juillet 2008 ;
- L'acquisition en novembre 2008 par Attijariwafa Bank de 5 banques africaines auprès du Crédit Agricole France pour un montant global de 2,8 milliards. Parallèlement, Attijariwafa Bank a procédé à la cession pour le compte du groupe français Crédit Agricole de 24% du capital du Crédit du Maroc détenus par Wafa Assurance et de 15% du capital de Wafasalaf ;
- Nouvelle orientation de Barid Al Maghrib (devenu Poste Maroc SA) qui se veut plus une entreprise multiservice à dimension internationale offrant des services dans les domaines du courrier, de la messagerie et des services financiers et la création de la banque postale, filiale bancaire de Barid Al-Maghrib, en 2009 ;
- L'acquisition par la BCP de la majorité du capital de Maroc Leasing en 2010 ;
- La fusion absorption de la Banque Populaire Régionale de Casablanca par la Banque Centrale Populaire en 2010 ;
- Le Groupe Attijariwafa Bank devient officiellement l'actionnaire majoritaire (51%) de la Société Commerciale de la banque du Cameroun, quatrième banque du pays ;
- L'acquisition conjointe de la majorité du capital de « BNP Paribas Mauritanie », par BCP et Attijari wafa Bank à travers le holding financier « AwBMM » en 2010 ;
- Le Rachat par la CDG de la participation du groupe BPCE dans le capital de CIH BANK ;
- La cession de 20% des parts de l'Etat dans le capital de la Banque Centrale Populaire en mai 2011 ;

- L'augmentation de capital par apport en numéraire opérée en novembre 2011 par le CIH pour 961,7 Mdh ;
- Prise de participation complémentaire par AttijariWafa Bank de 50% dans le capital d'Attijari International Bank portant ainsi le taux de participation à 100% ;
- L'augmentation de capital d'AttijariWafa Bank réservée aux salariés pour 3 100 Mdh en avril 2012 ;
- L'augmentation de capital de la BCP réservée à BPCE Maroc en mai 2012 pour 1 700 Mdh ;
- Prise de contrôle en juin 2012 par la BCP du capital d'Atlantic Financial Group ;
- L'augmentation de capital de la BCP réservée à la SFI en septembre 2012 pour un montant de 1 700 Mdh ;
- La cession par l'Etat en octobre 2012 de 10% du capital de la BCP aux Banques Populaires Régionales (BPR) ;
- L'augmentation de capital en numéraire de 1 500 Mdh réservée aux actionnaires de référence de BMCE BANK en novembre 2012 ;
- Montée dans le capital de BOA par BMCE Bank à hauteur de 72.63% en décembre 2013 ;
- Changement d'identité visuelle du CIH et dénomination pour devenir CIH Bank en avril 2014 ;
- Désengagement de l'Etat du capital de la BCP au profit des BPR en avril 2014.
- La réduction par la banque centrale de son taux directeur de 25 points de base, à fin décembre 2014, après l'avoir baissé du même niveau en septembre ;
- Emissions obligataires subordonnées des établissements bancaires en décembre 2014 pour un total de 3,2 Gdh (1 Gdh BCP, 1,2 Gdh AttijariWafa Bank et 1 Gdh CIH Bank) ;
- Cession par le Groupe CDG au Groupe Holmarcom du 30% du capital détenu dans Atlanta/Sanad ;
- Cession par le groupe CDG à CIH Bank de 10% du capital social de Atlanta ;
- La réduction par la banque centrale de son taux directeur de 25 points de base passant de 2,5% à 2,25% en mars 2016 ;
- Fusion-absorption de la BP El Jadida-Safi par la BCP en juin 2016 ;
- Démutualisation du capital de la Bourse de Casablanca en juin 2016.

V.2. Analyse des emplois et ressources du secteur bancaire

Evolution des Ressources :

En Mdh	2013	2014	Var	2015	Var	S1 2016	Var
Dettes envers les Sociétés de Financement	**1 346**	**3 659**	**171,90%**	**6 284**	**71,80%**	**4 481**	**-28,70%**
Dépôts de la clientèle	**722 070**	**766 227**	**6,10%**	**815 663**	**6,50%**	**832 554**	**2,10%**
Comptes chèques	*291 480*	*312 040*	*7,10%*	*332 053*	*6,40%*	*345 404*	*4,00%*
Comptes courants	*120 478*	*124 884*	*3,70%*	*135 204*	*8,30%*	*130 815*	*-3,20%*
Comptes d'épargne	*119 315*	*129 244*	*8,30%*	*137 314*	*6,20%*	*140 682*	*2,50%*
Dépôts à terme	*156 640*	*162 677*	*3,90%*	*176 387*	*8,40%*	*172 536*	*-2,20%*
Autres dépôts et comptes créditeurs	*34 158*	*37 382*	*9,40%*	*34 704*	*-7,20%*	*43 117*	*24,20%*
Titres de créances émis, créances titrisées, dettes subordonnées et emprunts financiers extérieurs	**91 102**	**91 962**	**0,90%**	**83 743**	**-8,90%**	**80 578**	**-3,80%**
Total ressources	**814 518**	**861 848**	**5,80%**	**905 690**	**5,10%**	**917 614**	**1,30%**

Source : Statistiques GPBM

A fin 2014, les ressources du secteur bancaire marocain atteignent 862 Gdh contre 814 en 2013, soit une augmentation de 5,8% sur la période. Les ressources du secteur bancaire sont composées à 88,9% des dépôts de la clientèle. Ces derniers augmentent de 6,1% sur la période pour s'établir à 766 Gdh.

En ce qui concerne 2015, le total des ressources du secteur bancaire s'établit à 905 Gdh contre 862 Gdh à fin 2014, soit une hausse de 5,1%. Cette augmentation est principalement expliquée par la hausse des Dépôts de la clientèle de 6,5% sur la période pour s'établir ainsi à 815 Gdh.

Au 30 juin 2016, les ressources du secteur bancaire s'établissent à 917 Gdh contre 905 Gdh à fin 2015. Cette augmentation est principalement expliquée par la hausse des dépôts de la clientèle qui s'établissent à 832 Mdh contre 815 Mdh en 2015.

La structure des ressources des banques reste principalement dominée par les Dépôts de la clientèle (90,7% des ressources). Ce poste est principalement composé, à fin juin 2016, des comptes chèques (41,5%), des Dépôts à terme (20,7%), des comptes d'épargne (16,9%), et des comptes courants (15,7%).

Evolution des crédits à l'économie:

En Mdh	2013	2014	Var	2015	Var	S1 2016	Var
Créances sur les sociétés de financement	**56 907**	**55 853**	**-1,90%**	**56 733**	**1,60%**	**54 237**	**-4,40%**
Créances sur la clientèle	**691 591**	**697 256**	**0,80%**	**701 598**	**0,60%**	**724 046**	**3,20%**
Comptes chèques débiteurs	*5 052*	*4 971*	*-1,60%*	*4 719*	*-5,10%*	*4 882*	*3,40%*
Comptes courants débiteurs	*91 608*	*85 303*	*-6,90%*	*85 686*	*0,40%*	*90 167*	*5,20%*
Crédits de trésorerie	*80 170*	*91 666*	*14,30%*	*85 178*	*-7,10%*	*86 507*	*1,60%*
Crédits à la consommation	*39 671*	*43 611*	*9,90%*	*45 829*	*5,10%*	*47 658*	*4,00%*
Crédits à l'équipement	*159 659*	*161 574*	*1,20%*	*161 885*	*0,20%*	*165 692*	*2,40%*
Crédits Immobiliers	*230 801*	*237 938*	*3,10%*	*241 110*	*1,30%*	*245 478*	*1,80%*
Autres Crédits (hors pension reçus le jour au jour)	*40 563*	*20 368*	*-49,80%*	*19 353*	*-5,00%*	*23 708*	*22,50%*
Créances en souffrance brutes	*44 067*	*51 824*	*17,60%*	*57 838*	*11,60%*	*59 954*	*3,70%*
Total crédits à l'économie	**748 499**	**753 109**	**0,60%**	**758 332**	**0,70%**	**778 283**	2,60%

Source : Statistiques GPBM

Au titre de l'exercice 2014, les crédits à l'économie enregistrent une légère hausse de 0,6% par rapport à 2013 pour s'établir à 753 Gdh. Cette variation est expliquée par l'évolution de 0,8% des créances sur la clientèle sur la même période qui atteignent 697 Gdh en 2014 contre 691 Gdh l'exercice précédent. Ladite hausse est expliquée par :

- L'accroissement des crédits de trésorerie qui atteignent 91 Gdh à fin 2014 contre 80 Gdh à fin 2013 soit une hausse de 14,3% ;
- L'augmentation de l'encours des crédits immobiliers qui s'établit à 237 Gdh à fin 2014 soit une hausse de 3,1% sur la période ;
- La hausse de 9,9% des crédits à la consommation qui s'établissent à 43 Gdh en 2014 contre 39 Gdh une année auparavant.

Pour ce qui est de l'exercice 2015, les crédits à l'économie ont connu une légère hausse de 0,7% sur la période atteignant ainsi 758 Gdh. Cette variation est attribuable à la croissance de 0,6% des créances sur la clientèle qui s'établissent à 701 Gdh en 2015 contre 697 Gdh en 2014, ceci s'explique par :

- L'augmentation des crédits immobiliers de 1,3% pour atteindre 241 Gdh en 2015 contre 237 Gdh en 2014 ;
- La hausse des crédits à la consommation de 5,1% sur la période pour s'établir à 45 Gdh contre 43 Gdh en 2014 ;
- La progression des créances en souffrances brutes de 11,6% pour s'établir à 57 Gdh à fin 2015 contre 51 Gdh en 2014.

A fin juin 2016, le total crédit à l'économie atteint 778 Gdh contre 758 Gdh à fin 2015 soit une hausse de 2,6%. Cette croissance est principalement expliquée par la hausse de 3,2% des créances sur la clientèle liée à :

- L'accroissement de 5,2% des comptes courants débiteurs qui atteignent 90 Gdh contre 85 Gdh en 2015 ;
- La hausse de 1,8% des crédits immobiliers qui atteignent 245 Gdh contre 241 Gdh en 2015 ;
- La progression de 22,5% des autres crédits qui s'établissent à 23 Gdh contre 19 GDH en 2015 ;
- La hausse de 2,4% des crédits à l'équipement qui s'établissent à 165 Gdh contre 161 Gdh en 2015 ;
- La hausse de 3,7% des créances en souffrance brutes qui s'établissent à 59 Gdh ;
- La hausse de 4,0% des crédits à la consommation qui s'établissent à 47 Gdh en juin 2016 contre 45 Gdh en 2015 ;
- La progression des crédits de trésorerie de 1,6% sur la période pour s'établir à 86 Gdh contre 85 Gdh en 2015.

Parts de marché des acteurs du secteur bancaire en termes de ressources :

Les graphes présentés ci-dessous détaillent les parts de marchés des acteurs du secteur bancaire en termes de ressources au 30 juin 2016 :

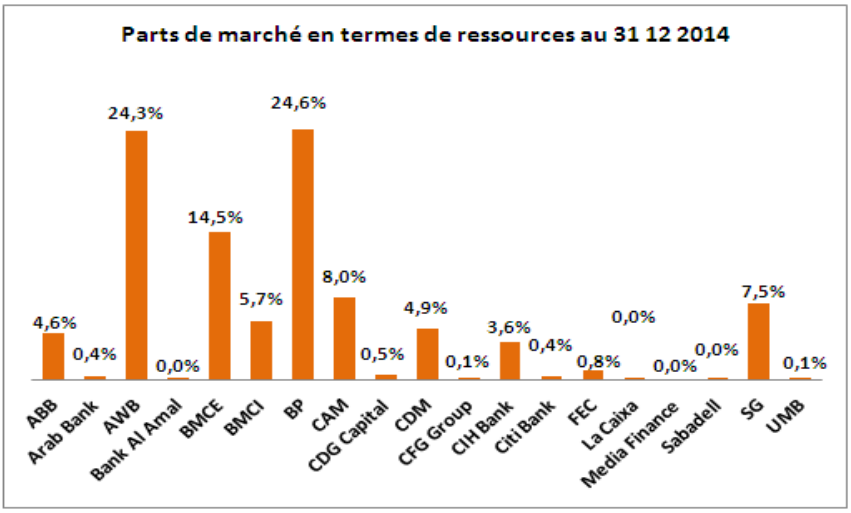

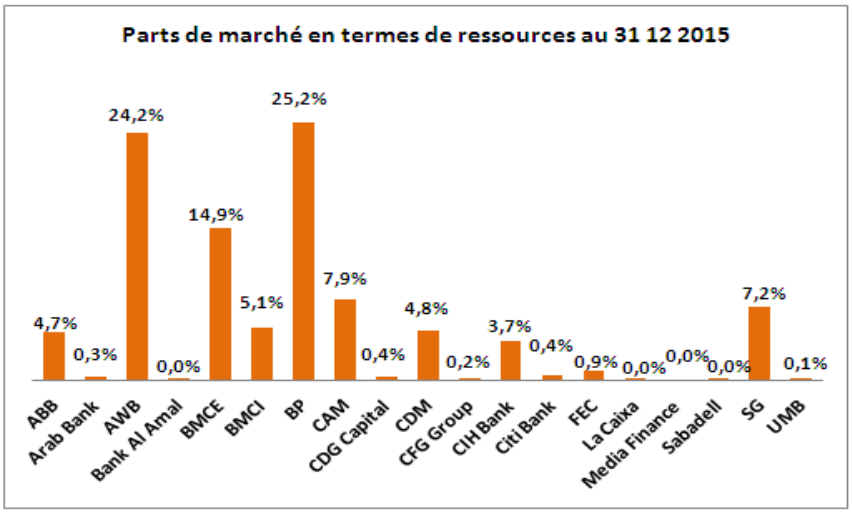

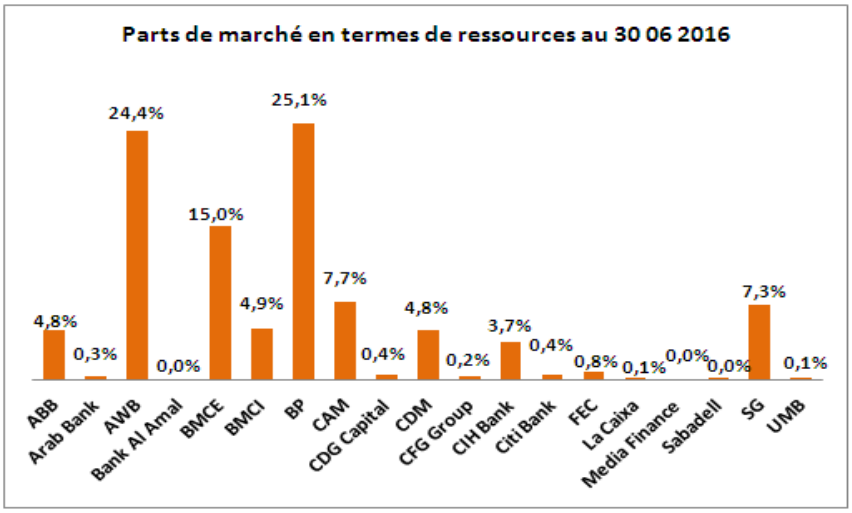

Source : Statistiques GPBM

Parts de marché des acteurs du secteur bancaire en termes d'emplois:

Les graphes présentés ci-dessous détaillent les parts de marchés des acteurs du secteur bancaire en termes d'emplois au 30 juin 2016 :

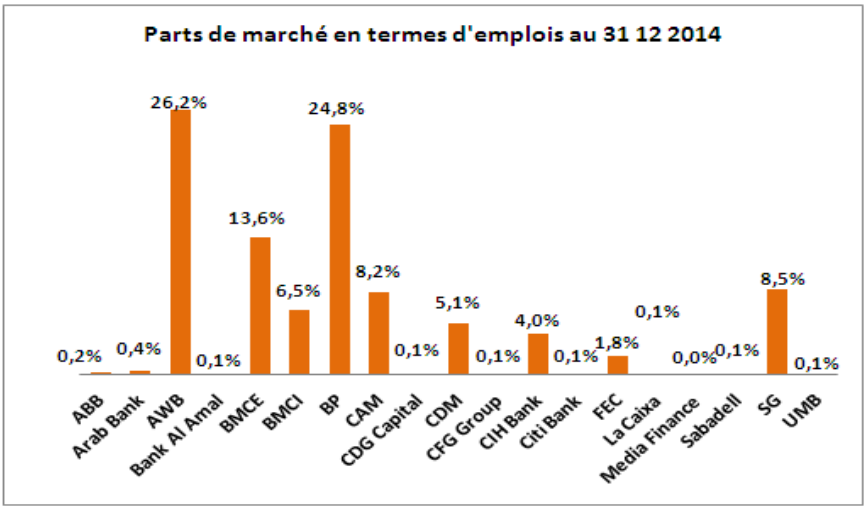

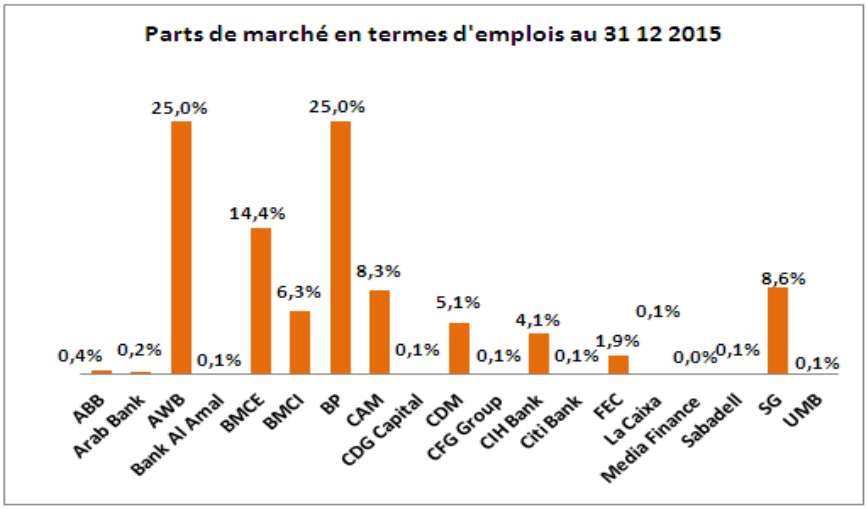

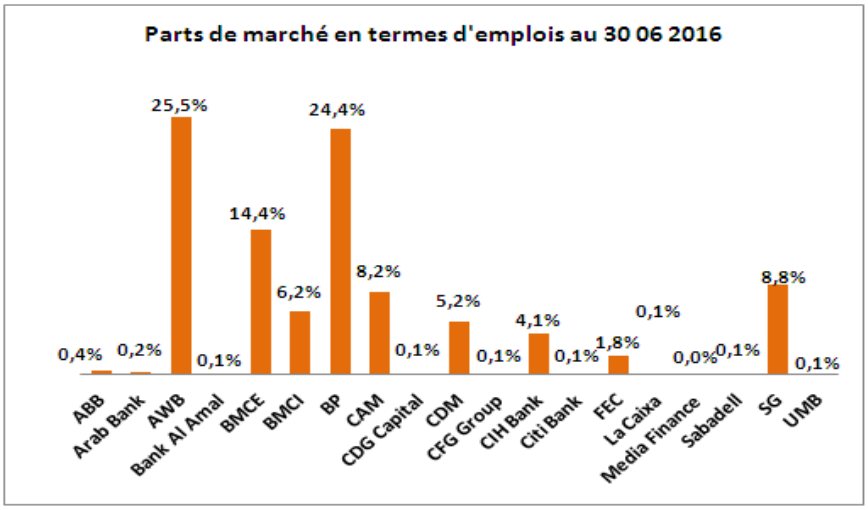

Source : Statistiques GPBM

A fin 2014 et en termes de ressources clientèle, les principaux acteurs du marché bancaire marocain sont la Banque Populaire, Attijariwafa Bank et BMCE avec respectivement 24,6%, 24,3% et 14,5% de parts de marché. CIH Bank détient une part de marché de 3,6%.

Concernant les emplois clientèle, Attijariwafa Bank, Banque Populaire et BMCE détiennent respectivement une part de marché de 26,2%, 24,8% et 13,6%. CIH Bank détient une part de marché de 4,0%.

En termes de ressources clientèle, la Banque Populaire, Attijariwafa Bank et la BMCE détiennent respectivement 25,2%, 24,2% et 14,9% de parts de marché en 2015. CIH Bank détient une part de marché de 3,7% en progression de 0,1 points par rapport à 2014.

En termes d'emplois clientèle, Attijariwafa Bank, la Banque Populaire et la BMCE détiennent respectivement 25,0%, 25,0% et 14,4% de parts de marché à fin 2015. CIH Bank détient une part de marché de 4,1% en progression de 0,1 points par rapport à 2014.

Au 30 juin 2016 et en termes de ressources, la Banque Populaire, AWB et BMCE détiennent respectivement 25,1%, 24,4% et 15,0% de parts de marché. CIH Bank détient 3,7% des ressources en stagnation par rapport à 2015.

Sur la même période et en termes d'emplois, AWB, la Banque Populaire, et BMCE détiennent respectivement 25,5%, 24,4% et 14,4% de parts de marché. CIH Bank détient une part de marché de 4,1% sur la période en quasi stagnation par rapport à 2015.

V.3. Analyse du Hors Bilan du secteur bancaire

En Mdh	2013	2014	Var	2015	Var	S1 2016	Var
Engagements de financement donnés	*79 286*	*75 440*	*-4,90%*	*81 422*	*7,90%*	*84 359*	*3,60%*
Engagements de garantie donnés	*119 181*	*119 081*	*-0,10%*	*121 017*	*1,60%*	*127 904*	*5,70%*
Engagements Hors Bilan donnés	**198 468**	**194 521**	**-2,00%**	**202 438**	**4,10%**	**212 263**	**4,90%**
Engagements de financement reçus	*2 815*	*3 474*	*23,40%*	*2 516*	*-27,60%*	*4 448*	*76,80%*
Engagements de garantie reçus	*54 720*	*60 110*	*9,90%*	*60 904*	*1,30%*	*65 159*	*7,00%*
Engagements Hors Bilan reçus	**57 535**	**63 584**	**10,50%**	**63 421**	**-0,30%**	**69 608**	**9,80%**

Source : Statistiques GPBM

A fin 2014, les engagements hors bilan donnés ont reculés de 2,0% pour atteindre 194,5 Gdh contre 198,4 Gdh à fin 2013. Cette variation est expliquée par la baisse des engagements de financement donnés de 4,9% ainsi que les engagements de garantie données qui diminuent légèrement de 0,1%.

Concernant les engagements hors bilan reçus, ils ont enregistré une hausse de 10,5% pour s'établir à 63,5 Gdh en 2014 contre 57,5 Gdh en 2013, suite à l'effet d'une hausse de 9,9% des engagements de garantie reçus ainsi qu'une augmentation de 23,4% des engagements de financements reçus.

A fin 2015, les engagements donnés se sont établis à 202,4 Gdh contre 194,5 Gdh à fin 2014, soit une hausse de 4,1%. Cette progression couvre une hausse de 7,9% à 81,4 Gdh des engagements de financement donnés ainsi qu'une évolution de 1,6% à 121,0 Gdh des engagements de garantie donnés.

Pour leur part, les engagements hors bilan reçus ont baissé légèrement de 0,3% et se sont établi à 63,4 Gdh en 2015. Cette variation est expliquée par l'effet conjuguée d'une diminution de 27,6% des engagements de financement reçus ainsi qu'un accroissement de 1,3% des engagements de garantie reçus.

A fin juin 2016, les engagements donnés atteignent 212,3 Gdh contre 202,4 Gdh à fin 2015 soit une hausse de 4,9% sur la période. Cette évolution s'explique principalement par la progression de 5,7% des engagements de garantie donnés ainsi que la hausse de 3,6% des engagements de financement donnés. Concernant les engagements reçus, ils progressent de 9,8% par rapport à 2015 pour s'établir à 69,6 Gdh suite à l'effet de la hausse de 7,0% des engagements de garantie reçus.

VI. LE SECTEUR IMMOBILIER[6]

Le secteur de l'immobilier continue à être un levier du développement économique et social, comme en témoigne sa contribution aux différents secteurs de l'économie nationale. Toutefois, le marché de l'immobilier commence à manifester des signes d'essoufflement.

Le ralentissement de l'activité immobilière enregistré par les différents indicateurs de ce secteur au cours de l'année 2009, confirme la persistance d'une certaine accalmie du marché, dont les signes ont été ressentis depuis la deuxième moitié de l'année 2008.

Après une période de ralentissement situant l'activité en dessous de sa tendance de long terme, le secteur semble renouer avec la croissance. Les signes de retournement à la hausse de l'activité de construction, déjà ressentis au premier trimestre 2011, se sont confirmés, révélant le début d'une phase de reprise progressive du BTP.

A la base de cette relance, le retour des investissements dans le secteur de l'immobilier, toutes catégories confondues, et l'augmentation du rythme de la production et des mises en chantier, particulièrement pour le segment du logement social. Les retombées de cette amélioration conjoncturelle ont été visibles sur l'ensemble des variables clés, en l'occurrence la valeur ajoutée du BTP dont la progression annuelle a atteint 7,1% en 2011, contre 1,4% seulement durant la même période de l'année précédente.

L'année 2012 a été, relativement, morose pour le secteur du bâtiment et des travaux publics, en particulier, pour la branche du bâtiment. Les signes d'essoufflement des activités de cette dernière se sont renforcés à la mi-2012, alimentés par le recul significatif de la production et de l'utilisation des facteurs de production Cette tendance s'inscrit dans la continuité du marasme, enclenché en fin 2008, ayant entraîné le secteur dans une phase de ralentissement conjoncturel. Au terme de la deuxième moitié 2012, la contraction de l'activité a été plus prononcée, situant les fluctuations conjoncturelles du secteur à leur niveau le plus bas depuis plus de sept ans.

L'année 2013 a été une année peu favorable pour le secteur du bâtiment et des travaux publics. Le secteur a connu un recul de son activité, résultat de la conjonction de plusieurs facteurs endogènes et exogènes. En effet, le repli de la demande adressée au secteur de l'immobilier, la baisse de l'investissement privé dans le secteur, ainsi que les contraintes liées au financement par les crédits immobiliers sont autant d'éléments ayant affecté la croissance de la construction tout au long de l'année écoulée.

Dans le même sillage, 2014 a été une année relativement, morose pour le bâtiment et les travaux publics. Le secteur a encore cette année affiché une conjoncture peu favorable comme il ressort de différents indicateurs tels que les ventes de ciment, l'indice des prix des actifs immobiliers, la production de logements et le volume des crédits immobiliers distribués. Toutefois, des signes d'amortissement de ce mouvement sont apparus à la fin de l'année 2014, notamment au niveau de l'offre du secteur.

[6] Sources : - Indice des prix des actifs immobiliers 2015- BAM
- notes de conjoncture HCP.

En 2015, le secteur immobilier a emprunté un sentier conjoncturel décroissant et a confirmé sa tendance baissière constatée en 2014 et 2013 du fait, notamment, de la persistance de facteurs négatifs qui auraient continué à conditionner sa reprise conjoncturelle au cours de 2015, notamment l'indice des prix des actifs immobiliers, le volume des transactions, les mises en chantier, le volume des crédits à la promotion immobilière ou les crédits FOGARIM..

Faits marquants 2015 :

Dispositif réglementaire de la VEFA :

La nouvelle loi sur la vente en l'état futur d'achèvement a pour objectif de promouvoir l'investissement immobilier et faciliter l'accès au logement à lune large frange de la population. D'après l'autorité de tutelle, la nouvelle loi vise à surmonter les contraintes ayant entravé la mise en application de la loi 44-00 malgré son entrée en vigueur depuis plus de 10 ans.

Pour les acquéreurs, la nouvelle loi prévoit « la garantie d'achèvement des travaux » permettant d'assurer leurs droits en cas de non aboutissement du projet en raison d'une faillite ou une défaillance du côté du promoteur. En outre, l'acquéreur ayant réglé au moins 50% du prix de vente global est en droit d'obtenir une saisie conservatoire sur le titre foncier.

Quant aux promoteurs, la nouvelle loi permet la conclusion de contrats de réservation dès obtention de l'autorisation de construire au lieu de « l'achèvement des fondations » et d'accéder ainsi à la perception d'acomptes. La loi prévoit également en matière de garanties « toute autre caution similaire » en vue d'éviter une limitation aux seules cautions bancaires qui risquerait de restreindre l'investissement notamment en cas de non recours au financement bancaire.

Référentiel des prix immobiliers de la direction générale des impôts

L'année 2015 a également été marquée par la publication du référentiel des prix immobiliers par la Direction Générale des Impôts, pour la ville de Casablanca dans un premier temps avant d'être élargi aux autres villes (Fès, Marrakech, Oujda, Agadir, Meknès, Settat, Tanger …)

Le premier objectif de ce « baromètre fiscal de l'immobilier » est de renforcer la transparence en réduisant le pouvoir discrétionnaire de l'administration fiscale. Il est prévu un mécanisme d'actualisation annuelle en fonction de l'évolution du marché immobilier en s'appuyant sur les travaux d'actualisation réalisés par la Conservation Foncière, Bank Al Maghrib et les agences urbaines.

Les types de biens concernés par ce référentiel sont les appartements, les maisons et les villas à usage d'habitation (ancien ou neuf), les terrains lotis.

a) Valeur ajoutée du secteur BTP

Entre 2002 et 2009, la valeur ajoutée, à prix courant, du secteur BTP a enregistrée un $TCAM_{02-09}$ de 111,13%. En 2010, la valeur ajoutée du secteur BTP aurait atteint, selon les données provisoires du HCP, 47,08 MMDH, contre 45,8 MMDH en 2009, soit un accroissement de 2,6%.

Le secteur Bâtiment et Travaux Publics (BTP) contribue pour plus de la moitié dans la FBCF et ce depuis 2001. Il a drainé un volume d'investissement de près de 111,66 MMDH en 2008 et 113,64 MMDH en 2009. Selon les chiffres du HCP, La FBCF BTP est de 121 MMDH en 2010, avec une contribution de 51,6% dans la FBCF totale.

Evolution de la Valeur Ajoutée du BTP en Gdh

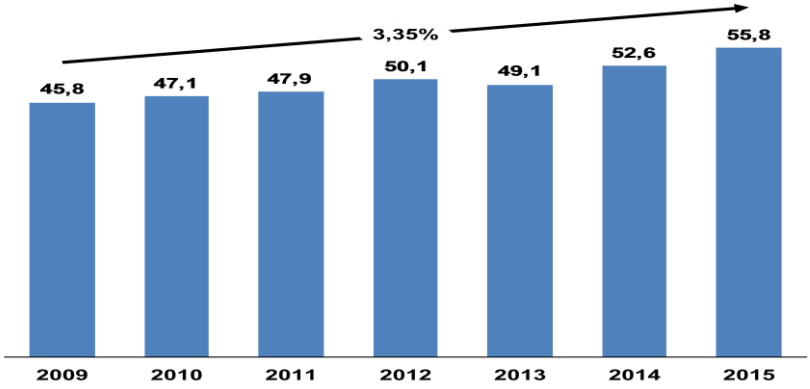

Source : Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville

La valeur ajoutée du secteur du BTP a enregistré un TCAM de 3,35% sur la période 2009-2015. En effet, la Valeur Ajoutée créée par l'ensemble du secteur aurait connu des évolutions à tendance haussière sur toute la période passant ainsi de 45,8 Gdh en 2009 à 55,8 Gdh en 2015, à l'exception de 2013.

En effet, en 2013, la croissance de la Valeur Ajoutée du secteur BTP a connu une régression du rythme annuel de 2,0% par rapport à 2012. Dans la même tendance, la contribution de la Valeur Ajoutée du secteur au PIB a marquée une baisse à 5,7% comparativement à 6,0% en 2012.

L'activité du secteur BTP a repris sa tendance haussière à partir de 2014. La croissance de la valeur ajoutée créée par l'ensemble du secteur BTP s'est accrue, respectivement, de 7,1% et 6.1%, en rythmes annuels, en 2014 et 2015 après une année de croissance négative.

L'année 2014 s'est soldée par une valeur ajoutée BTP de 52,6 Gdh, soit une participation de 6,3% dans la valeur ajoutée totale. Après un début d'année peu favorable pour le secteur du bâtiment et des travaux publics, l'année 2015 a été marquée par un léger redressement des activités de la construction. Globalement, la valeur ajoutée créée par le secteur de la construction a augmenté de 52,6 Gdh en 2014 à 55,8 Gdh et contribue à hauteur de 6,3% du PIB marocain.

b) Ventes de ciment

Ventes de Ciment en MT

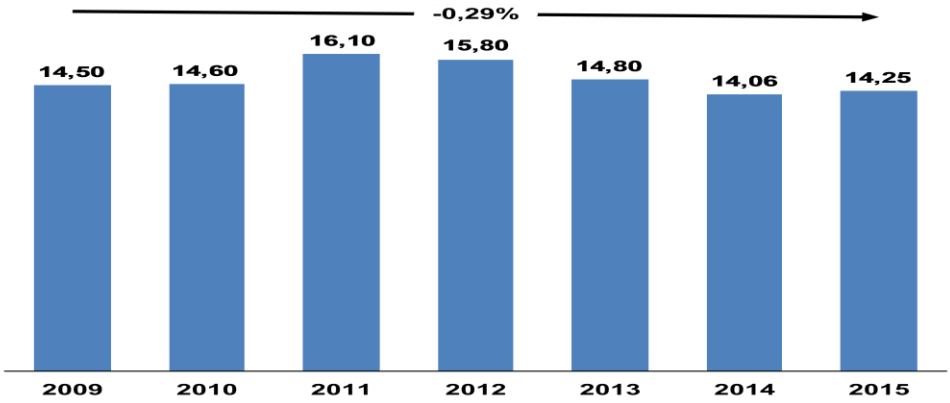

Source : Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville

Depuis la mise en application des chantiers de réforme du secteur de l'habitat et d'urbanisme, la consommation de ciment est en progression continue. Toutefois, une stagnation de la consommation de ciment a été observée entre 2009 et 2010. Elle s'expliquerait par le retard annoncé dans certains grands projets touristiques ainsi que par la faiblesse du nombre des mises en chantiers durant le deuxième semestre de 2008.

La détermination du gouvernement à résorber l'habitat insalubre et à doter le pays d'infrastructures de qualité avec des investissements publics en constante augmentation) a soutenue la demande en ciments.

En effet, près de 16,13 millions de tonnes de ciment ont été écoulées en 2011, ce qui représente une hausse record de 10,27% par rapport à l'année 2010. La consommation du mois de décembre 2011 a avoisiné 1,54 millions de tonnes contre 1,21 millions de tonnes en décembre 2010, soit une augmentation, mois à mois, de 26,59%.

Principal indicateur d'activité du secteur immobilier, les ventes de ciment ont atteint 13,5 millions de tonnes à fin octobre 2012, contre 13,7 millions de tonnes à la même période 2011, enregistrant ainsi une baisse de 1,86%. En effet, la dynamique enregistrée au cours de l'année 2011 et du premier trimestre 2012, avec une progression des ventes de ciment de, respectivement 10,27% et 21,7 %, ne s'est pas confirmée durant les sept mois suivants. Affectée par une conjoncture défavorable, la demande de matériaux de construction s'est affaissée, comme en témoigne la chute des ventes de ciment entre le deuxième et le dernier trimestre 2012. En effet, les écoulements sur le marché du ciment ont fortement régressé durant cette période. Cette chute, qui augure d'un recul dans l'utilisation de cet intrant principal, a été accompagné, en outre, par une baisse de la production d'autres matériaux de construction, en l'occurrence les produits carreaux et des éléments en métal pour la construction. L'indice global de la production des minéraux de carrière a connu un fléchissement notable durant l'année 2012, tendance qui se serait accentuée en fin d'année.

En 2013, la tendance se confirme avec une baisse de 6,33% par rapport à l'exercice précédent. En effet, seulement 14,80 millions de tonnes de ciment ont été écoulées en 2013. Cette évolution s'explique par le ralentissement conjoncturel des activités immobilières et les conditions climatiques défavorables qui ont caractérisé l'année 2013.

Le repli des ventes de ciment amorcé, deux années plus tôt, se serait atténué en fin 2014. Seuls 14,06 millions de tonnes de ciment ont été écoulées en 2014, ce qui représente une baisse de 5,00% par rapport à l'année précédente. A l'origine de ce mouvement, une légère amélioration des activités de construction, attribuable à un début de redressement de la demande adressée au secteur de l'immobilier.

Dans le même sillage, l'utilisation des matériaux de construction aurait connu un léger progrès, comme en témoigne la production des minéraux de carrière qui avait enregistré une quasi-stabilité au troisième trimestre, après deux trimestres de baisses consécutives.

En 2015, les signes de redressement des activités du bâtiment auraient été perceptibles au niveau de la branche des matériaux de construction, en particulier le ciment, dont les ventes ont progressé de 1,35% à fin décembre 2015. Cette évolution est attribuée principalement aux travaux d'infrastructure.

c) Investissements Directs Etrangers à l'Immobilier (IDEI)

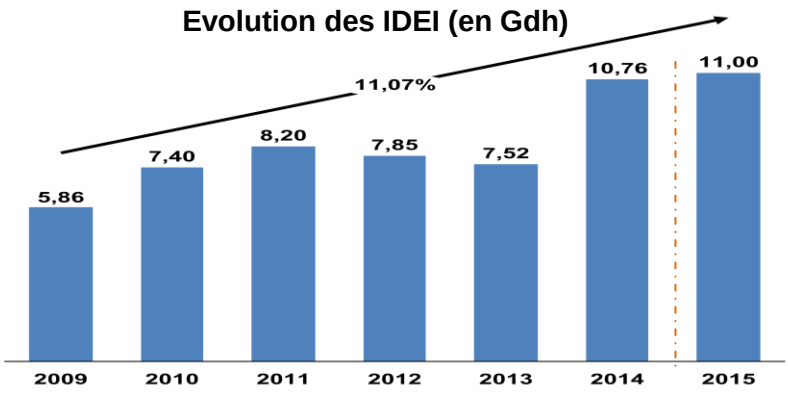

Source : Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville

Sur la période 2009-2015, les IDE à l'immobilier ont connu une hausse annuelle moyenne de 11,07%, une performance qui se traduit par le passage des IDEI de 5,86 Gdh en 2009 à 11,0 Gdh en 2015.

En 2009, les IDEI à l'Immobilier ont atteint 5,86 Gdh, contre 9,15 Gdh en 2008, soit une régression de 35,9%.

Les Investissements Directs Etrangers dans l'Immobilier ont atteint au terme de 2012 un montant de 7,85 Gdh, soit une baisse de 4,27%. Rappelons qu'en 2011, les IDEI avaient progressé de 10,81% par rapport à 2010, en atteignant un montant de 8,20 Gdh contre une augmentation de 26,28% par rapport à 2009 à 7,40 Gdh en 2010.

Les activités immobilières ont été les plus attractives en 2014, avec une part de 32,6% des IDE. Au terme de 2015, les recettes des IDEI atteindraient les 11,00 Gdh; elles étaient de 10,76 Gdh en 2014 enregistrant ainsi une progression de l'ordre de 2,23%.

d) Encours des crédits immobiliers

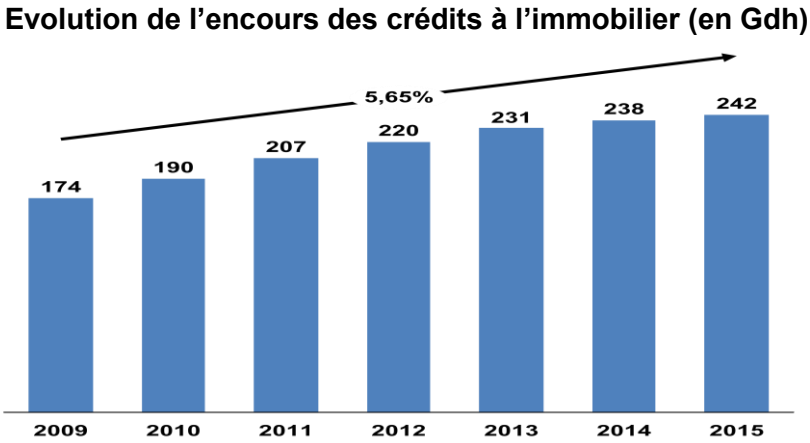

Source : Bank Al Maghrib

L'encours des crédits à l'immobilier a évolué à la hausse entre 2009 et 2015, passant de 174 Gdh à 242 Gdh, enregistrant ainsi un taux de croissance annuel moyen de 5,65%.

L'encours des crédits à l'immobilier a poursuivi son trend haussier. Avec près de 9,2% de croissance ; il a atteint 190 Gdh à fin 2010 contre 174 Gdh en 2009.

A fin 2011, l'encours de crédits à l'immobilier a enregistré un accroissement de 8,95% par rapport à fin 2010 ; ainsi, le montant des crédits à l'immobilier est passé de 190 Gdh à 207 Gdh en 2011.

L'encours des crédits immobiliers à fin 2012 a atteint 220 Gdh, contre 207, Gdh au terme de l'exercice 2011, marquant ainsi une progression de 6,28%. Dans cette enveloppe, les crédits aux particuliers ont atteint 150,6 Gdh contre 137,2 Gdh à fin Décembre 2011 marquant ainsi une progression de 9,77%.

Les crédits immobiliers se sont établis en 2013 à 231 Gdh contre 220 Gdh à fin 2012 marquant ainsi une évolution positive de 5,00%. Sur cette enveloppe, les prêts à la promotion immobilière affichent une légère hausse de 0,60% après avoir régressé de 0,20% en 2012 en s'établissant à 68,5 Gdh en 2013 contre 68,1 Gdh à fin 2012. Pour les crédits à l'habitat, l'encours par contre a affiché une progression de 6,31% en se chiffrant à 160,1 Gdh en 2013 contre 150,6 Gdh.

Le montant total des crédits accordés par le système bancaire marocain au secteur immobilier s'est établi à fin 2014 à 238 Gdh contre 231 Gdh à fin Décembre 2013 marquant ainsi une évolution positive de 3,10%. Cette évolution recouvre deux tendances opposées dans la mesure où les crédits aux particuliers ont progressé de 6,2% en s'établissant à 170,1 Gdh à fin 2014 contre 160,1 Gdh à fin 2013 alors que les crédits à la promotion immobilière se sont chiffrés à 64,7 Gdh contre 68,5 Gdh en 2013.

En 2015, Globalement, les crédits immobiliers ont augmenté de 1,3%, après une progression de 3,10% une année auparavant. En effet, Le montant total des crédits accordés par le système bancaire marocain au secteur immobilier s'est établi à fin 2015 à 242 Gdh contre 238 Gdh à fin décembre 2014, ce qui représente 27% du total des crédits à l'Economie. Constituant la principale composante des crédits au secteur des BTP, les financements destinés à la promotion immobilière, ont accusé a fin novembre 2015 un recul de près de 6,96% à 60,2 Gdh.

e) Production de l'habitat

Unités mises en chantier (en milliers)

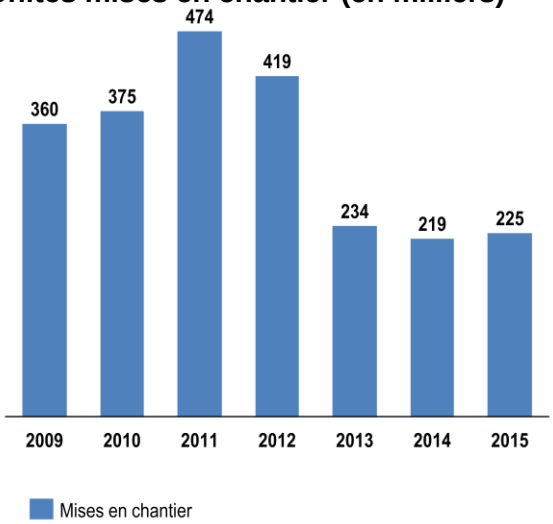

Unités produites (en milliers)

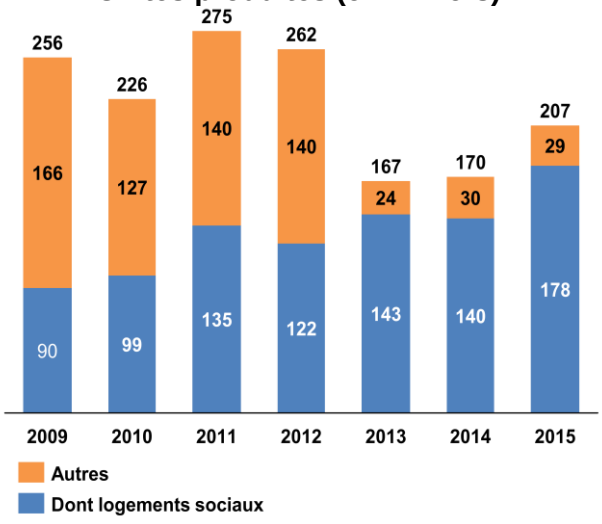

Source : Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville

En 2010, 375 254 unités ont été mises en chantier contre 360 000 unités en 2009 marquant ainsi une progression de 4,24%. Quant aux unités produites, elles se sont établies à 226 425 unités dont 98 823 unités sociales et économiques en baisse de 11,55%, toutes unités confondues contre une progression de 9,8% en nombre d'unités sociales et économiques.

Selon les données du Ministère de l'Habitat, les mises en chantier sont passées de 375 254 unités en 2010 à 473 894 unités en 2011, soit une augmentation de 26%, toutes unités confondues. Aussi, les mises en chantier relatives à l'habitat social et économique ont enregistré une forte hausse de l'ordre de 57% en passant de 211 494 à 332 508 unités entre 2010 et 2011.

Durant l'année 2011, le nombre d'unités produites s'élève à 275 508 dont 135.442 unités d'habitat social, ce qui représente une augmentation de 22%, toutes unités confondues et de 37% en nombre d'unités sociales et économiques.

Au terme de 2012, le nombre d'unités produites s'est élevé à 262 000, contre 275 508 unités durant 2011. Concernant l'habitat social et économique, les unités achevées étaient de l'ordre de 122 000 unités, en recul de près de 9,92%. Le nombre d'unités mises en chantier, toutes catégories confondues, est passé de 473 894 unités en 2011 à 419 000 unités à fin 2012, soit une baisse de 11,58%.

Selon les statistiques du ministère de l'habitat, quelques 234 000 unités, tous types de standings confondus, y compris l'auto-construction, ont été mises en chantier en 2013 contre 419 000 unités en 2012 marquant ainsi une régression de 44,15%.

En 2013, 39 053 logements à 250 000 DH ont été initiés contre 131 878 en 2012 affichant ainsi une chute de 70%. En y incluant l'auto-construction, le segment dit « Opérations économiques et sociales » a vu la mise en chantier de 192 970 unités, contre 268 014 unités en 2012 ou -28%. Cet état de fait, découle selon les promoteurs immobiliers des méventes que connait ce secteur au niveau de plusieurs villes.

Quant aux mises en chantier des logements à faible valeur immobilière totale (logement à 140 000 DH) elles se sont établies à 4 252 unités contre 4 832 en 2012 (-12%), ce segment demeure l'œuvre exclusive de la Holding Al Omrane.

Le seul segment ayant affiché une augmentation est celui relatif au moyen et haut standing ainsi que les villas dont les mises en chantier se sont chiffrées 36 791 unités en 2013 contre 33 963 en 2012 (+8%). Signalons que dans cette catégorie, figure le logement subventionné pour la classe moyenne récemment mis en place et dont 6.193 logements ont été mis en chantier répartis entre 2 513 logements pour le secteur privé et 4 256 unités pour Al Omrane.

Pour la production de logements en 2013, résultat direct des mises en chantier au cours des exercices antérieurs, elle s'est établie à 166.556 unités (lotissements inclus) contre 262 000 produits en 2012.

A fin 2014, les statistiques du ministère de l'habitat font état de la mise en chantier de 218 957 unités d'habitat contre 234 000 unités mises en chantiers en 2013 affichant ainsi une baisse de 6,43%. Quant aux unités produites, elles se sont établies à 170 439 unités contre 166 556 unités en 2013 soit une progression de 3,3%.

Les statistiques relatives aux logements sociaux achevés, font état de presque 140 000 unités dont 58 526 logements au titre de l'auto-construction alors que le nombre de logements économiques achevés par les promoteurs s'est établi à 56 471 logement contre 52 734 en 2013. Pour ce qui est du logement à faible valeur immobilière totale, il est constaté une faiblesse aussi bien au niveau des mises en chantiers (2 420 logements contre 4 252 en 2013) qu'au niveau des achèvements (2 805 logements contre 4 354 en 2013). Pour sa part, le segment relatif au moyen et haut standing (hors villas) n'a pas échappé à la morosité du marché et vu ses mises en chantier baisser de 4,8% (23 195 logements contre 24 364 en 2013) alors que les achèvements se sont établis à 13 512 logements contre 14 214 en 2013 (-4,94%).

Mis à part les unités de restructuration, les mises en chantier ont atteint un total de 225 116 lots et logements durant 2015, soit une progression de l'ordre de 2,81% par rapport à l'année

dernière. En termes de structure, les unités économiques et sociales tous types confondus (opérations à faible VIT, logements à 250.000 DH, lots sociaux..) sont prédominantes avec une part de 81,5%.

Concernant la production, le nombre de lots et logements achevés s'est élevé à 206 973 unités de lots et logements à fin 2015 (dont 178 301 unités économiques et sociales) en hausse de 21,4% par rapport aux achèvements constatés durant 2014 grâce aux logements à faible VIT et les logements économiques et sociaux.

f) Fonds de garantie des prêts à l'habitat

La Caisse Centrale de Garantie (CCG) a agréé à fin 2010, près de 61 825 demandes de prêts à l'habitat, pour un montant global des crédits accordés par les banques de près de 9 Gdh, soit un montant de prêt moyen accordé de l'ordre de 145 573 Dh par dossier.

L'année 2010 a enregistré une régression de 11% en termes de nombre de dossiers et près de 12% en termes de montant total de crédits, par rapport à l'année 2009. Cette régression est en relation essentielle avec le recul de la production des unités sociales qui s'est située à 98 823 unités en 2010 et 90 000 unités en 2009, contre 129 000 unités en 2008, soit une chute de 23% entre 2008 et 2010, d'une part; et la réticence de certains établissements bancaires d'assurer le financement d'acquisition de logements dans le cadre du FOGARIM, d'autre part.

La ventilation de l'enveloppe globale des crédits FOGARIM par banques montre qu'en 2010, CIH Bank conserve toujours le 1er rang, avec une part de 43,2%, suivi de la BCP avec 39,9% et BMCE BANK avec un poids de 13,4%.

En 2011, le nombre de dossiers garantis dans le cadre du FOGARIM a atteint 10.767 prêts, enregistrant ainsi, un accroissement de 23% par rapport à l'année 2010.

Au cours de l'exercice 2012 le montant total des crédits octroyés dans le cadre du fonds de garantie FOGARIM a atteint un montant de 1,99 milliard de Dirhams au profit de 12 440 bénéficiaires. Depuis la création de ce fonds, le montant total des prêts accordés s'est élevé à près de 12,9 milliards de Dirhams pour 86 549 bénéficiaires. Pour le fonds FOGALOGE, le montant total des crédits distribués à fin Décembre 2012 s'est établi à 1,29 milliard de Dirhams en faveur de 4 063 bénéficiaires. Depuis sa création, le fonds FOGALOGE a octroyé près de 3,47 milliards de Dirhams de crédits au profit de 10 719 bénéficiaires.

En 2013, les prêts accordés aux ménages à revenus irréguliers bénéficiant du Fonds de Garantie FOGARIM, se chiffrent à 13 378 prêts contre 12 440 en 2012 (+7,5%) portant le total des bénéficiaires à presque 100 000 ménages alors que le cumul des prêts accordés à ce titre a atteint 15 113 millions de dirhams contre 12 863 millions de dirhams en 2012.

Pour les crédits accordés dans le cadre du Fonds de Garantie FOGALOGE en 2013, le nombre de bénéficiaires a atteint 4 449 ménages contre 4 063 en 2012 (+9,5%) qui se sont fait accorder des prêts pour un volume de 1 289 millions de dirhams en quasi stagnation par rapport à 2012.

A fin Novembre 2014, les prêts accordés aux ménages à bas revenus bénéficiant du Fonds de Garantie FOGARIM, les statistiques font état d'un accroissement du nombre de bénéficiaires à 15 350 ménages en accroissement de prés de 15% par rapport à leur niveau à fin 2013 (13 378 ménages) et ce malgré le désengagement de plusieurs banques de ce créneau. De ce fait, le nombre total des bénéficiaires de ces crédits est passé de 99 927 ménages à fin 2013 à 115 277 à fin novembre 2014 et le cumul des crédits de 15 113 Millions de dirhams en 2013 à 17 615 Millions de dirhams fin Novembre 2014.

Les crédits accordés dans le cadre du Fonds de Garantie FOGALOGE pour leur part, ont vu leur nombre atteindre 5 229 dossiers à fin Novembre 2014 contre 4 449 dossiers à fin 2013 portant le

nombre de bénéficiaires à 20 397 ménages contre 15 168 à fin 2013. Le cumul de prêts à cette date s'est chiffré pour sa part à 6 078 Millions de dirhams contre 4 760 Millions de dirhams à fin 2013.

L'année 2015 a été marquée par une baisse des crédits immobiliers adossés au fond de garantie Damane Assakane de 11%. Les prêts accordés aux ménages à revenus irréguliers bénéficiant du Fonds de Garantie FOGARIM, se chiffrent à 14 101 prêts contre 16 579 en 2014 en baisse de 15% portant le nombre de bénéficiaires à 125 512, alors que le cumul des prêts accordés à ce titre a atteint 19,37 milliards de dirhams à fin 2015.

Les crédits accordés dans le cadre du Fonds de Garantie FOGALOGE pour leur part, ont vu leur nombre atteindre 5 534 dossiers à fin 2015 contre 5 567 dossiers à fin 2014 (-1%) portant le nombre de bénéficiaires à 25 295 ménages. Le cumul de prêts à cette date s'est chiffré pour sa part à 7,37 milliards de dirhams.

g) Indice des prix immobiliers

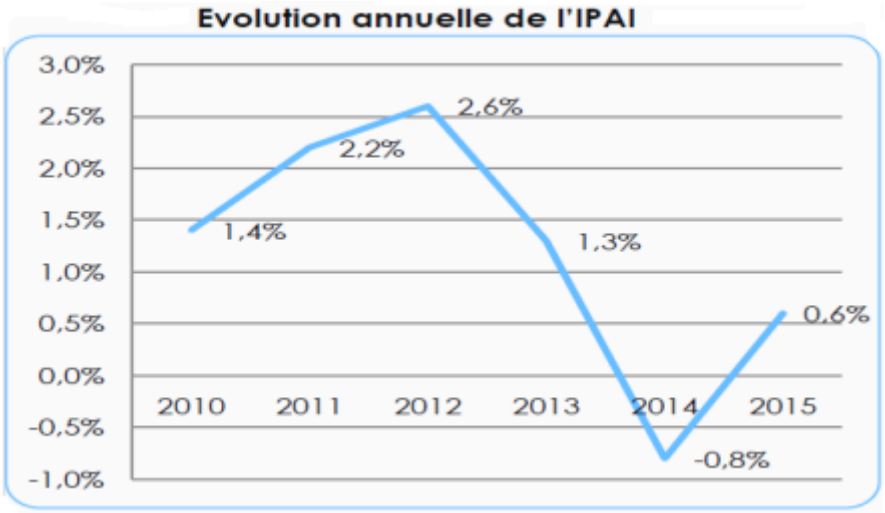

Source : Bank Al Maghrib

En Avril 2010, un observatoire des prix de l'immobilier a été mise en place par Bank Al Maghrib en collaboration avec l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la cartographie.

Cet observatoire vient à point nommé pour répondre aux nombreuses attentes des opérateurs économiques en matière de suivi du secteur de l'immobilier. En effet, Il a pour vocation de contribuer à améliorer le suivi du secteur immobilier en contribuant à la transparence et le bon fonctionnement du marché de l'immobilier. Il permettra également à Bank Al Maghrib de compléter les outils d'analyse des pressions inflationnistes et donc, de renforcer les outils d'évaluation des risques financiers liés aux fluctuations des prix des actifs.

Dans ce cadre, un Indice des Prix à l'Immobilier a été construit. Cet indice permet de retracer l'évolution des prix des biens immobiliers résidentiels, au niveau national et par région.

Après des accroissements de 1,4% en 2010 et de 2,2% en 2011, le rythme de progression de l'indice des prix des actifs immobiliers est revenu à 1% en 2012. Ce ralentissement est attribuable principalement à la quasi-stabilité des prix des biens résidentiels, au lieu d'une hausse de 2,4% en 2011.

En 2012, le volume des ventes des biens immobiliers immatriculés au niveau de l'ANCFCC a enregistré une augmentation de 7,8% après 14,8% en 2011. Ainsi, le nombre de transactions a

atteint 110250 unités, reflétant essentiellement l'accroissement de 8,7% des ventes des biens résidentiels et de 5,5% de celles des biens fonciers.

Concernant la structure des transactions, les biens résidentiels continuent de constituer près de 69% de l'ensemble des ventes, avec la prédominance des appartements. Quant aux biens fonciers, ils occupent près de 24% des transactions, alors que les biens commerciaux n'en représentent qu'environ 7%.

La progression des prix des biens immobiliers en 2012 a concerné l'ensemble des catégories, à l'exception de ceux résidentiels qui sont restés quasiment stables, après un accroissement de 2,4% en 2011. Quant aux prix des biens fonciers et commerciaux, ils ont enregistré des hausses respectives de 2,6% et de 1%.

S'agissant du volume des transactions des biens résidentiels, il s'est élevé à 76 092 unités, en accroissement de 8,7% par rapport à l'année précédente, reflétant exclusivement la progression des ventes des appartements et des villas de 9,7% et de 16,6% respectivement, celui des maisons ayant reculé de 4,4%. Le nombre de ventes de biens fonciers a également augmenté, de 5,5%, atteignant 26626 unités. Pour leur part, les transactions portant sur les biens commerciaux, chiffrées à 7532 ventes, ont progressé de 7%, suite à la hausse de 7,6% des ventes des locaux commerciaux et de 2,4% de celles des bureaux.

Par ville, les prix des biens immobiliers ont évolué différemment d'une année à l'autre. En effet, au niveau de Marrakech, d'Agadir et de Tanger, les prix ont baissé respectivement de 1,7%, de 1,6% et de 0,7%, alors que dans les autres villes, ils ont connu des hausses allant de 1,2% pour El Jadida à 10,9% pour Kenitra.

Au niveau régional, les hausses ont été comprises entre 0,5% pour la région de l'Oriental et 4% pour celle de Chaouia-Ourdigha, alors que des baisses ont été observées notamment dans les régions de Doukkala-Abda, de Meknès-Tafilalt et de Souss-Massa-Draâ. Dans les autres régions, les prix n'ont pas connu de variations significatives.

L'Indice des Prix des Actifs Immobiliers au terme des neufs premiers mois de l'exercice 2013 révèle une augmentation des prix des actifs immobiliers de 0,4% en glissement annuel contre une progression de 0,3% au terme de la même période de l'année dernière.

Par nature d'actifs, et en glissement annuel, les prix des biens résidentiels ont enregistré une augmentation de 0,5% sous l'effet d'un accroissement de 1,2% des prix des appartements alors que les maisons et villas ont enregistré une baisse de 1,2% et 4,1% respectivement. Pour leur part, et au terme de la même période, les prix aussi bien des terrains que des locaux commerciaux ont progressé de 0,4%.

L'examen de la tendance des prix par ville permet de relever des baisses à El Jadida et Kenitra (respectivement -3%et -3,8%) alors que les autres villes ont affiché des progressions allant de 0,5% à Casablanca à 6% à Oujda.

En 2014, les données relatives au troisième trimestre 2014, indiquent qu'en glissement trimestriel, l'indice des prix des actifs immobiliers (IPAI) s'est accru de 1,4% après une baisse de 1% un trimestre auparavant. Cette hausse s'explique par l'accroissement de 4,3% des prix du foncier et de 0,8% de ceux des biens à usage commercial. Quant aux biens résidentiels, l'indice a enregistré une légère diminution de 0,8%. Parallèlement, le nombre de transactions ressort en diminution de 15,1%, reflétant la baisse des ventes portant sur toutes les catégories d'actifs, avec des replis de 16,2% pour le résidentiel, 16,4% pour le commercial et 9,8% pour le foncier.

Après une baisse de 0,4% en 2014, les prix des biens immobiliers ont connu une progression de 0,6%, reflétant une augmentation des prix de 0,8% pour les appartements et dans une moindre

mesure celle de 0,7% pour les terrains urbains. A l'inverse, les prix des biens à usage commercial ont accusé leur première baisse depuis 2009, avec un taux de 2,1%.

Pour ce qui est des ventes, après une importante hausse de 15,9%, elles ont reculé de 2,7% à 126.217 transactions. La baisse a concerné essentiellement les actifs résidentiels avec des replis de 3,2% pour les appartements, de 5,7% pour les maisons et de 10,1% pour les villas. Les acquisitions de biens à usage professionnel ont légèrement diminué de 0,9%, traduisant une baisse de 1,4% des ventes de locaux commerciaux, celles des bureaux ayant, en revanche, progressé de 3,1%. Pour les terrains urbains, le nombre de transactions s'est quasi-stabilisé d'une année à l'autre. La structure des transactions reste dominée par les ventes d'appartements à hauteur de 68% contre 19% pour le foncier et 7% pour les locaux commerciaux

h) Evolution de l'offre et de la demande

Selon les opérateurs dans le secteur, le marché de l'immobilier a connu des corrections des prix de vente, devenues plus importantes au cours du troisième trimestre 2009. A l'origine de cette situation, le repli de la demande, qui a conduit à une augmentation des stocks des logements non vendus (surtout en matière de haut standing, quoique la part de ce segment dans la production du logement reste relativement faible ≈ 5%). En effet, certains promoteurs ont mis sur le marché des produits inadaptés aux besoins des acquéreurs, dont une grande partie se focalise sur le moyen standing et l'économique.

La commercialisation du haut standing connaît un net ralentissement sur l'ensemble des grandes villes du pays, notamment à Marrakech et Tanger. Cette catégorie a subi de « plein fouet » les effets de la crise économique mondiale. La demande étrangère sur ce type de produit ayant fortement baissé, les promoteurs de ce produit ont été contraints à revoir leurs offres et à baisser leurs prix de près de 50% pour certains projets.

En effet, le marché de l'immobilier s'était quelque peu « emballé » ces dernières années et les prix avaient atteint des niveaux élevés en inadéquation avec le pouvoir d'achat de la clientèle potentielle. Cette correction des prix est plutôt un retour à la normale. Elle profite aux promoteurs qui ont su réajuster leurs prix en tenant compte de la conjoncture.

Cette situation est notamment très visible à Marrakech, qui abrite plusieurs projets résidentiels et touristiques de luxe ciblant une clientèle haut de gamme (étrangère et nationale). Marrakech reste ainsi, la ville la plus touchée au Maroc par ce ralentissement de l'activité immobilière aux côtés de Tanger et Kenitra.

En revanche, à Casablanca et Rabat, qui profitent de la hausse de la demande en logements, face à la rareté du foncier dans les quartiers stratégiques, les promoteurs n'ont pas baissé leurs prix et affichent plutôt une stagnation.

Quant au segment du logement social, il a été épargné par la chute des prix. En effet, en dehors de la ville de Fès où il a été constaté une légère baisse des prix, le reste des villes a enregistré même des hausses des prix, dont la plus importante a été ressentie au niveau d'Agadir. En plus du phénomène de la spéculation, cette situation s'explique par la rareté du foncier et aussi par la hausse du coût des intrants dans l'immobilier (en moins de 15 ans le coût du foncier a augmenté de près de 94% et ceux du ciment et de l'acier de près de 50%).

Concernant l'habitat dédié à la classe moyenne, celui-ci continue à se développer, comme en témoigne l'évolution de l'encours des crédits à l'immobilier et les ventes de ciment. Le segment du moyen standing destiné à la classe moyenne reste un créneau très attractif de par les mesures financières prévues à cet effet, via le nouveau fonds de garantie mis en place (Damane Assakane). Cette attractivité s'explique aussi par le potentiel de la classe moyenne, qui a du mal à trouver un logement à la hauteur de ses moyens et de ses ambitions. A signaler, que pour

relancer le secteur de l'habitat, près de 3.800 hectares de foncier public ont été octroyés par l'Etat, dans l'objectif de réaliser près de 200 000 unités.

En 2013, s'agissant du volume de transactions, il s'est contracté de 5,2%, avec des replis de 1,4% pour le résidentiel, de 14,5% pour le foncier et de 9,5% pour le commercial. Dans les grandes villes, les baisses les plus fortes ont été enregistrées à Meknès (40,8%), Agadir (22,8%) et Kenitra (17,8%). En revanche, des hausses ont été constatées dans plusieurs villes, notamment à Marrakech et à Oujda, avec des taux respectifs de 12% et 10,8%.

Pour l'immobilier résidentiel, et en dépit de sa hausse trimestrielle, le nombre des transactions reste en baisse de 1,4%, suite au repli de 22,8% des ventes des maisons. L'immobilier commercial pour sa part a enregistré une diminution en nombre d'unité de 9,5%, suite au repli de 12,9% de celles portant sur les locaux commerciaux, alors que les ventes de bureaux ont progressé de 1,8%.

Le secteur affiche ainsi une non soutenabilité de la demande qui, malgré les dernières performances, s'inscrit toujours en dessous de son niveau potentiel. Cette tendance a été clairement perceptible au niveau des transactions effectuées sur les biens immobiliers, dont le nombre s'est replié, au dernier trimestre 2013, de 5,3%, en variation annuelle. Il semblerait que le maintien des prix de vente à des niveaux élevés continue de peser lourdement sur l'accès au logement. Les résultats des enquêtes de conjoncture du HCP en attestent. Les déclarations des professionnels du secteur s'inscrivent dans cette tendance, en relevant une augmentation des éléments de l'offre, à travers l'augmentation de l'utilisation des facteurs de production, mais également un resserrement des carnets de commandes et une légère augmentation des capacités de production non utilisées.

En 2014, le nombre de transactions s'est accru de 12% reflétant la hausse des ventes de toutes les catégories d'actifs, avec 14,8% pour le résidentiel, 1,1% pour les terrains et 13,9% pour le commercial. La hausse des transactions portant sur les biens résidentiels recouvre, d'une part, les hausses de 16,9% pour les appartements et de 12,3% pour les villas et, d'autre part, la baisse de 9,7% pour les maisons. Quant à l'évolution des ventes des biens commerciaux, elle traduit des augmentations de 13,5% des locaux commerciaux et de 15,6% des bureaux.

L'analyse par ville montre que, les prix ont diminué à Marrakech (7,9%), à Rabat (3%), à Meknès (2,4%) et à Kenitra (2,1%), et ont connu un accroissement à Oujda (2,1%), à Agadir (1,7%) et à El-Jadida (1,7%). Pour ce qui est du nombre de transactions, il s'est accru de 8,9%, en liaison avec les hausses de 12,5% des ventes portant sur le résidentiel et de 20,8% pour celles des biens à usage commercial. Par contre, les ventes du foncier ont accusé une baisse de 7,4%.

Concernant la structure des transactions, elle n'a pas connu de variation significative par rapport à 2013. Ainsi, les ventes des appartements représentent 67,9% contre 18,5% pour les terrains et 6,5% pour les locaux commerciaux.

Après une importante hausse en 2014, le nombre de transactions s'est replié pour toutes les catégories d'actifs en 2015. Ainsi, les ventes des biens résidentiels ont diminué de 7,1%, reflétant notamment un recul de 6,9% des transactions portant sur les appartements. De même, les ventes des terrains ont accusé une diminution de 2,8% et celles des biens à usage professionnel ont reculé de 3,5%, en liaison avec une baisse de 4,2% des transactions portant sur des locaux commerciaux.

Au niveau des principales villes, les prix ont affiché des augmentations, allant de 0,6% à Fès à 2,7% à Kenitra et des baisses respectives de 4,3% et 1,8% à Marrakech et à El Jadida.

i) Développement de l'habitat social

Depuis la suppression des incitations fiscales relatives aux logements sociaux (amendement de l'article 19 relatif à l'habitat social depuis la loi de finances 2008), le secteur de l'habitat social, présente des signes d'inquiétude. En effet, la production d'appartements dont la VIT se situe entre 200 000 et 300 000 DH, destinés aux catégories sociales les plus modestes, s'est presque tarie et a quasiment disparue dans plusieurs villes.

Ce segment, qui draine à lui seul près de 70% de la production nationale et 60% de la demande en logements, a connu des changements se traduisant par la suppression des avantages fiscaux destinés aux promoteurs immobiliers. Ces derniers, se sont désintéressés de ce type de projets, jugés très peu rentables. Ainsi, la production de l'habitat social a enregistré en 2009 un recul de -30%.

Pour relancer le segment de l'habitat social, les pouvoirs publics ont mis en place un nouveau dispositif dans le cadre de la nouvelle Loi de finances 2010. Ces nouvelles mesures qui ambitionnent de relancer l'investissement dans le secteur du logement social, pourraient donner un nouveau souffle au secteur de l'immobilier.

Dans le cadre du nouveau dispositif du logement social, 119 projets ont été autorisés en 2011 avec une consistance de 78 821 logements. Le nombre de projets démarrés en 2011 est de 107 projets avec une consistance de 66 102 logements.

En 2013, la reprise du segment de l'habitat, spécialement le logement social et économique a été observée. Durant l'année 2013, le nombre d'unités produites s'est élevé à 166.556 dont 142.501 unités d'habitats économiques et sociales, contre 145.536 unités produites, dont 121.783 unités sociales et économiques, au cours de l'année 2012, soit une augmentation de 17% du nombre d'unités sociales et économiques.

En 2014, et en dépit des mesures mises en œuvre pour redynamiser le segment, le nombre de logements sociaux autorisés a été de l'ordre de 48 721 logements, contre 87 624 logements en 2013, soit une chute de 44%. Les mises en chantier (hors segment du logement de luxe) ont, pour leur part, régressé de 6,7%, par rapport à l'année qui précède.

Le segment du logement social, n'arrivant toujours pas à attirer les promoteurs immobiliers, constitue un deuxième facteur pénalisant pour la relance effective des activités de construction. Jus qu'à fin 2015, et en dépit des mesures mises en œuvre pour redynamiser le segment, le nombre de logements sociaux produits et conformes n'a pas dépassé 61.192 logements, contre 73.324 logements en 2014, soit une chute de 16%, en variation annuelle.

j) Le nouveau dispositif de relance de l'habitat social (Loi de finances 2010) :

Loi de finances 2010

- Ce dispositif s'étale sur la période 2010-2020 ;
- Octroi à l'acquéreur d'une aide financière, dont le montant correspond à la valeur de la TVA du bien objet de la transaction, établie obligatoirement par devant notaire ;
- Conditionnement du versement de l'aide publique à l'acquéreur, par son engagement à occuper le logement à titre d'habitation principale, pendant 4 ans avec une hypothèque consentie au profit de l'Etat ;
- Nouvelle définition du logement social par un prix variable avec un maximum de 250 000 dh hors TVA et une superficie variant entre 50 et 100 m² ;
- Exonération des promoteurs immobiliers de l'IS/IR, droits d'enregistrement, taxe sur le ciment et taxes locales, dans le cadre de conventions passées avec l'Etat pour la construction de 500 logements minimum sur une période de 5 ans ;

- Possibilité accordée, pendant l'année 2010, aux promoteurs immobiliers de passer avec l'Etat des conventions pour les projets non conventionnés préalablement autorisés avant 2010, réalisés ou en cours de réalisation et non encore commercialisés avant cette date. Ces conventions portant sur 100 logements au minimum, permettront aux promoteurs de faire bénéficier les acquéreurs du versement du montant de la TVA.

Loi de Finance 2011

- Exonération des actes d'hypothèque consentis en garantie du paiement de la TVA versés par l'Etat en matière de logement social ainsi que la mainlevée délivrée par le receveur de l'administration fiscale ;
- Exonération totale du profit réalisé par les personnes physiques à l'occasion de la cession du logement dont la superficie n'excède pas 250 000 Dh hors taxe sur la valeur ajoutée, occupé par son propriétaire à titre d'habitation principale depuis au moins quatre ans au jour de la cession ;

Les principales mesures incitatives accordées par la loi de finance 2011 sont :

- Elargissement des bénéficiaires du FOGARIM aux personnes percevant un salaire équivalent à 2 fois le SMIG au lieu de 1,5 fois le SMIG auparavant ;
- Réduction du nombre de logements sociaux à réaliser dans le cadre de la convention pour le logement social/ le seuil minimal passe de 500 à 200 unités en ville et de 10 à 50 logements en milieu rural ;
- Exonération du profit sur les cessions immobilières réalisées par toute personne au cours d'une année civile et dont la valeur totale n'excède pas 140 000 Dh.

Loi de Finance 2012

- Condition d'exigibilité des promoteurs et des logements sociaux :
  - Le logement à faible valeur immobilière est considéré comme toute unité d'habitation dont la superficie couverte se mesure entre 50 et 60 mètres carrés et dont le prix de la première vente ne peut excéder 140.000 Dhs ;
  - Les promoteurs immobiliers qui peuvent bénéficier d'exonérations s'engagent dans le cadre d'une convention avec l'Etat et d'un cahier de charges à réaliser s'engageant ainsi sur un programme de construction intégré de deux cents 200 logements en milieu urbain et / ou 50 logements en milieu rural et non de 500 logements en milieu urbain et 100 logements en milieu rural fixés précédemment. Les critères d'obtention sont les suivants :
    i. Les logements doivent être destinés, à titre d'habitation principale aux citoyens dont le revenu mensuel ne dépasse pas deux fois le salaire minimum interprofessionnel garanti ou son équivalent, à condition qu'ils ne soient pas propriétaires d'un logement dans la commune considérée ;
    ii. Les dits logements doivent être réalisés conformément à la législation et la réglementation en vigueur en matière d'urbanisme.
- Les autres avantages accordés aux promoteurs immobiliers sont les suivants :
  - Les promoteurs peuvent vendre au prix de vente + TVA, au plus 10% des logements sociaux construits à des bailleurs personnes morales ou personnes physiques ;
  - Une exonération du bénéfice réalisé sur la vente du foncier ayant une valeur qui ne dépasse pas 140 000 Dhs (60 000 Dhs auparavant).

Loi de finance 2013

- Prolongation des dispositions relatives aux exonérations fiscales en faveur des promoteurs immobiliers réalisant un projet de construction de logements à faible valeur immobilière (140 000 Dh) jusqu'au 31 décembre 2020 ;
- La superficie pour le logement social a été ramenée à moins de 80 m² au lieu de 100 m² et le prix de vente n'excède pas deux cent cinquante mille (250 000) Dh hors TVA ;
- Elargissement de l'exonération du logement social aux propriétaires dans l'indivision : L'exonération du logement social prévoie que l'acquéreur, pour qu'il soit éligible à l'exonération de la TVA pour l'acquisition du logement social, ne soit pas être assujetti à la taxe d'habitation et à la taxe de services communaux. Ces dispositions excluent du bénéfice de cette exonération les propriétaires dans l'indivision du fait qu'ils sont soumis à la taxe de services communaux. En vue de pallier cette situation contraignante pour cette catégorie qui veut disposer d'une habitation à titre principal, la loi de finance de 2013 a étendu le bénéfice de l'exonération de TVA, aux logements sociaux acquis par chacun des indivisaires ;
- Pour encourager l'accès à la propriété, la loi de finance précitée pour l'année 2013 a prévu des avantages fiscaux en faveur des acquéreurs de logements destinés à la classe moyenne, dont le revenu mensuel net d'impôt ne dépasse pas vingt mille (20 000) Dh, ces avantages consistent pour le promoteur immobilier, personne morale ou personne physique relevant du régime du résultat net réel, la conclusion d'une convention avec l'Etat, assortie d'un cahier de charges, dans le cadre d'un appel d'offres pour bénéficier de certains avantages, notamment l'acquisition de terrains à un prix référentiel.
- Les avantages sont accordés aux promoteurs immobiliers aux conditions suivantes :
    - La réalisation d'un programme de construction d'au moins 150 logements, réparti sur une période maximum de 5 ans à compter de la date de délivrance de la première autorisation de construire ;
    - Le dépôt de la demande d'autorisation de construire auprès des services compétents dans un délai n'excèdent pas 6 mois à compter de la date de conclusion de la convention ;
    - Le prix de vente du mètre carré couvert ne doit pas excéder 6 000 Dh, TVA comprise ;
    - La superficie couverte du logement doit être comprise entre 80 et 120 mètres carrés.
- Pour l'acquéreur, l'exonération porte sur les droits d'enregistrement et de timbre et les droits d'inscription à la conservation foncière. Ces exonérations sont accordées à l'acquéreur, aux conditions suivantes :
    - La production au promoteur immobilier d'une attestation justifiant le revenu mensuel net d'impôt, qui ne doit pas dépasser 20 000 Dh.

Loi de Finance 2014

Le gouvernement s'est fixé comme objectif, dans le cadre de la Loi de Finances 2014, de réduire le déficit en logements de moitié à l'horizon 2016, pour atteindre 400.000 unités au lieu de 840.000 enregistrés en 2011 à travers la production de 170.000 unités/an.

Cette politique publique dans le secteur de l'habitat qui consiste à combler le déficit en logements, vise également à offrir des conditions favorables d'insertion sociale pour les populations défavorisées, relève une note de présentation de la loi de finances publiée sur le site institutionnel du ministère de l'Economie et des finances.

- L'année 2014 connaîtra l'accélération du Programme "Villes Sans Bidonvilles", à travers notamment, la déclaration de 11 nouvelles villes sans bidonvilles, à savoir : Ksar Lekbir, Sidi Slimane, Ben yakhlef, Kalaa des Sraghnas, Settat, Sidi Bennour, Al Hoceima, Berkane, El Brouj, Es-Smara et Sidi Yahya Al Gharb.
- Pour sa part, le programme de réhabilitation des constructions menaçant ruine prévoit, au titre de l'année 2014, le lancement des travaux pour 8 nouveaux programmes dans les villes de Casablanca, Lakbab, Benguerir, Kalaa Des Sraghna, Ksar Lakbir, Meknès, Safi et Salé au profit de 15.000 ménages.
- Il est prévu l'engagement de 60 nouveaux programmes de mise à niveau urbaine et de projets inscrits dans le cadre de la Politique de la Ville, en vue de généraliser l'accès aux équipements de base et d'améliorer le cadre bâti et la qualité des espaces urbains dans les villes.
- Programme de logements sociaux à 250.000 Dh : A l'effet d'accroître l'offre en logements sociaux, l'Etat a accordé une exonération fiscale totale (TVA, IS, IR et tous les taxes et droits à caractère national et local) aux promoteurs immobiliers qui s'engagent à réaliser des programmes conventionnés de 1.500 logements sur une période de 5 ans. Dans le cadre de ce dispositif, 503 projets ont été autorisés avec une consistance de 371.215 logements à fin juin 2013. Les travaux ont démarré au niveau de 412 projets totalisant 313.594 logements. A fin 2014, il est prévu que le nombre cumulé de logements sociaux achevés atteigne 120.000 logements.
- Programme de logements sociaux à faible valeur : immobilière totale En 2008, un nouveau dispositif d'encouragement a été accordé au profit des promoteurs immobiliers qui s'engagent à réaliser des programmes de construction de 500 logements de faible Valeur Immobilière Totale (V.I.T) en milieu urbain ou 100 logements en milieu rural. Ce logement dont la superficie couverte est comprise entre 50 et 60 m² et d'une V.I.T plafonnée à 140.000 DH est destiné aux ménages à faible revenu. Depuis 2008 et jusqu'à fin juin 2013, le nombre de logements à faible valeur immobilière mis en chantier a atteint 52.912 dont 22.411 ont été achevés.
- En 2014, le programme de logements destinés à la classe moyenne prévoit le lancement de 5.000 logements. Introduit dans le cadre de la Loi de Finances de l'année 2013, ce nouveau dispositif a pour objectif la promotion du logement de la classe moyenne en offrant des logements d'une superficie comprise entre 80 m² et 120 m² avec un prix de vente du mètre carré n'excédant pas 6.000 Dh au profit des citoyens dont le revenu mensuel net ne dépasse pas 20.000 Dh.

  Par ailleurs, compte tenu de la persistance des déficits sociaux que connait le tissu urbain, chaque ville, appuyée par l'Etat, est désormais appelée, dans le cadre d'une politique territoriale assurant la mixité sociale et le développement durable à se mobiliser pour initier son projet de développement intégré, en vue de faire face aux défis urbains, accroître la compétitivité de son territoire et produire les conditions de son essor économique et social.
- Incitations à plus de transparence dans le secteur

  Les pouvoirs publics ont fait du chantier de la transparence du secteur de l'habitat un chantier prioritaire et ce afin de faciliter la lisibilité du secteur et de renforcer la crédibilité des professionnels. Ainsi, plusieurs études sont en cours de réalisation notamment celle relative à l'élaboration des normes fixant les critères afférents à chaque types de logements (logement à

faible valeur immobilière totale, social, économique, moyen et haut standing) et auxquelles les promoteurs immobiliers doivent se conformer. Ces critères sont définis sur la base des éléments d'évaluation suivants: l'environnement, la sécurité, la qualité des constructions et les garanties et assurances des ouvrages. Une autre étude est également en cours et porte sur l'analyse prospective du secteur immobilier résidentiel à l'horizon 2020. Celle-ci vise le développement du secteur, la réalisation des plans régionaux et locaux d'investissement et la création d'un observatoire de l'immobilier.

Loi de finance 2015

La Loi de finances pour 2015 a abrogé l'exonération de TVA qui visait les opérations de crédit foncier et de crédit à la construction se rapportant aux logements sociaux. Jusqu'à présent, les entreprises assujetties à la TVA pouvaient faire l'acquisition en exonération de TVA de biens d'investissement à inscrire en compte d'immobilisation pendant une période de 24 mois à compter de la date du début d'activité. La Loi de Finances pour 2015 fait passer cette période d'exonération de 24 à 36 mois pour les achats à l'intérieur et à l'importation.

De plus, la loi de finances 2015 précise, qu'à compter du 1er janvier 2015, la taxe sur le ciment produit localement devra être versée au Trésor à la fin du mois suivant celui de la facturation des ventes de ciment ou de son utilisation pour la consommation interne comme matières intermédiaires par les unités de production du ciment. Le taux de cette taxe, inchangé, est de 0,05 dirham par Kg de ciment.

k) Perspectives

Les anticipations des professionnels du secteur, recueillies dans le cadre de la dernière enquête de conjoncture du HCP, se seraient inscrites dans une perspective de reprise, en tablant sur une poursuite de l'évolution ascendante des carnets de commande et un affermissement de la production du secteur. Globalement, la valeur ajoutée de la construction aurait augmenté de 1,7%, au premier trimestre 2016, et devrait enregistrer une hausse de 2,1% au deuxième trimestre, en variations annuelles. La reprise des activités de construction reste, cependant, fragile, au regard de la volatilité ayant marqué son profil de croissance au cours des six dernières années. Le secteur peine toujours à retrouver sa dynamique d'avant 2009, du fait, notamment, de la persistance des facteurs négatifs qui continueraient de peser sur sa reprise conjoncturelle en 2016. En premier lieu, la poursuite des faibles performances de l'investissement privé, ornées par la baisse des crédits accordés aux promoteurs immobiliers et ce, malgré le laxisme des banques dans les conditions d'octroi de ces crédits (baisse des taux débiteurs de 0,08 point sur une année). Le segment du logement social, n'arrivant toujours pas à attirer les promoteurs immobiliers, constitue un deuxième facteur pénalisant pour la relance effective des activités de construction. D'après les pronostics des professionnels du secteur, une amélioration de l'activité est attendue pour le premier trimestre 2016, à travers le raffermissement de l'utilisation des facteurs de production. Toutefois, il faudrait souligner que l'activité resterait en dessous de sa tendance de long terme, à cause de la persistance de quelques facteurs négatifs, notamment au niveau de l'immobilier qui continueraient de brider son affermissement. Le tassement des transactions, la faiblesse de l'investissement privé ainsi que la stagnation des prix sont autant de facteurs qui auraient impacté négativement la croissance du secteur durant l'ensemble de l'année 2015, mais dont l'effet devrait perdurer au début de 2016

VII. ACTIVITÉ DU GROUPE CIH BANK

VII.1.Activité de collecte de dépôts

Le tableau présenté ci-dessous détaille l'évolution des dépôts de la clientèle sur la période 2013-S1 2016 :

En Mdh	2013	2014	Var	2015	Var	S1 2016	Var
Dépôts à vue	*11 363*	*11 982*	*5,50%*	*13 408*	*11,90%*	*13 982*	*4,30%*
Comptes d'épargne	*3 381*	*3 738*	*10,60%*	*4 155*	*11,20%*	*4 292*	*3,30%*
Dépôts à terme	*5 148*	*3 838*	*-25,40%*	*4 877*	*27,10%*	*4 992*	*2,30%*
Autres comptes créditeurs	*534*	*469*	*-12,20%*	*519*	*10,70%*	*668*	*28,70%*
Dépôts de la clientèle	**20 425**	**20 027**	**-1,90%**	**22 959**	**14,60%**	**23 933**	**4,20%**

Source : CIH Bank - Comptes sociaux
**Y compris les intérêts courus non échus*

Revue analytique 2014-2013

A fin 2014, les dépôts de la clientèle ont baissé de 1,9% pour s'établir à 20,0 Gdh contre 20,4 Gdh à fin 2013. Cette variation est justifiée par la baisse de 25,4% de l'encours des dépôts à terme qui ont été renouvelés par des émissions de Certificats de Dépôts à de meilleures conditions. L'arbitrage se fait au niveau des DAT institutionnels qui sont renouvelés par des CD. Pour leur part, les dépôts à vue et comptes d'épargne ont progressé respectivement de 5,5% et 10,6%.

Revue analytique 2015-2014

A fin 2015, les dépôts de la clientèle ont augmenté de 14,6% pour atteindre 22,9 Gdh contre 20,0 Gdh à fin 2014. Cette évolution est expliquée par l'augmentation cumulée des dépôts à vue, des dépôts à terme et des comptes d'épargne, de 11,9%, 27,1% et de 11,2% respectivement.

Revue analytique 2015-S1 2016

À fin juin 2016, les dépôts de la clientèle s'établissent à 23,9 Gdh en progression de 4,2% par rapport à 2015. Cette évolution est justifiée par une croissance de l'encours des dépôts à vue, des comptes d'épargne et des dépôts à terme de 4,3%, 3,3% et de 2,3% respectivement. Les autres comptes créditeurs on progressé de 28,7%.

Par ailleurs, la structure des dépôts de la clientèle sur la période 2013-S1 2016 se présente comme suit :

Évolution de la structure des dépôts de la clientèle sur la période 2013-2015 (en %) :

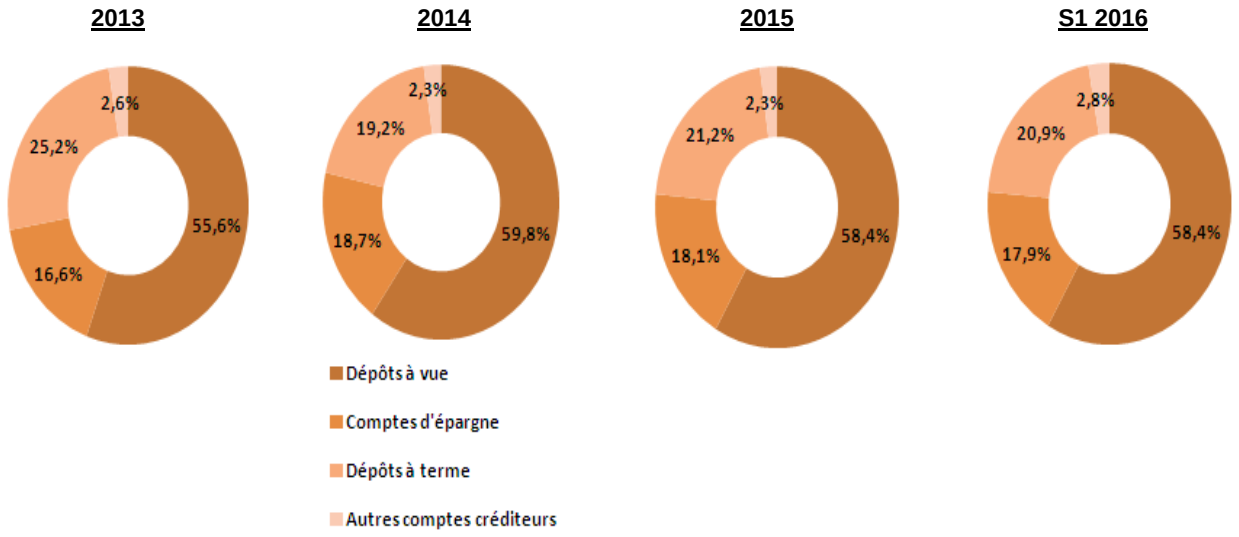

Source : CIH Bank

L'analyse de la structure des dépôts de la clientèle de CIH Bank sur la période 2013-S1 2016 fait ressortir que les dépôts à vue représentent en moyenne plus de 58% des dépôts de la clientèle, contre 22 % pour les dépôts à terme.

L'exercice 2014, est marqué par une augmentation de la part des dépôts à vue qui passe de 55,6% à 59,8% au dépend de la part des dépôts à terme qui baisse à 19,2%.

La part des dépôts à vue a légèrement baissé durant l'exercice 2015 pour atteindre 58,4% au profit de la part des dépôts à terme qui a augmenté pour ressortir à 21,2% contre 19,27% en 2014.

En juin 2016, les Dépôts à Terme affichent une progression de 2,3% par rapport à 2015. L'analyse des cette évolution met en relief l'évolution des Dépôts à Terme de la clientèle des particuliers qui progressent de 5,6%. La part des Dépôts à Terme de la clientèle Entreprises a baissé de 1,7%. Il en découle la légère baisse de la part des Dépôts à Terme dans les dépôts globaux, de la clientèle qui s'établit à 20,9% contre 21,2% en 2015. Ces évolutions traduisent la volonté de la banque de développer le segment des Dépôts à Terme de la clientèle des particuliers. La part des dépôts à vue est restée au même niveau qu'en 2015 et ressort à 58,4%., traduisant les performances de collecte sur ce segment : un milliards de plus en termes de collecte nette par rapport au 31 décembre 2015.

VII.2. Activité de crédits

Le tableau présenté ci-dessous détaille l'évolution des créances sur la clientèle sur la période 2013-S1 2016 :

En Mdh	2013	2014	Var	2015	Var	S1 2016	Var
Crédits de trésorerie et à la consommation	*2 230*	*2 526*	*13,20%*	*3 377*	*33,70%*	*3 620*	*7,20%*
Crédit à l'équipement	*809*	*1 030*	*27,30%*	*1 105*	*7,30%*	*1 259*	*13,90%*
Crédits immobiliers	*23 190*	*22 535*	*-2,80%*	*22 633*	*0,40%*	*22 916*	*1,30%*
Autres crédits	*912*	*907*	*-0,60%*	*886*	*-2,30%*	*980*	*10,60%*
Créances sur la clientèle	**27 142**	**26 997**	**-0,50%**	**28 001**	**3,70%**	**28 775**	**2,80%**

Source : CIH Bank- Comptes sociaux

Revue analytique 2013-2014

En 2014, les créances sur la clientèle ont baissé de 0,5% pour s'établir à 26,9 Gdh. Cette variation est principalement attribuable à la baisse de 2,8% des crédits immobiliers qui s'établissent à 22 535 Mdh contre 23 190 Mdh une année auparavant.

Revue Analytique 2014-2015

A fin 2015, les créances de la clientèle ont connu une progression de 3,7% pour s'établir à 28,0 Gdh contre 26,9 Gdh en 2014. Cet accroissement couvre :

- Une progression des crédits de trésorerie et à la consommation de 33,7%, passant de 2 526 Mdh à fin 2014 à 3 377 Mdh à fin 2015 ;
- Un accroissement de 0,4% des crédits immobiliers passant de 22 535 Mdh à fin 2014 à 22 633 Mdh à fin 2015 ;
- Une progression de 7,3% des crédits à l'équipement passant de 1 030 Mdh à fin 2014 à 1 105 Mdh à fin 2015 ;
- Une baisse de 2,3% des autres crédits passant de 907 Mdh en 2014 à 886 Mdh en 2015. Cette variation couvre une diminution de l'encours des créances en souffrances nette de 92 Mdh ainsi qu'une progression de l'encours des opérations de pension données pour un montant de 71 Mdh.

Revue Analytique 2015-S1 2016

A fin juin 2016, les créances de la clientèle ont connu une progression de 2,8% pour s'établir à 28,7 Gdh contre 28,0 Gdh en 2015. Cet accroissement couvre :

- Un accroissement de 1,3% des crédits immobiliers passant de 22 633 Mdh à fin 2015 à 22 916 Mdh à fin juin 2016 ;
- Une progression des crédits de trésorerie et à la consommation de 7,2%, passant de 3 377 Mdh à fin 2015 à 3 620 Mdh à fin juin 2016 ;
- Une progression de 13,9% des crédits à l'équipement passant de 1 105 Mdh à fin 2015 à 1 259 Mdh à fin juin 2016 ;
- Une hausse de 10,6% des autres crédits passant de 886 Mdh en 2015 à 980 Mdh en juin 2016. Cette variation couvre un accroissement de l'encours des créances en souffrances nette de 84 Mdh ainsi qu'une progression de l'encours des opérations de pension données pour un montant de 7 Mdh.

Par ailleurs, la structure des créances sur la clientèle sur la période 2013-S1 2016 se présente comme suit :

Évolution de la structure des créances sur la clientèle sur la période 2013-S1 2016 (en %) :

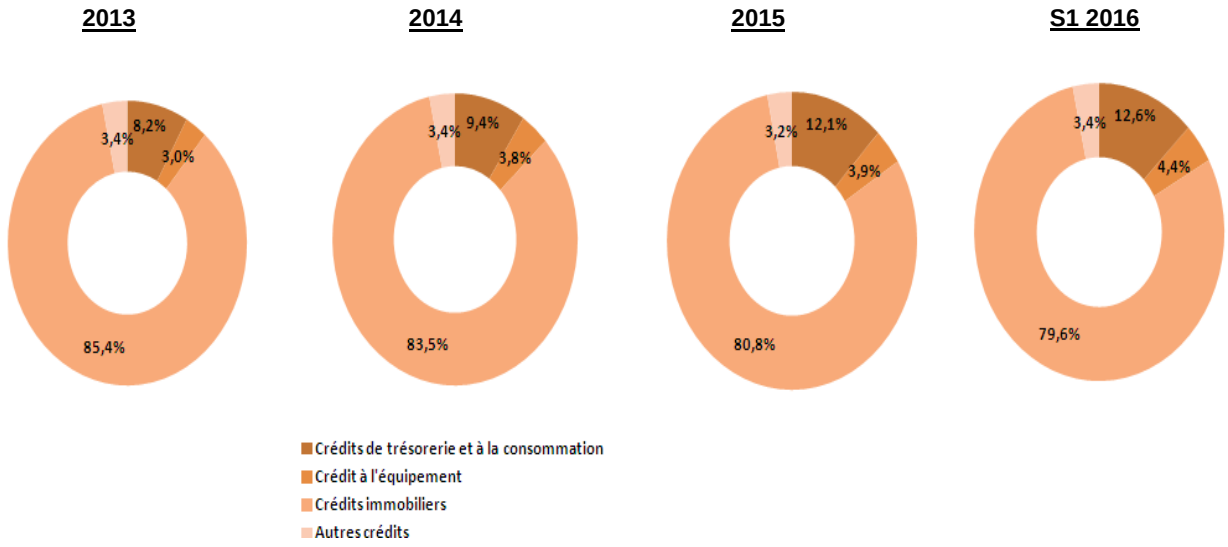

Source : CIH Bank

L'analyse de la structure des créances sur la clientèle de CIH Bank fait ressortir une prédominance des crédits immobiliers avec une part moyenne de 82% sur la période 2013-S1 2016.

La structure des créances sur la clientèle de CIH Bank est restée quasi inchangée sur la période 2013-S1 2016 avec une augmentation de la part des crédits de trésorerie et à la consommation à 12,6% contre 8,2% en 2013.

En 2014, la part des crédits de trésorerie et à la consommation s'est apprécié à 9,4% ainsi que celle des crédits à l'équipement a augmenté à 3,8% au dépend de la part des crédits immobiliers qui baissent à 83,5%.

En 2015, la part des crédits immobiliers a consolidée sa baisse et est passé à 80,8% au profit de la part des crédits de trésorerie et à la consommation qui augmentent à 12,1%.

A fin juin 2016, la part des crédits immobiliers a baissée à 79,6% au profit de la part des crédits de trésorerie et à la consommation, des crédits à l'équipement et des autres crédits qui augmentent respectivement à 12,6%, 4,4% et 3,4%. Cette évolution s'explique par la politique de la Banque entamée depuis 2011, visant la diversification progressive de ses emplois clientèle à travers la dynamisation des crédits hors immobiliers sur les maturités moyennes et courtes, particulièrement dans un contexte marqué par la baisse des taux.

Par ailleurs, l'évolution des créances sur la clientèle par catégorie sur la période 2013-S1 2016 se présente comme suit :

En Mdh	2013	2014	Var	2015	Var	S1 2016	Var
Secteur Public	*0*	*0*	*NA*	*5*	*NA*	*0*	*-100,00%*
Entreprises financières	*86*	*0*	*-100,00%*	*128*	*NA*	*155*	*20,70%*
Entreprises non financières	*8 525*	*8 954*	*5,00%*	*9 413*	*5,10%*	*9 905*	*5,20%*
Autre clientèle	*18 531*	*18 043*	*-2,60%*	*18 455*	*2,30%*	*18 715*	*1,40%*
Créances sur la clientèle	**27 142**	**26 997**	**-0,50%**	**28 001**	**3,70%**	**28 775**	**2,80%**

Source : CIH Bank- Comptes sociaux

VII.3. Principaux produits commercialisés par CIH Bank[7]

CIH Bank Propose une large palette de produits à destination de sa clientèle de particuliers et d'entreprises tout en conservant son positionnement de premier plan dans le financement de l'immobilier.

Les principaux produits proposés par CIH Bank sont déclinés ci-après :

a) Crédits aux particuliers

- ISKANE Éducation, un crédit subventionné, géré dans le cadre du fonds de garantie FOGALEF, et destiné au financement de l'accès à la propriété des enseignants adhérents à la Fondation Mohammed VI;
- ISKANE MADMOUNE FOGALOGE d'un plafond maximum de 800 000 DH garanti par le fonds DAMANE ASSAKANE. Ce crédit est octroyé sur une durée maximale de 25 ans pour l'acquisition ou la construction d'un logement principal destiné à l'habitation personnelle du demandeur et/ou de ses ascendants de premier degré;
- ISKANE MADMOUNE FOGARIM d'un plafond maximum de 200 000 DH garanti par le Fonds DAMANE ASSAKANE. Il concerne le financement de l'acquisition ou la construction de logements sociaux en faveur des ménages non salariés, à revenus modestes et irréguliers ;
- ISKANE ASTAFID, ciblant les particuliers et destiné au financement de l'acquisition d'un logement neuf ou ancien, d'une résidence secondaire, d'une construction ou d'un terrain. Ce crédit d'un plafond pouvant atteindre 1 500 000 DH et une quotité pouvant atteindre 110% du prix de vente, est décliné en deux formules permettant une flexibilité plus grande au client (taux révisable à durée fixe et taux révisable à échéance constante;
- ISKANE acquisition, construction ou aménagement, qui est un produit destiné aux particuliers permettant d'emprunter jusqu'à 1 500 000 DH, pour une durée maximale de 25 ans. Il couvre tous les besoins, avec une quotité de financement pouvant atteindre 110 % du prix de vente;
- ISKANE TABDIL : Crédit relais sur 2 ans, octroyé dans l'attente de la vente du 1er logement .Quotité 110% du prix de vente Plafond 1 500 000 DH ;
- ISKANE EL HANA : crédit destiné au financement de l'acquisition de villas économiques sur 25 ans, plafond 1 000 000 DH, quotité 110% du prix de vente;
- ISKANE RAHA : financement de l'acquisition de terrain et de la construction ; 100% du cout global du projet; plafond 1 500 000 DH;
- CREDIT SALAM : financement de la construction ou acquisition d'un logement au Maroc en faveur de clients étrangers non résidents sous réserve de l'apport en devises de 30%., Plafond, 1 500 000 DH, durée 15 ans ;
- ISKANE ARD : Financement de l'acquisition d'un terrain en zone urbaine plafond : 1 500 000 DH sur 07 ans.

[7] Tous les produits commercialisés par CIH Bank sont portés par CIH Bank SA

b) Crédits aux professionnels

- AVANCE PRO : Facilité de caisse d'une année renouvelable octroyée à la clientèle professionnelle de CIH Bank;
- TAJHIZ PRO : Pour le réaménagement ou la réfection de local professionnel, l'acquisition de matériel ou d'équipements pour l'activité pro. Financement allant jusqu'à 100% du montant de l'investissement et durée de remboursement allant jusqu'à 5 ans ;
- ISTIQRAR PRO : crédit d'investissement d'un plafond de 1 500 000 dirhams destiné au financement de l'acquisition d'un local professionnel. Financement allant jusqu'à 100% du montant de l'investissement et à une durée de remboursement pouvant aller jusqu'à 10 ans.
- Fonds de commerce PRO : crédit d'un plafond de 1 500 000 dirhams destiné au financement de l'acquisition d'un fonds de commerce. Financement allant jusqu'à 100% du montant de l'investissement et à une durée de remboursement pouvant aller jusqu'à 10 ans.
- CIH LEASE : une formule de leasing (avec option d'achat), en partenariat avec Maroc Leasing, pour l'acquisition de tous les biens meubles et immeubles à usage professionnel.
- CREDIASSUR : Financement de la souscription à une assurance risques liée à l'activité des notaires.

c) Crédits aux entreprises

- Crédits destinées à la clientèle entreprises qui recouvrent les domaines suivants :
    - *FINANCEMENT DU CYCLE D'EXPLOITATION* dont notamment la facilité de caisse, découvert, escompte de papier commercial, crédit spot, avances sur Créances Nées sur l'Etrange et les financements en devises des importations ;
    - *FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS* en crédit moyen et long terme et crédits bail ou leasing en partenariat avec Maroc Leasing ;
    - *CREDITS PAR SIGNATURE* dont notamment : les cautions administratives (cautions provisoire, caution définitive, caution pour restitution d'acompte, caution de retenue de garantie), les cautions en douane (crédit d'enlèvement, obligation cautionnée et admission temporaire) ainsi que la lettre de garantie, l'aval et divers cautions.
    - *OPERATIONS A L'INTERNATIONAL dont notamment :* les crédits documentaires, les Lettre de crédit stand by et les cautions émises avec la contre garantie d'une banque étrangère.
- Les crédits à la promotion immobilière notamment, le financement des programmes immobiliers destinés à la vente, le financement de la viabilité des terrains ainsi que le financement des programmes immobiliers destinés à la location :
    - *OPERATION PRET VIABILITE DE TERRAIN (OPVT) :* Crédit pour la viabilité d'un terrain, immatriculé à la Conservation Foncière, implanté à l'intérieur du périmètre urbain sous forme d'un lotissement destiné à la vente ou à l'édification de constructions.
    - *OPERATION PREFINANCEMENT (OPF) :* Crédit pour la construction de tout projet destiné à la vente en copropriété (programme de construction comportant au moins deux logements) ;
    - *OPERATION PREFINANCEMENT DU LOCATIF (OPL) :* Crédit destiné au financement de la construction de tout projet immobilier destiné à la location.

d) Crédits à la consommation

- CREDIT AUTO CLASSIQUE : financement de l'acquisition d'une voiture neuve sans ou avec apport ;
- CREDIT AUTO LOA : financement de l'acquisition d'une voiture neuve et qui se décline en deux formules financement total ou partiel ;
- CREDIT MADMOUN CHAMIL : Crédit à la consommation, couvrant les dépenses liées à l'acquisition d'un logement principal ayant été financé dans le cadre du crédit ISKANE MADMOUNE ;
- AVANCE EXPRESS : facilité de caisse octroyée à la clientèle domiciliant son salaire à CIH Bank;
- CREDILIBRE : formule de crédit destinée au financement des besoins courants de consommation sans production de pièces justificatives;
- CREDIT TAMADROUSS : une formule réservée au financement des dépenses scolaires;
- Crédit TARFIH : une formule de crédit réservée au financement des vacances ;
- AVANCE TITRE : autorisation d'avance en compte dans l'attente de la mise en place d'un Crédilibre, pour le financement d'une opération d'achat de titres en bourse ;
- CREDITITRE : formule de crédit amortissable réservée au financement d'achat de titres en bourse ;
- CREDIASSUR : Financement de la souscription à une assurance risques liée à l'activité des notaires ;
- CREDINET EDUCATION : financement de l'acquisition d'un ordinateur portable accompagné d'un abonnement à Internet. Crédit octroyé aux enseignants adhérents à la fondation Mohamed VI.

e) Epargne et placement

- PLAN EPARGNE LOGEMENT ISKANE destiné à tous les particuliers Cette formule combine les avantages d'un compte d'épargne rémunéré offrant à terme la possibilité de bénéficier d'un crédit logement à des conditions préférentielles ;
- COMPTE SUR CARNET : compte d'épargne rémunéré à vue avec un plafond de retrait déplacé hebdomadaire de 2000 dhs ;
- COMPTE A TERME : compte d'épargne bloquée et rémunérée.la somme versée doit être au minimum égale à 20.000dhs.la durée de l'épargne peut être de 3, 6, 12, ou 24 mois au maximum ;
- BONS DE CAISSE : titres transmissibles, nominatifs ou au porteur, représentatifs d'une somme d'argent bloquée et rémunérée pour une période déterminée. la durée de l'épargne peut être de 3, 6,12, ou 24 mois au maximum ;
- OPCVM : composés de SICAV & FCP ;
- ACTIONS : Titre représentant la propriété d'une fraction du capital d'une société ;
- OBLIGATIONS et TCN : Titre représentant un droit de créance détenu par un porteur sur une entreprise ou sur l'état qui a recouru au lancement d'un emprunt remboursable sur une longue durée.

f) Bancassurance et assistance

- ASSURANCE HOMME CLE : garantit le paiement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité absolue et définitive d'une personne indispensable qui joue un rôle déterminant dans le fonctionnement de l'Entreprise.
- ASSUR PRO : assurance multirisque professionnelle qui propose une combinaison de garanties permettant une couverture complète tant pour les biens professionnels que pour les responsabilités de l'assuré :
    - *La couverture des biens meubles et immeubles professionnels (local professionnel, mobilier, le matériel nécessaire à l'exercice de la profession….) ;*
    - *La garantie de la responsabilité de l'Assuré à raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers au fait de l'exercice de son activité professionnelle. (RC d'exploitation) ;*
    - *La garantie de la responsabilité des « Professionnels de la santé », à raison des dommages corporels et matériels causés aux patients suite aux fautes commises au cours de l'exécution d'un acte professionnel relevant de leur spécialité. (RC professionnelle) ;*
    - *La prise en charge des frais engagés suite à un sinistre.*
- AVENIR HIMAYA : Assure la sécurité de vos moyens de paiement et vous garantit le :
    - *Remboursement des débits constatés sur le compte après utilisation frauduleuse effectuée avant la mise en opposition, en cas de perte ou vol de moyens de paiement, et ce, dans la limite de l'option choisie ;*
    - *Remboursement des frais de reconstitution des papiers personnels perdus ou volés (CIN, Passeport, Permis, ...) ;*
    - *Remboursement, suite au vol par agression, des espèces retirées à l'aide de moyens de paiement aux guichets bancaires ;*
    - *Remboursement des frais de remplacement des clés, clés de coffre, serrurerie.*
- AVENIR COMPTE et AVENIR COMPTE PRO : Un contrat d'Assurance qui garantit le paiement d'un capital aux bénéficiaires désignés en cas de décès ou d'invalidité absolue et définitive de l'assuré, et ce dans la limite du maximum prévu dans l'option choisie par le souscripteur ;
- AVENIR EDUCATION : Un contrat qui permet la constitution progressive d'une épargne par capitalisation destinée :
    - *Au financement des études supérieures d'un enfant ;*
    - *A faciliter l'entrée dans la vie active de l'enfant en le dotant d'un capital*.
- AVENIR RETRAITE : Un contrat d'Epargne Retraite par capitalisation qui permet de :
    - *Constituer progressivement une épargne pour préparer sa retraite ;*
    - *Maintenir son niveau de vie après le départ en retraite.*
- AVENIR HABITATION : assurance conçue pour offrir une couverture globale à l'habitation, contre les nombreux risques auxquels elle pourrait être confrontée. Elle permet de :
    - *Bénéficiez d'une assurance responsabilité civile qui protège ainsi le souscripteur ainsi que ses proches contre les responsabilités liées à la famille ou liées à l'occupation des lieux ;*
    - *Garantir aussi les bijoux et objets précieux à hauteur de 40% de la valeur du mobilier ;*
    - *Garantir le bien jusqu'à hauteur de 5 000 000 de dirhams en fonction de l'option choisie*

- AVENIR PREVOYANCE : Garantit le versement d'un capital en cas de décès quelle qu'en soit la cause ou en cas d'invalidité absolue et définitive résultant d'une maladie ou d'un accident atteignant l'assuré pendant la période de validité du contrat ;
- AVENIR SANTE : Une Assurance qui garantit le paiement des indemnités journalières en cas d'hospitalisation de l'assuré, par suite de maladie ou d'accident, survenus pendant la période de validité du contrat de souscription ;
- CIH ETUDIANTS EXPATRIES : Garantit par ISAAF assistance, le pack accordé aux étudiants marocains poursuivant leurs études hors du Maroc, leur garantit, à l'étranger, une assistance en cas de force majeure. Il leur permet de :
    - *Etre assistés à l'étranger et pendant leurs vacances scolaires au Maroc ;*
    - *Bénéficier des prestations d'assistance quel que soit le pays où ils poursuivent leurs études.*
- Partenariat avec Mondial Assistance pour prestations médicales et techniques dans le cadre de trois formules d'assurance dont deux destinés aux nationaux résidant au Maroc (Isâaf et Isâaf plus) et un aux MRE (Isâaf MRE).

g) Monétique

- CARTE SAYIDATI : la première carte multiservices et internationale, dédiée spécialement pour les femmes. C'est une carte Mastercard à puce sécurisée par un code confidentiel, aussi bien pour les retraits que pour les paiements ;
- CARTE E-SHOPPING : carte internationale, prépayée destinée uniquement aux paiements sur internet sur sites marchands internationaux autorisés plafonnée à la dotation autorisée par l'office des changes pour les paiements sur sites étrangers qui est de 10 000 dhs/an et par CIN ;
- CARTE GOLD : carte de retrait et de paiement utilisable au niveau de tout le réseau GAB CMI au Maroc. Elle est proposée aux titulaires d'un revenu supérieur ou égal à 15000 DH. A cette carte, sont adossés de nombreux avantages exclusifs comme la commande de chéquier au niveau des GAB CIH Bank et la modification du code confidentiel au niveau des GAB CIH BANK ;
- CARTE SAPHYR : carte de retrait et de paiement valable aussi bien au Maroc qu'à l'étranger, cette carte est destinée aux clients personnes physiques résidentes ou non résidentes titulaires de comptes en devises ou en dirhams convertibles ou bénéficières de dotation en devises de voyage d'affaires accordée par l'office des changes dans le cadre d'une autorisation générale ou particulière ;
- CARTE AL MOUSSAFIR : carte internationale pour le retrait et le paiement en devises à l'étranger et en zone offshore, délivrée à toute personne cliente de CIH Bank titulaire d'un compte chèque ordinaire, marocaine ou étrangère résidant au Maroc, MRE ou membre de la famille d'un client CIH Bank mais non client de CIH Bank. La carte est utilisable dans le monde entier à travers les réseaux affiliés au système VISA dans la limite des plafonds permis par la réglementation des changes ;
- CARTE BINATNA : carte monétique prépayée et rechargeable qui permet de disposer de son argent sans être nécessairement titulaire d'un compte bancaire CIH Bank, c'est une carte CMI de retrait et de paiement , elle est délivrée à toute personne majeure cliente ou non de CIH Bank. Binatna permet de recevoir directement de l'argent soit par virement, versement ou à partir d'un GAB ;
- CARTE O'JOUR: carte de retrait valable uniquement sur les GAB CIH Bank. Elle est proposée aux organismes qui payent leurs employés par espèces (salaires et pensions) ;
- CARTE VISA CLASSIC: carte de retrait et de paiement utilisable au niveau de tout le réseau GAB CMI. Elle est proposée aux titulaires d'un revenu supérieur ou égal à 5000 DH ;

- CARTE VISA ELECTRON: carte de retrait et de paiement « on line », utilisable au niveau de tout le réseau GAB Interbank. Elle est proposée aux titulaires d'un revenu supérieur ou égal à 3000 DH ;
- CARTE ESSENTIEL : carte sécurisée de retrait et de paiement utilisable sur tout le territoire marocain à travers les réseaux affiliés au système du Centre Monétique Interbancaire (CMI).
- CARTE MAESTRO « DIGITALIS » : carte de retrait et de paiement qui fonctionne dans un univers entièrement électronique et en mode « on line ». Elle permet ainsi la consultation systématique du solde du compte pour chaque opération de retrait et de paiement. A cette carte, sont adossés de nombreux avantages exclusifs comme le caractère très sécurisé des opérations de paiements dans la mesure où les transactions chez les commerçants agréés ne peuvent aboutir que si le client utilise son code ;
- CARTE SILA : carte monétique prépayée, de retrait et de paiement, utilisable uniquement au Maroc, c'est une carte VISA rechargeable émise par CIH Bank pour recevoir de l'argent via le transfert de carte à carte, elle est délivrée à toute personne recevant des transferts de la France de MRE bénéficiant d'une carte TERANGA ou d'une carte de transfert des Caisses d'Epargne.

h) Banque à distance

CIH BANK met à la disposition de sa clientèle plusieurs solutions de banque à distance permettant d'accéder à ses comptes 24 h/24 et 7j/7 et de réaliser toutes les opérations souhaitées où qu'elle soit :

- CIH ON LINE PARTICULIERS & ENTREPRISES : un service gratuit, simple, rapide et sécurisé disponible 24h/24 et 7j/7, donnant accès à de nombreux produits et services bancaires en ligne : virements en ligne, recharge de cartes, gestion des bénéficiaires de virements et de cartes à recharger, opérations sur cartes bancaires (opposition, désactivation et activation), visualisation des images des documents (chèques, LCN, ...), Commande de devises ou MAD, Transfert étudiant ; consultation et téléchargement des relevés bancaires ;
- CIH MOBILE : application qui permet un accès simple et rapide aux principales informations et opérations bancaires du client CIH Bank depuis Smartphone ou Tablette : accès au solde du compte et au relevé des dernières opérations, accès au Relevé d'identité bancaire et suivi des prêts à la consommation et/ou immobiliers ;
- ALLO HSABI : un service de messagerie vocale pratique et disponible 24h/24 et 7j/7. Il permet de consulter les 10 dernières opérations de débit et crédit, de consultez les cotations (cours boursiers), la valeur du portefeuille et l'encours des prêts, d'effectuez des simulations de crédit en ligne ainsi que d'être alerté en cas d'impayés concernant un prêt ;
- MOBI HSABI : un service de banque à distance qui permet de recevoir sur mobile, chaque semaine, le solde des comptes via SMS ;
- MyCIH : application gratuite, simple et pratique permettant de rester en contact avec la banque et d'accéder à toutes ses fonctionnalités, aussi bien pour les clients CIH Bank que pour les non clients : Géolocaliser l'agence CIH Bank de son choix et visualisez ses coordonnées, Géolocaliser le GAB CIH Bank de son choix en consultant ses coordonnées, son état (fonctionnel ou non, approvisionné ou non) et s'il est multifonctionnel, Effectuer des simulations de crédit immobilier, de crédit à la consommation et de PEL, consulter les horaires des trains, des vols et horaires de cinéma, Géolocaliser et consulter les coordonnées des pharmacies, pharmacies de garde et stations-services les plus proches, accéder à tous les numéros utiles (agences CIH Bank, Service réclamation...)

VIII. CAPITAL HUMAIN

VIII.1. Effectif

L'évolution de l'effectif sur les trois dernières années et au premier semestre 2016 ressort comme suit :

	2013	2014	2014/2013	2015	2015/2014	S1 2016	S1 2016/2015
Effectif	1 569	1 657	5,3%	1 629	-1,7%	1 677	2,9%

Source : CIH Bank

A fin juin 2016, l'effectif de CIH Bank s'établit à 1 677 personnes contre 1 629 personnes en 2015 soit une hausse de 2,9%.

La structure de l'effectif au 30 juin 2016 est décrite dans le tableau suivant :

Tranche d'âge	PERMANENTS								Total
	Cadres responsables		Cadres		Grades		Employés		
	Masculin	*Féminin*	*Masculin*	*Féminin*	*Masculin*	*Féminin*	*Masculin*	*Féminin*	
Age≤35 ans	-	-	176	164	154	85	-	-	579
35 ans≤Age≤45 ans	8	2	171	101	49	14	-	-	345
45 ans<Age≤55ans	21	3	320	186	92	26	-	-	648
Age≥55 ans	8	-	53	22	21	1	-	-	105
SOUS - TOTAL	37	5	720	473	316	126	-	-	1 677
TOTAL	42		1 193		442		0		

Source : CIH Bank

La pyramide d'âge de CIH Bank est marquée par un âge inférieur à 45 ans. Par ailleurs le taux d'encadrement[8] est de 24%.à fin juin 2016.

Le tableau suivant présente l'évolution du turnover du CIH sur la période 2013-S1 2016 :

	2013	2014	2015	S1 2016
Recrutements	100	139	32	96*
Démissions	28	26	38	32
Effectif moyen	1 549	1 607	1 638	1 676
Turn over	1,80%	1,60%	2,30%	1,90%

Source : CIH Bank[9]
**dont 5 recrutements rattachés à la filiale QMB*

[8] Taux d'encadrement= Effectif cadre manager / Effectif total
[9] Turn over=Démissions/effectif moyen

VIII.2. Stratégie des Ressources Humaines

CIH Bank met la valorisation de son capital humain au cœur de sa stratégie. Des chantiers de restructuration stratégiques sont entrepris sur tous les niveaux et menés efficacement pour faire de la banque une valeur sûre pour ses partenaires internes et externes et un acteur incontournable sur le marché.

Ainsi, une nouvelle vision RH a été mise en œuvre pour une gestion proactive des ressources humaines de la Banque constituant une de ses principales richesses.

Pour ce faire, la Direction Ressources Humaines a été érigée en Pôle Capital Humain directement rattaché à la Présidence et s'est dotée de moyens organisationnels appropriés pour amorcer des chantiers de restructuration touchant les volets de gestion au quotidien, de refonte des process et de vision stratégique pour favoriser le développement et l'épanouissement du capital Humain.

Parmi les chantiers prioritaires lancés figurent des projets constituant des leviers pour bâtir un environnement professionnel basé sur l'équité, le mérite, la reconnaissance de la performance individuelle et collective et la motivation.

Avec la mise en place de dispositifs RH harmonieux, CIH Bank a posé les bases d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences moderne et dynamique.

Système de management

Le système de management pratiqué au sein de la banque est celui baptisé « Management par Objectifs », connu pour son efficacité de par le monde. Ce modèle consiste à fixer des objectifs en début d'année pour chaque collaborateur avec une mise au point en fin d'année. Cette mise au point se fait lors d'un entretien d'appréciation entre le manager et son collaborateur à l'aide d'une fiche dans laquelle sont indiqués les taux de réalisation des objectifs de l'année écoulée, les appréciations sur les compétences, les objectifs de l'année à venir et les souhaits des collaborateurs. Laquelle fiche est signée par l'apprécié et les appréciateurs n+1 et n+2.

Système d'information des ressources humaines – SI RH

La Gestion des Ressources Humaines au sein de la Banque est assurée à l'aide du système d'information « HR ACCESS – version 9 » qui couvre l'ensemble des volets de la GRH : administratif, rémunération, recrutement, social, formation et gestion des compétences. Ce système est ouvert au collaborateur et au manager à travers la mise en place de l' « Espace RH ». Le premier pour consulter et suivre sa situation administrative et soumettre ses demandes à sa hiérarchie (ex : congé), le deuxième, à savoir le manager, pour manager son équipe et statuer sur les demandes des collaborateurs.

Formation

La formation continue constitue un outil de management et de développement de ses ressources humaines en termes de compétences et de qualification. CIH Bank a créé un Institut de Formation rattaché au Pôle Capital Humain, qui a pour mission de piloter et concevoir des formations adaptées aux attentes et aux besoins des métiers et de nos collaborateurs. Par ailleurs, CIH Bank prend en charge des formations diplomantes au profit de ses collaborateurs notamment, le Brevet Bancaire et l'ITB.

VIII.3. Politique sociale

Gestion des ressources humaines

Dans un objectif de mise en conformité avec le nouveau code de travail, la banque a adhéré à la mise en place effective du Comité d'Entreprise en tant qu'espace de dialogue, d'échange, de concertation et de participation des différentes parties prenantes, et ce, pour plus de démocratie sociale. De même, et dans un esprit de développer le sens de prévention des risques professionnels et de sécurité au sein de l'entreprise, le Comité de Sécurité et d'Hygiène a été instauré.

Soucieux du bien être de son personnel, CIH Bank table pour les années à venir sur le perfectionnement de ses prestations médicales par un meilleur encadrement (recrutement d'autres médecins du travail et d'infirmiers, médecine de proximité…).

Pour ce faire, Une politique sociale a été mise en place, plaçant l'épanouissement du collaborateur au centre de ses priorités via une large diversification et amélioration de l'offre sur le plan des prestations sociales et un perfectionnement progressif en matière de médecine du travail.

Développement des ressources humaines

Plusieurs chantiers ont été mis en œuvre, les plus importants concernent :

- L'optimisation des Ressources par une politique de redéploiement des effectifs en interne promouvant la mobilité pour doter les nouvelles structures et pour une meilleure adéquation poste/profil ;
- La refonte du système de rémunération avec une nouvelle politique de rémunération fixe visant à instaurer plus d'équité via une réduction progressive des écarts ;
- La mise en place d'un nouveau système d'appréciation privilégiant une culture de méritocratie et de management par objectifs, prônant d'une part un développement des collaborateurs (compétences, formation, mobilité, …) et d'autre part une rémunération variable désormais octroyée au mérite ;
- La construction de dispositifs RH harmonieux constituant une base pour la mise en place d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences moderne et dynamique (nomenclature des métiers, fiches de poste, référentiel de compétences, plan de relève,…) ;
- Une nouvelle approche de Recrutement ciblée visant un renforcement sélectif des compétences clés de la Banque couplé avec un recrutement par le bas pour les postes au niveau du réseau créant ainsi plus de dynamique et de promotion en interne ;
- Une Politique de formation dont la clé de succès réside à faire face et à anticiper les défis de la croissance et la multiplicité des métiers ;
- Une montée en puissance du SI RH ralliant fiabilité, rapidité et optimisation du temps de travail pour plus de pro activité vis-à-vis des collaborateurs.

IX. POLITIQUE DE CONFORMITÉ

En vue de se conformer aux dispositions réglementaires en matière de contrôle interne et de conformité, la banque a mis en place une fonction conformité (Pôle Conformité), relevant de la Direction Générale. Le Pôle Conformité veille au respect des lois, règlements, normes et usages professionnels, règles de déontologie et procédures internes. Ces attributions se présentent comme suit :

- Veille réglementaire ;
- Identification et mise sous contrôle des risques de non-conformité ;
- Agrément de conformité sur les nouveaux produits commerciaux et les nouveaux process de la banque ;
- Obligation de vigilance en matière de prévention du blanchiment des capitaux ;
- Prévention du délit d'initié et des conflits d'intérêts ;
- Relevé des insuffisances identifiées en matière de Conformité et suivi jusqu'à régularisation ;
- Devoir d'alerte ;
- Relations avec les régulateurs pour les aspects relevant de la conformité ;
- Suivi de la mise en œuvre des recommandations des instances internes et externes pour les aspects d'ordre réglementaire ;
- Diffusion de la culture de conformité.

Compte tenu de ces attributions, l'organisation du Pôle Conformité comprend trois entités :

- La Direction Conformité Normative ;
- L'entité Contrôle Permanent ;
- L'entité Sécurité Financière.

Le système de contrôle interne de CIH Bank comprend 3 niveaux, à savoir :

Contrôle de 1er niveau consistant dans :

- La Surveillance Permanente ou l'autocontrôle : Ce système de contrôle consiste, en plus des contrôles au fil de l'eau prévus par les notes de procédures, en la réalisation périodique de certaines vérifications effectuées par les opérationnels et leurs hiérarchies au niveau des agences et des entités du siège. Il vise à garantir la régularité et la sécurité des opérations qu'ils réalisent ;
- Les contrôles inter-entités effectués par les entités de back-office et consistent en des vérifications opérées lors des phases initiation ou exécution, et ce avant la prise de décision.

Contrôle de 2ème niveau qui comprend :

- Le contrôle de la conformité réglementaire, assuré par le Pôle Conformité ;
- Le contrôle des Engagements, assuré par la Direction des engagements ;
- La maîtrise et la surveillance des risques bâlois assurée par la Direction des Risques ;
- Le contrôle de la fiabilité et l'exhaustivité des données comptables et financières assuré par la Direction de la Comptabilité ;
- Le contrôle de la sécurité informatique, assuré par le RSSI (Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Informations).

Le 3ème niveau de contrôle incombe à la Direction de l'Audit Interne qui s'assure de la cohérence d'ensemble et de l'efficacité du système de contrôle interne.

Ce dispositif peut être schématisé comme suit :

Nature des contrôles		Niveaux	Acteurs	Objet
Contrôle Permanent	Contrôle au fil de l'eau	1er niveau	Opérationnels Hiérarchie Back-office RSSI	Autocontrôle Contrôle hiérarchique Contrôle inter-entités Risques informatiques
	Contrôle Indépendant	2ème niveau	Engagements Comptabilité Conformité Risques	Risque Crédit Risques comptables et budgétaires Risque de non-conformité Risques bâlois
Contrôle Périodique		3ème niveau	Audit interne	Cohérence et efficacité d'ensemble

Source : CIH Bank

X. MOYENS INFORMATIQUES ET TECHNIQUES DE CIH BANK

X.1. Réseau d'agences

L'évolution du réseau d'agences sur la période 2013-S1 2016 ressort comme suit ;

	2013	2014	2014/2013	2015	2015/2014	S1 2016	S1 2016/2015
Nombre d'agences	229	236	7	243	7	250	7

Source : CIH Bank

Pour assurer le développement du réseau de CIH Bank, plusieurs décisions ont été prises, dans le but de donner un nouveau souffle au processus du choix des locaux pour les nouvelles agences d'une part et de maîtriser les démarches et délais d'ouverture de ces nouvelles implantations d'autre part.

A ce titre, la politique d'investissement en matière de développement du réseau d'agences s'est traduite par la constitution de la réserve foncière et la réalisation des aménagements pour de nouvelles implantations. Aussi, le réseau de CIH Bank compte 250 agences à fin juin 2016 contre 243 agences en 2015, 236 agences en 2014 et 229 agences en 2013.

X.2. Moyens techniques et informatiques

CIH Bank actuellement dispose d'un système d'information couvrant la totalité de son activité bancaire front et back office.

Le système d'information de CIH Bank est composé d'un mixte de briques applicatives progicielles standard du marché et de briques développées par les équipes internes de la banque permettant de couvrir aussi bien les activités bancaires front et back office que les activités de support (RH, etc.).

Dans sa conception, le SI de CIH Bank est entièrement tourné vers le client mais reste un système décentralisé et Off Line.

Conscient de l'importance du SI dans la modernisation de la banque, la banque a lancé un plan informatique fin 2009, qui tient compte des principes directeurs suivants :

- Favoriser le développement de la Banque en améliorant d'une part l'offre de produits et de services, et d'autre part la qualité de service rendu à la clientèle ;
- Mettre à niveau le socle Informatique actuel ;
- Assurer la conformité réglementaire ;
- Déployer une infrastructure sécurisée, moderne et performante.

L'actualisation du plan informatique a été réalisée fin 2011. Elle a abouti à une nouvelle vague de projets structurants. Parmi eux, l'automatisation de la décision, qui a été lancée en mars 2012. Ce système permet d'automatiser et de sécuriser la gestion des dépassements sur les comptes de la clientèle par niveau de pouvoir. Il s'accompagne de la mise en place d'une nouvelle grille de pouvoir de dépassement. Les autres chantiers concernent la connaissance du client et l'industrialisation du recouvrement.

Aussi, un ensemble de projets structurants ont été menés, et à ce jour, la banque a :

- Mis en œuvre un nouveau progiciel comptable;
- Refondu son système de gestion des crédits;
- Mis en œuvre d'une position minute centrale.

En 2012, le projet de consolidation des infrastructures a été achevé. L'automate de production a été mis à niveau, ainsi que la messagerie (migration vers la technologie MPLS auprès des trois opérateurs). Le poste de travail VDI a été équipé d'une plate-forme de virtualisation. Enfin, l'infrastructure télécom du CSI a été renouvelée afin de renforcer la plateforme internet et sécurité.

En parallèle, le volet technique du Plan de Secours Informatique a été finalisé. De nombreux tests unitaires ont été réalisés afin de valider les différentes solutions de secours.

Sur le plan infrastructure, la banque dispose d'un Data Center principal, situé au niveau du siège social, et d'un centre de back up distant. Un important projet de modernisation et d'homogénéisation des infrastructures hébergées par ces deux Data Center vient d'être récemment achevé. Dans le cadre de l'actualisation du plan, de nouveaux projets d'infrastructure ont été initiés.

L'infrastructure Télécom est basée sur le réseau privé CIHNET constitué de liaisons spécialisées secourues et d'équipements de routage intelligents. Ce réseau est entièrement sécurisé selon les règles de l'art par des FireWalls et des DMZ avec une mise à niveau récente de ces équipements.

Dans la continuité des efforts consentis pour la refonte et la mise à niveau des systèmes d'information, CIH Bank entend poursuivre ses efforts afin de maintenir ces systèmes aux meilleurs standards. L'objectif est de garantir, à travers l'implémentation de solutions innovantes, une meilleure connaissance des clients et une plus grande réactivité de la banque et de son réseau, d'une part, et une gestion optimale des risques et des engagements, d'autre part.

Applications informatiques de gestion du risque bancaire et de conformité

Dans le cadre du renforcement de son système d'information, CIH Bank a acquis et déployé des progiciels de traitement notamment de la chaine crédit, de mesure et de gestion des risques.

Pour le risque de crédit particulier, le progiciel NOVA récemment déployé permet à CIH Bank de dématérialiser le dossier client, de gérer les instructions en workflow et de disposer, pour chaque client de la banque, d'une vision exhaustive et instantanée sur l'ensemble des engagements bilan et hors bilan. Relativement aux thèmes plusieurs autres progiciels et outils développés en interne sont mis en place en vue de gérer les différents risques notamment de crédit, les provisions qui leur sont associées ainsi que les exigences en fonds propre induites pour la banque.

Notre dispositif de gestion de risque, déployé dans le cadre de l'approche standard de Bâle II et les nouvelles dispositions relatives à Bale III, est renforcé par notre système de notation interne et de scoring des engagements. Un cadre qui permettra à terme d'évoluer progressivement vers les approches avancées de gestion des risques.

Concernant les risques opérationnels, CIH Bank a déployé un progiciel de renommée qui prend en compte les processus de gestion de ces risques (Collecte des incidents, la formalisation des résultats des exercices d'autoévaluation et de contrôle, le suivi des plans d'actions correctives…)

Pour le volet de la Lutte Anti Blanchiment, et conformément à la réglementation en vigueur, CIH Bank s'est doté d'un outil informatique (progiciel de filtrage et de profilage) et des procédures adéquates. Par ailleurs, la procédure d'acquisition d'une solution de lutte contre la fraude a été lancée.

XI. STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

XI.1. Nouveau mode opérationnel

Le plan de développement de CIH Bank est marqué par une nouvelle stratégie de la banque entamée en 2010 avec un nouveau modèle opérationnel.

En effet, la nouvelle stratégie vise à faire de CIH Bank une banque universelle qui exerce tous les métiers avec une offre bancaire complète.

Afin de permettre la mise en œuvre de cette stratégie, une nouvelle organisation a été mise en place en janvier 2010 à travers :

- La réorganisation de l'activité commerciale qui a été segmentée par marché : Banque des particuliers et professionnels, Banque de l'immobilier et Banque de l'Entreprise ;
- La réorganisation de l'activité du recouvrement qui a été scindée en deux entités : Pôle affaires spéciales, Pôle recouvrement amiable et contentieux.
- La professionnalisation du métier lié à la liquidation des biens hors exploitation acquis dans le cadre de l'activité du recouvrement ;
- Le renforcement de la ligne métier risques ;
- L'instauration des fonctions du middle office afin d'améliorer la qualité de service destinée aux clients

XI.2. Nouveau plan informatique

La redéfinition d'un nouveau plan informatique avec une nouvelle inflexion avec pour objectif une consolidation du SI existant dans une optique de répondre aux besoins commerciaux : proposer le même niveau de prestations que la concurrence en terme de produits avec une meilleure qualité de service.

Ainsi plusieurs projets ont été réalisés, à savoir :

- Le système d'information comptable ;
- La refonte de l'usine de crédit ;
- Le déploiement de la position client en temps réel ;
- L'optimisation des outils liés à la monétique ;
- Le déploiement du lot du poste agence avec la partie entrée en relation ;
- Le déploiement d'un nouvel outil pour l'activité internationale ;
- Le déploiement de la stratégie multi-canal avec une logique différente de ce qui existe sur la place avec un site transactionnel et une application mobile à la pointe de la technologie.

Toutes ces réalisations ont été accompagnées d'un reengineering des process qui a été opéré mettant le client au centre des processus. Cette démarche consiste à décongestionner l'agence de toutes les tâches ne nécessitant pas la présence du client et à industrialiser des processus back office pour une allocation optimale des ressources. La mise en œuvre du nouveau système

Nov@bank s'inscrit dans cette démarche car ses fonctionnalités permettent d'atteindre cet objectif.

Cette démarche a été couronné de la certification et en même temps de deux activité : activité monétique et activité crédit. A ceci s'ajoute la suppression de la notion des opérations déplacées où le client d'une agence est un client de tout le réseau de la banque. Ceci dénote la volonté de la banque de s'inscrire dans une démarche de qualité avec un service différentié.

XI.3. Développement du marché des professionnels

Le développement du marché des professionnels a été aussi un axe de développement visant la prise en charge de la clientèle des professionnels par l'intégralité du réseau.

XI.4. Développement du réseau bancaire

Le développement du réseau s'est poursuivi à travers différentes villes du royaume : 18 nouvelles agences ont été ouvertes en 2010, 30 en 2011, 20 en 2012, 9 en 2013, 7 en 2014, 7 en 2015 et 7 jusqu'au juin 2016.

XI.5. Une politique qualité déployée au quotidien

Le dispositif mis en place vise à promouvoir une culture qualité orientée client, visant la satisfaction des clients dans les conditions optimales d'efficacité et de coûts :

- Faire de l'écoute client le principal vecteur d'amélioration de la qualité du service rendu et d'anticipation sur les attentes de la clientèle ;
- Faire de la satisfaction client le premier objectif de l'institution, en déployant tous les moyens à cette fin, et en instaurant les dispositifs pour la mesure du niveau de satisfaction ;
- Rechercher l'amélioration permanente des modes de fonctionnement (maîtrise des processus, optimisation de l'efficacité commerciale, réduction des coûts…) ;
- Œuvrer pour l'implication des équipes dans la démarche qualité et la diffusion des bonnes pratiques.

La politique de qualité poursuivie s'articule autour de 3 axes :

- Gestion de la relation client ;
- Suivi des données clients et de la qualité du courrier clientèle ;
- Amélioration et Référentiels Qualité.

a) Gestion de la relation client

- La prise en charge de toutes les réclamations de la clientèle qu'elle qu'en soit l'objet ou le canal de transmission, en veillant au respect des engagements de délais et de qualité de traitement par les unités traitantes ;
- La production périodique de reporting permettant le suivi de son activité et la mesure du progrès en matière de gestion des réclamations ;
- La production de toute information permettant d'aiguiller les priorités en matière d'amélioration de la qualité ;
- La mise en place d'un centre de relation clients, à même de gérer les interactions des clients avec la banque en dehors du canal agence ;

- La mise en place des outils pour une meilleure connaissance des clients et l'amélioration de l'image de la banque et de ses produits auprès des clients.

b) Suivi des données clients et de la qualité du courrier clientèle

- Promouvoir la culture de la qualité des données et de l'information autour du client comme base de performance commerciale et de renforcement de la qualité de la relation ;
- Mener les chantiers d'amélioration continue de la qualité du référentiel client, et en assurer la fiabilité et la mise à jour ;
- Mettre en place un dispositif pour la pérennisation de la qualité des données ;
- Assurer la qualité du courrier clients en termes de délai d'acheminement, de taux de retour et de coûts du courrier.

c) Amélioration et Référentiels Qualité

- Maîtrise de la qualité et de la satisfaction client via l'amélioration de la qualité de la relation, de la qualité du service, et de la qualité de l'offre industrielle;
- Construction d'un référentiel et des standards de qualité;
- Respect par toutes les structures de la banque des procédures et de la conformité aux normes de qualité.

d) Certification des Activités Crédits Amortissables et Monétique

CIH Bank a lancé un vaste chantier visant à mettre en place un Système de Management de la Qualité selon la norme ISO 9001 version 2008, et ce pour les activités liées aux crédits Amortissables et à la monétique.

Ce projet d'envergure a pour objectif normer les process de traitement, conformément aux exigences de la norme internationale, des métiers concernés et surtout des attentes des clients, et conformément aux engagements de CIH Bank en la matière.

Ce projet baptisé IMTIAZE vient confirmer la volonté de la banque de placer le client au centre de ses préoccupations. Il s'agit de mettre en place un Système de Management de la Qualité (SMQ) guidé par les valeurs d'écoute, d'esprit d'équipe et de professionnalisme, avec pour objectif ultime la satisfaction client.

Pour réussir ce challenge, la politique qualité s'est articulée autour de 3 axes prioritaires :

- Améliorer la qualité de la Relation clients par une écoute active et une recherche permanente de la satisfaction de nos clients ;
- Renforcer la culture client, les compétences et l'expertise de nos collaborateurs;
- Mettre en œuvre des solutions adaptées pour améliorer les systèmes, les processus et les traitements.

Un suivi des objectifs fixés est effectué pour atteindre une mise en conformité dans un premier temps puis une certification. Les phases du projet de certification sont :

- Phase de Déploiement du SMQ ;
- Audit Qualité Interne (Vérification interne de maturité);
- Audit de pré-certification (audit à blanc) ;
- Audit de certification (Confirmation externe de l'état de maturité du Système Qualité).

En date du 8 juillet, « CIH-Bank » a passé avec succès l'audit de certification de ses deux activités Monétique et Crédits amortissable au logement. Par cette réalisation, « CIH-Bank » s'inscrit comme la première banque marocaine à certifier deux activités à la fois, selon la norme ISO 9001 version 2008.

Une autre particularité de la certification obtenue, consiste dans le fait que les deux activités certifiées ont été couvertes de bout en bout. Cette certification délivrée par Bureau Veritas, vient couronner un projet de construction d'un système de management de la qualité qui a duré près de deux ans et demi. CIH-Bank a donné ainsi la preuve que son système de management de la qualité est conforme aux exigences de la norme ISO 9001 version 2008, et que la recherche permanente de la satisfaction de ses clients est au centre de ses préoccupations majeures.

XI.6. Politique d'investissement et de partenariat

Dans le but de permettre à CIH Bank de connaître une croissance pérenne et sécurisée, la banque s'est inscrite dans la mise en œuvre d'une vision à moyen et long terme de son développement à travers son plan stratégique élaboré pour la période 2016-2020. Ce plan est en continuité du plan stratégique 2010-2015 et s'inscrit dans la même ligne de croissance. Plusieurs actions ont été réalisés dont notamment :

- L'ouverture de 94 agences durant la période 2010-2015 ;
- Le reengineering des process mettant le client au centre des processus et la mise en place du nouveau système agence Nov@bank permettant de décongestionner l'agence de toutes les tâches ne nécessitant pas la présence du client et à industrialiser des processus back office pour une allocation optimale des ressources ;
- La refonte du système d'information en vue de sa mise à niveau ;
- La prise de participation initiale dans le capital social des sociétés SOFAC (à hauteur de 46,21%) et MAROC LEASING (à hauteur de 34,00%) par l'acquisition des parts détenues par la CDG. Cette prise de participation revêt un caractère stratégique et s'intègre dans un cadre de projet d'entreprise visant à compléter l'offre de la banques dans le domaine des financement des activités spécialisées avec une proximité en matière de synergie avec l'activité de la banque ;
- Le lancement d'un partenariat de gestion pour compte avec SOFAC traduisant la volonté de la banque d'exploiter les synergies avec cette filiale ;
- La prise de participation dans le capital social de ATLANTA à hauteur de 10% par l'acquisition des parts détenues par la CDG.

Le plan de développement sera accompagné et soutenu par une politique d'investissement et de partenariat assurant sa mise en œuvre dont les principaux axes :

- Poursuivre le développement de la politique de proximité et le maintien du rythme d'ouverture des agences avec un objectif de 20 nouvelles agences par an ;
- Renforcer la proximité à travers une stratégie digitale renforcée et parfaitement intégrée au schéma de distribution conventionnelle ;
- Consolider le plan industriel de la banque tout en poursuivant l'amélioration de l'efficacité opérationnelle ;
- Renforcer les synergies avec les filiales et le groupe CDG ;
- Poursuivre le programme SMQ avec la certification d'autres Process et la généralisation des engagements de service SLA destinés à améliorer la qualité de service aux clients ;
- Poursuivre sur la ligné d'une politique de communication innovante et différentiée.

Les investissements déployés par CIH Bank en acquisition, aménagement et équipement, refonte de l'identité visuelle et moyens informatiques se chiffrent comme suit ;

En Mdh	2013	2014	2015	S1 2016
Acquisition, aménagement & équipement	93	33	57	13
Logiciel et matériel informatique	66	78	88	25
Refonte Enseigne (Identité Visuelle)	-	30	-	-
Total des Investissements	**160**	**140**	**145**	**38**

Source : CIH Bank

PARTIE V. SITUATION FINANCIÈRE DE CIH BANK

Avertissement :

En application de la circulaire n° 56/G/2007 émise par Bank Al Maghrib en date du 08 octobre 2007, notamment l'article 2 relatif à la date d'entrée en vigueur du chapitre 4 « États financiers consolidés », les états financiers consolidés du Groupe CIH Bank sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS.

La consolidation des comptes a été effectuée selon les normes IAS-IFRS pour les exercices clos au 31 décembre 2013, 2014 et 2015.

Les comptes consolidés IFRS des exercices clos au 31 décembre 2013, 2014 et 2015 ont été certifiés par les commissaires aux comptes.

I. ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDÉS IFRS 2013-2014

I.1. Périmètre de consolidation

En 2013, le périmètre consolidation de CIH Bank s'est élargi avec l'entrée du Tivoli et l'acquisition de 9 228 actions supplémentaires de SOFAC portant la participation de CIH Bank à 60,5%.

Courant 2014, Crédilog 1 est sortie du périmètre de consolidation du groupe suite à son liquidation par anticipation en 2013, tandis que Crédilog 4 l'a intégré.

Le périmètre de consolidation du Groupe CIH Bank comprend donc les entités suivantes :

Dénomination sociale	Pays	déc-13		déc-14		Méthode de consolidation
		% intérêts	% de contrôle	% intérêts	% de contrôle	
CIH Bank	Maroc	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	Consolidante
CIH Courtage	Maroc	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	Intégration globale
Tivoli	Maroc	89,36%	89,36%	89,36%	89,36%	Intégration globale
SOFAC	Maroc	60,50%	60,5%	60,5%	60,50%	Intégration globale
SOFASSUR	Maroc	60,50%	60,5%	60,5%	60,50%	Intégration globale
Maroc Leasing	Maroc	34,0%	34,0%	34,0%	34,0%	Mise en équivalence
Maghreb Titrisation	Maroc	24,3%	24,3%	24,3%	24,3%	Mise en équivalence
Crédilog 1	Maroc	N/A	N/A	-	-	Intégration globale
Crédilog 2	Maroc	N/A	N/A	N/A	N/A	Intégration globale
Crédilog 3	Maroc	N/A	N/A	N/A	N/A	Intégration globale
Crédilog 4	Maroc	-	-	N/A	N/A	Intégration globale

Source : CIH Bank

I.2. Analyse du compte de résultat consolidé IFRS

En Kdh	2013	2014	Var
Intérêts et produits assimilés	2 372 833	2 392 398	0,80%
Intérêts et charges assimilées	958 818	995 095	3,80%
MARGE D'INTERET	**1 414 015**	**1 397 303**	**-1,20%**
Commissions (produits)	184 050	201 727	9,60%
Commissions (charges)	17 270	21 078	22,00%
MARGE SUR COMMISSIONS	**166 779**	**180 649**	**8,30%**
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2	17	NS
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	23 517	11 718	-50,2%
Produits des autres activités	492 723	524 676	6,5%
Charges des autres activités	366 685	413 391	12,7%
PRODUIT NET BANCAIRE	**1 730 351**	**1 700 970**	**-1,70%**
Charges générales d'exploitation	870 466	914 492	5,10%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	105 130	96 950	-7,80%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**754 755**	**689 528**	**-8,60%**
Coût du risque	29 802	-51 641	NS%
RESULTATS D'EXPLOIATATION	**724 954**	**741 170**	**2,20%**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	26 662	25 203	-5,50%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	17 408	17 174	-1,30%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	3 478	0	NS
RESULTAT AVANT IMPÔT	**772 501**	**783 546**	**1,40%**
Impôt sur les résultats	258 116	283 533	9,80%
RESULTAT NET	**514 385**	**500 013**	-2,80%
Intérêts minoritaires	-366	17 807	NS
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	**514 751**	**482 206**	**-6,30%**

Source : CIH Bank

a. Produit net bancaire

En Kdh	2013	2014	Var
Intérêts et produits assimilés	2 372 833	2 392 398	0,80%
Intérêts et charges assimilées	958 818	995 095	3,80%
MARGE D'INTERET	**1 414 015**	**1 397 303**	**-1,20%**
Commissions (produits)	184 050	201 727	9,60%
Commissions (charges)	17 270	21 078	22,00%
MARGE SUR COMMISSIONS	**166 779**	**180 649**	**8,30%**
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2	17	NS
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	23 517	11 718	-50,2%
Produits des autres activités	492 723	524 676	6,5%
Charges des autres activités	366 685	413 391	12,7%
PRODUIT NET BANCAIRE	**1 730 351**	**1 700 970**	**-1,70%**

Source : CIH Bank

Au titre de l'exercice 2014, le PNB du groupe a baissé de 1,7% pour atteindre 1 700,9 Mdh contre 1 730,3 Mdh en 2013. Cette légère baisse s'explique par:

- Une baisse de 1,2% à 1 397,3 millions de dirhams de la marge d'intérêt en raison de la baisse de la marge d'intérêt sur base individuelle qui a été compensée par l'augmentation de la contribution de SOFAC et Fonds de titrisation pour un montant de 72,1 millions de dirhams ;
- Une appréciation de 8,3% à 180,6 millions de dirhams de la marge sur commission liée à la performance de CIH Bank ;
- Une détérioration de 50,2% à 11,7 millions des gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente en raison principalement des retraitements de consolidation des dividendes des filiales de CIH Bank et revenus de parts de titrisation en évolution de 72,8 millions de dirhams par rapport à 2013 ;
- Une diminution du résultat des autres activités de 14,8 millions de dirhams à 111,3 millions de dirhams en baisse de 11,7% par rapport à 2013.

Cette baisse intervient du fait de l'impact non récurrent en 2013 de l'intégration de TIVOLI (impact positif suite à l'intégration globale des créances préexistantes). Hors activité hôtelières, le PNB enregistre une hausse de 0,6% grâce à l'activité banque & services financiers spécialisés. De plus, si les éléments non récurrents sont exclus, le PNB évoluerait de 3%.

b. Résultat brut d'exploitation

En Kdh	2013	2014	Var
PRODUIT NET BANCAIRE	**1 730 351**	**1 700 970**	**-1,70%**
Charges générales d'exploitation	870 466	914 492	5,10%
Charges de personnel	*471 827*	*492 377*	*4,40%*
Impôts et taxes	*28 164*	*29 113*	*3,40%*
Services extérieurs et autres charges	*370 474*	*393 002*	*6,10%*
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	105 130	96 950	-7,80%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**754 755**	**689 528**	**-8,60%**
Cœfficient d'exploitation	**56,40%**	**59,50%**	**+ 3,1 pts**

Source : CIH Bank

Au terme de 2014, le Résultat Brut d'exploitation s'établit à 689,5 Mdh, en baisse de 8,6% par rapport à 2013. Cette variation s'explique par :

- La baisse de 1,7% du PNB;
- La progression des charges générales d'exploitation de 5,1% à 914,5 Mdh en 2014 contre 870,5 Mdh en 2013 suite à :
  - la contribution de Sofac et Tivoli pour des montants respectifs de 22,2 Mdh et 1,6 Mdh ;
  - l'augmentation de 6,1% du poste « services extérieurs et autres charges », expliquée principalement par les charges de refonte et changement de l'identité visuelle (choix par CIH Bank d'une constatation de la charge sur un exercice au lieu d'un étalement)

Par ailleurs, le coefficient d'exploitation consolidé s'établit à 59,5 en 2014. Hors éléments non récurrents, le coefficient d'exploitation s'établirait à 55,9%.

c. Coût du risque

En Kdh	2013	2014	Var
Dotations aux provisions (1)	**410 652**	**291 560**	**-29,00%**
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	405 306	289 994	-28,50%
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	0	0	-
Provisions pour risques et charges	5 346	1 566	**-70,70%**
Reprise de provisions (2)	**674 633**	**294 958**	**-56,30%**
Reprise de provisions pour dépréciation des prêts et créances	668 043	270 704	-59,50%
Reprise de provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance	624	6 642	NS
Reprise de Provisions pour risques et charges	5 965	17 612	195,20%
Variation des provisions (1) – (2)	**-263 980**	**-3 398**	**98,70%**
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	321 845	80 680	-74,90%
Récupération sur prêts et créances amorties	-28 063	-128 923	NS
Coût du risque	**29 802**	**-51 641**	**NS**

Source : CIH Bank

Au terme de l'exercice 2014, le coût du risque s'établit à -51,6 Mdh contre 29,8 Mdh en 2013. Cette variation s'explique principalement par :

- La baisse de 56,3% des reprises de provisions qui passent de 674,6 millions de dirhams en 2013 à 294,9 millions de dirhams en 2014 ;
- La baisse de 29,0% des dotations aux provisions sur la période pour s'établir à 291,5 millions de dirhams en 2014 contre 410,6 millions de dirhams en 2013 ;
- Le recul de 74,9% des pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées pour s'établir à 80,6 Mdh contre 321,8 Mdh en 2013.

Il est à noter que ces performances ont pu être opérées grâce principalement à la poursuite du recouvrement des dossiers historiques. Aussi, la reprise de la provision relative à la garantie des passifs des unités hôtelières cédées en 2010 a été opérée en 2014 et ce suite à l'arrivée à échéance au 31 décembre 2014 de la dite garantie

Les taux de créances en souffrance ainsi que les taux de couverture se présentent comme suit :

En Kdh	2013	2014	Var
Créances en souffrance (bruts *nets d'agios réservés*)	2 607 531	2 515 471	-3,50%
Taux de créances en souffrance (*)	7,80%	7,40%	- 5,1 pts
Taux de couverture (**)	65,40%	60,90%	- 6,9 pts

(*) Taux de créances en souffrance = Créances en souffrance bruts nets d'agios réservés/Créances sur la clientèle nets d'agios réservés
(**) Taux de couverture = Provisions pour dépréciation / Créances en souffrance bruts

Source : CIH Bank

Le taux de créances en souffrance de l'exercice 2014 a baissé de 3,5 pts atteignant 7,4% contre 7,8% l'exercice précédent en raison de la baisse de 3,5%des créances en souffrances. Dans le même sillage, le taux de couverture de l'exercice 2014 a diminué de 6,9 pts atteignant ainsi 60,9% contre 65,4% en 2013 suite à l'effet conjugué de la baisse de 13,6% des provisions pour dépréciation ainsi que la diminution de 3,5% des créances en souffrances brutes.

d. Résultat d'exploitation

En Kdh	2013	2014	Var
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**754 755**	**689 528**	**-8,60%**
Coût du risque	29 802	-51 641	NS
RESULTAT D'EXPLOITATION	**724 954**	**741 169**	**2,20%**

Source : CIH Bank

Le résultat d'exploitation s'établit à 741,1 Mdh à fin décembre 2014, contre 724,9 Mdh à 2013 affichant une hausse de 16,2 Mdh à 2,2% suite à une maîtrise du risque ainsi que la poursuite du recouvrement des dossiers historiques.

Il est à noter que sans l'impact non récurrent de l'intégration de TIVOLI, le résultat d'exploitation (REX) aurait progressé de 11,5% sur la période.

e. Résultat net

En Kdh	2013	2014	Var
RESULTATS D'EXPLOITATION	**724 954**	**741 169**	**2,20%**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	26 662	25 203	-5,50%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	17 408	17 174	-1,30%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	3 478	0	**NS**
RESULTAT AVANT IMPÖT	**772 501**	**783 546**	**1,40%**
Impôt sur les résultats	258 116	283 533	9,80%
RESULTAT NET CONSOLIDE	**514 385**	**500 013**	**-2,80%**
Intérêts minoritaires	-366	17 807	NS
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	**514 751**	**482 206**	**-6,30%**

Source : CIH Bank

Le résultat net part du groupe du groupe CIH Bank s'établit à 482,2 Mdh en baisse de 6,3% comparativement à 514,7 Mdhs en 2013. Cette variation s'explique principalement par l'effet combiné de :

- La progression de 2,2% du résultat d'exploitation en 2014 ;
- La variation de valeurs des écarts d'acquisition qui s'annule en 2014 alors qu'ils se chiffraient à 3,5 millions de dirhams en 2013 engendrés par l'entrée en périmètre de TIVOLI en 2013 ;
- La dépréciation de 5,5% de la quote part du résultat des entreprises mises en équivalence qui s'établit à 25,2 millions de dirhams en 2014 après 26,7 millions de dirhams en 2013 ;
- La baisse des gains nets sur autres actifs qui passent de 17,4 millions de dirham en 2013 à 17,2 millions de dirhams en 2014 ;
- La progression des intérêts minoritaires qui s'établissement à 17,8 Mdh en 2014 en raison essentiellement de l'appréciation du résultat de SOFAC.

f. Rentabilité des fonds propres et des actifs

Rentabilité	2013	2014	Var
ROAE	**12,20%**	**11,50%**	**- 0,7 pts**
ROA	**1,20%**	**1,20%**	**- 0,1 pts**

(*) Return On Assets (ROA) = Total Actifs / Résultat Net
(**)Return On Average Equity (ROAE) = Résultat Net /(moyenne((Fonds Propres- Résultat Net)^{N} ; ((Fonds Propres- Résultat Net)$^{N-1}$))

Source : CIH Bank - Sur base annuelle

Au terme de l'exercice 2014, la rentabilité des actifs du groupe CIH Bank se situe sensiblement au même niveau qu'en 2013 et s'établit à 1,2%. Contrairement à la rentabilité des capitaux propres qui baisse de 0,7 pts sur la période, passant ainsi de 12,2% en 2013 à 11,5% en 2014.

I.3. Analyse du bilan consolidé IFRS

Analyse des emplois

Le tableau suivant présente l'évolution des principaux agrégats de l'actif consolidé IFRS de CIH Bank sur les exercices 2013 et 2014 :

En Kdh	2013	2014	Var
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 460 838	2 092 174	-15,00%
Actifs financiers disponibles à la vente	1 287 586	214 812	-83,30%
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	493 848	1 030 022	108,60%
Prêts et créances sur la clientèle	31 790 220	32 605 804	2,60%
Placements détenus jusqu'à leur échéance	2 220 549	3 521 808	58,60%
Actifs d'impôt exigible	282 305	315 808	11,90%
Actifs d'impôt différé	5 063	3	NS
Comptes de régularisation et autres actifs	659 539	711 998	8,00%
Participations dans des entreprises mises en équivalence	561 818	572 852	2,00%
Immeubles de placement	434 829	712 223	63,80%
Immobilisations corporelles	961 487	1 039 937	8,20%
Immobilisations incorporelles	116 986	146 441	25,20%
Écarts d'acquisition	174 884	174 884	0,00%
Total de l'Actif	**41 449 953**	**43 138 767**	**4,10%**

Source : CIH Bank

a. Valeur en caisse, Banque Centrale, Trésor Public services des chèques postaux

En Kdh	2013	2014	Var
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	**2 460 839**	**2 092 174**	**-15,00%**

Source : CIH Bank

Le poste Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux affiche une baisse de 15,0% en 2014 pour s'établir à 2 092,1 Mdh contre 2 460,8 Mdh en 2013.

b. Actif financier disponible à la vente

En Kdh	2013	2014	Var
Total Brut	**1 489 491**	**416 811**	**-72,00%**
Dont gains et pertes latents	*5 258*	*5 824*	10,80%
Dont provisions pour dépréciation	*201 905*	*201 999*	0,00%
Total Net	**1 287 586**	**214 812**	**-83,30%**
Dont Titres à revenus variables	**21 572**	**39 544**	**83,30%**
Cotés	8 359	26 527	217,30%
Non cotés	13 213	13 017	-1,50%
Dont Titres à revenus fixes	**1 253 478**	**61 600**	**-95,10%**
Cotés	102	0	-100,00%
Non cotés	1 253 377	61 600	-95,10%
Dont Autres (parts OPCVM)	**12 535**	**113 668**	**806,80%**

Source : CIH Bank

Les actifs financiers disponibles à la vente totalisent 214,8 Mdh à fin 2014 contre 1 287,5 Mdh en 2013. Le recul de 83,3% s'explique essentiellement par l'abandon du portefeuille de placement et l'investissement en titres d'investissement détenus jusqu'à leur échéance. En effet, les placements détenus jusqu'à leur échéance totalisent 3,5 Gdh à fin décembre 2014 contre 2,2 Gdh en 2013, en accroissement de 58,6%.

Le recul de 83.3% couvre :

- La hausse de 217,3% des titres à revenus variables cotés en raison de l'appréciation de l'encours des autres titres de propriété détenus en 2014 ;
- La baisse de 95,1% des titres à revenus fixes non cotés suite essentiellement à la baisse de l'encours des BDT de placement en 2014 ;
- La hausse de 806,8% des parts OPCVM en raison de l'acquisition en 2014 de parts d'OPCVM pour un montant de 100 Mdh.

c. Prêts et créances sur les établissements de crédit

En Kdh	2013	2014	Var
A vue	483 058	519 963	7,60%
A terme	11 008	510 278	45,354
Total Brut	**494 067**	**1 030 241**	**108,50%**
Dépréciation	219	219	0,00%
Total Net	**493 848**	**1 030 022**	**108,60%**

Source : CIH Bank

L'encours des prêts et créances sur les établissements de crédits s'est apprécié de 536,2 Mdh passant de 493,8 Mdh en 2013 à 1 030,0 Mdh en décembre 2014. Cette variation s'explique principalement par l'appréciation de l'encours des comptes détenus chez nos correspondants suite à la souscription par CIH Bank d'un emprunt en devise d'un montant de 30 millions d'euro.

d. Créances sur la clientèle

En Kdh	2013	2014	Var
Crédits de trésorerie	1 478 587	1 725 021	16,70%
Crédits à la consommation	2 954 106	2 970 606	0,60%
Crédits à l'équipement	682 807	947 999	38,80%
Crédits immobiliers	24 187 604	24 319 978	0,50%
Autres	1 387 785	1 430 514	3,10%
Créances saines (A)	**30 690 890**	**31 394 118**	**2,30%**
Créances en souffrance (B)	2 607 531	2 515 471	-3,50%
Provisions (C)	1 508 201	1 303 784	-13,60%
Prêts et créances sur la clientèle	**31 790 220**	**32 605 804**	**2,60%**

Source : CIH Bank

Structure en %	2013	2014
Crédits de trésorerie	5%	5%
Crédits à la consommation	10%	9%
Crédits à l'équipement	2%	3%
Crédits immobiliers	79%	77%
Autres	5%	5%
Total créances sur la clientèle	**100%**	**100%**

Source : CIH Bank

Au terme de l'année 2014, les créances sur la clientèle ressortent à 32,6 milliards de dirhams en progression de 2,6% comparativement à l'exercice 2013. Cette progression couvre :

- La forte hausse des crédits à l'équipement qui s'établissent à 948,0 Mdh en décembre 2014 contre 682,8 Mdh à fin 2013, soit un bond de 38,8% ;
- L'accroissement de 16,7% des crédits de trésorerie qui atteignent 1 725,0 Mdh contre 1 478,6 Mdh en 2013 ;
- L'évolution positive de 0,5% des crédits immobiliers qui s'établissent à 24 320,0 Mdh contre 24 187,6 Mdh à fin décembre 2013 ;
- L'augmentation de 3,1% des autres crédits enregistrant 1 430,5 Mdh contre 1 387,8 Mdh à fin 2013 ;
- La progression de 16,5 Mdh des crédits à la consommation pour s'établir à 2 970,6 Mdh contre 2 954,1 Mdh en 2013 ;
- La baisse de l'encours des créances en souffrance et de la dépréciation respectivement de 3,5% et 13,6%.

Par ailleurs, la structure des créances sur la clientèle de CIH Bank est marquée par une dominance des crédits immobiliers avec une part moyenne de 78,1% durant la période 2013-2014.

e. Comptes de régularisation et autres actifs

En Kdh	2013	2014	Var
Comptes de régularisation et autres actifs	**659 539**	**711 998**	**8,00%**

Source : CIH Bank

Les comptes de régularisation et autres actifs ont augmenté de 52,4 Mdh atteignant 711,9 Mdh, soit une augmentation de 8,0% par rapport à 2013 où ils se situaient à 659,5 Mdh. Cette hausse s'explique par la contribution des filiales à hauteur de 56,6 Mdh.

f. Participations dans les entreprises mises en équivalence

En Kdh	2013	2014	Var
Participations dans des entreprises mises en équivalence	**561 818**	**572 852**	**2,00%**

Source : CIH Bank

Le poste participations dans des entreprises mises en équivalence ressort à 572,8 Mdh en 2014 contre 561,8 Mdh en 2013 soit une progression de 2,0% suite à la variation positive des capitaux propres de Maroc leasing.

g. Immobilisations

En Kdh	2013	2014	Var
Immeubles de placement	434 829	712 223	63,80%
Immobilisations corporelles	961 487	1 039 937	8,20%
Immobilisations incorporelles	116 986	146 441	25,20%
Immobilisations	**1 513 301**	**1 898 601**	**25,50%**

Source : CIH Bank

En décembre 2014, les immobilisations de CIH Bank progressent de 25,5% et s'établit à 1 898,6 Mdh contre 1 513,3 à fin 2013. Cette progression s'explique essentiellement par les investissements réalisés courant 2014 dont notamment, l'habillage des agence lié à la nouvelle identité visuelle, système d'information, agences, etc…

Les immeubles de placement progressent de 63,8% pour s'établir à 712,2 Mdh contre 434,8 Mdh en 2013 en raison de l'appréciation de 277 Mdh du Patrimoine Hors Exploitation.

Analyse des ressources

En Kdh	2013	2014	Var
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	181	877	NS
Dettes envers les établissements de crédit assimilés	4 525 905	4 125 312	-8,90%
Dettes envers la clientèle	22 212 014	22 428 918	1,00%
Titres de créance émis	8 581 948	10 065 601	17,30%
Passifs d'impôt exigible	270 948	271 467	0,20%
Passifs d'impôt différé	91 458	95 341	4,20%
Comptes de régularisation et autres passifs	743 842	1 042 539	40,20%
Provisions	230 516	206 734	-10,30%
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	0	0	-
Capitaux propres	4 793 141	4 901 978	2,30%
Capitaux propres part du groupe	4 702 663	4 790 642	1,90%
Capital et réserves liées	2 660 809	2 660 809	0,00%
réserves consolidées	1 521 845	1 641 804	7,90%
Gains ou pertes latents ou différés	5 258	5 824	10,8%
Résultat de l'exercice	514 751	482 206	-6,30%
Intérêts minoritaires	*90 478*	*111 336*	23,10%
Total du Passif	**41 449 953**	**43 138 767**	**4,10%**

Source : CIH Bank

a. Dette envers les établissements de crédit

En Kdh	2013	2014	Var
Comptes ordinaires créditeurs	111 984	67 751	-39,50%
Valeurs données en pension	2 047 411	1 300 205	-36,50%
Emprunts de trésorerie	270 000	400 000	48,10%
Emprunts financiers	2 037 717	2 311 709	13,40%
Autres dettes	43 230	30 418	-29,60%
Intérêts courus à payer	15 563	15 229	-2,10%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	**4 525 905**	**4 125 312**	**-8,90%**

Source : CIH Bank

Au terme de l'exercice 2014, l'encours des dettes envers les établissements de crédit et assimilés s'est réduit de 8,9% pour s'établir à 4 125,3 Mdh contre 4 525,9 Mdh en 2013. Cette variation découle s'explique essentiellement par la forte baisse des valeurs données en pension suite à la diminution de 747,2 millions de dirhams des opérations de pension réalisées avec Bank Al Maghrib.

b. Dette envers la clientèle

En Kdh	2013	2014	Var
Comptes à vue créditeurs	11 343 877	11 959 914	5,40%
Comptes d'épargne	3 380 664	3 737 544	10,60%
Dépôts à terme	5 091 528	3 800 039	-25,40%
Autres comptes créditeurs	1 405 013	1 390 057	-1,1%
Intérêts courus à payer	56 326	38 228	-32,1%
Autres dettes envers la clientèle	934 606	1 503 137	60,80%
Dettes envers la clientèle[10]	**22 212 014**	**22 428 919**	**1,00%**

Source : CIH Bank

Structure en %	2013	2014
Comptes à vue créditeurs	51,10%	53,30%
Comptes d'épargne	15,20%	16,70%
Dépôts à terme	22,90%	16,90%
Autres comptes créditeurs	6,30%	6,20%
Intérêts courus à payer	0,30%	0,20%
Autres dettes envers la clientèle	4,20%	6,70%
Total dettes envers la clientèle	**100%**	**100%**

Source : CIH Bank

Les dettes envers la clientèle s'inscrivent en hausse de 1,0% pour s'établir à 22 428,9 Mdh à fin 2014 contre 22 212,0 Mdh à fin 2013. Cette progression de 216,9 Mdh s'explique par les variations suivantes :

- L'appréciation de 5,4% des dépôts à vue à 11 959,9 Mdh en 2014 contre 11 343,8 Mdh en 2013 ;
- L'augmentation de 60,8% des autres dettes envers la clientèle qui s'établissent à 1 503,1 Mdh suite à la titrisation en avril 2014 du FT CREDILOG IV ;
- La progression de 10,6% à 3 737,5 Mdh des comptes d'épargne contre 3 380,6 Mdh en 2013 ;
- Le recul de 25,4% des dépôts à terme passant de 5 091,5 millions de dirhams à 3 800,0 millions de dirhams en 2014. Ils représentent désormais 16,9% des dettes envers la clientèle, contre 22,9% en 2013 ;
- La légère baisse de 1,1 % à 1390, 0 millions de dirhams des autres comptes créditeurs.

Par ailleurs la part des comptes à vue créditeurs et comptes d'épargnes 'est appréciée à 70,0% contre 66,3% en 2013 aux dépens des autres comptes créditeurs, autres dettes envers la clientèle et dépôts à terme dont la part a baissé à 30,0% contre 33,7% en 2013.

c. Titres de créances émis

En Kdh	2013	2014	Var
Titres de créances négociables	5 229 225	7 042 849	34,70%
Emprunts obligataires	1 477 425	1 370 556	-7,20%
Autres dettes représentées par un titre	1 875 299	1 652 196	-11,90%
Titres de créance émis[11]	**8 581 949**	**10 065 601**	**17,30%**

[10] Y compris intérêts courus non échus
[11] Y compris les intérêts courus non échus

Source : CIH Bank

A fin 2014, les titres de créance émis atteignent 10 065,6 Mdh contre 8 581,9 Mdh en 2013 en progression de 17,3% sur la période.

L'encours des titres de créances négociables s'est apprécié de 34,7% et s'établit à 7 042,8 Mdh contre 5 229,2 Mdh à fin 2013 en raison de la forte progression de l'encours des certificats de dépôt émis par rapport à 2013.

D'autre part, l'encours des emprunts obligataires et autres dettes représentés par un titre a baissé suite à l'amortissement normal des titres. Aussi, le dernier Emprunt Obligataire Subordonné réalisé en décembre 2014 d'un montant de 1 Gdh n'a pas été comptabilisé en 2014.

d. Fonds propres

En Kdh	2013	2014	Var
Capital et réserves liées	2 660 809	2 660 809	0,00%
réserves consolidées	1 521 845	1 641 804	7,90%
Gains ou pertes latents ou différés	5 258	5 824	10,80%
Résultat de l'exercice	514 751	482 206	-6,30%
Intérêts minoritaires	90 478	111 336	23,10%
Capitaux propres part du groupe	**4 702 663**	**4 790 642**	**1,90%**
Capitaux propres	**4 793 141**	**4 901 978**	**2,30%**

Source : CIH Bank

Les fonds propres consolidés totalisent 4 901,9 Mdh en hausse de 2,3% comparativement à l'année 2013 en raison principalement de la progression de 7,9% des réserves consolidées qui atteignent 1 641,8 Mdh en 2014 contre 1 521,8 Mdh en 2013 et ceci malgré le recul en 2014 du résultat net part du groupe de 6,3% à 482,2 Mdh.

e. Le ratio de solvabilité de CIH BANK

En Mdh	2013	2014	Var
Fonds propres prudentiels (A)	3 279	3 529	7,60%
Total des actifs pondérés (B)	20 738	22 543	8,70%
Ratio de solvabilité* (A/B)	**15,80%**	**15,70%**	**- 0,1 pts**

Méthode de Calcul de BAM
Source : CIH Bank

Au 31 décembre 2014, le ratio de solvabilité s'établit à 15,7% en quasi stagnation par rapport à 2013. Cette évolution couvre l'accroissement des fonds propres prudentiels de 7,6% ainsi que la hausse de 8,7% du total des actifs pondérés.

Aussi, le ratio de solvabilité sur base consolidée s'établit à 14,4% en 2014.

f. Le ratio de liquidité de CIH Bank

En Kdh	2013	2014	Var
Actif réalisable à court terme (A)	3 769	5 151	36,70%
Exigibilités à court terme (B)	4 539	4 733	4,30%
Coefficient de Liquidité* (A/B)	**83,03%**	**108,82%**	**+25,8 pts**

**Méthode de Calcul de BAM*
Source : CIH Bank

A fin 2014, le coefficient de liquidité s'est établit à 108,82% en forte progression de 25,8 pts par rapport à 2013. Cette amélioration est due essentiellement à la poursuite de la politique agressive de collecte des ressources sur la clientèle et des ressources marché à travers les certificats de dépôts ainsi que l'appréciation du matelas des actifs réalisables à court terme qui s'établit à 5,1 Gdh en 2014.

Pour ce qui est du nouveau Coefficient de Liquidité préconisé par Bank Al Maghrib LCR, les simulations à fin décembre 2014 affichent un ratio supérieur au niveau minimum exigé de 100%.

A fin juin 2015, Les simulations ont abouti à un LCR de 148,09%.

I.4. Engagements hors bilan de CIH Bank

En Kdh	2013	2014	Var
Engagements donnés	**3 482 117**	**4 298 052**	**23,40%**
Engagements de financement donnés	3 164 623	3 678 060	16,20%
Engagements de garantie donnés	317 494	619 992	95,30%
Engagements reçus	**4 640 060**	**5 212 626**	**12,30%**
Engagements de financement reçus	0	0	-
Engagements de garantie reçus	4 640 060	5 212 626	12,30%

Source : CIH Bank

A fin 2014, les engagements donnés s'établissent à 4 298,0 Mdh contre 3 482,1 Mdh à fin 2013 soit une progression de 23,4% sur la période qui couvre :

- une progression de 16,2% des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle et des établissements de crédit, principalement des ouvertures de crédits confirmés ;
- une hausse de 95,3% des engagements de garantie donnés qui s'établissent à 619,9 Mdh en 2014 contre 317,4 Mdh en 2013 (principalement des cautions et garanties en faveur de l'administration publique).

Concernant les engagements reçus, ils atteignent 5 212,6 Mdh à fin 2014 contre 4 640,0 Mdh à fin 2013 soit une progression de 12,3% en raison de l'augmentation des Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers.

I.5. Analyse du tableau des flux de trésorerie

En Kdh	2013	2014	Var
Résultat avant impôts	**772 501**	**783 546**	**1,40%**
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	400 007	426 198	**6,50%**
Dotations nettes pour dépréciation des actifs des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-458	91	NS
Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	-316 626	-32 430	89,80%
Dotations nettes aux provisions	-70 537	-9 811	86,10%
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-26 662	-25 203	5,50%
Perte nette/gain net des activités d'investissement	-8 286	12 402	NS
Produit des activités de financement	-2 133	-8 341	NS
Autres mouvements	-21 801	-33 316	52,80%
Eléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	**-46 496**	**329 590**	**NS**
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés	571 712	-488 377	NS
Flux liés aux opérations avec la clientèle	1 843 733	-559 923	NS
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	2 187 716	1 076 550	-50,80%
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-175 509	177 522	NS
Impôts versés	-258 116	-243 895	5,50%
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	**4 169 536**	**-38 122**	**NS**
Flux net de trésorerie générés par l'activité opérationnelle	**4 895 541**	**1 075 014**	**-78,00%**
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-2 172 323	-1 236 592	43,10%
Flux liés aux immeubles de placements	0	0	-
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-351 348	-837 874	-138,50%
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	**-2 523 671**	**-2 074 466**	**17,80%**
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-384 767	-415 021	-7,90%
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-516 155	1 496 999	NS
Flux net de trésorerie lie aux opérations de financement	**-900 922**	**1 081 978**	**NS**
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**1 470 948**	**82 526**	**-94,40%**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**971 051**	**2 441 999**	**151,50%**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**2 441 999**	**2 524 525**	**3,40%**
variation de la trésorerie nette	**1 470 948**	**82 526**	**-94,40%**

Source : CIH Bank

Le solde de trésorerie à fin 2014 s'établit à 2 524,5 Mdh contre 2 441,9 Mdh à fin décembre 2013 soit une augmentation de 3,4% sur la période. Cet accroissement couvre :

- La progression des flux nets de trésorerie générés par les opérations de financement suite à l'appréciation de l'encours des titres de créances émis ;
- La hausse des flux nets de trésorerie générés par les opérations d'investissement suite au maintien de l'encours des titres d'investissement (exclusivement en BDT) au même niveau qu'en 2013 ;
- La baisse des flux net de trésorerie générés par l'activité opérationnelle de 3 820,5 Mdh suite principalement à :
    - La baisse des flux liés aux opérations avec la clientèle ;
    - La baisse des flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers.

II. ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDÉS IFRS 2014-2015

II.1. Périmètre de consolidation

En 2014, Crédilog 1 est sortie du périmètre de consolidation du groupe suite à sa liquidation par anticipation en 2013, parallèlement, le crédilog 4 a été intégré dans les comptes.

Le périmètre de consolidation est resté stable entre 2014 et 2015, avec une augmentation de la part contrôlée dans SOFAC et SOFASSUR qui passe de 60,5% en 2014 à 66,28% en 2015 suite à la participation de la banque de l'augmentation de capital qu'a connue la société de financement spécialisée.

Le périmètre de consolidation du Groupe CIH Bank comprend donc les entités suivantes :

Dénomination sociale	Pays	déc-14		déc-15		Méthode de consolidation
		% intérêts	% intérêts	% intérêts	% de contrôle	
CIH Bank	Maroc	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	Consolidante
CIH Courtage	Maroc	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	Intégration globale
Tivoli	Maroc	89,36%	89,36%	89,36%	89,36%	Intégration globale
SOFAC	Maroc	60,5%	60,5%	66,3%	66,3%	Intégration globale
SOFASSUR	Maroc	60,5%	60,5%	66,3%	66,3%	Intégration globale
Maroc Leasing	Maroc	34,0%	34,0%	34,0%	34,0%	Mise en équivalence
Maghreb Titrisation	Maroc	24,3%	24,3%	24,3%	24,3%	Mise en équivalence
Crédilog 3	Maroc	N/A	N/A	N/A	N/A	Intégration globale
Crédilog 4	Maroc	N/A	N/A	N/A	N/A	Intégration globale

Source : CIH Bank

II.2. Analyse du compte de résultat consolidé IFRS

En Kdh	2014	2015	Var
Intérêts et produits assimilés	2 392 398	2 415 563	1,00%
Intérêts et charges assimilées	995 095	960 181	-3,50%
MARGE D'INTERET	**1 397 303**	**1 455 382**	**4,20%**
Commissions (produits)	201 727	215 785	7,00%
Commissions (charges)	21 078	20 311	-3,60%
MARGE SUR COMMISSIONS	**180 649**	**195 474**	**8,20%**
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	17	19	15,40%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	11 718	13 019	11,10%
Produits des autres activités	524 676	569 517	8,50%
Charges des autres activités	413 391	443 124	7,20%
PRODUIT NET BANCAIRE	**1 700 970**	**1 790 287**	**5,30%**
Charges générales d'exploitation	914 492	953 956	4,30%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	96 950	111 325	14,80%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**689 528**	**725 006**	**5,10%**
Coût du risque	51 641	-38 866	NS
RESULTATS D'EXPLOIATATION	**741 169**	**686 140**	**-7,40%**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	25 203	26 042	3,30%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	17 174	127 300	>100,00%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	0	0	NA
RESULTAT AVANT IMPÔT	**783 546**	**839 482**	**7,10%**
Impôt sur les résultats	283 533	304 413	7,40%
RESULTAT NET	**500 013**	**535 069**	7,00%
Intérêts minoritaires	17 807	15 546	-12,70%
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	**482 206**	**519 523**	**7,70%**

Source : CIH Bank

a. Produit net bancaire

En Kdh	2014	2015	Var
Intérêts et produits assimilés	2 392 398	2 415 563	1,00%
Intérêts et charges assimilées	995 095	960 181	-3,50%
MARGE D'INTERET	**1 397 303**	**1 455 382**	**4,20%**
Commissions (produits)	201 727	215 785	7,00%
Commissions (charges)	21 078	20 311	-3,60%
MARGE SUR COMMISSIONS	**180 649**	**195 474**	**8,20%**
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	17	19	15,4%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	11 718	13 019	11,10%
Produits des autres activités	524 676	569 517	8,50%
Charges des autres activités	413 391	443 124	7,20%
PRODUIT NET BANCAIRE	**1 700 970**	**1 790 287**	**5,30%**

Source : CIH Bank

Le PNB consolidé du groupe CIH Bank affiche une progression de 5,3% à 1 790,2 Mdh contre 1 701,9 Mdh en 2014. Cette évolution recouvre :

- Un accroissement de 4,2% à 1 455,3 millions de dirhams de la marge d'intérêt tirée par la bonne performance de la filière Banque et services financiers spécialisés en 2015 ;
- Une augmentation de 8,2% à 195,4 Mdh de la marge sur commissions liée à la performance de CIH Bank ainsi que la contribution de la filiale SOFAC de 4,8 Mdh ;
- Une hausse de 11,1% à 13,0 Mdh du résultat des activités de marché suite à l'appréciation des gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente ;
- Et une appréciation de 13,6% à 126,4 Mdh du résultat des autres activités liée principalement à l'évolution des produits sur immobilisation en crédit-bail et en location de SOFAC.

Dans le détail, les produits et charges d'intérêts du groupe CIH Bank se présentent comme suit :

En Kdh	2 014	2 015	Var
Sur opérations avec les établissements de crédits	20 881	26 732	28,00%
Sur opérations avec la clientèle	2 225 342	2 247 350	1,00%
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	17 964	-	NA
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance	127 072	140 326	10,40%
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	-	-	NA
Sur opérations de crédit bail	1 140	1 155	1,30%
Autres intérêts et produits assimilés	-	-	NA
PRODUITS D'INTERETS	**2 392 398**	**2 415 563**	**1,00%**
Sur opérations avec les établissements de crédits	101 098	83 450	-17,50%
Sur opérations avec la clientèle	446 383	391 969	-12,20%
Actifs financiers disponibles à la vente	22 086	22 911	3,70%
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	1 549	1 699	9,70%
Sur dettes représentées par titres	421 507	415 710	-1,40%
Sur dettes subordonnées	-	43 351	NA
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	-	-	NA
Sur opérations de crédit bail	2 474	1 090	-55,90%
Autres intérêts et produits assimilés	-	-	NA
CHARGES D'INTERETS	**995 095**	**960 181**	**-3,50%**

Source : CIH Bank

Les produits d'intérêt du Groupe CIH Banque enregistrent une progression de 1,00% à 2 415,5 Mdh comparativement à 2 392,3 Mdh en 2014, en raison principalement de l'accroissement de 22,0 Mdh des produits perçus sur opérations avec la clientèle suite à la croissance des rendements des crédits de trésorerie et à l'équipement accordés.

Pour leur part, les charges d'intérêts du Groupe CIH Bank baissent de 3,5% pour s'établir à 960,1 Mdh contre 995,1 Mdh en 2014. Cette variation couvre :

- La baisse de 12,2% à 391,9 Mdh de la charge d'intérêt sur opérations avec la clientèle en raison principalement de la baisse des coûts de ressources en 2015, aussi bien les comptes d'épargne que les dépôts à terme ;
- Le recul de 17,5% à 83,4 Mdh des charges d'intérêts sur opération avec les établissements de crédits en raison de la baisse de leur encours en 2015 ;
- La charge d'intérêt de 43,3 Mdh relative à l'emprunt obligataire subordonné en 2015 émis en décembre 2014.

Cette performance tire profit des bonnes réalisations de la banque ainsi que de la contribution des différentes filiales en 2015 :

- Croissance du PNB de l'activité bancaire de 20 Mdh ;
- Appréciation de 48 Mdh du PNB des SFS dont 47 Mdh de contribution SOFAC ;
- Amélioration de 7 Mdh du PNB de l'activité de Courtage ;
- Recul de 15 Mdh du PNB de l'hôtellerie du fait que le groupe est passé, en février 2015, d'un modèle de Gestion pour Compte à un modèle de gérance libre de la filiale Le TIVOLI. De ce fait, les produits ont baissés de 22 Mdh ainsi que les charges des autres activités qui ont baissé de 7 Mdh.

Par entité, la contribution au PNB du Groupe CIH Bank se présente comme suit :

Contribution	PNB Consolidé		Evolution	
	2015	2014	en Kdh	en %
CIH Bank SA	1 525 193	1 504 828	20 366	1,4%
SOFAC	277 012	229 778	47 234	20,6%
CIH courtage	25 224	23 256	1 968	8,5%
SOFASSUR	13 046	7 795	5 250	67,4%
LE TIVOLI	2 435	17 532	- 15 097	-86,1%

Source : CIH Bank

b. Résultat brut d'exploitation

En Kdh	2014	2015	Var
PRODUIT NET BANCAIRE	**1 700 970**	**1 790 287**	**5,30%**
Charges générales d'exploitation	914 492	953 956	4,30%
Charges de personnel	*492 377*	*506 156*	*2,80%*
Impôts et taxes	*29 113*	*27 710*	*-4,80%*
Services extérieurs et autres charges	*393 002*	*420 089*	*6,90%*
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	96 950	111 325	14,80%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**689 528**	**725 006**	**5,10%**
Cœfficient d'exploitation	**59,50%**	**59,50%**	**-**

Source : CIH Bank

Au terme de 2015, le résultat d'exploitation s'améliore de 5,1% à 725,0 Mdh comparativement à 689,5 Mdh en 2014. Cette variation s'explique par :

- L'appréciation de 5,3% du PNB;
- La progression des charges générales d'exploitation de 4,3% à 953,9 Mdh en 2015 contre 914,4 Mdh en 2014 tirée par la contribution de CIH Bank SA dont notamment la progression de la masse salariale de 3,4% ainsi que l'augmentation de 3,7% des autres charges du personnel sur base sociale ;
- La hausse de 14,8% des dotations aux amortissements et aux dépréciations qui augmentent à 111,3 Mdh en 2015 contre 96,9 Mdh en 2014.

Le coefficient d'exploitation ressort ainsi à 59,5% en 2015 au même niveau qu'en 2014.

c. Coût du risque

En Kdh	2014	2015	Var
Dotations aux provisions (1)	**291 560**	**333 695**	**14,50%**
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	289 994	328 938	13,40%
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	0	0	NA
Provisions pour risques et charges	1 566	4 757	> 100,00%
Reprise de provisions (2)	**294 958**	**296 118**	**0,40%**
Reprise de provisions pour dépréciation des prêts et créances	270 704	275 829	1,90%
Reprise de provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance	6 642	0	-100,00%
Reprise de Provisions pour risques et charges	17 612	20 289	15,20%
Variation des provisions (1) – (2)	**-3 398**	**37 577**	**NS**
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	80 680	56 264	-30,30%
Récupération sur prêts et créances amorties	-128 923	-54 975	57,40%
Coût du risque	**-51 641**	**38 866**	**NS**
Taux du coût du risque*	**-0,15%**	**0,11%**	**NS**

Source : CIH Bank
**Taux du coût du risque=Coût du risque/créances Bruts nets d'agios réservés*

Au terme de l'exercice 2015, le coût du risque s'établit à 38,9 Mdh contre -51,6 Mdh en 2014 faisant ressortir un taux du coût de risque de 0,11%, dénotant la bonne maîtrise du risque par la Banque. L'année 2014 s'est caractérisée par un coût du risque négatif de 52 MDH, suite à des reprises de provisions importantes sur des dossiers historiques.

Dans le détail, la variation du coût de risque entre 2014 et 2015 couvre :

- L'accroissement de 13,4% des dotations aux provisions pour dépréciation des prêts et créances sur la période pour s'établir à 328,9 Mdh en 2015 contre 289,9 Mdh en 2014. Dont notamment 25 Mdh de contribution de la filiale SOFAC et 14 Mdh de CIH Bank SA ;
- La hausse des provisions pour risques et charges qui passent de 1, 5 Mdh en 2014 à 4,7 Mdh en 2015. Ce poste abrite essentiellement la dotation aux provisions au titre de la provision pour risques généraux ;
- Le recul de 30,3% des pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées pour s'établir à 56,2 Mdh contre 80,6 Mdh en 2014 expliquée essentiellement par la variation de la contribution de CIH Bank SA et SOFAC respectivement de -15 Mdh et -9 Mdh ;
- La hausse des récupérations sur prêts et créances amorties de 57,4% qui s'explique essentiellement par la variation de la contribution de CIH Bank SA de 75 Mdh.

Les taux de créances en souffrance ainsi que les taux de couverture se présentent comme suit :

En Kdh	2014	2015	Var
Créances en souffrance (bruts *nets d'agios réservés*)	2 515 471	2 443 684	-2,90%
Taux de créances en souffrance (*)	7,40%	7,00%	-0,40 pts
Taux de couverture (**)	60,90%	62,80%	+1,90 pts

(*) Taux de créances en souffrance = Créances en souffrance bruts nets d'agios réservés/Créances sur la clientèle nets d'agios réservés
(**) Taux de couverture = Provisions pour dépréciation / Créances en souffrance bruts

Source : CIH Bank

Le taux de créances en souffrance de l'exercice 2015 a baissé de 0,4 pts atteignant 7,0% contre 7,4% l'exercice précédent en raison de la baisse de 2,9% des créances en souffrances. De son coté, le taux de couverture de l'exercice 2015 a progressé de 1,9 pts atteignant ainsi 62,8% contre 60,9% en 2014 suite à l'effet conjugué de la hausse de 1,1% des provisions pour dépréciation ainsi que la diminution de 2,9% des créances en souffrances brutes.

d. Résultat d'exploitation

En Kdh	2014	2015	Var
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**689 528**	**725 006**	**5,10%**
Coût du risque	51 641	-38 866	NS
RESULTAT D'EXPLOITATION	**741 169**	**686 140**	**-7,40%**

Source : CIH Bank

Le résultat d'exploitation s'établit à 686,1 Mdh à fin décembre 2015 comparativement à 741,1 Mdh en 2014 affichant une légère baisse de 55,0 Mdh en raison de l'appréciation de 5,1% du résultat brut d'exploitation qui a été contrebalancée par la variation du coût de risque sur la période.

e. Résultat net

En Kdh	2014	2015	Var
RESULTATS D'EXPLOITATION	**741 169**	**686 140**	**-7,40%**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	25 203	26 042	3,30%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	17 174	127 300	>100,00%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	0	0	NA
RESULTAT AVANT IMPÖT	**783 546**	**839 482**	**7,10%**
Impôt sur les résultats	283 533	304 413	7,40%
RESULTAT NET CONSOLIDE	**500 013**	**535 069**	**7,00%**
Intérêts minoritaires	17 807	15 546	-12,70%
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	**482 206**	**519 523**	**7,70%**

Source : CIH Bank

Le résultat net part du groupe du groupe CIH Bank s'établit à 519,5 Mdh en accroissement de 7,7% comparativement à 482,2 Mdh en 2014. Cette progression s'explique principalement par l'effet combiné de :

- La baisse de 7,4% du résultat d'exploitation en 2015 ;
- L'appréciation des gains nets sur autres actifs qui passent de 17,2 Mdh en 2014 à 127,3 Mdh en 2015, tirant profit des plus-values réalisées suite à la cession d'actifs hors exploitation récupérés dans le cadre du traitement de dossiers historiques.
- L'appréciation de 3,3% de la quote part du résultat des entreprises mises en équivalence qui s'établit à 26,0 Mdh en 2015 après 25,2 Mdh en 2014 ;
- La baisse des intérêts minoritaires qui s'établissement à 15,5 Mdh en 2015 en raison essentiellement de la baisse de la part des actionnaires minoritaires dans le capital de SOFAC suite à la dernière opération d'augmentation de capital.

f. Rentabilité des fonds propres et des actifs

Rentabilité	2014	2015	Var
ROAE	**11,50%**	**12,10%**	**+ 0,6 pts**
ROA	**1,20%**	**1,20%**	**-**

(*) Return On Assets (ROA) = Total Actifs / Résultat Net
(**)Return On Average Equity (ROAE) = Résultat Net /(moyenne((Fonds Propres- Résultat Net)^{N} ; ((Fonds Propres- Résultat Net)$^{N-1}$))

Source : CIH Bank - Sur base annuelle

Au terme de l'exercice 2015, la rentabilité des actifs du groupe CIH Bank se situe au même niveau qu'en 2014 et s'établit à 1,2%. Contrairement à la rentabilité des capitaux propres qui progresse de 0,6 pts sur la période, passant ainsi de 11,5% en 2014 à 12,1% en 2015.

II.3. Analyse du bilan consolidé IFRS

Analyse des emplois

Le tableau suivant présente l'évolution des principaux agrégats de l'actif consolidé IFRS de CIH Bank sur les exercices 2014 et 2015 :

En Kdh	2014	2015	Var
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 092 174	2 188 474	4,60%
Actifs financiers disponibles à la vente	214 812	575 200	>100,00%
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 030 022	1 175 532	14,10%
Prêts et créances sur la clientèle	32 605 804	33 746 086	3,50%
Placements détenus jusqu'à leur échéance	3 521 808	3 217 955	-8,60%
Actifs d'impôt exigible	315 808	317 648	0,60%
Actifs d'impôt différé	3	-	-100,00%
Comptes de régularisation et autres actifs	711 998	783 431	10,00%
Participations dans des entreprises mises en équivalence	572 852	583 511	1,90%
Immeubles de placement	712 223	915 104	28,50%
Immobilisations corporelles	1 039 937	1 058 173	1,80%
Immobilisations incorporelles	146 441	171 822	17,30%
Écarts d'acquisition	174 884	174 884	0,00%
Total de l'Actif	**43 138 767**	**44 907 820**	**4,10%**

Source : CIH Bank

a. Valeur en caisse, Banque Centrale, Trésor Public services des chèques postaux

En Kdh	2014	2015	Var
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 092 174	2 188 474	4,60%

Source : CIH Bank

Le poste Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux affiche une progression de 4,6% en 2015 pour s'établir à 2 188,4 Mdh contre 2 092,1 Mdh en 2014.

b. Actif financier disponible à la vente

En Kdh	2014	2015	Var
Total Brut	**416 811**	**777 040**	**86,40%**
Dont gains et pertes latents	*5 824*	*5 671*	-2,60%
Dont provisions pour dépréciation	*201 999*	*201 839*	-0,10%
Total Net	**214 812**	**575 200**	**>100,00%**
Dont Titres à revenus variables	**39 544**	**561 459**	**>100,00%**
Cotés	26 527	23 635	-10,90%
Non cotés	13 017	537 825	>100,00%
Dont Titres à revenus fixes	**61 600**	**0**	-100,00%
Cotés	0	0	NA
Non cotés	61 600	0	-100,00%
Dont Autres (parts OPCVM)	**113 668**	**13 741**	**-87,90%**

Source : CIH Bank

Les actifs financiers disponibles à la vente totalisent 575,2 Mdh à fin 2015 contre 214,8 Mdh à fin 2014. La progression de 167,8% couvre :

- La hausse de 217,3% des titres à revenus variables non cotés en raison de l'appréciation de l'encours des titres de participation de CIH Bank en 2015 ;
- La baisse des titres à revenus fixes non cotés suite à l'abandon du portefeuille des BDT de placement en 2015 ;
- La baisse de 87,9% des parts OPCVM en raison de l'acquisition en 2014 de parts d'OPCVM pour un montant de 100 Mdh qui ont été cédées courant 2015.

c. Prêts et créances sur les établissements de crédit

En Kdh	2014	2015	Var
A vue	519 963	902 461	73,60%
A terme	510 278	273 347	-46,40%
Total Brut	**1 030 241**	**1 175 807**	**14,10%**
Dépréciation	219	275	25,80%
Total Net	**1 030 022**	**1 175 532**	**14,10%**

Source : CIH Bank

L'encours des prêts et créances sur les établissements de crédits s'est apprécié de 14,1% passant de 1 030,0 Mdh en 2014 à 1 175,8 Mdh en décembre 2015. Cette variation s'explique principalement par l'appréciation de l'encours des opérations de prêts de trésorerie au jour le jour.

d. Créances sur la clientèle

En Kdh	2014	2015	Var
Crédits de trésorerie	1 725 021	2 560 748	48,40%
Crédits à la consommation	2 970 606	3 270 825	10,10%
Crédits à l'équipement	947 999	1 039 336	9,60%
Crédits immobiliers	24 319 978	24 136 406	-0,80%
Autres	1 430 514	1 612 899	12,70%
Créances saines (A)	**31 394 118**	**32 620 213**	**3,90%**
Créances en souffrance (B)	2 515 471	2 443 684	-2,90%
Provisions (C)	1 303 784	1 317 811	1,10%
Prêts et créances sur la clientèle	**32 605 804**	**33 746 086**	**3,50%**

Source : CIH Bank

Créances sur la clientèle en Kdh	2015	
	Saines	En souffrances
CIH Bank SA	27 138 599	1 990 039
SOFAC	4 009 522	453 645
CIH courtage	2 081	-
SOFASSUR	187	-
LE TIVOLI	2 556	-
CREDILOGS	1 467 267	-
Total créances sur la clientèle	**32 620 213**	**2 443 684**

Source : CIH Bank

Structure en %	2014	2015
Crédits de trésorerie	5%	8%
Crédits à la consommation	9%	10%
Crédits à l'équipement	3%	3%
Crédits immobiliers	77%	74%
Autres	5%	5%
Total créances sur la clientèle	**100%**	**100%**

Source : CIH Bank

Au terme de l'année 2015, les prêts et créances sur la clientèle enregistrent une progression de 3,5% passant de 32,6 Gdh en 2014 à 33,7 Gdh en 2015. Cette évolution est essentiellement tirée par l'augmentation de 1 003,5 Mdh des crédits de la banque de détail ainsi que la progression de 399,0 Mdh des crédits de la SOFAC.

Cette progression couvre :

- La hausse des crédits de trésorerie qui s'établissent à 2 560,7 Mdh en décembre 2015 contre 1 725,0 Mdh à fin 2014, soit un bond de 48,4% ;
- L'accroissement de 10,1% des crédits à la consommation qui atteignent 3 270,8 Mdh contre 2 970,6 Mdh en 2014 ;
- L'évolution positive de 9,6% des crédits à l'équipement qui s'établissent à 1 039,3 Mdh contre 947,9 Mdh à fin décembre 2014 ;
- L'augmentation de 12,7% des autres crédits enregistrant 1 612,8 Mdh contre 1 430,5 Mdh à fin 2014 ;
- La baisse de 0,8% des crédits immobiliers pour s'établir à 24 136,4 Mdh contre 24 319,9 Mdh en 2014 ;
- La baisse de l'encours des créances en souffrance et l'accroissement de la dépréciation respectivement de 2,9% et 1,1%.

Poursuivant sa politique de diversification, la part des crédits immobiliers de CIH Bank ressort en baisse de 3,5 points à 74,0% en 2015 contre 77,5% une année auparavant au profit des autres crédits hors immobilier.

e. Comptes de régularisation et autres actifs

En Kdh	2014	2015	Var
Comptes de régularisation et autres actifs	**711 998**	**783 431**	**10,00%**

Source : CIH Bank

Les comptes de régularisation et autres actifs s'établissent à 783,4 Mdh, soit une évolution de +10%. Cette augmentation provient de l'évolution des créances sur l'Etat (ristournes à recouvrer) ainsi que le traitement des comptes d'attente actifs en instance de dénouement.

f. Participations dans les entreprises mises en équivalence

En Kdh	2014	2015	Var
Participations dans des entreprises mises en équivalence	**572 852**	**583 511**	**1,90%**

Source : CIH Bank

Le poste participations dans des entreprises mises en équivalence ressort à 583,5 Mdh en 2015 contre 572,8 Mdh en 2014 soit une progression de 1,9% suite à la variation positive des capitaux propres de Maroc leasing. Par ailleurs, Maghreb Titrisation a connu une baisse non significative de ses capitaux propres.

g. Immobilisations

En Kdh	2014	2015	Var
Immeubles de placement	712 223	915 104	28,50%
Immobilisations corporelles	1 039 937	1 058 173	1,80%
Immobilisations incorporelles	146 441	171 822	17,30%
Immobilisations	**1 898 601**	**2 145 099**	**13,00%**

Source : CIH Bank

En 2015, les immobilisations de CIH Bank progressent de 13,0% et s'établissent à 2 145,0 Mdh contre 1 898,6 à fin 2014. Les immeubles de placement progressent de 28,5% pour s'établir à 915,1 Mdh contre 712,2 Mdh en 2014 suite à de nouvelles acquisitions de Patrimoine Hors Exploitation.

Analyse des ressources

En Kdh	2014	2015	Var
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	877	12	-98,60%
Dettes envers les établissements de crédit assimilés	4 125 312	2 797 145	-32,20%
Dettes envers la clientèle	22 428 918	25 074 822	11,80%
Titres de créance émis	10 065 601	9 218 916	-8,40%
Passifs d'impôt exigible	271 467	294 619	8,50%
Passifs d'impôt différé	95 341	97 758	2,50%
Comptes de régularisation et autres passifs	1 042 539	1 168 044	12,00%
Provisions	206 734	210 270	1,70%
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	0	1 043 332	> 100,00%
Capitaux propres	4 901 978	5 002 901	2,10%
Capitaux propres part du groupe	4 790 642	4 871 357	1,70%
Capital et réserves liées	2 660 809	2 660 809	0,00%
réserves consolidées	1 641 804	1 685 355	2,70%
Gains ou pertes latents ou différés	5 824	5 671	-2,60%
Résultat de l'exercice	482 206	519 523	7,70%
Intérêts minoritaires	*111 336*	*131 544*	18,20%
Total du Passif	**43 138 767**	**44 907 820**	**4,10%**

Source : CIH Bank

a. Dette envers les établissements de crédit

En Kdh	2014	2015	Var
Comptes ordinaires créditeurs	67 751	38 423	-43,30%
Valeurs données en pension	1 300 205	0	-100,00%
Emprunts de trésorerie	400 000	400 000	0,00%
Emprunts financiers	2 311 709	2 296 998	-0,60%
Autres dettes	30 418	47 929	57,60%
Intérêts courus à payer	15 229	13 795	-9,40%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	**4 125 312**	**2 797 145**	**-32,20%**

Source : CIH Bank

Au terme de l'exercice 2015, l'encours des dettes envers les établissements de crédit et assimilés s'est réduit de 32,2% pour s'établir à 2 797,1 Mdh contre 4 125,3 Mdh en 2014. Cette variation s'explique essentiellement par la forte baisse des valeurs données en pension. En effet, aucune opération de pension n'a été réalisée avec Bank Al Maghrib au 31 décembre 2015.

D'autre part, les autres dettes envers les établissements de crédit et assimilés s'apprécient de 57,6% passant de 30,4 Mdh en 2014 à 47,9 Mdh à fin décembre 2015, en raison principalement de l'appréciation de l'encours des dettes en instance sur moyens de paiement qui s'apprécient de 85,4%.

b. Dette envers la clientèle

En Kdh	2014	2015	Var
Comptes à vue créditeurs	11 959 914	13 347 207	11,60%
Comptes d'épargne	3 737 544	4 155 181	11,20%
Dépôts à terme	3 800 039	4 820 731	26,90%
Autres comptes créditeurs	1 390 057	1 467 990	5,60%
Intérêts courus à payer	38 228	56 497	47,80%
Autres dettes envers la clientèle	1 503 137	1 227 217	-18,40%
Dettes envers la clientèle[12]	**22 428 918**	**25 074 822**	**11,80%**

Source : CIH Bank

Structure en %	2014	2015
Comptes à vue créditeurs	53%	53%
Comptes d'épargne	17%	17%
Dépôts à terme	17%	19%
Autres comptes créditeurs	6%	6%
Intérêts courus à payer	0%	0%
Autres dettes envers la clientèle	7%	5%
Total dettes envers la clientèle	**100%**	**100%**

Source : CIH Bank

Les dettes envers la clientèle s'inscrivent en hausse de 11,8% pour s'établir à 25 074,8 Mdh à fin 2015 contre 22 428,9 Mdh à fin 2014. Cette progression de 2,6 milliards de dirhams tire profit de l'appréciation de l'encours des dépôts de la banque de détail et couvre :

- L'appréciation de 11,6% des dépôts à vue à 13 347,2 Mdh en 2015 contre 11 959,9 Mdh en 2014 ;
- L'augmentation de 26,9% des dépôts à terme passant de 3 800,0 Mdh à 4 820,7 Mdh en 2015. Ils représentent désormais 19,2% des dettes envers la clientèle, contre 16,9% en 2014 ;
- La progression de 11,2% à 4 155,1 Mdh des comptes d'épargne contre 3 737,5 Mdh en 2014 ;
- La baisse de 18,4% des autres dettes envers la clientèle qui s'établissent à 1 227,2 Mdh en raison de la baisse de l'encours des créances titrisées;
- L'augmentation de 5,6 % à 1 467,9 Mdh des autres comptes créditeurs.

Par ailleurs la part des dépôts à terme s'est appréciée à 19,2% contre 16,9% en 2014 aux dépens des autres dettes envers la clientèle et dépôts à terme dont la part a baissé à 4,9% contre 6,7% en 2014. Les parts des comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne et des autres comptes créditeurs sont restées au même niveau qu'en 2014.

[12] Y compris intérêts courus non échus

c. Titres de créances émis

En Kdh	2014	2015	Var
Titres de créances négociables	7 042 849	6 511 778	-7,50%
Emprunts obligataires	1 370 556	1 292 892	-5,70%
Autres dettes représentées par un titre	1 652 196	1 414 246	-14,40%
Titres de créance émis[13]	**10 065 601**	**9 218 916**	**-8,40%**

Source : CIH Bank

A fin 2015, les titres de créance émis atteignent 9 218,9 Mdh contre 10 065,6 Mdh en 2014 en baisse de 8,4% sur la période.

L'encours des titres de créances négociables s'est déprécié de 7,5% et s'établit à 6 511,7 Mdh contre 7 042,8 Mdh à fin 2014 en raison de la baisse de l'encours des certificats de dépôt émis par rapport à 2014.

D'autre part, l'encours des emprunts obligataires et autres dettes représentés par un titre a baissé suite à l'amortissement normal des titres.

d. Fonds propres

En Kdh	2014	2015	Var
Capital et réserves liées	2 660 809	2 660 809	0,00%
réserves consolidées	1 641 804	1 685 355	2,70%
Gains ou pertes latents ou différés	5 824	5 671	-2,60%
Résultat de l'exercice	482 206	519 523	7,70%
Intérêts minoritaires	111 336	131 544	18,20%
Capitaux propres part du groupe	**4 790 642**	**4 871 357**	**1,70%**
Capitaux propres	**4 901 978**	**5 002 901**	**2,10%**

Source : CIH Bank

Les fonds propres consolidés totalisent 5 002,9 Mdh en hausse de 2,1% comparativement à l'année 2014 en raison principalement de la progression de 2,7% des réserves consolidées qui atteignent 1 685,3 Mdh en 2015 contre 1 641,8 Mdh en 2014 ainsi que l'accroissement en 2015 du résultat net part du groupe de 7,7% à 519,5 Mdh.

e. Le ratio de solvabilité de CIH BANK

En Mdh	2014	2015	Var
Fonds propres prudentiels (A)	3 529	3 816	8,10%
Total des actifs pondérés (B)	22 543	23 895	6,00%
Ratio de solvabilité* (A/B)	**15,65%**	**15,97%**	**+ 0,32 pts**

Méthode de Calcul de BAM
Source : CIH Bank

Au 31 décembre 2015, le ratio de solvabilité s'établit à 15,97% en progression de 0,32 pts par rapport à 2014. Cette évolution couvre l'accroissement des fonds propres prudentiels de 8,1% ainsi que la hausse de 6,0% du total des actifs pondérés.

[13] Y compris les intérêts courus non échus

Aussi, le ratio de solvabilité sur base consolidée s'établit à 16,35% comparativement à 14,4% en 2014 en raison de l'augmentation de 8% des risques pondérés suite à la hausse du portefeuille des prêts et créances ainsi que l'augmentation de 22 % des fonds propres admissible.

f. Le ratio de liquidité de CIH Bank

En Kdh	2014[E]	2015	Var
Valeur totale de l'encours d'actifs très liquides	**4 304 624**	**5 240 721**	**21,70%**
Total sorties de trésorerie	*3 720 934*	*4 432 259*	*19,10%*
Total entrées de trésorerie	*718 552*	*1 290 402*	*79,60%*
Total sorties nettes de trésorerie	**3 002 383**	**3 141 857**	**4,60%**
LCR*	**143,37%**	**166,80%**	**+23,43 pts**

**Méthode de Calcul de BAM*
Source : CIH Bank

A fin 2015, le LCR s'est établit à 166,80% en forte progression de 23,43 pts par rapport à 2014. Cette amélioration est due essentiellement à l'appréciation du matelas des actifs très liquides qui s'établit à 5,2 Gdh en 2015, l'accroissement de l'encours des créances sur la clientèle échéant dans un mois ainsi que la poursuite de la politique agressive de collecte des ressources sur la clientèle.

II.4. Engagements hors bilan de CIH Bank

En Kdh	2014	2015	Var
Engagements donnés	**4 298 052**	**6 155 186**	**43,20%**
Engagements de financement donnés	3 678 060	4 592 001	24,80%
Engagements de garantie donnés	619 992	1 563 185	> 100,00%
Engagements reçus	**5 212 626**	**6 115 499**	**17,30%**
Engagements de financement reçus	-	550 000	NA
Engagements de garantie reçus	5 212 626	5 565 499	6,80%

Source : CIH Bank

A fin 2015, les engagements donnés s'établissent à 6 155,1 Mdh contre 4 298,0 Mdh à fin 2014 soit une progression de 43,2% sur la période qui couvre :

- une progression de 24,8% des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle et des établissements de crédit, principalement des ouvertures de crédits confirmés ;
- une hausse des engagements de garantie donnés qui s'établissent à 1 563,1 Mdh en 2015 contre 619,9 Mdh en 2014 (principalement des cautions et garanties en faveur de l'administration publique).

Concernant les engagements reçus, ils atteignent 6 115,4 Mdh à fin 2015 contre 5 212,6 Mdh à fin 2014 soit une progression de 6,8% en raison de l'augmentation des Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers.

II.5. Analyse du tableau des flux de trésorerie

En Kdh	2014	2015	Var
Résultat avant impôts	**783 546**	**839 482**	**7,10%**
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	426 198	485 721	**14,00%**
Dotations nettes pour dépréciation des actifs des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	91	11 019	>100,00%
Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	-32 430	-9 963	69,30%
Dotations nettes aux provisions	-9 811	29 048	NS
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-25 203	-26 042	-3,30%
Perte nette/gain net des activités d'investissement	12 402	-88 930	NS
Produit des activités de financement	-8 341	-23 231	-178,50%
Autres mouvements	-33 316	-59 827	-79,60%
Eléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	**329 590**	**317 795**	**-3,60%**
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés	-488 377	-1 601 788	-228,00%
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-559 923	1 522 511	NS
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	1 076 550	297 930	-72,30%
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	177 522	123 263	-30,60%
Impôts versés	-243 895	-304 413	-24,80%
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	**-38 122**	**37 502**	**NS**
Flux net de trésorerie générés par l'activité opérationnelle	**1 075 014**	**1 194 779**	**11,10%**
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-1 236 592	-342 959	72,30%
Flux liés aux immeubles de placements	-	-	NA
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-837 874	-671 139	19,90%
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	**-2 074 466**	**-1 014 098**	**51,10%**
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-415 021	-386 189	6,90%
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	1 496 999	301 635	-79,90%
Flux net de trésorerie lie aux opérations de financement	**1 081 978**	**-84 554**	**NS**
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**82 526**	**96 127**	**16,50%**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**2 441 999**	**2 524 525**	**3,40%**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**2 524 525**	**2 620 651**	**3,80%**
variation de la trésorerie nette	**82 526**	**96 127**	**16,50%**

Source : CIH Bank

Le solde de trésorerie à fin 2015 s'établit à 2 620,6 Mdh contre 2 524,5 Mdh à fin décembre 2014 soit une augmentation de 3,8% sur la période. Cet accroissement couvre :

- La hausse des flux nets de trésorerie générés par les opérations d'investissement suite à l'appréciation des flux liés aux actifs financiers et aux participations ;
- La hausse des flux net de trésorerie générés par l'activité opérationnelle de 3 820,5 Mdh suite principalement à l'effet combiné de :
  - La hausse des flux liés aux opérations avec la clientèle ;
  - La baisse des flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés ;
  - La baisse des flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers.
- La baisse des flux nets de trésorerie générés par les opérations de financement suite à la dépréciation de l'encours des titres de créances émis.

III. ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDÉS IFRS S1 2015-S1 2016

III.1. Périmètre de consolidation

En juin 2016, Le FPCT Crédilog 2 est sorti du périmètre de consolidation du groupe suite à sa liquidation par anticipation en 2014.

Par ailleurs, la banque participative QMB Company est entrée au périmètre du Groupe et est intégrée globalement avec une participation de 40%.

Le périmètre de consolidation du Groupe CIH Bank comprend donc les entités suivantes :

Dénomination sociale	Pays	déc-15		juin-16		Méthode de consolidation
		% intérêts	% de contrôle	% intérêts	% de contrôle	
CIH	Maroc	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Consolidante
CIH Courtage	Maroc	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Intégration globale
Maghreb Titrisation	Maroc	24,33%	24,33%	24,33%	24,33%	Mise en équivalence
Maroc Leasing	Maroc	34,01%	34,01%	34,01%	34,01%	Mise en équivalence
Sofac	Maroc	66,28%	66,28%	66,28%	66,28%	Intégration globale
Sofassur	Maroc	66,28%	66,28%	66,28%	66,28%	Intégration globale
Tivoli	Maroc	89,36%	89,36%	89,36%	89,36%	Intégration globale
QMB Company[14]	Maroc	N/A	N/A	40,00%	100,00%	Intégration globale
Crédilog 3	Maroc	N/A	N/A	N/A	N/A	Intégration globale
Crédilog 4	Maroc	N/A	N/A	N/A	N/A	Intégration globale

Source : CIH Bank

[14] En vertu d'un pacte d'actionnaire, le CIH Bank dispose de la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale QMB. Ainsi et en dépit de sa participation de 40% le CIH Bank contrôle l'entité QMB qu'elle consolide par intégration globale.

III.2. Analyse du compte de résultat consolidé IFRS

Le tableau suivant présente l'évolution des principaux agrégats du compte de résultat consolidé IFRS de CIH Bank sur le premier semestre 2015 ainsi que le premier semestre 2016 :

En Kdh	S1 2015	S1 2016	Var
Intérêts et produits assimilés	1 212 328	1 178 825	-2,80%
Intérêts et charges assimilées	489 769	446 955	-8,70%
MARGE D'INTERET	**722 558**	**731 870**	**1,30%**
Commissions (produits)	102 694	134 617	31,10%
Commissions (charges)	12 266	7 022	-42,80%
MARGE SUR COMMISSIONS	**90 428**	**127 595**	**41,10%**
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	5	59	NS
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	8 046	9 358	16,30%
Produits des autres activités	266 399	264 472	-0,70%
Charges des autres activités	222 843	220 526	-1,00%
PRODUIT NET BANCAIRE	**864 593**	**912 828**	**5,60%**
Charges générales d'exploitation	461 416	489 687	6,10%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	53 991	60 757	12,50%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**349 186**	**362 384**	**3,80%**
Coût du risque	64 756	105 792	63,40%
RESULTATS D'EXPLOIATATION	**284 430**	**256 592**	**-9,80%**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	17 514	10 724	-38,80%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2 148	17 130	>100,00%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	0	0	NA
RESULTAT AVANT IMPÔT	**304 092**	**284 445**	**-6,50%**
Impôt sur les résultats	109 039	101 566	-6,90%
RESULTAT NET	**195 053**	**182 879**	-6,20%
Intérêts minoritaires	4 664	2 374	-49,10%
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	**190 389**	**180 505**	**-5,20%**

Source : CIH Bank

a. Produit net bancaire

En Kdh	S1 2015	S1 2016	Var
Intérêts et produits assimilés	1 212 328	1 178 825	-2,80%
Intérêts et charges assimilées	489 769	446 955	-8,70%
MARGE D'INTERET	**722 558**	**731 870**	**1,30%**
Commissions (produits)	102 694	134 617	31,10%
Commissions (charges)	12 266	7 022	-42,80%
MARGE SUR COMMISSIONS	**90 428**	**127 595**	**41,10%**
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	5	59	NS
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	8 046	9 358	16,30%
Produits des autres activités	266 399	264 472	-0,70%
Charges des autres activités	222 843	220 526	-1,00%
PRODUIT NET BANCAIRE	**864 593**	**912 828**	**5,60%**

Source : CIH Bank

Le PNB consolidé du groupe CIH Bank affiche une progression de 5,6% à 913 Mdh contre 864 Mdh en juin 2015. Cette évolution recouvre :

- Un accroissement de 1,3 % à 732 Mdh de la marge d'intérêt. Les intérêts et produits assimilés affichent une baisse de 33 Mdh soit -2,8%, cette baisse est compensée par la diminution des intérêts et charges assimilée de 43 Mdh soit -8,7% ;
- Une augmentation de 41,1% à 127 Mdh de la marge sur commissions. Cette augmentation s'explique principalement par une nette évolution des commissions (produits) avec 32 Mdh, liée principalement à la contribution de SOFAC.

Dans le détail, les produits et charges d'intérêts du groupe CIH Bank se présentent comme suit :

En Kdh	S1 2015	S1 2 016	Var
Sur opérations avec les établissements de crédits	14 924	13 119	-12,10%
Sur opérations avec la clientèle	1 124 285	1 117 445	-0,60%
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	0	3 215	NA
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance	72 468	44 484	-38,60%
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	0	0	NA
Sur opérations de crédit bail	649	561	-13,60%
Autres intérêts et produits assimilés	0	0	NA
PRODUITS D'INTERETS	**1 212 328**	**1 178 825**	**-2,80%**
Sur opérations avec les établissements de crédits	47 915	32 945	-31,20%
Sur opérations avec la clientèle	199 569	203 854	2,10%
Actifs financiers disponibles à la vente	9 947	15 819	59,00%
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	968	465	-52,00%
Sur dettes représentées par titres	209 863	168 640	-19,60%
Sur dettes subordonnées	20 998	25 232	20,20%
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	0	0	NA
Sur opérations de crédit bail	509	0	-100,00%
Autres intérêts et produits assimilés	0	0	NA
CHARGES D'INTERETS	**489 769**	**446 955**	**-8,70%**

Source : CIH Bank

Les produits d'intérêt du Groupe CIH Banque affichent une légère baisse de 2,8% à 1 179 Mdh comparativement à 1 212 Mdh en juin 2015, en raison principalement de la baisse des intérêts sur les Bons Du Trésor. De leur part, les produits d'intérêts vis-à-vis de la clientèle baissent de 7 Mdh soit 0,60% en raison principalement de la baisse des intérêts sur les créances en souffrance.

Pour leur part, les charges d'intérêts du Groupe CIH Bank baissent de 8,7% pour s'établir à 447 Mdh contre 490 Mdh en juin 2015. Cette variation couvre :

- Le recul de 31,2% à 33 Mdh des charges d'intérêts sur opération avec les établissements de crédits en raison de la baisse des taux d'intérêts des opérations réalisées en 2016 ;
- La charge d'intérêt en baisse de 19,6%, relative aux dettes représentées par titres, notamment suite à la baisse de l'encours des bons HBM.

Cette performance tire profit des bonnes réalisations de la banque ainsi que de la contribution des différentes filiales en juin 2016 :

- Croissance du PNB de l'activité bancaire de 24 Mdh ;
- Appréciation du PNB des SFS dont 32 Mdh de contribution SOFAC.

Par entité, la contribution au PNB du Groupe CIH Bank se présente comme suit :

Contribution	PNB Consolidé		Evolution	
	S1 2015	S1 2016	en Kdh	en %
CIH Bank SA	770 816	795 143	24 327	3,20%
SOFAC	126 634	158 923	32 289	25,50%
CIH courtage	14 097	15 307	1 211	8,60%
SOFASSUR	5 128	7 894	2 767	54,00%
LE TIVOLI	819	1 283	465	56,80%

Source : CIH Bank

b. Résultat brut d'exploitation

En Kdh	S1 2015	S12016	Var
PRODUIT NET BANCAIRE	**864 593**	**912 828**	5,60%
Charges générales d'exploitation	461 416	489 687	6,10%
Charges de personnel	*256 765*	*268 871*	4,70%
Impôts et taxes	*16 316*	*14 395*	-11,80%
Services extérieurs et autres charges	*188 335*	*206 422*	9,60%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	53 991	60 757	12,50%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**349 186**	**362 384**	3,80%
Cœfficient d'exploitation	**59,6%**	**60,3%**	1,2 pts

Source : CIH Bank

Au terme du premier semestre 2016, le résultat brut d'exploitation s'améliore de 3,8% à 362 Mdh comparativement à 349 Mdh à juin 2015. Cette variation s'explique par :

- L'appréciation de 5,6% du PNB soit +49 Mdh;
- La progression des charges générales d'exploitation de 6,1% à 489 Mdh en 2016 contre 461 Mdh en 2015 tirée par la contribution de CIH Bank SA dont notamment :

- La progression des services extérieurs et autres charges de 18 Mdh qui porte principalement sur les charges relatives à QMB ;
- La hausse de 12 Mdh des charges de personnel. ;

- La hausse de 12,5% des dotations aux amortissements et aux dépréciations qui augmentent à 61 Mdh en juin 2016 contre 54 Mdh en juin 2015.

Le coefficient d'exploitation ressort ainsi à 60,3% en juin 2016 contre 59,6% en juin 2015.

c. Coût du risque

En Kdh	S1 2015	S1 2016	Var
Dotations aux provisions (1)	**224 074**	**220 950**	-1,40%
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	222 304	219 629	-1,20%
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	0	0	NA
Provisions pour risques et charges	1 770	1 320	-25,40%
Reprise de provisions (2)	**143 001**	**110 179**	-23,00%
Reprise de provisions pour dépréciation des prêts et créances	141 084	107 161	-24,00%
Reprise de provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance	0	0	NA
Reprise de Provisions pour risques et charges	1 916	3 018	57,50%
Variation des provisions (1) – (2)	**81 073**	**110 771**	36,60%
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	1 572	10 412	>100,00%
Récupération sur prêts et créances amorties	-17 890	-15 391	-14,00%
Coût du risque	**64 756**	**105 792**	63,40%
Taux du coût du risque*	**0,18%**	**0,29%**	+ 0.11 pbs

Source : CIH Bank

**Taux du coût du risque=Coût du risque/créances Brutes nettes d'agios réservés*

Au terme du premier semestre 2016, le coût du risque s'établit à 106 Mdh contre 64 Mdh en juin 2015 faisant ressortir un taux du coût de risque de 0,29%. Cette évolution provient à la fois de celle du coût de risque de CIH Bank SA sur base individuelle qui représente environ le tiers de la variation, le reste est composé de l'impact de l'application de normes IAS/IFRS ainsi que de la consolidation.

Par ailleurs, il convient de signaler que l'activité risque de la banque peut être scindée en deux partie : une lié à l'activité récurrente avec des dotations et des reprises stables d'une année à l'autre et l'autre liées aux anciennes affaires couvertes à 100% ou totalement radiées et qui impactent le coût du risque à travers des reprises ou des récupérations sur créances amorties. En dépit du potentiel toujours conséquent sur cette seconde partie, la réalisation dans le temps peut varier d'une année à une autre.

Dans le détail, la variation du coût de risque entre juin 2015 et juin 2016 couvre :

- Les dotations aux provisions pour dépréciation des prêts et créances sur la période demeurent quasi stables pour s'établir à 219 Mdh en juin 2016 contre 222 Mdh en juin 2015;
- La baisse des reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances de 24,0% ;
- La hausse de 9 Mdh en juin 2016 des pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées ;
- La baisse des récupérations sur prêts et créances amorties de 14,0%.

Les taux de créances en souffrance ainsi que les taux de couverture se présentent comme suit :

En Kdh	2015	S1 2016	Var
Créances en souffrance (brutes nettes d'agios réservés)	2 432 959	2 622 407	7,80%
Taux de créances en souffrance (*)	6,90%	7,30%	40 pb
Taux de couverture (**)	63,00%	62,90%	-0,1 pb

(*) Taux de créances en souffrance = Créances en souffrance bruts nets d'agios réservés/Créances sur la clientèle nets d'agios réservés
(**) Taux de couverture = Provisions pour dépréciation / Créances en souffrance bruts

Source : CIH Bank

Le taux de créances en souffrance au premier semestre 2016 a connu une évolution à 7,3% contre 6,9% à fin 2015 en raison de la hausse des créances en souffrances de 7,8%. De son côté, le taux de couverture à fin juin 2016 demeure quasi stable et s'établit à 62,9%.

d. Résultat d'exploitation

En Kdh	S1 2015	S1 2016	Var
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**349 186**	**362 384**	3,80%
Coût du risque	64 756	105 792	63,40%
RESULTAT D'EXPLOITATION	**284 430**	**256 592**	-9,80%

Source : CIH Bank

Le résultat d'exploitation s'établit à 257 Mdh à fin juin 2016 comparativement à 284 Mdh en juin 2015 affichant une baisse de 9,8% en raison de la hausse du coût du risque de 41 Mdh.

e. Résultat net

En Kdh	S1 2015	S1 2016	Var
RESULTATS D'EXPLOITATION	**284 430**	**256 592**	-9,80%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	17 514	10 724	-38,80%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2 148	17 130	> 100 %
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-	NA
RESULTAT AVANT IMPÔT	**304 092**	**284 445**	-6,50%
Impôt sur les résultats	109 039	101 566	-6,90%
RESULTAT NET CONSOLIDE	**195 053**	**182 879**	-6,20%
Intérêts minoritaires	4 664	2 374	-49,10%
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	**190 389**	**180 505**	-5,20%

Source : CIH Bank

Le résultat net part du groupe du groupe CIH Bank s'établit à 181 Mdh enregistrant une variation à la baisse de 5,2% comparativement à 190 Mdh en juin 2015. Cette baisse s'explique principalement par l'effet combiné de :

- Le résultat d'exploitation s'établit à 257 Mdh à juin 2016 comparativement à 284 Mdh en juin 2015 affichant une baisse de -9,8% Mdh, en raison de la hausse du coût du risque de 41 Mdh;
- La baisse des intérêts minoritaires qui s'établissement à 2 Mdh en juin 2016.

f. Rentabilité des fonds propres et des actifs

Rentabilité	S1 2015	S1 2016	Var
ROAE	**4,4%**	**4,0%**	**- 0,4 pb**
ROA	**0,4%**	**0,4%**	**-**

(*)Return On Average Equity (ROAE) = Résultat Net /(moyenne((Fonds Propres- Résultat Net)N ; ((Fonds Propres- Résultat Net)N-1))
(**) Return On Assets (ROA) = Résultat Net / Total Actifs
Source : CIH Bank - Sur base annuelle

A fin juin 2016, la rentabilité des actifs du groupe CIH Bank demeure stable. Contrairement à la rentabilité des capitaux propres qui baisse de 40 pb sur la période, passant ainsi de 4,4 % en juin 2015 à 4,0 % en juin 2016.

III.3. Analyse du bilan consolidé IFRS

Analyse des emplois

Le tableau suivant présente l'évolution des principaux agrégats de l'actif consolidé IFRS de CIH Bank sur le premier semestre 2015 ainsi que le premier semestre 2016 :

En Kdh	2015	S1 2016	Var
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 188 474	1 684 483	-23,00%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	134 981	NA
Actifs financiers disponibles à la vente	575 200	948 149	64,80%
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 175 532	1 299 085	10,50%
Prêts et créances sur la clientèle	33 746 086	34 687 191	2,80%
Placements détenus jusqu'à leur échéance	3 217 955	1 900 640	-40,90%
Actifs d'impôt exigible	317 648	197 250	-37,90%
Actifs d'impôt différé	0	4 950	NA
Comptes de régularisation et autres actifs	783 431	1 219 598	55,70%
Participations dans des entreprises mises en équivalence	583 511	577 907	-1,00%
Immeubles de placement	915 104	969 778	6,00%
Immobilisations corporelles	1 058 173	1 077 702	1,80%
Immobilisations incorporelles	171 822	193 612	12,70%
Écarts d'acquisition	174 884	174 884	NS
Total de l'Actif	**44 907 820**	**45 070 208**	**0,36%**

Source : CIH Bank

a. Valeur en caisse, Banque Centrale, Trésor Public services des chèques postaux

En Kdh	2015	S1 2016	Var
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	**2 188 474**	**1 684 483**	**-23,00%**

Source : CIH Bank

Le poste Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux affiche une baisse de 23,0% à fin juin 2016 pour s'établir à 1 684 Mdh contre 2 188 Mdh en juin 2015.

b. Actif financier disponible à la vente

En Kdh	2015	S1 2016	Var
Total Brut	**777 040**	**1 149 964**	**48,00%**
Dont gains et pertes latents	*5 671*	*6 783*	**19,60%**
Dont provisions pour dépréciation	*201 839*	*201 815*	**NS**
Total Net	**575 200**	**948 149**	**64,80%**
Dont Titres à revenus variables	**561 459**	**675 473**	**20,30%**
Cotés	23 635	124 842	**> 100%**
Non cotés	537 825	550 630	**2,40%**
Dont Titres à revenus fixes	**0**	**257 172**	**NA**
Cotés	0	0	**NA**
Non cotés	0	257 172	**NA**
Dont Autres (parts OPCVM)	**13 741**	**15 504**	**12,80%**

Source : CIH Bank

Les actifs financiers disponibles à la vente totalisent 948 Mdh à fin juin 2016 contre 575 Mdh à fin 2015. La progression de 64,8% couvre :

- La hausse de 257 Mdh en juin 2016 des titres à revenus fixes non cotés ;
- La hausse de 12,8% des autres titres dont parts OPCVM ;
- La hausse de 20,3% des titres à revenus variables.

c. Prêts et créances sur les établissements de crédit

En Kdh	2015	S1 2016	Var
A vue	902 461	771 539	**-14,50%**
A terme	273 347	527 843	**93,10%**
Total Brut	**1 175 807**	**1 299 382**	**10,50%**
Dépréciation	275	297	8,00%
Total Net	**1 175 532**	**1 299 085**	**10,50%**

Source : CIH Bank

L'encours des prêts et créances sur les établissements de crédits s'est apprécié de 10,5% passant de 1 175 Mdh en 2015 à 1 299 Mdh en juin 2016. Cette variation s'explique principalement par l'appréciation des prêts et créances à terme sur les établissements de crédit.

d. Créances sur la clientèle

En Kdh	2015	S1 2016	Var
Crédits de trésorerie	2 560 748	2 764 976	**8,00%**
Crédits à la consommation	3 270 825	3 472 013	**6,20%**
Crédits à l'équipement	1 039 336	1 188 247	**14,30%**
Crédits immobiliers	24 136 406	24 295 221	**0,07%**
Autres[15]	1 612 899	1 761 709	**9,20%**
Créances saines (A)	**32 620 213**	**33 482 165**	**2,60%**
Créances en souffrance (B)	2 443 684	2 622 407	**7,30%**
Provisions (C)	1 317 811	1 417 382	7,60%
Prêts et créances sur la clientèle	**33 746 086**	**34 687 191**	**2,80%**

Source : CIH Bank

[15] Ce poste englobe les valeurs reçus en pension de la clientèle, diverses créances sur la clientèle ainsi que les créances en instance sur moyens de paiement.

Créances sur la clientèle en Kdh	S1 2016	
	Saines	En souffrances
CIH Bank SA	27 836 027	2 126 408
SOFAC	4 323 174	496 000
CIH courtage	2 337	
SOFASSUR	2 236	
LE TIVOLI	1 739	
CREDILOGS	1 316 653	
Total créances sur la clientèle	**33 482 165**	**2 622 407**

Source : CIH Bank

Structure de l'encours sain en %	2015	S1 2016
Crédits de trésorerie	7,9%	8,3%
Crédits à la consommation	10,0%	10,4%
Crédits à l'équipement	3,2%	3,5%
Crédits immobiliers	74,0%	72,6%
Autres	4,9%	5,3%
Total créances sur la clientèle	**100%**	**100%**

Source : CIH Bank

A fin juin 2016, les prêts et créances sur la clientèle enregistrent une progression de 2,8% passant de 33,7 Gdh en 2015 à 34,6 Gdh.

Cette progression couvre :

- La hausse de 8,0% des crédits de trésorerie qui s'établissent à 2 765 Mdh en juin 2016 contre 2 561 Mdh à fin 2015 ;
- L'accroissement de 6,2% des crédits à la consommation qui atteignent 3 472 Mdh en juin 2016 contre 3 270 Mdh en 2015 ;
- L'évolution de 14,3% des crédits à l'équipement qui s'établissent à 1 188 Mdh en juin 2016 contre 1 039 Mdh en décembre 2015 ;
- L'augmentation de 9,2% des autres crédits enregistrant 1 762 Mdh contre 1 612 Mdh à fin 2015 ;
- Une légère hausse de 0,07% des crédits immobiliers pour s'établir à 24 295 Mdh contre 24 136 Mdh à fin 2015 ;
- La hausse de l'encours des créances en souffrance et l'accroissement de la dépréciation respectivement de 7,3% et 7,6%.

Poursuivant sa politique de diversification, la part des crédits immobiliers de CIH Bank ressort en baisse avec 72,6% en 2016 contre 74,0% une année auparavant au profit des autres crédits hors immobilier.

e. Comptes de régularisation et autres actifs

En Kdh	2015	S1 2016	Var
Comptes de régularisation et autres actifs	**783 431**	**1 219 598**	**55,70%**

Source : CIH Bank

En juin 2016, les comptes de régularisation et autres actifs progressent de 55,7% pour s'établir à 1 219 Mdh contre 783 Mdh en 2015. Cette augmentation provient principalement de l'évolution des créances sur l'Etat (ristournes à recouvrer).

f. Participations dans les entreprises mises en équivalence

En Kdh	2015	S1 2016	Var
Participations dans des entreprises mises en équivalence	**583 511**	**577 907**	**-1,00%**

Source : CIH Bank

En juin 2016, les participations dans des entreprises mises en équivalence demeurent quasi stables s'établissant à 578 Mdh contre 583 Mdh en 2015.

g. Immobilisations

En Kdh	2015	S1 2016	Var
Immeubles de placement	915 104	969 778	6,00%
Immobilisations corporelles	1 058 173	1 077 702	1,80%
Immobilisations incorporelles	171 822	193 612	12,70%
Immobilisations	**2 145 099**	**2 241 092**	**4,50%**

Source : CIH Bank

En juin 2016, les immobilisations de CIH Bank progressent de 4,5% et s'établissent à 2 241 Mdh contre 2 145 à fin 2015. Les immeubles de placement progressent de 6,0% soit un accroissement de 55 Mdh.

Analyse des ressources

Le tableau suivant présente l'évolution des principaux agrégats du passif consolidé IFRS de CIH Bank sur le premier semestre 2015 ainsi que le premier semestre 2016 :

En Kdh	2015	S1 2016	Var
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	12	12	0,00%
Dettes envers les établissements de crédit assimilés	2 797 145	2 946 763	5,30%
Dettes envers la clientèle	25 074 822	26 022 582	3,80%
Titres de créance émis	9 218 916	8 218 204	-10,90%
Passifs d'impôt exigible	294 619	105 809	-64,10%
Passifs d'impôt différé	97 758	99 120	1,40%
Comptes de régularisation et autres passifs	1 168 044	1 605 647	37,50%
Provisions	210 270	216 117	2,80%
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	1 043 332	1 020 841	-2,20%
Capitaux propres	5 002 901	4 835 113	-3,40%
Capitaux propres part du groupe	4 871 357	4 680 462	-3,90%
Capital et réserves liées	*2 660 809*	*2 660 809*	*0,00%*
réserves consolidées	*1 685 355*	*1 832 365*	*8,70%*
Gains ou pertes latents ou différés	*5 671*	*6 783*	*19,60%*
Résultat de l'exercice	*519 523*	*180 505*	*-65,30%*
Intérêts minoritaires	*131 544*	*154 651*	*17.60%*
Total du Passif	**44 907 820**	**45 070 208**	**0,36%**

Source : CIH Bank

a. Dette envers les établissements de crédit

En Kdh	2015	S1 2016	Var
Comptes ordinaires créditeurs	38 423	184 782	> 100%
Valeurs données en pension	0	0	NA
Emprunts de trésorerie	400 000	657 794	64,40%
Emprunts financiers	2 296 998	2 049 214	-10,80%
Autres dettes	47 929	32 680	-31,80%
Intérêts courus à payer	13 795	22 293	61,60%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	**2 797 145**	**2 946 763**	**5,30%**

Source : CIH Bank

Au terme du premier semestre 2016, l'encours des dettes envers les établissements de crédit et assimilés s'est apprécié de 5,3% pour s'établir à 2 947 Mdh contre 2 797 Mdh à fin 2015. En effet, aucune opération de pension n'a été réalisée avec Bank Al Maghrib au 30 juin 2016.

D'autre part, les autres dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont baissé de 31,8% passant de 48 Mdh en 2015 à 33 Mdh en juin 2016.

b. Dettes envers la clientèle

En Kdh	2015	S1 2016	Var
Comptes à vue créditeurs	13 347 207	13 919 277	4,30%
Comptes d'épargne	4 155 181	4 292 172	3,30%
Dépôts à terme	4 820 731	4 930 591	2,30%
Autres comptes créditeurs	1 467 990	1 720 454	17,20%
Intérêts courus à payer	56 497	61 160	8,30%
Autres dettes envers la clientèle	1 227 217	1 098 929	-10,50%
[16]Dettes envers la clientèle	**25 074 822**	**26 022 582**	**3,80%**

Source : CIH Bank

Structure en %	2015	S1 2016
Comptes à vue créditeurs	53,2%	53,5%
Comptes d'épargne	16,6%	16,5%
Dépôts à terme	19,2%	18,9%
Autres comptes créditeurs	5,9%	6,6%
Intérêts courus à payer	0,2%	0,2%
Autres dettes envers la clientèle	4,9%	4,2%
Total dettes envers la clientèle	**100%**	**100%**

Source : CIH Bank

Les dettes envers la clientèle s'inscrivent en hausse de 3,8% pour s'établir à 26 022 Mdh à fin juin 2016 contre 25 075 Mdh à fin 2015. Cette progression tire profit de l'appréciation de l'encours des dépôts de la banque de détail et couvre :

- L'appréciation de 4,3% des dépôts à vue à 13 919 Mdh à fin juin 2016 contre 13 347 Mdh en 2015 ;
- La progression de 3,3% à 4 292 Mdh des comptes d'épargne contre 4 155 Mdh en 2015 ;
- L'augmentation de 2,3% des dépôts à terme passant de 4 820 Mdh en 2015 à 4 931 Mdh en juin 2016. Ils représentent désormais 18,9% des dettes envers la clientèle;

[16] Y compris intérêts courus non échus

- La baisse de 10,5% des autres dettes envers la clientèle qui s'établissent à 1 099 Mdh en raison de la baisse de l'encours des créances titrisées;
- L'augmentation de 17,2% des autres comptes créditeurs soit 1 720 Mdh contre 1 468 en 2015.

Par ailleurs la structure des dettes envers la clientèle demeure quasi stable.

c. Titres de créances émis

En Kdh	2015	S1 2016	Var
Titres de créances négociables	6 511 778	5 735 677	-11,90%
Emprunts obligataires	1 292 892	1 187 738	-8,10%
Autres dettes représentées par un titre	1 414 246	1 294 789	-8,40%
Titres de créance émis	**9 218 916**	**8 218 204**	**-10,9%**

Source : CIH Bank

A fin juin 2016, les titres de créance émis atteignent 8 218 Mdh contre 9 218 Mdh en 2015 soit une baisse de 10,9% sur la période.

L'encours des titres de créance négociables s'est déprécié de 11,9% et s'établit à 5 736 Mdh contre 6 512 Mdh à fin 2015 en raison de la baisse de l'encours des certificats de dépôt émis par rapport à 2015.

D'autre part, l'encours des emprunts obligataires et autres dettes représentés par un titre a baissé suite à l'amortissement normal des titres.

d. Provisions pour risques et charges

En Kdh	2015	S1 2016	Var
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	1 288	1 218	-5,50%
Provisions pour affaires sociales	15 114	14 667	-3,00%
Provisions pour autres risques et charges	38 490	41 381	7,50%
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	155 378	158 851	2,20%
Total provisions pour risques et charges	**210 270**	**216 118**	**2,80%**

Source : CIH Bank

Au terme du premier semestre 2016, les provisions pour risques et charges enregistrent une hausse de 2,8% pour s'établir à 216 Mdh contre 210 Mdh en juin 2015. Cette variation est, liée principalement à la progression de 2,2% des provisions pour pensions de retraite et obligations similaires avec une hausse de 3,5 Mdh ainsi que de la variation de 7,5% des provisions pour autres risques et chargent qui progressent de 2,9 Mdh. Cette rubrique est constituée essentiellement de la couverture, par principe de prudence, de certains suspens débiteurs dont l'analyse et la qualification est en cours conformément au dispositif de contrôle comptable, ainsi que de divers litiges en cours.

e. Fonds propres

En Kdh	2015	S1 2016	Var
Capital et réserves liées	2 660 809	2 660 809	NS
réserves consolidées	1 685 355	1 832 365	8,70%
Gains ou pertes latents ou différés	5 671	6 783	19,60%
Résultat de l'exercice	519 523	180 505	-65,30%
Intérêts minoritaires	131 544	154 651	17,60%
Capitaux propres part du groupe	**4 871 357**	**4 680 462**	**-3,90%**
Capitaux propres	**5 002 901**	**4 835 113**	**-3,40%**

Source : CIH Bank

Les fonds propres consolidés totalisent 4 835 Mdh en baisse de 3,4% comparativement à l'année 2015 en raison principalement de la baisse du résultat.

f. Le ratio de solvabilité de CIH Bank (Base sociale)

En Mdh	2015	S1 2016	Var
Fonds propres prudentiels (A)	3 816	3 837	0,60%
Total des actifs pondérés (B)	23 895	24 390	2,10%
Ratio de solvabilité (A/B)	**15,97%**	**15,73%**	**- 0,24 pts**

Source : CIH Bank

A fin juin 2016, le ratio de solvabilité s'établit à 15,73% en baisse de 0,24 pts par rapport à 2015 tout en restant supérieur au minimum requis. Cette évolution couvre l'accroissement des fonds propres prudentiels de 0,6% ainsi que la hausse de 2,1% du total des actifs pondérés.

Aussi, le ratio de solvabilité sur base consolidée s'établit à 15,61% comparativement à 16,40% en 2015 en raison de l'augmentation de 6,0% des risques pondérés ainsi que l'augmentation de 1,2 % des fonds propres admissible.

g. Le ratio de liquidité de CIH Bank (Base sociale)

En Kdh	S1 2015	S1 2016	Var
Valeur totale de l'encours d'actifs très liquides	**3 278 048**	**3 870 902**	**18,10%**
Total sorties de trésorerie	4 139 967	*5 333 843*	*28,80%*
Total entrées de trésorerie	1 479 666	*1 396 872*	*-5,60%*
Total sorties nettes de trésorerie	**2 660 301**	**3 936 971**	**48,00%**
LCR	**148,09%**	**98,32%**	**-49,77 pts**

Source : CIH Bank

A fin juin 2016, le LCR s'est établit à 98,32% en recul de 49,77 pts par rapport à juin 2015, tout en restant à un niveau largement supérieur au minimum requis qui est de 60%.

Cette variation est due essentiellement à la poursuite de la politique agressive de collecte des ressources sur la clientèle, l'appréciation du matelas des actifs très liquides qui s'établit à 3,8 Gdh en juin 2016 ainsi que la baisse de l'encours des créances sur la clientèle échéant dans un mois.

III.4. Engagements hors bilan de CIH Bank

En Kdh	2015	S1 2016	Var
Engagements donnés	**6 155 186**	**6 067 743**	-1,40%
Engagements de financement donnés	4 592 001	4 628 143	0,80%
Engagements de garantie donnés	1 563 185	1 439 599	-7,90%
Engagements reçus	**6 115 499**	**6 174 018**	1,00%
Engagements de financement reçus	550 000	400 000	-27,30%
Engagements de garantie reçus	5 565 499	5 774 018	3,70%

Source : CIH Bank

En juin 2016, les engagements donnés s'établissent à 6 068 Mdh contre 6 155 Mdh à fin 2015 soit une diminution de 1,4% sur la période qui couvre :

- une baisse des engagements de garantie donnés de 7,9% soit -124 Mdh ;
- une progression de 0,8% des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle et des établissements de crédit, principalement des ouvertures de crédits confirmés.

Concernant les engagements reçus, ils atteignent 6 174 Mdh en juin 2016 contre 6 115 Mdh à fin 2015 soit une progression de 1.0%.

III.5. Analyse du tableau des flux de trésorerie

En Kdh	2015	S1 2016	Var
Résultat avant impôts	**839 482**	**284 445**	-66,10%
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations	485 721	248 384	-48,90%
corporelles et incorporelles	0	0	NA
Dotations nettes pour dépréciation des actifs des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	11 019	-453	< 100%
Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	-9 963	50 238	< 100%
Dotations nettes aux provisions	29 048	50 140	72,60%
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-26 042	-10 724	-58,80%
Perte nette/gain net des activités d'investissement	-88 930	-1 487	-98,30%
Produit des activités de financement	-23 231	-3 994	-82,80%
Autres mouvements	-59 827	-61 015	2,00%
Eléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	**317 795**	**271 090**	-14,70%
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés	-1 601 788	108 215	< 100%
Flux liés aux opérations avec la clientèle	1 522 511	-93 770	< 100%
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	297 930	-487 889	< 100%
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	123 263	-27 855	< 100%
Impôts versés	-304 413	-105 471	-65,40%
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	**37 502**	**-606 771**	< 100%
Flux net de trésorerie générés par l'activité opérationnelle	**1 194 779**	**-51 236**	< 100%
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-342 959	1 351 959	< 100%
Flux liés aux immeubles de placements	0	-57 528	NA
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-671 139	-288 833	-57,00%
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	**-1 014 098**	**1 005 597**	< 100%
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-386 189	-375 074	-2,90%
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	301 635	-997 701	< 100%
Flux net de trésorerie lie aux opérations de financement	**-84 554**	**-1 372 775**	> 100%

En Kdh	2015	S1 2016	Var
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**96 127**	**-418 414**	< 100%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**2 524 525**	**2 620 651**	3,80%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**2 620 651**	**2 202 238**	-16,00%
variation de la trésorerie nette	**96 127**	**-418 414**	**< 100%**

Source : CIH Bank

Le solde de trésorerie à juin 2016 s'établit à 2 202 Mdh contre 2 620 Mdh à fin décembre 2015 soit une baisse de 16,0% sur la période. Cette baisse de -418 Mdh est l'effet conjugué de :

- La hausse des flux nets de trésorerie générés par les opérations d'investissement 1 006 Mdh suite à l'appréciation des flux liés aux actifs financiers et aux participations ;
- La baisse des flux net de trésorerie générés par l'activité opérationnelle de -51 Mdh suite principalement à :
  - La baisse des flux liés aux opérations avec la clientèle ;
  - La baisse des flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers.
- La baisse des flux nets de trésorerie générés par les opérations de financement -1 373 Mdh suite principalement à la dépréciation de l'encours des titres de créances émis.

PARTIE VI. PERSPECTIVES

Avertissement

Les prévisions données ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de CIH Bank.

Dans le but de permettre à CIH Bank de connaître une croissance pérenne et sécurisée, la banque s'est inscrite dans la mise en œuvre d'une vision à moyen et long terme de son développement. Dans ce cadre, le Plan de développement triennal 2016-2020 prévoit de :

- Poursuivre le développement de la politique de proximité et le maintien du rythme d'ouverture des agences;
- Renforcer la proximité à travers une stratégie digitale soutenue et parfaitement intégrée au schéma de distribution conventionnelle ;
- Consolider le plan industriel de la banque ;
- Renforcer les synergies avec les filiales et le Groupe CDG ;
- Poursuivre le programme SMQ avec la certification d'autres Process et la généralisation des engagements de service SLA destinés à améliorer la qualité de service aux clients;
- Poursuivre sur la ligné d'une politique de communication innovante et différentiée;
- Poursuivre la stratégie de diversification de la banque vers les emplois aux entreprises tout en consolidant les parts de marché dans l'immobilier;
- Continuer l'amélioration des indicateurs de productivité et poursuivre l'amélioration de l'efficacité opérationnelle ;
- Lancer une filiale dédiée à abriter l'activité de banque participative ;
- Lancer une filiale dédiée à la gestion des Organismes de placement collectif immobilier (OPCI).

I. PLAN DE DÉVELOPPEMENT

Le plan de développement 2016-2020 est accompagné et soutenu par :

- Un plan d'ouvertures d'agences qui vise à poursuivre le développement de la politique de proximité avec un objectif de 100 nouvelles agences d'ici 2020 ;
- Un renforcement du rythme de croissance de son activité crédit ;
- Mise en place d'un nouveau programme d'émissions obligataires ainsi que le lancement des émissions OSH une fois la loi promulguée ;
- Un renforcement du dispositif des risques ;
- Un reengineering des process mettant le client au centre des processus. Cette démarche consiste à décongestionner l'agence de toutes les tâches ne nécessitant pas la présence du client et à industrialiser des processus back office pour une allocation optimale des ressources.
- La poursuite de la refonte du système d'information avec une bonne place de tout ce qui est attrait aux nouvelles technologies ;

Le plan de développement a été bâti avec des objectifs emplois tributaires des capacités de collecte des ressources clientèle et marché. Par conséquent, des actions ont été envisagées afin d'améliorer durablement la situation de liquidité de la banque, dont notamment :

- Collecter les Certificats de Dépôts de façon dynamique et souple en ajustement avec nos besoins ;

- Allonger les ressources par des Emprunts Obligataires et des OSH avec deux options :
    - Privilégier l'amélioration du profil de liquidité ;
    - Privilégier le PNB.
- Etudier le recours à des financements extérieurs ;
- La poursuite de la politique agressive de collecte des ressources sur la clientèle des particuliers (Comptes chèques et comptes d'épargne) considérée plus stable ;
- Le maintien du matelas des actifs réalisables avec un encours moyen de 3 Gdh.

II. OBJECTIFS DE RÉSULTAT

Les objectifs de résultat du Groupe CIH Bank pour 2016 et 2017 se déclinent comme suit :

Mdh	2015^{R}	2016^{E}	Var	2017^{P}	Var
PNB Consolidé	**1 790**	**1 853**	3,50%	**1 931**	4,20%
RN Consolidé	**535**	**521**	-2,70%	**542**	4,00%

Le PNB consolidé prévisionnel serait de 1 853 Mdh en 2016 en progression de 3,5% par rapport à 2015. Au terme du premier semestre 2016, le PNB consolidé s'établit à 913 Mdh, soit un taux de réalisation de plus de 49%, en ligne avec les prévisions annuelles,

Le résultat net prévisionnel serait de 521 Mdh en 2016 soit une variation à la baisse de 2,7% comparé à 2015. Au terme du premier semestre 2016, le résultat net consolidé s'établit à 183 Mdh en retrait par rapport aux prévisions annuelles.

En 2017, le PNB consolidé serait de 1 931 Mdh en progression de 4,2% par rapport à 2016 prévisionnel. De sa part, le Résultat Net prévisionnel serait de 542 Mdh en hausse de 4,0% par rapport à 2016 prévisionnel.

III. OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Le programme d'investissement pour la période 2015-2018 se présente comme suit :

Mdh	2015^{R}	2016^{E}	2017^{P}	2018^{P}
Logistique	**57**	**329**	**125**	**145**
Informatique	**88**	**88**	**53**	**47**

Pour 2016, CIH Bank prévoit un investissement de 417 Mdh, dont 21% en informatique et 79% en logistique pour la poursuite de l'extension et la mise à niveau des infrastructures et équipements du réseau commercial.

Pour 2017, CIH Bank estime un investissement de 178 Mdh, ventilé en 125 Mdh pour la logistique et 53 Mdh en Informatique et systèmes d'informations.

Pour 2018, l'investissement prévu par CIH Bank est de 192 Mdh, ventilé en 145 Mdh pour la logistique et 47 Mdh en Informatique et systèmes d'informations.

PARTIE VII. FACTEURS DE RISQUES

I. RISQUE DE CRÉDIT

On entend par risque de crédit, le risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de la banque.

Dans le cadre de la mise en place des méthodes avancées de calcul des risques de crédit, CIH Bank a élaboré :

- Un modèle de notation pour la promotion immobilière ;
- Un modèle de notation pour les entreprises ;
- Un modèle de sélection des bons payeurs pour la clientèle des professionnels ;
- Des modèles de scoring à l'octroi et des modèles de notation pour la clientèle Retail.

a. Principes de base régissant l'activité de crédit

L'activité de crédit à CIH Bank s'appuie sur les principes de base suivants :

- Respect de la réglementation et de la déontologie régissant l'activité de crédit ;
- Respect des normes internes et politiques de risques régissant l'octroi des crédits à la clientèle (quantum de financement, pourcentage d'endettement, taux de couverture par les garanties requises, etc.) ;
- Double regard en matière d'analyse des demandes de crédits grands comptes opéré par des structures indépendantes ;
- Recours aux systèmes de notation en tant qu'outils d'aide à la prise de décisions d'octroi et de tarification ;
- Collégialité dans la prise de décision d'octroi des crédits ;
- Double signature de tous les actes liés à la mise en place des crédits autorisés ;
- Contrôle, en central, des garanties reçues avant toute utilisation des nouveaux concours accordés.

b. Surveillance et pilotage du risque de crédit

Dispositif de suivi du risque de crédit

Le suivi du risque de crédit relève aussi bien des structures commerciales que de celles en charge de la gestion du risque.

En plus du suivi assuré au quotidien par les structures commerciales, un suivi en central est assuré par la Direction des Engagements d'une part et la Direction des Risques, d'autre part.

Des reportings sont régulièrement adressés au comité d'audit, au comité de management des risques et au comité de pilotage des risques de crédit.

Analyse du portefeuille des engagements

Répartition des encours de crédit par marché et par nature de crédit

La répartition de l'encours global des crédits par marchés de clientèle, au 30 juin 2016, reflète :

- Le positionnement stratégique de la banque autour du financement des besoins des particuliers et de la famille puisque les crédits aux particuliers représentent 59% du total des encours hors contentieux ;
- La forte concentration de l'activité de crédit à l'habitat, dans la mesure où les crédits à la production et à l'acquisition de logements représentent 77% des encours hors contentieux de la banque ;
- La bonne répartition des risques de crédit puisque l'encours de crédits aux particuliers représente plus de la moitié.

Dans le domaine de la promotion immobilière, les deux régions du Grand Casablanca et du Rabat et région concentrent plus de la moitié de l'encours global (PI hors contentieux) des crédits.

Qualité du portefeuille de crédit

Le volume global des créances en souffrance (CES) est en baisse continue depuis 2004. Il est passé en brut de 15 Milliards de Dirhams à fin 2004 à 2,71 milliards de Dirhams au 30 juin 2016.

Le taux de CES s'établit à 6,48% au 30 juin 2016 (en créances nettes d'agios réservés).

II. RISQUE OPÉRATIONNEL

a. Définition du risque opérationnel

Il s'agit des risques de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

b. Organisation de la gestion des risques opérationnels

Processus de gestion des risques opérationnels

Afin de cerner l'ensemble du périmètre relatif à la gestion des risques opérationnels, la banque a mis en place un progiciel dédié et a assuré des actions de conduite de changement pour les intervenants dans le processus de gestion de ces risques. Ce progiciel permet une gestion en workflow des déclarations d'incidents (agences et entités centrales), la formalisation des résultats des exercices d'autoévaluation et le suivi des plans d'actions correctives.

Les risques opérationnels font l'objet de couverture soit au niveau des provisions passif lorsque la probabilité de perte est manifeste et lorsque ces risques ne sont pas couverts dans le cadre d'un contrat d'assurance « Garantie global de banque ». Ce contrat est mis en place par la Banque pour couvrir les risques de détournements, de perte des biens, de falsifications, et de malveillances informatique.

Un reporting est adressé régulièrement au Comité Pilotage des Risques Opérationnels et au Comité Management des Risques ce qui permet une prise de décision sur les actions à mener pour la réduction des risques.

Le plan de Continuité des Activités

Le plan de continuité de l'activité est un plan d'action documenté, qui expose les procédures et les systèmes nécessaires pour poursuivre ou rétablir les opérations de l'établissement de façon planifiée en cas de perturbations opérationnelles.

Depuis sa conception initiale, le plan de continuité d'activité couvre aujourd'hui les processus vitaux de la banque. Il fait l'objet d'une mise à jour continue au regard des évolutions que connaissent les activités critiques de la Banque.

III. RISQUE DE MARCHÉ

a. Définition du risque de marché

On entend par risque de marché, les risques de pertes liées aux variations des prix du marché. Ils recouvrent :

- Les risques de taux et de position sur titres de propriété relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation ;
- Le risque de change et le risque sur produits de base encourus sur l'ensemble des éléments du bilan et du hors bilan, autres que ceux inclus dans le portefeuille de négociation.

b. Organisation de la gestion du risque de marché

Rôle de la Salle Des Marchés

La Salle des Marchés est en charge de la mise en œuvre de la politique de refinancement de la banque à travers le marché, de la gestion de la trésorerie et des portefeuilles titres de la banque et de la gestion de la couverture de la position de change.

Cette entité participe à l'élaboration de la stratégie de refinancement de la banque et elle est chargée de veiller au respect des limites et des ratios réglementaires relatifs à l'activité de la Salle des marchés.

Rôle de la Direction des Risques

La Direction des Risques est en charge de l'évaluation des Risques de Marché. A ce titre, elle décline la stratégie risque en politiques et limites sur les risques de marché et met en place les indicateurs de surveillance et de suivi.

IV. GESTION ACTIF-PASSIF

a. Evaluation des risques de taux d'intérêt et de liquidité

Evaluation du risque global de taux

La méthode d'évaluation du risque de taux d'intérêt utilisée par CIH Bank se base sur le calcul des gaps de taux fixe (tombées ressources à taux fixe moins tombées emplois à taux fixe) sur chaque maturité (1 mois, 2 mois, 3 mois, 6 mois, 1 an, 2 ans…15 ans et plus de 15 ans). Ces gaps sont ensuite actualisés.

La différence entre cette VAN calculée avec les taux actuels et la VAN calculée avec ces taux +100 pb permet de déduire la sensibilité du bilan aux variations des taux.

Une distinction est faite également entre la sensibilité CT (maturités inférieures à 1 an), la sensibilité MT (maturités entre 1 et 7 ans) et la sensibilité LT (maturités supérieures à 7 ans).

Il se dégage de l'application de cette méthode au 30 juin 2016, une sensibilité du bilan de la banque, à une variation de +1% de la courbe des taux, de -324 millions DH soit -8,44% des fonds propres réglementaires.

Evaluation du risque de liquidité

Le suivi du risque de liquidité est assuré via l'évaluation de la trésorerie immédiate et de la trésorerie prévisionnelle.

La gestion de la trésorerie immédiate (court terme) est assurée par la salle des marchés. Un tableau de bord quotidien est établi par le trésorier de la banque. Il permet de calculer le gap quotidien de la trésorerie en fonction de la réserve monétaire exigée, de notre solde chez BAM, des flux entrants et sortants des agences et de nos emprunts/prêts sur le marché monétaire.

La gestion de la liquidité (MLT) est assurée par l'entité ALM. Elle s'articule autour des axes suivants :

- Calcul des gaps de liquidité (encours des ressources moins encours des emplois) sur chaque maturité (1 mois, 2 mois, 3 mois, 6 mois, 1 an, 2 ans…15 ans et plus de 15 ans) ;
- Présentation, au comité ALM, du tableau de bord ALM incluant les gaps de liquidité ;

Ce dernier est obtenu en utilisant les tableaux d'amortissement des contrats pour les postes contractuels, et les règles d'écoulement de la liquidité pour les postes non contractuels.

b. Couverture des gaps de taux et de liquidité.

Le Comité ALM décide, en cas de besoin, des mesures à prendre afin d'atténuer les gaps de taux fixe et les gaps de liquidité et de respecter les limites ALM. Ces principales mesures sont les suivantes :

- Le lancement d'opérations de titrisation de prêts hypothécaires ;
- L'émission de certificats de dépôts ;
- Le lancement d'opérations d'emprunts obligataires subordonnés ou classiques ;
- L'utilisation du portefeuille des bons du trésor comme moyen de couverture (cession ou acquisition en fonction du besoin) ;
- Le changement de la structure du portefeuille des prêts et emprunts en matière de nature de taux et de durée des prêts ;
- Le recours à des lignes de financement auprès d'intermédiaires financiers ;
- La mise en place, le cas échéant, d'engagements de refinancement auprès des actionnaires de référence.

c. Suivi des risques de taux et de liquidité

Le suivi des risques de taux et de liquidité est assuré par le Comité ALM, à travers un Reporting trimestriel.

En outre, un suivi régulier de ces risques est assuré par la Direction des Risques. Ce suivi est renforcé par des limites d'exposition à ces risques et un système de reporting régulier.

Les données risques sont agrégées périodiquement afin que la Direction Générale et le Conseil d'Administration puissent disposer d'une vue globale de l'ensemble des risques de taux d'intérêt et de liquidité de CIH Bank. Ces données sont présentées au Comité ALM, au Comité Management des Risques et au Comité d'Audit.

V. RATIO DE SOLVABILITÉ ET ACTIFS PONDÉRÉS

Au 30 juin 2016, en application des dispositions de la circulaire 14/G/2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit, les fonds propres réglementaires de CIH Bank s'établissent à 3,84 milliards de dirhams, soit 3,26 milliards de dirhams au titre des fonds propres de catégorie 1 et 578 millions de dirhams au titre des fonds propres de catégorie 2. Rapportés aux risques pondérés au titre de l'ensemble des risques de la banque, le ratio de solvabilité s'établit à 15,73%.

a. Risque de crédit

En application de l'approche standard, les actifs pondérés au titre du risque de crédit à fin juin 2016 s'élèvent à 21 636 Mdh soit 89% de l'ensemble des risques rapportés aux fonds propres.

b. Risque de marché

Au vu de la situation arrêtée à fin juin 2016 de la position de change de la Banque, les exigences en fonds propres au titre du risque de marché sont nulles.

c. Risque opérationnel

En application de l'approche « indicateur de base », les actifs pondérés au titre du risque opérationnel représentent 2 755 Mdh au 30 juin 2016 pour une exigence en fonds propres de 220 Mdh.

PARTIE VIII. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

A la veille de la présente opération, CIH Bank ne fait l'objet d'aucun litige.

PARTIE IX. ANNEXES

I. ÉTATS DE SYNTHÈSES CONSOLIDÉS IFRS S1 2016, 2015, 2014 ET 2013

I.1. Principes comptables et méthodes d'évaluation

En application de la circulaire n° 56/G/2007 émise par Bank Al Maghrib en date du 08 octobre 2007, notamment l'article 2 relatif à la date d'entrée en vigueur du chapitre 4 « Etats financiers consolidés », les états financiers consolidés du Groupe CIH BANK sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS.

Pour établir et publier les présents états financiers consolidés, le Groupe CIH BANK applique:

- les dispositions du chapitre 4 du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) publié en date du 08 octobre 2007;
- le référentiel de l'IASB (International Accounting Standards Board), qui comprend :
  - les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs annexes et guides d'application ;
  - les interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretation Committee) et SIC (Standards Interpretation Committee).

Bases d'évaluation

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers de dirhams, arrondis au millier le plus proche. Ils sont établis sur la base des conventions de la juste valeur et du coût historique :

- Juste valeur : pour les actifs financiers à la juste valeur par résultat, actifs disponibles à la vente, et instruments dérivés.
- Coût : pour les autres actifs financiers tels que les prêts et créances et les dettes.
- Coût : pour les autres actifs et passifs non financiers, notamment les immeubles de placement et les immobilisations corporelles et incorporelles

Bases de présentation

Les états financiers du Groupe sont présentés en retenant le modèle IFRS préconisé par Bank Al Maghrib au niveau du chapitre 4 du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

Méthodes d'évaluation

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est définie sont amorties linéairement en fonction de leur propre durée d'utilité dès leur mise en service.

Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles portent essentiellement sur les logiciels acquis. Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition historique, diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Les coûts d'emprunts relatifs aux capitaux utilisés pour financer les investissements, pendant la période de construction ou d'acquisition, sont intégrés dans le coût historique lorsque les actifs concernés sont éligibles selon la norme IAS 23 « coûts d'emprunts ».

Les coûts d'entretien courants sont comptabilisés en charges de la période à l'exception de ceux qui prolongent la durée d'utilisation ou augmentent la valeur du bien concerné qui sont alors immobilisés.

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilité des immobilisations corporelles ou de leurs composants.

- **Immeubles et constructions à usage administratif:**

Catégorie	Composants	Durée d'utilité
Catégorie A	Gros œuvre, terrassement	50
Catégorie B	Façade, menuiserie, revêtements et aménagements extérieurs, faux plafond	30
Catégorie C	Etanchéité, électricité, pré câblage	15
Catégorie D	Ascenseurs, plomberie et sanitaire, climatisation, réseau téléphonique	10

- **Immeubles et constructions à usage touristique:**

Catégorie	Composants	Durée d'utilité
Catégorie A	Gros œuvres terrassement, structure métallique	50
Catégorie B	Menuiserie, revêtement, cloisons amovibles et aménagement extérieurs	15
Catégorie C	Ascenseurs, plomberie et sanitaire, climatisation, équipements cuisines, étanchéité, électricité	10
Catégorie D	Equipements hôteliers, mobiliers, équipements piscine, peinture	5

IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers, pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour les utiliser dans la production et la fourniture de biens et de services ou à des fins administratives ou les vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Conformément à l'option offerte par la norme IAS 40, les immeubles de placement sont comptabilisés au coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur, avec indication de la juste valeur en annexes.

Les taux d'amortissements retenus pour les immeubles de placement sont identiques à ceux utilisés pour les immobilisations corporelles de même nature.

TEST DE DÉPRÉCIATION ET PERTES DE VALEUR DES ACTIFS

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, le Groupe examine au moins une fois par an les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

Les Goodwill et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Un test de dépréciation complémentaire est réalisé à chaque fois qu'un indice de perte de valeur a pu être identifié.

Lorsque la valeur recouvrable d'une unité génératrice (UGT) de trésorerie est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est alors comptabilisée en résultat. Cette perte de valeur est affectée en premier lieu à la valeur du goodwill au bilan. Le reliquat est affecté au reste des actifs inclus dans l'UGT au prorata de leurs valeurs comptables.

La valeur recouvrable des UGT est déterminée à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une période de 5 ans et le calcul d'une valeur terminale. Le calcul de cette valeur est effectué via la projection du cash flow normatif à l'infini. Le taux d'actualisation retenu est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré du capital.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur retenue pour évaluer un instrument financier est en premier lieu le prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Un actif financier peut être défini comme :

- un droit contractuel de recevoir de la trésorerie ou d'autres actifs financiers ;
- un droit d'échanger d'autres instruments financiers dans des conditions potentiellement favorables ;
- un instrument de capitaux propres d'une autre entreprise sauf titres de filiales, entreprises associées et coentreprises. (régies par les normes IAS 27, 28 et 31), à l'exception des actions propres acquises par l'entreprise ou ses filiales.

Évaluation des titres

La juste valeur est la méthode d'évaluation retenue pour l'ensemble des instruments financiers classés dans les catégories « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Disponibles à la vente ».

Les prix cotés sur un marché actif constituent la méthode d'évaluation de base. À défaut, le groupe CIH Bank utilise des techniques de valorisation reconnues.

Lorsqu'il n'y a pas de prix coté pour un titre de capitaux propres et qu'il n'existe pas de technique de valorisation reconnue, le groupe CIH Bank retient des techniques reposant sur des indications objectives et vérifiables telles que la détermination de l'actif net réévalué ou toute autre méthode de valorisation des titres de capitaux propres.

Si aucune technique ne peut aboutir à une estimation fiable, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Titres disponibles à la vente ».

Actifs et passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés pour les actifs financiers dans une des quatre catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- placements détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés à revenus fixe ou déterminable. Les titres sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation.

En cas de signes objectifs de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine.

Activité de crédit

Les crédits sont classés dans la catégorie « Prêts et créances ». Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dépréciation des Créances

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte.

Les évènements entraînant une preuve objective de dépréciation, cités par IAS 39 § 59, sont les suivants :

- des difficultés financières importantes de l'emprunteur ;
- une rupture de contrat effective telle qu'un défaut de paiement du principal ou des intérêts ;
- l'octroi par le préteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité non envisagée autrement par le prêteur ;
- une probabilité de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour cet actif financier, à cause de difficultés financières ;
- des informations observables indiquant qu'il y a une baisse mesurable dans les flux futurs estimés d'un groupe de prêts depuis leur enregistrement initial, bien que la baisse ne puisse être encore identifiée dans les prêts individuels du groupe, incluant :
  - des changements défavorables du statut de paiement des emprunteurs dans le groupe, par exemple une augmentation des retards de paiement ou une augmentation du nombre de cartes de crédit ayant atteints leurs limites de crédit,
  - des conditions économiques nationales ou locales qui sont corrélées avec les défauts sur les actifs du groupe, par exemple une augmentation du taux de chômage dans la zone géographique des emprunteurs, une diminution des prix du marché immobilier pour les prêts hypothécaires dans la zone concernée ou des variations défavorables des conditions d'un secteur qui impactent les emprunteurs du groupe.

Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les dépréciations sont constituées à hauteur de la perte encourue et correspondent à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine. Les dépréciations sont enregistrées sous forme de provisions.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances en souffrance assorties de provisions ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Concernant les garanties reçues à prendre en compte pour le calcul de la provision, il est considéré :

- qu'à priori la valeur devant être retenue est la valeur au moment de l'estimation de la provision et non une valeur tenant compte de l'éventuelle dégradation dans le futur de l'élément constituant cette garantie (par exemple un immeuble) (Base IAS 39 §AG86),
- que même lorsqu'une garantie couvre une créance à 100 %, il y aura généralement une dépréciation du fait d'un calcul basé sur les flux actualisés lorsque le montant garanti est versé tardivement à l'établissement créancier.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut. Selon les dispositions de la norme IAS 39, les principes de comptabilisation des titres classés en « Disponibles à la vente » sont les suivants :

- les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus ;
- les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat ;
- les variations de juste valeur sont enregistrées dans une composante séparée des capitaux propres recyclables «gains ou pertes latents ou différés». En cas de cession, ces variations sont constatées en résultat. L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote/décote des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- en cas de signe objectif de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins-value latente comptabilisée en capitaux propres est extournée et comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas d'amélioration ultérieure, cette dépréciation fait l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de dette mais pas pour les instruments de capitaux propres. En revanche, pour ces derniers, la variation de juste valeur positive en cas de reprise, est comptabilisée dans un compte de capitaux propres variables.

Dépréciation

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des actifs autres que ceux classés en transaction.

Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Ce critère de baisse significative ou durable de la valeur du titre est une condition nécessaire mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une provision. Cette dernière n'est constituée que dans la mesure où la dépréciation se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi. La reprise de cette perte de valeur par le compte de résultat ne peut intervenir qu'au moment de la cession des titres, toute reprise antérieure étant comptabilisée en capitaux propres.

Dettes

Les dettes émises par le Groupe sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nets des frais de transactions. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en Dettes envers les établissements de crédits, en Dettes envers la clientèle ou en Dettes représentées par un titre.

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements. Ces titres intègrent les opérations de pension, matérialisée par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Dans le cas des dettes financières issues de la comptabilisation des contrats de location-financement, la dette financière constatée en contrepartie de l'immobilisation corporelle est initialement comptabilisée à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Un actif financier tel que défini par la norme IAS 32 « Instruments financiers: présentation » est sorti du bilan en tout ou en partie lorsque le Groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs de celui-ci et transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui lui sont attachés.

Le Groupe décomptabilise un passif financier seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

AVANTAGES AU PERSONNEL

Le Groupe CIH Bank offre un certain nombre d'avantages à ses employés et portant essentiellement sur les éléments suivants:

- Prime de fin de carrière ;
- Prime d'ancienneté ;
- Indemnité de départ à la retraite anticipé.

Régimes à prestations définies

L'engagement porte sur un montant ou niveau de prestations prédéfini.
La méthode des unités de crédit projetées est utilisée pour les régimes à prestations définies. Cette méthode permet d'imputer, au compte de résultats, le coût de la prestation sur la durée d'activité prévue du salarié.

La méthode dite du « corridor » a été supprimée à partir du 1er janvier 2013 avec l'obligation de reconnaitre les écarts actuariels en capitaux propres (autres éléments du résultat global) et avec l'application d'une table de mortalité prospective.

Régimes à cotisations définies

Dans le cas de régimes à cotisations définies, le montant est comptabilisé en charge de l'exercice. L'obligation du Groupe CIH BANK se limite à payer le montant que le groupe a accepté de verser aux organismes de prévoyance sociale pour le compte des salariés.

Indemnités de départ à la retraite anticipé

Une provision pour indemnités de fin de contrat de travail doit être comptabilisée dans le seul cas où le Groupe est fermement engagé à mettre fin à l'emploi avant la date normale de mise à la retraite ou à octroyer des indemnités de fin de contrat de travail dans le cadre d'une offre faite pour encourager les départs volontaires. CIH BANK doit avoir un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter.

Principales hypothèses retenues

	Indemnités de départ à la retraite		Autres avantages long terme	
	30-jun-16	**31-déc-15**	**30-jun-16**	**31-déc-15**
Hypothèses (moyennes pondérées)				
Taux d'actualisation	5,40%	5,40%	4,85%	4,85%
Taux d'augmentation des salaires	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%
Rendement attendu à long terme des actifs				
Nombre de bénéficiaires :				
- Actifs	1 677	1 631	1 677	1 631
- Retraités				
Composition de l'actif de régime				

Le passif résultant des avantages au personnel est égal à la valeur actualisée des flux de paiements futurs estimés. Ce calcul prend en compte les hypothèses actuarielles et démographiques. Le taux d'intérêt utilisé pour l'actualisation est celui des bons de trésors augmenté d'un spread de risque situé entre 0,90% et 1,50%. Les bons de trésors retenus sont ceux qui ont une échéance équivalente à l'échéance moyenne du passif résultant des avantages au personnel. Ainsi, pour les indemnités de départ et l'ancienneté les maturités respectives suivantes ont été retenues : 13 ans et 7 ans.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

La norme IAS 12 impose la comptabilisation d'impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs du bilan, à l'exception des goodwill.

Les taux d'impôt retenus sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du passif dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice. Le montant d'impôts différés est déterminé au niveau de chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit taxable futur déterminé avec suffisamment de précision soit dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

PROVISIONS

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation légale ou implicite envers un tiers qui se traduira par une sortie de ressources, sans contrepartie attendue, nécessaire pour éteindre cette obligation et pouvant être estimée de façon fiable. Les montants comptabilisés en provisions tiennent compte d'un échéancier de décaissements et sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif.

Les passifs éventuels, hors regroupement d'entreprises ne sont pas provisionnés. La mention en annexe est obligatoire lorsque le passif ou l'actif éventuel est significatif.

PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles certaines commissions et frais de dossiers relatifs à l'octroi de crédit, sont en principe étalés en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles les commissions relatives aux droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur gestions de titres, sont intégralement enregistrées en résultat, quand la prestation est réalisée, au niveau de la rubrique Produits de commissions-Prestation de services et autres.

Compte tenu de l'impact non significatif des commissions, la banque n'a pas procédé à leur étalement

FRAIS DE PERSONNEL

La rubrique frais de personnel comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment les rémunérations du personnel, les provisions au titre des avantages à long terme et indemnités de départ, ainsi que les charges sociales y afférentes.

COÛT DU RISQUE

La rubrique « coût du risque » comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations pour risques de contrepartie et provisions pour litiges. Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ

Les autres produits liés à l'activité incluent des produits à caractère non récurrent ou non directement liés aux opérations décrites dans les paragraphes consacrés aux produits d'intérêts et de commissions.

Il s'agit principalement des produits de location ou d'exploitation directe générés par les unités hôtelières du Groupe CIH Bank.

RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs présentés est calculé hors actions éventuelles d'auto détention et actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Afin d'élaborer le tableau des flux de trésorerie, la trésorerie est l'équivalent de trésorerie comprennent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du Groupe CIH Bank sont établis semestriellement à partir des comptes individuels de CIH Bank et de toutes les entités sur lesquelles il exerce un contrôle, contrôle conjoint ou influence notable.

Filiales

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle s'entend comme le fait de détenir le pouvoir sur l'entité, d'être exposé ou de bénéficier de droits sur les rendements variables vu l'implication dans l'entité et enfin, le fait d'avoir la capacité d'influencer sur ces rendements eu égard du pouvoir détenu.

Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que ce contrôle cesse.

La quote-part de résultat net et de capitaux propres revenant aux tiers vient respectivement en déduction du résultat net et des capitaux propres de l'ensemble consolidé et est présentée sur la ligne « intérêts minoritaires».

Participations dans les entreprises associées et coentreprises

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence; l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus.

Selon la méthode de la mise en équivalence, les titres de participation sont comptabilisés au coût, ajusté des modifications post-acquisition dans la quote-part de l'investisseur dans l'entité détenue, et des éventuelles pertes de valeurs de la participation nette. Les pertes d'une entité consolidée selon la méthode de la mise en équivalence qui excèdent la valeur de la participation du groupe dans cette entité ne sont pas comptabilisées, sauf si :

- le groupe a une obligation légale ou implicite de couvrir ces pertes; ou
- le groupe a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise associée à la date d'acquisition, est comptabilisé en tant que goodwill mais n'est pas présenté au bilan parmi les autres goodwill du Groupe. Ce dernier est, en effet, inclus dans la valeur comptable de la participation mise en équivalence et est testé pour dépréciation dans la valeur comptable totale de la participation. Tout excédent de la quote-part du groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité sur le coût d'acquisition, est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les participations dans des entités sur lesquelles le Groupe a cessé d'exercer une influence notable ne sont plus consolidées à partir de cette date et sont évaluées au plus bas de leur valeur d'équivalence à la date de sortie de périmètre ou de leur valeur d'utilité.

Retraitements de consolidation

Toutes les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values...).

Les résultats des cessions internes réalisées avec les sociétés mises en équivalence sont éliminés dans la limite du pourcentage d'intérêt du Groupe dans ces sociétés.

Date de clôture

Toutes les entités du Groupe sont consolidées à partir de comptes annuels au 31 décembre ou semestriels au 30 juin.

Une liste des entités consolidées par le Groupe à la date de clôture est fournie en annexe.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Le Groupe retient la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprise. Le coût d'acquisition comprend, à la date du regroupement, les éléments suivants :

- la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis ;
- les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise.

Les actifs, passifs, passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui répondent aux critères de comptabilisation énoncés par la norme IFRS 3 sont comptabilisés à la juste valeur à l'exception des actifs (ou groupe d'actifs), répondant aux dispositions de la norme IFRS 5 pour une qualification d'actifs non courants destinés à être cédés, alors comptabilisés et évalués à la juste valeur diminuée des coûts nécessaires à la vente.

Dans le cas d'une première consolidation d'une entité, le Groupe procède dans un délai n'excédant pas un an à compter de la date d'acquisition à l'évaluation de tous les actifs, passifs et passifs éventuels à leur juste valeur.

Le goodwill ou « écart d'acquisition» correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Il suit les principes définis dans le paragraphe « Goodwill».

GOODWILL

Le goodwill ou « écart d'acquisition » représente l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise.

Le goodwill est comptabilisé à l'actif du bilan. Il n'est pas amorti et fait l'objet de test de pertes de valeur annuel ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Les pertes de valeur enregistrées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise ultérieure.

Lorsque la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise excède le coût d'acquisition, un écart d'acquisition négatif est immédiatement comptabilisé en résultat, et ce après revue et ré-estimation de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Lors de la cession d'une filiale ou d'une entité contrôlée conjointement, le montant du goodwill attribuable à la filiale est inclus dans le calcul du résultat de cession.

Pour les regroupements d'entreprise intervenus avant le 1er janvier 2007, le goodwill est maintenu à son coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon les principes comptables marocains. Le classement et le traitement des regroupements d'entreprises qui ont

eu lieu avant le 1er janvier 2007 n'ont pas été modifiés à l'occasion de l'adoption des normes IFRS au 1er janvier 2007 conformément aux dispositions de la norme IFRS 1.

RECOURS À DES ESTIMATIONS

Certains montants comptabilisés dans les comptes consolidés reflètent les estimations et les hypothèses émises par la Direction notamment lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers et lors de l'évaluation des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles, des dépréciations d'actifs et des provisions.

Le Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figurent dans ses futurs états financiers consolidés sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses.

Les principales estimations significatives faites par le Groupe portent notamment sur les éléments ci-après :

- Provisions pour dépréciation des créances clients ;
- Goodwill ;
- Provisions pour risques et charges ;
- Avantages au personnel.

OPERATIONS DE TITRISATION

La titrisation est une technique financière permettant à un établissement de crédit de vendre ses créances en les transformant en titres liquides et négociables. L'établissement cédant, vend un lot de créances à une structure 'Entité Structurée' : le Fonds de Placement Collectif en Titrisation (FPCT).

Le FPCT émet des parts représentatives de ces créances. Ces parts sont placées auprès d'investisseurs. Les créances s'amortissent, et les flux ainsi générés, intérêt comme capital, sont rétrocédés au FPCT par le recouvreur. Les sommes ainsi versées sont affectées au remboursement et à la rémunération des parts.

Le Fonds est couvert contre les risques de défaillance des débiteurs par un ensemble de garanties et de sûretés telles que les sûretés réelles attachées aux créances, la constitution du Fonds de réserve, l'émission de la part résiduelle et enfin les avances techniques.

La Titrisation est une technique financière qui offre plusieurs avantages et opportunités dans des conditions normales du marché et des banques.

En effet, la Titrisation est un moyen efficace pour essentiellement :

- Augmenter la capacité de financement d'un établissement: La Titrisation est un moyen qui permet d'alléger le bilan et de réaliser une économie en fonds propres pour CIH BANK.

  C'est une alternative efficace à l'augmentation du capital et au financement obligataire ;
- Gérer les risques de crédit, de liquidité et de taux ;
- Profiter des opportunités que le marché offre et améliorer ainsi la rentabilité de la banque.

CIH BANK a initié la création du premier fonds de titrisation au Maroc permettant d'externaliser le risque de crédit et de ne conserver que les avantages y afférents. Le premier FPCT a été émis par CIH BANK en avril 2002, portant sur un montant de 500 millions de dirhams, le deuxième Fonds a été émis en juin 2003, portant sur un montant de 1000 millions de dirhams, le troisième fonds a été émis en décembre 2008 portant sur 1500 millions de dirhams et le quatrième fonds a été émis en avril 2014 portant sur un montant de 1 200 millions de dirhams.

En normes IFRS, les Fonds de Placement Collectifs en Titrisation constituent des entités structurées au sens des dispositions des dispositions de l'IFRS 10, et à ce titre font l'objet d'une consolidation. Les principaux éléments de ces fonds sont récapitulés comme suit (En Kdh) :

FPCT	Nature des actifs	Année de création	Nominal à l'origine	Solde au 30/06/2016
Crédilog III	Prêts hypothécaires	2008	1 500	616,3
Crédilog IV	Prêts hypothécaires	2014	1 200	700,4

I.2. États de synthèse consolides IFRS

a. Etats de synthèse consolidés IFRS 2013

Bilan

ACTIF	2013	2012
1. Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 460 839	1 065 298
2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
3. Instruments dérivés de couverture	-	-
4. Actifs financiers disponibles à la vente	1 287 586	3 471 907
5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	493 848	139 449
6. Prêts et créances sur la clientèle	31 790 220	31 513 969
7. Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-
8. Placements détenus jusqu'à leur échéance	2 220 549	-
9. Actifs d'impôt exigible	282 305	253 198
10. Actifs d'impôt différé	5 063	18 631
11. Comptes de régularisation et autres actifs	659 539	546 991
12. Actifs non courants destinés à être cédés	-	-
13. Participations dans des entreprises mises en équivalence	561 818	549 375
14. Immeubles de placement	434 829	502 165
15. Immobilisations corporelles	961 487	779 163
16. Immobilisations incorporelles	116 986	120 528
17. Ecarts d'acquisition	174 884	184 884
Total de l'Actif	**41 449 953**	**39 145 559**

PASSIF	2013	2012
1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	181	163
2. Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
3. Instruments dérivés de couverture	-	-
4. Dettes envers les établissements de crédit assimilés	4 525 905	3 617 812
5. Dettes envers la clientèle	22 212 014	20 429 528
6. Titres de créance émis	8 581 948	9 100 111
7. Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-
8. Passifs d'impôt exigible	270 948	217 006
9. Passifs d'impôt différé	91 458	58 781
10. Comptes de régularisation et autres passifs	743 842	821 756
11. Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-
12. Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-
13. Provisions	230 516	243 420
14. Subventions et fonds assimilés	-	-
15. Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	-	-
16. Capitaux propres	4 793 141	4 656 982
17. Capitaux propres part du groupe	4 702 663	4 570 461
18. Capital et réserves liées	2 660 809	2 660 809
19. réserves consolidées	1 521 845	1 421 866
20. Gains ou pertes latents ou différés	5 258	428
21. résultat de l'exercice	514 751	487 358
22. Intérêts minoritaires	90 478	86 521
Total du Passif	**41 449 953**	**39 145 559**

Compte de résultat consolidé

	2013	2012
1. + Intérêts et produits assimilés	2 372 833	2 244 627
2. - Intérêts et charges assimilées	(958 818)	(905 595)
3. MARGE D'INTERET	**1 414 015**	**1 339 032**
4. + Commissions (produits)	184 050	188 954
5. - Commissions (charges)	(17 270)	(21 041)
6. MARGE SUR COMMISSIONS	**166 779**	**167 913**
7. +/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2	12
8. +/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	23 517	5 233
9. + Produits des autres activités	492 723	99 448
10. - Charges des autres activités	(366 685)	(60 397)
11. PRODUIT NET BANCAIRE	**1 730 351**	**1 551 240**
12. - Charges générales d'exploitation	(870 466)	(831 255)
13. - Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(105 130)	(95 814)
14. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**754 755**	**624 171**
15. Coût du risque	(29 802)	(126 587)
16. RESULTATS D'EXPLOIATATION	**724 954**	**497 584**
17. +/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	26 662	32 599
18. +/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	17 408	148 577
19. +/- Variations de valeurs des écarts d'acquisition	3 478	0
20. RESULTAT AVANT IMPOT	**772 501**	**678 760**
21. - Impôt sur les résultats	(258 116)	(187 105)
22. +/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0
23. RESULTAT NET	**514 385**	**491 655**
24. Intérêts minoritaires	366	(4 296)
25. RESULTAT NET - PART DU GROUPE	**514 751**	**487 358**
26. Résultat de base par action en dirham	19,3	18,3
27. Résultat dilué par action en dirham	19,3	18,3

Tableau des flux de trésorerie

FLUX DE TRESORERIE	2013	2012
1. Résultat avant impôts	**772 501**	**678 760**
2. +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	400 007	95 814
3. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	(458)	(1 445)
4. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	(316 626)	(49 277)
5. +/- Dotations nettes aux provisions	(70 537)	(32 726)
6. +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(26 662)	(32 599)
7. +/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	(8 286)	(25 197)
8. +/- Produits/charges des activités de financement	(2 133)	(487)
9. +/- Autres mouvements	(21 801)	(25 869)
10. = Total (2) à (9) des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	**(46 496)**	**(71 784)**
11. +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés	571 712	816 545
12. +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	1 843 733	(1 260 057)
13. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	2 187 716	(1 208 966)
14. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(175 509)	(250 469)
15. - Impôts versés	(258 116)	(187 105)
16. = Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (Total des éléments 11 à 15)	**4 169 536**	**(2 090 052)**
17. = FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (Total des éléments A, B et C)	**4 895 541**	**(1 483 076)**
18. +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	(2 172 323)	(313 609)
19. +/- Flux liés aux immeubles de placements		
20. +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(351 348)	(100 186)
21. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (Total des éléments 18 à 20)	**(2 523 671)**	**(413 796)**
22. +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(384 767)	(302 442)
23. +/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	(516 155)	1 353 759
24. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (Total des éléments 22 et 23)	**(900 922)**	**1 051 317**
25. Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		
26. AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Total des éléments D, E et F)	**1 470 948**	**(845 554)**

COMPOSITION DE LA TRESORERIE	2013	2012
27. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE	**971 051**	**1 816 605**
28. Caisse, banque centrales, CCP(actif & passif)	1 065 136	1 654 804
29. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(94 084)	161 801
30. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE	**2 441 999**	**971 051**
31. Caisse, banque centrales, CCP (actif & passif)	2 460 658	1 065 136
32. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(18 659)	(94 084)
33. VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	**1 470 948**	**(845 554)**

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

	Capital (1)	réserves liées au capital (2)	Actions propres (3)	Réserves et résultats consolidés (4)	Gains ou pertes latents ou différés (5)	Capitaux propres part Groupe (6)	Intérêt minoritaires (7)	total (8)
Capitaux propres au 31 décembre 2012	2 660 809			1 920 846	428	4 582 082	86 521	4 668 603
Impact des changements de méthodes				(11 304)		(11 304)		(11 304)
Autres mouvements				317		(317)		(317)
Capitaux propres corrigés au 31 décembre 2012	**2 660 809**			**1 909 225**	**428**	**4 570 461**	**86 521**	**4 656 982**
Opérations sur capital								
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				(372 513)		(372 513)		(372 513)
Résultat de l'exercice				**514 751**		**514 751**	**(366)**	**514 385**
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions (A)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat (B)					4 830	4 830		4 830
Écarts de conversion : variations et transferts en Résultat (C)								
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)					4 830	4 830		4 830
Variation de périmètre				(1 826)		(1 826)	4 323	2 497
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2012	2 660 809			2 049 636	5 258	4 715 703	90 478	4 806 181
Changement de méthodes comptables et correction d'erreurs				(12 987)		(12 987)		(12 987)
Autres mouvements				(53)		(53)		(53)
Capitaux propres corrigés au 31 décembre 2013	**2 660 809**			**2 036 596**	**5 258**	**4 702 663**	**90 478**	**4 793 141**

Actifs financiers disponibles à la vente

Valeur brute	2013	2012
Titres à revenus variables		
Cotés	8 359	8 680
Non cotés	13 213	12 838
Titres à revenus fixes		
Cotés	102	459
Non cotés	1 253 377	3 437 679
Autres (parts opcvm)	12 535	12 250
Total	**1 287 586**	**3 471 907**
Dont gains et pertes latents	5 258	428
Dont provisions pour dépréciation	201 905	202 879

Immobilisation de placement et d'exploitation

Valeur brute	Valeur brute au 31/12/2012	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 31/12/2013	Juste valeur au 31/12/2013
Valeur brute	680 419	17 581	83 971	614 029	785 569
Amortissement & Dépréciation	178 255	5 561	4 616	179 200	
Net	**502 165**			**434 829**	

Valeur brute	2012	Impact Variation Périmètre	Acquisitions	Cessions ou retraits	2013
Valeur brute	290 993	101	29 374	122	320 346
Amortissement & dépréciation	170 464	100	32 820	24	203 360
Net	**120 528**				**116 986**

Marge d'intérêts

	2013	2012
Sur opérations avec les établissements de crédits	7 225	23 233
Sur opérations avec la clientèle	2 235 370	2 109 822
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	103 832	110 634
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance	25 414	-
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture		-
Sur opérations de crédit-bail	991	938
Autres intérêts et produits assimilés		-
Produits d'intérêts	**2 372 833**	**2 244 627**
Sur opérations avec les établissements de crédits	186 988	106 196
Sur opérations avec la clientèle	365 819	389 184
Actifs financiers disponibles à la vente	185	-
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance		-
Sur dettes représentées par titres	402 779	408 045
Sur dettes subordonnées		0
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture		0
Sur opérations de crédit-bail	3 047	2 170
Autres intérêts et produits assimilés		0
Charges d'intérêts	**958 818**	**905 595**

Commissions nettes

	2013			2012		
	Produits	charges	Net	Produits	charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédits	0	5 470	- 5 470	0	6 160	-6 160
Sur opérations avec la clientèle	26 918	0	26 918	45 378	0	45 378
Sur opérations sur titres	9 563	0	9 563	9 914	0	9 914
Sur opération de change	3 488	0	3 488	3 044	0	3 044
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	0	0	0	0	0	0
Prestations de services bancaires et financiers	144 081	11 801	132 280	130 618	14 881	115 736
- Produits nets de gestions d'OPCVM	0	0	0	0	0	0
- Produits nets sur moyens de paiement	57 296	0	57 296	49 177	0	49 177
- Autres	86 785	11 801	74 984	81 441	14 881	66 560
Produits nets des commissions	**184 050**	**17 270**	**166 779**	**188 954**	**21 041**	**167 913**

Coût du risque

	2013	2012
Dotations aux provisions	**410 652**	**435 795**
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	405 306	420 043
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	0	7 570
Provisions pour risques et charges	5 346	8 182
Reprise de provisions	**674 633**	**519 518**
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	668 043	492 139
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	624	0
Provisions pour risques et charges	5 965	27 380
Variation des provisions	**-263 980**	**-83 723**
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	321 845	272 473
Récupérations sur prêts et créances amorties	-28 063	-62 163
Autres pertes	0	0
Coût du risque	**29 802**	**126 587**

Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés

	2013	2012
A vue	**483 058**	**139 466**
Comptes ordinaires	165 985	124 887
Prêts et comptes au jour le jour	300 000	0
Valeurs reçues en pension au jour le jour	0	0
Autres prêts et créances	17 074	14 579
A terme	**11 008**	**0**
Prêts et comptes à terme		0
Prêts subordonnées et participants		0
Valeurs reçues en pension à terme		0
Créances rattachés	11 008	0
Autres prêts et créances		0
Total Brut	**494 067**	**139 466**
Dépréciation	219	17
Total Net	**493 848**	**139 449**

Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2013	Total 31/12/2012
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinaires créditeurs	0	102 272	9 435	277	111 984	23 100
Valeurs données en pension	2 047 411	-	-	-	2 047 411	1 455 322
- au jour le jour	0	0	0	0		0
- à terme	2 047 411	-	-	-	2 047 411	1 455 322
Emprunts de trésorerie	70 000	200 000	-	-	270 000	533 921
- au jour le jour	0	0	0	0		105 921
- à terme	70 000	200 000	-	-	270 000	428 000
Emprunts financiers	0	2 037 717	-	-	2 037 717	1 566 917
Autres dettes	0	43 230	-	-	43 230	26 857
Intérêts courus à payer	2 244	13 319	-	-	15 563	11 695
TOTAL	**2 119 655**	**2 396 538**	**9 435**	**277**	**4 525 905**	**3 617 812**

Prêts et créances sur la clientèle

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			2013	2012
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	-	**40 000**	**1 293 250**	**145 337**	**1 478 587**	**1 576 416**
- Comptes à vue débiteurs	-	-	670 672	68 820	739 492	616 536
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	58 586	-	58 586	43 175
- Crédits à l'exportation	-	-	9 577	-	9 577	6 994
- Autres crédits de trésorerie	-	**40 000**	554 415	76 517	670 932	909 711
Crédits à la consommation	-	-	-	**2 954 106**	**2 954 106**	**2 440 185**
Crédits à l'équipement	-	-	682 807	-	682 807	**696 007**
Crédits immobiliers	-	-	6 178 827	18 008 777	24 187 604	**23 779 122**
Autres crédits	-	46 015	2 197	1 314 281	1 362 493	**1 664 989**
Créances acquises par affacturage	-	-	-	-		-
Intérêts courus à recevoir	-	-	**3 343**	**16 964**	**20 307**	**15 671**
Créances en souffrance	-	-	**572 092**	**2 035 438**	**2 607 531**	**3 321 124**
Dépréciation	-	-	**136 860**	**1 371 340**	**1 508 201**	**1 981 147**
- Sur base individuelle	-	-	-32 506	1 343 549	1 311 043	1 751 650
- Sur base collective	-	-	169 366	27 791	197 157	229 497
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-		-
Créances subordonnées	-	-	-	-		-
Créances issues des opérations de location financement	-	-	-	-		-
Créances relatives aux opérations de réassurances et les avances faites aux assurés	-	-	-	-		-
Autres créances	-	-		**4 985**	**4 985**	**1 601**
TOTAL	-	**86 015**	**8 595 657**	**23 108 548**	**31 790 220**	**31 513 969**

Dette envers la clientèle

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			2013	2012
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs	0	-18 304	3 284 912	8 077 270	11 343 877	10 013 087
Comptes d'épargne	0	0	8 423	3 372 241	3 380 664	3 005 243
Dépôts à terme	0	42 500	1 000 234	4 048 794	5 091 528	4 700 142
Autres comptes créditeurs	0	2 063	71 337	1 331 613	1 405 013	1 552 439
Intérêts courus à payer	0	470	11 065	44 791	56 326	61 942
Autres dettes envers la clientèle	0	0	0	934 606	934 606	1 096 674
TOTAL	**0**	**26 729**	**4 375 971**	**17 809 314**	**22 212 014**	**20 429 528**

Engagements de financement et de garantie

ENGAGEMENTS	2013	2012
Engagements de financements et de garantie donnés	**3 482 117**	**3 416 361**
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	**189 041**	**158 860**
- Crédits documentaires import	0	0
- Acceptations ou engagements de payer	0	0
- Ouvertures de crédits confirmés	189 041	158 860
- Engagements de substitution sur émission de titres	0	0
- Engagements irrévocables de crédit-bail	0	0
- Autres engagements de financement donnés	0	0
Engagements de financement en faveur de la clientèle	**2 975 582**	**2 840 780**
- Crédits documentaires import	4 962	26 538
- Acceptations ou engagements de payer	87 901	86 230
- Ouvertures de crédits confirmés	2 861 471	2 707 361
- Engagements de substitution sur émission de titres	0	0
- Engagements irrévocables de crédit-bail	20 448	20 652
- Autres engagements de financement donnés	800	0
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	**869**	**10 531**
- Crédits documentaires export confirmés	869	10 531
- Acceptations ou engagements de payer		0
- Garanties de crédits données		0
- Autres cautions, avals et garanties donnés		0
- Engagements en souffrance		0
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	**316 625**	**406 190**
- Garanties de crédits données	8 192	8 481
- Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	258 444	206 910
- Autres cautions et garanties données	42 741	184 856
- Engagements en souffrance	7 248	5 943
Engagements de financements et de garantie reçus	**4 640 060**	**4 357 155**
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	0	0
- Ouvertures de crédits confirmés	0	0
- Engagements de substitution sur émission de titres	0	0
- Autres engagements de financement reçus	0	0
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	**625**	**0**
- Garanties de crédits	0	0
- Autres garanties reçues	625	0
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	**4 639 435**	**4 357 155**
- Garanties de crédits	4 639 435	4 357 155
- Autres garanties reçues	0	0

b. Etats de synthèse consolidés IFRS 2014

Bilan

ACTIF	2014	2013
1. Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 092 174	2 460 839
2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
3. Instruments dérivés de couverture	-	-
4. Actifs financiers disponibles à la vente	214 812	1 287 586
5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 030 022	493 848
6. Prêts et créances sur la clientèle	32 605 804	31 790 220
7. Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-
8. Placements détenus jusqu'à leur échéance	3 521 808	2 220 549
9. Actifs d'impôt exigible	315 808	282 305
10. Actifs d'impôt différé	3	5 063
11. Comptes de régularisation et autres actifs	711 998	659 539
12. Actifs non courants destinés à être cédés	-	-
13. Participations dans des entreprises mises en équivalence	572 852	561 818
14. Immeubles de placement	712 223	434 829
15. Immobilisations corporelles	1 039 937	961 487
16. Immobilisations incorporelles	146 441	116 986
17. Ecarts d'acquisition	174 884	174 884
Total de l'Actif	**43 138 767**	**41 449 953**

PASSIF	2014	2013
1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	877	181
2. Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
3. Instruments dérivés de couverture	-	-
4. Dettes envers les établissements de crédit assimilés	4 125 312	4 525 905
5. Dettes envers la clientèle	22 428 918	22 212 014
6. Titres de créance émis	10 065 601	8 581 948
7. Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-
8. Passifs d'impôt exigible	271 467	270 948
9. Passifs d'impôt différé	95 341	91 458
10. Comptes de régularisation et autres passifs	1 042 539	743 842
11. Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-
12. Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-
13. Provisions	206 734	230 516
14. Subventions et fonds assimilés	-	-
15. Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	-	-
16. Capitaux propres	4 901 978	4 793 141
17. Capitaux propres part du groupe	4 790 642	4 702 663
18. Capital et réserves liées	2 660 809	2 660 809
19. réserves consolidées	1 641 804	1 521 845
20. Gains ou pertes latents ou différés	5 824	5 258
21. résultat de l'exercice	482 206	514 751
22. Intérêts minoritaires	*111 336*	90 478
Total du Passif	**43 138 767**	**41 449 953**

Compte de résultat consolidé

	2014	2013
1. + Intérêts et produits assimilés	2 392 398	2 372 833
2. - Intérêts et charges assimilées	(995 095)	(958 818)
3. MARGE D'INTERET	**1 397 303**	**1 414 015**
4. + Commissions (produits)	201 727	184 050
5. - Commissions (charges)	(21 078)	(17 270)
6. MARGE SUR COMMISSIONS	**180 649**	**166 779**
7. +/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	17	2
8. +/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	11 718	23 517
9. + Produits des autres activités	524 676	492 723
10. - Charges des autres activités	(413 391)	(366 685)
11. PRODUIT NET BANCAIRE	**1 700 970**	**1 730 351**
12. - Charges générales d'exploitation	(914 492)	(870 466)
13. - Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(96 950)	(105 130)
14. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**689 528**	**754 755**
15. Coût du risque	51 641	(29 802)
16. RESULTATS D'EXPLOIATATION	**741 169**	**724 954**
17. +/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	25 203	26 662
18. +/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	17 174	17 408
19. +/- Variations de valeurs des écarts d'acquisition	0	3 478
20. RESULTAT AVANT IMPOT	**783 546**	**772 501**
21. - Impôt sur les résultats	(283 533)	(258 116)
22. +/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0
23. RESULTAT NET	**500 013**	**514 385**
24. Intérêts minoritaires	(17 807)	366
25. RESULTAT NET - PART DU GROUPE	**482 206**	**514 751**
26. Résultat de base par action en dirham	18,1	19,3
27. Résultat dilué par action en dirham	18,1	19,3

Tableau des flux de trésorerie

FLUX DE TRESORERIE	2014	2013
1. Résultat avant impôts	**783 546**	**772 501**
2. +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	426 198	400 007
3. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	91	(458)
4. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	(32 430)	(316 626)
5. +/- Dotations nettes aux provisions	(9 811)	(70 537)
6. +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(25 203)	(26 662)
7. +/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	12 402	(8 286)
8. +/- Produits/charges des activités de financement	(8 341)	(2 133)
9. +/- Autres mouvements	(33 316)	(21 801)
10. = Total (2) à (9) des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	**329 590**	**(46 496)**
11. +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés	(488 377)	571 712
12. +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	(559 923)	1 843 733
13. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	1 076 550	2 187 716
14. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	177 522	(175 509)
15. - Impôts versés	(243 895)	(258 116)
16. = Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (Total des éléments 11 à 15)	**(38 122)**	**4 169 536**
17. = FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (Total des éléments A, B et C)	**1 075 014**	**4 895 541**
18. +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	(1 236 592)	(2 172 323)
19. +/- Flux liés aux immeubles de placements		
20. +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(837 874)	(351 348)
21. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (Total des éléments 18 à 20)	**(2 074 466)**	**(2 523 671)**
22. +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(415 021)	(384 767)
23. +/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	1 496 999	(516 155)
24. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (Total des éléments 22 et 23)	**1 081 978**	**(900 922)**
25. Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		
26. AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Total des éléments D, E et F)	**82 526**	**1 470 948**

COMPOSITION DE LA TRESORERIE	2014	2013
27. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE	**2 441 999**	**971 051**
28. Caisse, banque centrales, CCP (actif & passif)	2 460 658	1 065 136
29. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(18 659)	(94 084)
30. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE	**2 524 525**	**2 441 999**
31. Caisse, banque centrales, CCP (actif & passif)	2 091 297	2 460 658
32. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit	433 227	(18 659)
33. VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	**82 526**	**1 470 948**

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

	Capital (1)	réserves liées au capital (2)	Actions propres (3)	Réserves et résultats consolidés (4)	Gains ou pertes latents ou différés (5)	Capitaux propres part Groupe (6)	Intérêt minoritaires (7)	total (8)
Capitaux propres au 31 décembre 2013	2 660 809			2 049 636	5 258	4 715 703	90 478	4 806 181
Impact des changements de méthodes				(12 987)		(12 987)		(12 987)
Autres mouvements				(53)		(53)		(53)
Capitaux propres corrigés au 31 décembre 2013	**2 660 809**			**2 036 596**	**5 258**	**4 702 663**	**90 478**	**4 793 141**
Opérations sur capital								
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				(399 121)		(399 121)		(399 121)
Résultat de l'exercice				**482 206**		**482 206**	**17 807**	**500 013**
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions (A)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat (B)					566	566		566
Écarts de conversion : variations et transferts en Résultat (C)								
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)					566	566		566
Variation de périmètre								
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2014	2 660 809			2 119 681	5 824	4 786 313	108 286	4 894 599
Changement de méthodes comptables et correction d'erreurs				4 672		4 672	3 050	7 722
Autres mouvements				(344)		(344)		(344)
Capitaux propres corrigés au 31 décembre 2014	**2 660 809**			**2 124 009**	**5 824**	**4 790 642**	**111 336**	**4 901 978**

Actifs financiers disponibles à la vente

Valeur brute	2014	2013
Titres à revenus variables		
Cotés	26 527	8 359
Non cotés	13 017	13 213
Titres à revenus fixes		
Cotés		102
Non cotés	61 600	1 253 377
Autres (parts opcvm)	113 668	12 535
Total	**214 812**	**1 287 586**
Dont gains et pertes latents	5 824	5 258
Dont provisions pour dépréciation	201 999	201 905

Immobilisation de placement et d'exploitation

Valeur brute	Valeur brute au 31/12/2013	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 31/12/2014	Juste valeur au 31/12/2014
Valeur brute	614 029	321 060	16 308	918 781	1 028 627
Amortissement & Dépréciation	179 200	32 158	4 800	206 558	
Net	**434 829**			**712 223**	

Valeur brute	2013	Impact Variation Périmètre	Acquisitions	Cessions ou retraits	2014
Valeur brute	320 346		73 687	13 140	380 894
Amortissement & dépréciation	203 360		31 092	0	234 453
Net	**116 986**				**146 441**

Marge d'intérêts

	2014	2013
Sur opérations avec les établissements de crédits	20 881	7 225
Sur opérations avec la clientèle	2 225 342	2 235 370
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	17 964	103 832
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance	127 072	25 414
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	-	
Sur opérations de crédit-bail	1 140	991
Autres intérêts et produits assimilés	-	
Produits d'intérêts	**2 392 398**	**2 372 833**
Sur opérations avec les établissements de crédits	101 098	186 988
Sur opérations avec la clientèle	446 383	365 819
Actifs financiers disponibles à la vente	22 086	185
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	1 549	
Sur dettes représentées par titres	421 507	402 779
Sur dettes subordonnées	0	
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	0	
Sur opérations de crédit-bail	2 474	3 047
Autres intérêts et produits assimilés	0	
Charges d'intérêts	**995 095**	**958 818**

Commissions nettes

	2014			2013		
	Produits	charges	Net	Produits	charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédits	0	4 500	-4 500	0	5 470	- 5 470
Sur opérations avec la clientèle	24 314	0	24 314	26 918	0	26 918
Sur opérations sur titres	368	0	368	9 563	0	9 563
Sur opération de change	3 702	0	3 702	3 488	0	3 488
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	0	0	0	0	0	0
Prestations de services bancaires et financiers	173 343	16 578	156 764	144 081	11 801	132 280
- Produits nets de gestions d'OPCVM	9 012	0	9 012	0	0	0
- Produits nets sur moyens de paiement	60 487	0	60 487	57 296	0	57 296
- Autres	103 843	16 578	87 265	86 785	11 801	74 984
Produits nets des commissions	**201 727**	**21 078**	**180 649**	**184 050**	**17 270**	**166 779**

Coût du risque

	2014	2013
Dotations aux provisions	**291 560**	**410 652**
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	289 994	405 306
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	0	0
Provisions pour risques et charges	1 566	5 346
Reprise de provisions	**294 958**	**674 633**
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	270 704	668 043
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	6 642	624
Provisions pour risques et charges	17 612	5 965
Variation des provisions	**-3 398**	**-263 980**
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	80 680	321 845
Récupérations sur prêts et créances amorties	-128 923	-28 063
Autres pertes	0	0
Coût du risque	**-51 641**	**29 802**

Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés

	2014	2013
A vue	**519 963**	**483 058**
Comptes ordinaires	299 421	165 985
Prêts et comptes au jour le jour	219 393	300 000
Valeurs reçues en pension au jour le jour	0	0
Autres prêts et créances	1 149	17 074
A terme	**510 278**	**11 008**
Prêts et comptes à terme	300 543	
Prêts subordonnées et participants	0	
Valeurs reçues en pension à terme	201 156	
Créances rattachés	8 579	11 008
Autres prêts et créances	0	
Total Brut	**1 030 241**	**494 067**
Dépréciation	219	219
Total Net	**1 030 022**	**493 848**

Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2014	Total 31/12/2013
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinaires créditeurs	0	58 093	9 293	364	67 751	111 984
Valeurs données en pension	1 300 205	0	0	0	1 300 205	2 047 411
- au jour le jour	0	0	0	0	0	
- à terme	1 300 205	0	0	0	1 300 205	2 047 411
Emprunts de trésorerie	0	400 000	0	0	400 000	270 000
- au jour le jour	0	0	0	0	0	
- à terme	0	400 000	0	0	400 000	270 000
Emprunts financiers	0	2 311 709	0	0	2 311 709	2 037 717
Autres dettes	0	30 418	0	0	30 418	43 230
Intérêts courus à payer	632	9 880	4 717	0	15 229	15 563
TOTAL	**1 300 837**	**2 810 101**	**14 010**	**364**	**4 125 312**	**4 525 905**

Prêts et créances sur la clientèle

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			2014	2013
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	**-**	**-**	**1 570 556**	**154 465**	**1 725 021**	**1 478 587**
- Comptes à vue débiteurs	-	-	725 993	29 095	755 088	739 492
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	149 546	-	149 546	58 586
- Crédits à l'exportation	-	-	12 368	-	12 368	9 577
- Autres crédits de trésorerie	-	-	682 649	125 370	808 019	670 932
Crédits à la consommation	**-**	**-**	**-**	**2 970 606**	**2 970 606**	**2 954 106**
Crédits à l'équipement	-	-	947 999	-	947 999	682 807
Crédits immobiliers	-	-	6 011 319	18 308 659	24 319 978	24 187 604
Autres crédits	-	-	3 967	1 378 879	1 382 846	1 362 493
Créances acquises par affacturage	-	-	-	-	-	
Intérêts courus à recevoir	**-**	**-**	**19 200**	**20 987**	**40 187**	**20 307**
Créances en souffrance	**-**	**-**	**641 288**	**1 874 183**	**2 515 471**	**2 607 531**
Dépréciation	**-**	**-**	**156 225**	**1 147 560**	**1 303 784**	**1 508 201**
- Sur base individuelle	-	-	-13 141	1 106 579	1 093 438	1 311 043
- Sur base collective	-	-	169 366	40 981	210 347	197 157
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-	
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	
Créances issues des opérations de location financement	-	-	-	-	-	
Créances relatives aux opérations de réassurances et les avances faites aux assurés	-	-	-	-	-	
Autres créances	**-**	**-**	**-**	**7 481**	**7 481**	**4 985**
TOTAL	**-**	**-**	**9 038 104**	**23 567 700**	**32 605 804**	**31 790 220**

Dette envers la clientèle

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			2014	2013
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs	0	4	3 621 547	8 338 362	11 959 914	11 343 877
Comptes d'épargne	0	0	6 898	3 730 646	3 737 544	3 380 664
Dépôts à terme	72 500	456 853	329 801	2 940 885	3 800 039	5 091 528
Autres comptes créditeurs	0	3 288	69 119	1 317 650	1 390 057	1 405 013
Intérêts courus à payer	1 056	5 995	2 292	28 885	38 228	56 326
Autres dettes envers la clientèle	0	1 503 137	0	0	1 503 137	934 606
TOTAL	**73 556**	**1 969 277**	**4 029 657**	**16 356 428**	**22 428 919**	**22 212 014**

Engagements de financement et de garantie

ENGAGEMENTS	2014	2013
Engagements de financements et de garantie donnés	**4 298 052**	**3 482 117**
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	**150 689**	**189 041**
- Crédits documentaires import	0	0
- Acceptations ou engagements de payer	0	0
- Ouvertures de crédits confirmés	**150 689**	189 041
- Engagements de substitution sur émission de titres	0	0
- Engagements irrévocables de crédit-bail	0	0
- Autres engagements de financement donnés	0	0
Engagements de financement en faveur de la clientèle	**3 527 371**	**2 975 582**
- Crédits documentaires import	34 100	4 962
- Acceptations ou engagements de payer	26 761	87 901
- Ouvertures de crédits confirmés	3 210 432	2 861 471
- Engagements de substitution sur émission de titres	0	0
- Engagements irrévocables de crédit-bail	20 329	20 448
- Autres engagements de financement donnés	235 749	800
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	**849**	**869**
- Crédits documentaires export confirmés	849	869
- Acceptations ou engagements de payer	0	
- Garanties de crédits données	0	
- Autres cautions, avals et garanties donnés	0	
- Engagements en souffrance	0	
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	**619 143**	**316 625**
- Garanties de crédits données	144 519	8 192
- Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	192 207	258 444
- Autres cautions et garanties données	272 854	42 741
- Engagements en souffrance	9 563	7 248
Engagements de financements et de garantie reçus	**5 212 626**	**4 640 060**
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	0	0
- Ouvertures de crédits confirmés	0	0
- Engagements de substitution sur émission de titres	0	0
- Autres engagements de financement reçus	0	0
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	**0**	**625**
- Garanties de crédits	0	0
- Autres garanties reçues	0	625
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	**5 212 626**	**4 639 435**
- Garanties de crédits	5 212 626	4 639 435
- Autres garanties reçues	0	0

c. Etats de synthèse consolidés IFRS 2015

Bilan

ACTIF	2015	2014
1. Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 188 474	2 092 174
2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
3. Instruments dérivés de couverture	-	-
4. Actifs financiers disponibles à la vente	575 200	214 812
5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 175 532	1 030 022
6. Prêts et créances sur la clientèle	33 746 086	32 605 804
7. Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-
8. Placements détenus jusqu'à leur échéance	3 217 955	3 521 808
9. Actifs d'impôt exigible	317 648	315 808
10. Actifs d'impôt différé	-	3
11. Comptes de régularisation et autres actifs	783 431	711 998
12. Actifs non courants destinés à être cédés	-	-
13. Participations dans des entreprises mises en équivalence	583 511	572 852
14. Immeubles de placement	915 104	712 223
15. Immobilisations corporelles	1 058 173	1 039 937
16. Immobilisations incorporelles	171 822	146 441
17. Ecarts d'acquisition	174 884	174 884
Total de l'Actif	**44 907 820**	**43 138 767**

PASSIF	2015	2014
1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	12	877
2. Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
3. Instruments dérivés de couverture	-	-
4. Dettes envers les établissements de crédit assimilés	2 797 145	4 125 312
5. Dettes envers la clientèle	25 074 822	22 428 918
6. Titres de créance émis	9 218 916	10 065 601
7. Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-
8. Passifs d'impôt exigible	294 619	271 467
9. Passifs d'impôt différé	97 758	95 341
10. Comptes de régularisation et autres passifs	1 168 044	1 042 539
11. Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-
12. Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-
13. Provisions	210 270	206 734
14. Subventions et fonds assimilés	-	-
15. Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	1 043 332	-
16. Capitaux propres	5 002 901	4 901 978
17. Capitaux propres part du groupe	4 871 357	4 790 642
18. Capital et réserves liées	2 660 809	2 660 809
19. réserves consolidées	1 685 355	1 641 804
20. Gains ou pertes latents ou différés	5 671	5 824
21. résultat de l'exercice	519 523	482 206
22. Intérêts minoritaires	*131 544*	*111 336*
Total du Passif	**44 907 820**	**43 138 767**

Compte de résultat consolidé

	2015	2014
1. + Intérêts et produits assimilés	2 415 563	2 392 398
2. - Intérêts et charges assimilées	(960 181)	(995 095)
3. MARGE D'INTERET	**1 455 382**	**1 397 303**
4. + Commissions (produits)	215 785	201 727
5. - Commissions (charges)	(20 311)	(21 078)
6. MARGE SUR COMMISSIONS	**195 474**	**180 649**
7. +/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	19	17
8. +/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	13 019	11 718
9. + Produits des autres activités	569 517	524 676
10. - Charges des autres activités	(443 124)	(413 391)
11. PRODUIT NET BANCAIRE	**1 790 287**	**1 700 970**
12. - Charges générales d'exploitation	(953 956)	(914 492)
13. - Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(111 325)	(96 950)
14. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**725 006**	**689 528**
15. Coût du risque	(38 866)	51 641
16. RESULTATS D'EXPLOIATATION	**686 140**	**741 169**
17. +/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	26 042	25 203
18. +/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	127 300	17 174
19. +/- Variations de valeurs des écarts d'acquisition	0	0
20. RESULTAT AVANT IMPOT	**839 482**	**783 546**
21. - Impôt sur les résultats	(304 413)	(283 533)
22. +/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	**0**	0
23. RESULTAT NET	**535 069**	**500 013**
24. Intérêts minoritaires	(15 546)	(17 807)
25. RESULTAT NET - PART DU GROUPE	**519 523**	**482 206**
26. Résultat de base par action en dirham	19,5	18,1
27. Résultat dilué par action en dirham	19,5	18,1

Tableau des flux de trésorerie

FLUX DE TRESORERIE	2015	2014
1. Résultat avant impôts	**839 482**	**783 546**
2. +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	485 721	426 198
3. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	11 019	91
4. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	(9 963)	(32 430)
5. +/- Dotations nettes aux provisions	29 048	(9 811)
6. +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(26 042)	(25 203)
7. +/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	(88 930)	12 402
8. +/- Produits/charges des activités de financement	(23 231)	(8 341)
9. +/- Autres mouvements	(59 827)	(33 316)
10. = Total (2) à (9) des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	**317 795**	**329 590**
11. +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés	(1 601 788)	(488 377)
12. +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	1 522 511	(559 923)
13. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	297 930	1 076 550
14. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	123 263	177 522
15. - Impôts versés	(304 413)	(243 895)
16. = Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (Total des éléments 11 à 15)	**37 502**	**(38 122)**
17. = FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (Total des éléments A, B et C)	**1 194 779**	**1 075 014**
18. +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	(342 959)	(1 236 592)
19. +/- Flux liés aux immeubles de placements	-	-
20. +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(671 139)	(837 874)
21. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (Total des éléments 18 à 20)	**(1 014 098)**	**(2 074 466)**
22. +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(386 189)	(415 021)
23. +/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	301 635	1 496 999
24. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (Total des éléments 22 et 23)	**(84 554)**	**1 081 978**
25. Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		
26. AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Total des éléments D, E et F)	**96 127**	**82 526**

COMPOSITION DE LA TRESORERIE	2015	2014
27. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE	**2 524 525**	**2 441 999**
28. Caisse, banque centrales, CCP (actif & passif)	2 091 297	2 460 658
29. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit	433 227	(18 659)
30. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE	**2 620 651**	**2 524 525**
31. Caisse, banque centrales, CCP (actif & passif)	2 188 461	2 091 297
32. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit	432 190	433 227
33. VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	**96 127**	**82 526**

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

	Capital (1)	réserves liées au capital (2)	Actions propres (3)	Réserves et résultats consolidés (4)	Gains ou pertes latents ou différés (5)	Capitaux propres part Groupe (6)	Intérêt minoritaires (7)	total (8)
Capitaux propres au 31 décembre 2014	2 660 809			2 119 681	5 824	4 786 313	108 286	4 894 599
Impact des changements de méthodes				4 672		4 672	3 050	7 722
Autres mouvements				(344)		(344)		(344)
Capitaux propres corrigés au 31 décembre 2014	**2 660 809**			**2 124 009**	**5 824**	**4 790 642**	**111 336**	**4 901 978**
Opérations sur capital								
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				(425 729)		(425 729)		(425 729)
Résultat de l'exercice				**519 523**		**519 523**	**15 546**	**535 069**
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions (A)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat (B)					(154)	(154)		(154)
Écarts de conversion : variations et transferts en Résultat (C)								
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)					(154)	(154)		(154)
Variation de périmètre								
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2015	2 660 809			2 217 803	5 671	4 884 282	126 881	5 011 163
Changement de méthodes comptables et correction d'erreurs				794		794	404	1 199
Autres mouvements				(13 720)		(13 720)	4 259	(9 461)
Capitaux propres corrigés au 31 décembre 2015	**2 660 809**			**2 204 878**	**5 671**	**4 871 357**	**131 544**	**5 002 901**

Actifs financiers disponibles à la vente

Valeur brute	2015	2014
Titres à revenus variables		
Cotés	23 635	26 527
Non cotés	537 825	13 017
Titres à revenus fixes		
Cotés		
Non cotés	-	61 600
Autres (parts opcvm)	13 741	113 668
Total	**575 200**	**214 812**
Dont gains et pertes latents	5 671	5 824
Dont provisions pour dépréciation	201 839	201 999

Immobilisation de placement et d'exploitation

Valeur brute	Valeur brute au 31/12/2014	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 31/12/2015	Juste valeur au 31/12/2015
Valeur brute	918 781	256 255	41 427	1 133 609	1 397 672
Amortissement & Dépréciation	206 558	17 538	5 592	218 505	
Net	**712 223**			**915 104**	

Valeur brute	2014	Impact Variation Périmètre	Acquisitions	Cessions ou retraits	2015
Valeur brute	380 894		66 213	1 590	445 516
Amortissement & dépréciation	234 453		39 242	-	273 694
Net	**146 441**				**171 822**

Marge d'intérêts

	2015	2014
Sur opérations avec les établissements de crédits	26 732	20 881
Sur opérations avec la clientèle	2 247 350	2 225 342
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	-	17 964
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance	140 326	127 072
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	-	-
Sur opérations de crédit-bail	1 155	1 140
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Produits d'intérêts	**2 415 563**	**2 392 398**
Sur opérations avec les établissements de crédits	83 450	101 098
Sur opérations avec la clientèle	391 969	446 383
Actifs financiers disponibles à la vente	22 911	22 086
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	1 699	1 549
Sur dettes représentées par titres	415 710	421 507
Sur dettes subordonnées	43 351	-
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	-	-
Sur opérations de crédit-bail	1 090	2 474
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Charges d'intérêts	**960 181**	**995 095**

Commissions nettes

	2015			2014		
	Produits	charges	Net	Produits	charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédits	-	6 162	(6 162)	-	4 500	-4 500
Sur opérations avec la clientèle	29 113	-	29 113	24 314	-	24 314
Sur opérations sur titres	402	-	402	368	-	368
Sur opération de change	4 468	-	4 468	3 702	-	3 702
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	-	-	-	-	-	-
Prestations de services bancaires et financiers	181 802	14 149	167 653	173 343	16 578	156 764
- Produits nets de gestions d'OPCVM	7 559	-	7 559	9 012	-	9 012
- Produits nets sur moyens de paiement	69 345	-	69 345	60 487	-	60 487
- Autres	104 898	14 149	90 749	103 843	16 578	87 265
Produits nets des commissions	**215 785**	**20 311**	**195 474**	**201 727**	**21 078**	**180 649**

Coût du risque

	2015	2014
Dotations aux provisions	**333 695**	**291 560**
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	328 938	289 994
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-
Provisions pour risques et charges	4 757	1 566
Reprise de provisions	**296 118**	**294 958**
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	275 829	270 704
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	6 642
Provisions pour risques et charges	20 289	17 612
Variation des provisions	**37 577**	**(3 398)**
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	56 264	80 680
Récupérations sur prêts et créances amorties	(54 975)	(128 923)
Autres pertes	-	-
Coût du risque	**38 866**	**(51 641)**

Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés

	2015	2014
A vue	**902 461**	**519 963**
Comptes ordinaires	182 334	299 421
Prêts et comptes au jour le jour	715 660	219 393
Valeurs reçues en pension au jour le jour	-	-
Autres prêts et créances	4 467	1 149
A terme	**273 347**	**510 278**
Prêts et comptes à terme	265 164	300 543
Prêts subordonnées et participants	-	-
Valeurs reçues en pension à terme	-	201 156
Créances rattachés	8 183	8 579
Autres prêts et créances	-	-
Total Brut	**1 175 807**	**1 030 241**
Dépréciation	275	219
Total Net	**1 175 532**	**1 030 022**

Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2015	Total 31/12/2014
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinaires créditeurs	-	14 739	430	23 254	38 423	67 751
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-	1 300 205
- au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- à terme	-	-	-	-	-	1 300 205
Emprunts de trésorerie	-	400 000	-	-	400 000	400 000
- au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- à terme	-	400 000	-	-	400 000	400 000
Emprunts financiers	-	2 296 998	-	-	2 296 998	2 311 709
Autres dettes	-	47 929	-	-	47 929	30 418
Intérêts courus à payer	-	9 019	4 776	-	13 795	15 229
TOTAL	**-**	**2 768 685**	**5 206**	**23 254**	**2 797 145**	**4 125 312**

Prêts et créances sur la clientèle

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			2015	2014
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	**-**	**30 000**	**2 393 678**	**137 070**	**2 560 748**	**1 725 021**
- Comptes à vue débiteurs	-	-	936 506	36 622	973 128	755 088
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	231 432	-	231 432	149 546
- Crédits à l'exportation	-	-	11 687	-	11 687	12 368
- Autres crédits de trésorerie	-	**30 000**	1 214 053	100 448	1 344 501	808 019
Crédits à la consommation	**-**	**-**	**1**	**3 270 824**	**3 270 825**	**2 970 606**
Crédits à l'équipement	**-**	**-**	**1 039 302**	**33**	**1 039 336**	947 999
Crédits immobiliers	**-**	**-**	**5 752 155**	**18 384 250**	**24 136 406**	24 319 978
Autres crédits	**-**	**98 233**	**3 967**	**1 485 247**	**1 587 447**	1 382 846
Créances acquises par affacturage	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	-
Intérêts courus à recevoir	**-**	**7**	**3 156**	**17 465**	**20 627**	**40 187**
Créances en souffrance	**12 073**	**-**	**351 568**	**2 080 042**	**2 443 684**	**2 515 471**
Dépréciation	**7 316**	**-**	**(15 907)**	**1 326 402**	**1 317 811**	**1 303 784**
- Sur base individuelle	7 316		(194 425)	1 283 340	1 096 231	1 093 438
- Sur base collective	-	-	178 518	43 063	221 581	210 347
Valeurs reçues en pension	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	-
Créances subordonnées	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	-
Créances issues des opérations de location financement	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	-
Créances relatives aux opérations de réassurances et les avances faites aux assurés	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	-
Autres créances	**-**	**-**	**-**	**4 825**	**4 825**	**7 481**
TOTAL	**4 757**	**128 240**	**9 559 735**	**24 053 354**	**33 746 086**	**32 605 804**

Dette envers la clientèle

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			2015	2014
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs	-	139	4 318 054	9 029 014	13 347 207	11 959 914
Comptes d'épargne	-	-	4 633	4 150 548	4 155 181	3 737 544
Dépôts à terme	-	464 067	574 378	3 782 285	4 820 731	3 800 039
Autres comptes créditeurs	-	6 991	79 343	1 381 656	1 467 990	1 390 057
Intérêts courus à payer	-	1 880	4 014	50 603	56 497	38 228
Autres dettes envers la clientèle	-	1 227 217	-	-	1 227 217	1 503 137
TOTAL	**-**	**1 700 294**	**4 980 422**	**18 394 106**	**25 074 822**	**22 428 919**

Engagements de financement et de garantie

ENGAGEMENTS	2015	2014
Engagements de financements et de garantie donnés	**6 155 186**	**4 298 052**
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	**151 772**	**150 689**
- Crédits documentaires import	-	-
- Acceptations ou engagements de payer	-	-
- Ouvertures de crédits confirmés	151 772	**150 689**
- Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
- Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
- Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	**4 440 229**	**3 527 371**
- Crédits documentaires import	485 932	34 100
- Acceptations ou engagements de payer	40 393	26 761
- Ouvertures de crédits confirmés	3 679 519	3 210 432
- Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
- Engagements irrévocables de crédit-bail	19 593	20 329
- Autres engagements de financement donnés	214 792	235 749
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	**834**	**849**
- Crédits documentaires export confirmés	834	849
- Acceptations ou engagements de payer	-	-
- Garanties de crédits données	-	-
- Autres cautions, avals et garanties donnés	-	-
- Engagements en souffrance	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	**1 562 351**	**619 143**
- Garanties de crédits données	1 102 587	144 519
- Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	261 439	192 207
- Autres cautions et garanties données	189 449	272 854
- Engagements en souffrance	8 876	9 563
Engagements de financements et de garantie reçus	**6 115 499**	**5 212 626**
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	**550 000**	-
- Ouvertures de crédits confirmés	-	-
- Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
- Autres engagements de financement reçus	550 000	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	**-**	**-**
- Garanties de crédits	-	-
- Autres garanties reçues	-	-
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	**5 565 499**	**5 212 626**
- Garanties de crédits	5 565 499	5 212 626
- Autres garanties reçues	-	-

d. Etats de synthèse consolidés semestriels IFRS 2016

Bilan

ACTIF	S1 2016	2015
1. Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 684 483	2 188 474
2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat	134 981	-
3. Instruments dérivés de couverture	-	-
4. Actifs financiers disponibles à la vente	948 149	575 200
5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 299 085	1 175 532
6. Prêts et créances sur la clientèle	34 687 191	33 746 086
7. Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-
8. Placements détenus jusqu'à leur échéance	1 900 640	3 217 955
9. Actifs d'impôt exigible	197 250	317 648
10. Actifs d'impôt différé	4 950	-
11. Comptes de régularisation et autres actifs	1 219 598	783 431
12. Actifs non courants destinés à être cédés	-	-
13. Participations dans des entreprises mises en équivalence	577 907	583 511
14. Immeubles de placement	969 778	915 104
15. Immobilisations corporelles	1 077 702	1 058 173
16. Immobilisations incorporelles	193 612	171 822
17. Ecarts d'acquisition	174 884	174 884
Total de l'Actif	**45 070 208**	**44 907 820**

PASSIF	S1 2016	2015
1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	12	12
2. Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
3. Instruments dérivés de couverture	-	-
4. Dettes envers les établissements de crédit assimilés	2 946 763	2 797 145
5. Dettes envers la clientèle	26 022 582	25 074 822
6. Titres de créance émis	8 218 204	9 218 916
7. Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-
8. Passifs d'impôt exigible	105 809	294 619
9. Passifs d'impôt différé	99 120	97 758
10. Comptes de régularisation et autres passifs	1 605 647	1 168 044
11. Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-
12. Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-
13. Provisions	216 117	210 270
14. Subventions et fonds assimilés	-	-
15. Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	1 020 841	1 043 332
16. Capitaux propres	4 835 113	5 002 901
17. Capitaux propres part du groupe	4 680 462	4 871 357
18. Capital et réserves liées	2 660 809	2 660 809
19. réserves consolidées	1 832 365	1 685 355
20. Gains ou pertes latents ou différés	6 783	5 671
21. résultat de l'exercice	180 505	519 523
22. Intérêts minoritaires	*154 651*	*131 544*
Total du Passif	**45 070 208**	**44 907 820**

Compte de résultat consolidé

	S1 2016	S1 2015
1. + Intérêts et produits assimilés	1 178 825	1 212 328
2. - Intérêts et charges assimilées	(446 955)	(489 769)
3. MARGE D'INTERET	**731 870**	**722 558**
4. + Commissions (produits)	134 617	102 694
5. - Commissions (charges)	(7 022)	(12 266)
6. MARGE SUR COMMISSIONS	**127 595**	**90 428**
7. +/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	59	5
8. +/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	9 358	8 046
9. + Produits des autres activités	264 472	266 399
10. - Charges des autres activités	(220 526)	(222 843)
11. PRODUIT NET BANCAIRE	**912 828**	**864 593**
12. - Charges générales d'exploitation	(489 687)	(461 416)
13. - Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(60 757)	(53 991)
14. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**362 384**	**349 186**
15. Coût du risque	(105 792)	(64 756)
16. RESULTATS D'EXPLOIATATION	**256 592**	**284 430**
17. +/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0
18. +/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	10 724	17 514
19. +/- Variations de valeurs des écarts d'acquisition	17 130	2 148
20. RESULTAT AVANT IMPOT	**0**	**0**
21. - Impôt sur les résultats	284 445	304 092
22. +/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0
23. RESULTAT NET	**182 879**	**195 053**
24. Intérêts minoritaires	(2 374)	(4 664)
25. RESULTAT NET - PART DU GROUPE	**180 505**	**190 389**
26. Résultat de base par action en dirham	6,8	7,2
27. Résultat dilué par action en dirham	6,8	7,2

Tableau des flux de trésorerie

FLUX DE TRESORERIE	S1 2016	2015
1. Résultat avant impôts	**284 445**	**839 482**
2. +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	248 384	485 721
3. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	(453)	11 019
4. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	50 238	(9 963)
5. +/- Dotations nettes aux provisions	50 140	29 048
6. +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(10 724)	(26 042)
7. +/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	(1 487)	(88 930)
8. +/- Produits/charges des activités de financement	(3 994)	(23 231)
9. +/- Autres mouvements	(61 015)	(59 827)
10. = Total (2) à (9) des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	**271 090**	**317 795**
11. +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés	108 215	(1 601 788)
12. +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	(93 770)	1 522 511
13. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(487 889)	297 930
14. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(27 855)	123 263
15. - Impôts versés	(105 471)	(304 413)
16. = Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (Total des éléments 11 à 15)	**(606 771)**	**37 502**
17. = FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (Total des éléments A, B et C)	**(51 236)**	**1 194 779**
18. +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	1 351 959	(342 959)
19. +/- Flux liés aux immeubles de placements	(57 528)	0
20. +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(288 833)	(671 139)
21. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (Total des éléments 18 à 20)	**1 005 597**	**(1 014 098)**
22. +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(375 074)	(386 189)
23. +/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	(997 701)	301 635
24. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (Total des éléments 22 et 23)	**(1 372 775)**	**(84 554)**
25. Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	0	0
26. AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Total des éléments D, E et F)	**(418 414)**	**96 127**
COMPOSITION DE LA TRESORERIE	**S1 2016**	**2015**
27. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE	**2 620 651**	**2 524 525**
28. Caisse, banque centrales, CCP (actif & passif)	2 188 461	2 091 297
29. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit	432 190	433 227
30. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE	**2 202 238**	**2 620 651**
31. Caisse, banque centrales, CCP (actif & passif)	1 684 470	2 188 461
32. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit	517 768	432 190
33. VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	**(418 414)**	**96 127**

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

	Capital (1)	réserves liées au capital (2)	Actions propres (3)	Réserves et résultats consolidés (4)	Gains ou pertes latents ou différés (5)	Capitaux propres part Groupe (6)	Intérêt minoritaires (7)	total (8)
Capitaux propres au 31 décembre 2015	2 660 809			2 217 803	5 671	4 884 282	126 881	5 011 163
Impact des changements de méthodes				794		794	404	1 199
Autres mouvements				(13 720)		(13 720)	4 259	(9 461)
Capitaux propres corrigés au 31 décembre 2015	**2 660 809**			**2 204 878**	**5 671**	**4 871 357**	**131 544**	**5 002 901**
Opérations sur capital								
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				(372 513)		(372 513)	(9 402)	(381 915)
Résultat de l'exercice				**180 505**		**180 505**	**2 374**	**182 879**
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions (A)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat (B)					1 113	1 113		1 113
Écarts de conversion : variations et transferts en Résultat (C)								
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)					1 113	1 113		1 113
Variation de périmètre							30 135	30 135
Capitaux propres clôture au 30 juin 2016	2 660 809			2 012 870	6 783	4 680 462	154 651	4 835 113
Changement de méthodes comptables et correction d'erreurs								
Autres mouvements								
Capitaux propres corrigés au 30 juin 2016	**2 660 809**			**2 012 870**	**6 783**	**4 680 462**	**154 651**	**4 835 113**

Actifs financiers disponibles à la vente

Valeur brute	S1 2016	2015
Titres à revenus variables		
Cotés	124 842	23 635
Non cotés	550 630	537 825
Titres à revenus fixes		
Cotés		
Non cotés	257 172	-
Autres (parts opcvm)	15 504	13 741
Total	**948 149**	**575 200**
Dont gains et pertes latents	6 783	5 671
Dont provisions pour dépréciation	201 815	201 839

Immobilisation de placement et d'exploitation

Valeur brute	Valeur brute au 31/12/2015	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 30/06/2016	Juste valeur au 30/06/2016
Valeur brute	1 133 609	66 303	6 236	1 193 676	1 397 656
Amortissement & Dépréciation	218 505	7 507	2 114	223 898	
Net	**915 104**			**969 777**	

Immobilisation incorporelles

Valeur brute	31/12/2015	Impact Variation Périmètre	Acquisitions	Cessions ou retraits	30/06/2016
Valeur brute	445 516		44 320	0	489 836
Amortissement & dépréciation	273 694		22 530	0	296 224
Net	**171 822**				**193 612**

Marge d'intérêts

	S1 2016	S1 2015
Sur opérations avec les établissements de crédits	13 119	14 924
Sur opérations avec la clientèle	1 117 445	1 124 285
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	3 215	0
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance	44 484	72 468
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	-	-
Sur opérations de crédit-bail	561	649
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Produits d'intérêts	**1 178 825**	**1 212 328**
Sur opérations avec les établissements de crédits	32 945	47 915
Sur opérations avec la clientèle	203 854	199 569
Actifs financiers disponibles à la vente	15 819	9 947
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	465	968
Sur dettes représentées par titres	168 640	209 863
Sur dettes subordonnées	25 232	20 998
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	-	-
Sur opérations de crédit-bail	0	509
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Charges d'intérêts	**446 955**	**489 769**

Commissions nettes

	S1 2016			S1 2015		
	Produits	charges	Net	Produits	charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédits	-	2 601	(2 601)	-	3 185	(3 185)
Sur opérations avec la clientèle	35 312	-	35 312	10 926	-	10 926
Sur opérations sur titres	120	-	120	195	-	195
Sur opération de change	2 619	-	2 619	2 546	-	2 546
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	-	-	-	-	-	-
Prestations de services bancaires et financiers	96 567	4 421	92 146	89 027	9 081	79 946
- Produits nets de gestions d'OPCVM	3 521	-	3 521	3 890	-	3 890
- Produits nets sur moyens de paiement	40 383	-	40 383	33 232	-	33 232
- Autres	52 663	4 421	48 242	51 905	9 081	42 824
Produits nets des commissions	**134 617**	**7 022**	**127 595**	**102 694**	**12 266**	**90 428**

Coût du risque

	S1 2016	S1 2015
Dotations aux provisions	**220 950**	**224 074**
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	219 629	222 304
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-
Provisions pour risques et charges	1 320	1 770
Reprise de provisions	**110 179**	**143 001**
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	107 161	141 084
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-
Provisions pour risques et charges	3 018	1 916
Variation des provisions	**110 771**	**81 073**
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	10 412	1 572
Récupérations sur prêts et créances amorties	(15 391)	(17 890)
Autres pertes	-	-
Coût du risque	**105 792**	**64 756**

Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés

	S1 2016	2015
A vue	**771 539**	**902 461**
Comptes ordinaires	251 677	182 334
Prêts et comptes au jour le jour	517 370	715 660
Valeurs reçues en pension au jour le jour	-	-
Autres prêts et créances	2 492	4 467
A terme	**527 843**	**273 347**
Prêts et comptes à terme	516 197	265 164
Prêts subordonnées et participants	-	-
Valeurs reçues en pension à terme	-	-
Créances rattachés	11 646	8 183
Autres prêts et créances	-	-
Total Brut	**1 299 382**	**1 175 807**
Dépréciation	297	275
Total Net	**1 299 085**	**1 175 532**

Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total S1 2016	Total 2015
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinaires créditeurs	-	161 166	472	23 144	184 782	38 423
Valeurs données en pension	-	0	0	0	0	0
- au jour le jour	-	0	0	0	0	0
- à terme	-	0	0	0	0	0
Emprunts de trésorerie	-	657 794	0	0	657 794	400 000
- au jour le jour	-	97 794	0	0	97 794	0
- à terme	-	560 000	0	0	560 000	400 000
Emprunts financiers	-	2 049 214	0	0	2 049 214	2 296 998
Autres dettes	-	0	32 680	0	32 680	47 929
Intérêts courus à payer	2	22 291	0	0	22 293	13 795
TOTAL	**2**	**2 890 466**	**33 151**	**23 144**	**2 946 763**	**2 797 145**

Prêts et créances sur la clientèle

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			S1 2016	2015
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	**-**	**50 000**	**2 562 484**	**152 492**	**2 764 976**	**2 560 748**
- Comptes à vue débiteurs	**-**	**-**	**805 921**	**34 565**	**840 486**	**973 128**
- Créances commerciales sur le Maroc	**-**	**-**	**245 270**	**-**	**245 270**	**231 432**
- Crédits à l'exportation	**-**	**-**	**16 785**	**-**	**16 785**	**11 687**
- Autres crédits de trésorerie	**-**	**50 000**	**1 494 508**	**117 927**	**1 662 435**	**1 344 501**
Crédits à la consommation	**-**	**-**	**-**	**3 472 013**	**3 472 013**	**3 270 825**
Crédits à l'équipement	**-**	**-**	**1 188 247**	**-**	**1 188 247**	**1 039 336**
Crédits immobiliers	**-**	**-**	**5 872 104**	**18 423 117**	**24 295 221**	**24 136 406**
Autres crédits	**-**	**104 848**	**3 968**	**1 622 523**	**1 731 339**	**1 587 447**
Créances acquises par affacturage	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Intérêts courus à recevoir	**-**	**-**	**8 069**	**15 989**	**24 058**	**20 627**
Créances en souffrance	**-**	**-**	**478 561**	**2 143 846**	**2 622 407**	**2 443 684**
Dépréciation	**-**	**-**	**213 010**	**1 204 372**	**1 417 382**	**1 317 811**
- Sur base individuelle	-	-	32 472	1 151 506	1 183 978	1 096 231
- Sur base collective	-	-	180 538	52 866	233 404	221 581
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-	-
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-
Créances issues des opérations de location financement	-	-	-	-	-	-
Créances relatives aux opérations de réassurances et les avances faites aux assurés	-	-	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	6 311	6 311	4 825
TOTAL	**-**	**154 848,00**	**9 900 422,67**	**24 631 920,03**	**34 687 190,71**	**33 746 085,91**

Dette envers la clientèle

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			S1 2016	2015
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs	-	334	4 441 021	9 477 921	13 919 277	13 347 207
Comptes d'épargne	-	-	3 236	4 288 936	4 292 172	4 155 181
Dépôts à terme	-	412 000	308 922	4 209 669	4 930 591	4 820 731
Autres comptes créditeurs	-	5 219	179 557	1 535 678	1 720 454	1 467 990
Intérêts courus à payer	-	4 448	2 492	54 220	61 160	56 497
Autres dettes envers la clientèle	-	1 098 929	-	-	1 098 929	1 227 217
TOTAL	**-**	**1 520 930**	**4 935 228**	**19 566 424**	**26 022 582**	**25 074 822**

Engagements de financement et de garantie

ENGAGEMENTS	S1 2016	2015
Engagements de financements et de garantie donnés	**6067742,652**	**6155186,164**
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	**153 591**	**151 772**
- Crédits documentaires import	-	-
- Acceptations ou engagements de payer	-	-
- Ouvertures de crédits confirmés	**153 591**	**151 772**
- Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
- Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
- Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	**4 474 552**	**4 440 229**
- Crédits documentaires import	441 803	485 932
- Acceptations ou engagements de payer	271 199	40 393
- Ouvertures de crédits confirmés	3 356 318	3 679 519
- Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
- Engagements irrévocables de crédit-bail	16 769	19 593
- Autres engagements de financement donnés	388 463	214 792
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	**840**	**834**
- Crédits documentaires export confirmés	840	834
- Acceptations ou engagements de payer	-	-
- Garanties de crédits données	-	-
- Autres cautions, avals et garanties donnés	-	-
- Engagements en souffrance	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	**1 438 759**	**1 562 351**
- Garanties de crédits données	959 619	1 102 587
- Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	266 201	261 439
- Autres cautions et garanties données	203 388	189 449
- Engagements en souffrance	9 551	8 876
Engagements de financements et de garantie reçus	**6 174 018**	**6 115 499**
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	**400 000**	**550 000**
- Ouvertures de crédits confirmés	-	-
- Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
- Autres engagements de financement reçus	400 000	550 000
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	**-**	**-**
- Garanties de crédits	-	-
- Autres garanties reçues	-	-
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	**5 774 018**	**5 565 499**
- Garanties de crédits	5 774 018	5 565 499
- Autres garanties reçues	-	-

II. ÉTATS DE SYNTHÈSES S1 2016, 2015, 2014 ET 2013

II.1. Principales méthodes d'évaluation appliquées

Les comptes sociaux du CIH relatifs à l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC).

PRINCIPES GENERAUX

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.

La présentation des états de synthèse du Crédit Immobilier et Hôtelier est conforme aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

CREANCES ET ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Présentation générale :

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale et leur objet économique :

- Créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit ;
- Créances de trésorerie, crédits à l'équipement, crédit à la consommation crédits immobiliers et autre crédits pour la clientèle.

Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondant à des engagements de financement et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds. Les valeurs et suretés reçues en couverture des opérations de crédit réalisées avec la clientèle sont comptabilisées, au même titre que les garanties reçues des fonds et institutions marocains de garantie des crédits en hors bilan.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Créances en souffrance :

Les créances en souffrance sont comptabilisées conformément à la réglementation en vigueur.

Le poste « autres crédits » englobe les créances en souffrance déduction faite des provisions et des agios réservés.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

- Les créances en souffrance sont, selon les degrés de risque prévus à la circulaire de Bank Al Maghreb, classés en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises.
- Les créances en souffrance sont, après déduction des agios réservés et des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de :

- 20% pour les créances pré-douteuses,
- 50% pour les créances douteuses ;
- 100% pour les créances compromises.

Les estimations des garanties sont effectuées pour l'essentiel en interne par les services de la Banque compte tenu de son expertise en la matière. La banque recourt de plus en plus aux rapports des expertises judiciaires et de manière ponctuelle à des experts indépendants pour l'évaluation de certains gages importants en valeur. Il est à noter que le CIH retient la valeur la plus faible lorsqu'il dispose de plusieurs estimations (estimations internes/ externes/Judiciaires).

Les créances en souffrance sont réinscrites en encours sain quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine.

Dès leur déclassement, les créances en souffrance donnent lieu à la constatation d'agios réservés.

Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées à l'occasion d'accords transactionnels pour solde de tout compte ou à l'issue de procédures judiciaires.

Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque les créances en souffrance enregistrent une évolution favorable (remboursement total ou partiel, restructuration, apurement…) leur permettant de redevenir saines.

Les dotations et reprises des provisions pour dépréciation des créances, de même que les charges couvertes par ces provisions figurent au compte de résultat parmi les éléments relatifs au coût du risque.

Les provisions constituées au titre des créances ayant fait l'objet de restructuration, ne sont reprises qu'à l'expiration du délai d'observation de six mois après la date d'échéance du premier règlement convenu.

PORTEFEUILLE DE TITRES

Les opérations sur titres sont comptabilisées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part en fonction de leur nature et en fonction de l'intention et la durée de détention (titre de transaction, de placement, d'investissement ou de participation).

La banque ne détient pas de titres de transaction au 31/12/2015.

A leur date d'achat, les titres de placement et d'investissement sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, frais et coupon inclus.

Les primes et décotes sur titres de placement et d'investissement correspondent à la différence éventuelle entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres à revenu fixe. Elles font l'objet d'un étalement sur la durée de vie résiduelle des titres. L'étalement est pratiqué selon la méthode actuarielle pour les bons du Trésor.

Les titres de placements sont évalués par référence au prix du marché du jour le plus récent, Les moins-values latentes sont constatées par voie de provision, tandis que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

A leur date d'achat, les titres de participation sont comptabilisés au bilan à leur prix d'acquisition.

Les plus et moins-values de cessions sur titres de participation sont enregistrées pour le montant net de l'opération de cession en « plus values ou moins values de cession sur actifs immobilisés » et en aval du résultat brut d'exploitation.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations d'exploitation sont inscrites à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode linéaire. Par ailleurs, les immobilisations hors exploitation ne sont pas amortis mais font l'objet le cas échéant de provisionnement en fonction des conclusions des rapports d'expertise externe réalisés chaque année pour un certain nombre de gages et des informations disponibles à la date de l'arrêté comptable.

DETTES A VUE ET A TERME

Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ainsi que sur la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ce poste abrite les provisions qui permettent de constater l'existence de pertes et charges dont la réalisation est probable mais l'évaluation incertaine, ou qui ne font pas face à la dépréciation d'un actif identifié.

Ces provisions comprennent une provision pour risques généraux d'un montant de 178.5 millions de Dirhams constituée en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, actuellement non avérés.

PRISE EN COMPTE DES INTERETS ET COMMISSIONS DANS LE COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

Intérêts

Sont considérés comme intérêts les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachés les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Commissions

Les produits et charges qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

II.2. Etats de synthèses 2013, 2014, 2015 et S1 2016

Bilans

Libellé	S1 2016	2015	2014	2013
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	**1 652 357**	**2 184 829**	**2 089 058**	**2 450 408**
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	**1 504 054**	**1 416 141**	**1 264 021**	**641 648**
- A vue	902 927	608 882	602 018	140 748
- A terme	601 127	807 259	662 002	500 900
Créances sur la clientèle	**28 774 734**	**28 000 631**	**26 997 124**	**27 142 112**
- Crédits de trésorerie et à la consommation	3 619 947	3 376 504	2 525 756	2 230 454
- Crédits à l'équipement	1 259 256	1 105 434	1 029 911	808 808
- Crédits immobiliers	22 915 953	22 632 946	22 534 549	23 190 476
- Autres crédits	979 579	885 747	906 908	912 374
Créances acquises par affacturage	**-**	**-**	**-**	**-**
Titres de transaction et de placement	**771 331**	**296 582**	**496 138**	**1 330 334**
- Bons du Trésor et valeurs assimilées	391 773	-	-	1 213 431
- Autres titres de créance	-	-	61 600	39 186
- Titres de propriété	379 558	296 582	434 538	77 717
Autres actifs	**957 051**	**766 771**	**716 234**	**673 484**
Titres d'investissement	**1 900 640**	**3 217 955**	**3 521 808**	**2 220 549**
- Bons du Trésor et valeurs assimilées	1 900 640	3 217 955	3 521 808	2 220 549
- Autres titres de créance	-	-	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	**1 508 302**	**1 475 396**	**865 570**	**862 735**
Créances subordonnées	**133 445**	**130 019**	**-**	**-**
Immobilisations données en crédit-bail et en location	**-**	**-**	**-**	**-**
Immobilisations incorporelles	**205 725**	**201 312**	**170 183**	**133 456**
Immobilisations corporelles	**1 669 044**	**1 592 315**	**1 333 125**	**1 028 693**
Total de l'Actif	**39 076 685**	**39 281 952**	**37 453 260**	**36 483 420**

Libellé	S1 2016	2015	2014	2013
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	**-**	**-**	**-**	**-**
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	**941 669**	**897 169**	**2 153 468**	**2 581 782**
- A vue	222 771	159 996	109 922	52 942
- A terme	718 898	737 173	2 043 546	2 528 840
Dépôts de la clientèle	**23 933 397**	**22 959 410**	**20 027 439**	**20 425 330**
- Comptes à vue créditeurs	13 981 586	13 407 865	11 982 465	11 362 502
- Comptes d'épargne	4 292 171	4 155 180	3 737 544	3 380 664
- Dépôts à terme	4 991 751	4 877 229	3 838 267	5 147 854
- Autres comptes créditeurs	667 889	519 135	469 163	534 310
Titres de créance émis	**7 303 352**	**8 558 530**	**9 621 146**	**8 018 987**
- Titres de créance négociables	4 820 825	5 851 392	6 598 394	4 666 264
- Emprunts obligataires	1 187 738	1 292 892	1 370 556	1 477 425
- Autres titres de créance émis	1 294 789	1 414 246	1 652 196	1 875 299
Autres passifs	**1 385 411**	**1 162 788**	**1 040 017**	**874 731**
Provisions pour risques et charges	**248 364**	**260 840**	**256 588**	**299 004**
Dettes subordonnées	**1 020 783**	**1 043 331**	**-**	**-**
Réserves et primes liées au capital	**950 675**	**927 125**	**903 618**	**880 678**
Capital	**2 660 809**	**2 660 809**	**2 660 809**	**2 660 809**
- Actionnaires. Capital non versé (-)	**-**		**-**	**-**
Report à nouveau (+/-)	**415 887**	**340 939**	**320 037**	**283 309**
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	**-**		**-**	**-**
Résultat net de l'exercice (+/-)	**216 339**	**471 013**	**470 138**	**458 789**
Total du passif	**39 076 685**	**39 281 952**	**37 453 260**	**36 483 420**

Hors Bilan

Libellé	S1 2016	2015	2014	2013
ENGAGEMENTS DONNES	**6 041 422**	**6 126 717**	**4 268 160**	**3 454 421**
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	153 591	151 772	150 689	189 041
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	4 457 782	4 420 636	3 507 042	2 955 134
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	841	834	849	869
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	1 429 208	1 553 475	609 580	309 378
Titres achetés à réméré	-	-	-	-
Autres titres à livrer	-	-	-	-
ENGAGEMENTS RECUS	**5 774 018**	**5 563 135**	**5 212 626**	**4 640 061**
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-	-	625
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	5 774 018	5 563 135	5 212 626	4 639 436
Titres vendus à réméré	-	-	-	-
Autres titres à recevoir	-	-	-	-

CPC

Libellé	S1 2016	2015	2014	2013
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	**1 141 255**	**1 173 933**	**2 299 159**	**2 263 713**
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	15 297	17 012	32 024	15 233
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	863 488	875 145	1 741 466	1 817 428
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	50 661	71 501	143 448	130 897
Produits sur titres de propriété	89 984	95 806	153 313	98 392
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-
Commissions sur prestations de service	98 631	90 838	178 159	157 040
Autres produits bancaires	23 194	23 632	50 749	44 723
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	**382 527**	**416 417**	**837 585**	**825 511**
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	20 441	51 970	63 149	86 184
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	163 980	129 240	306 358	316 698
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	168 640	209 863	421 507	376 585
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-
Autres charges bancaires	29 465	25 343	46 570	46 044
PRODUIT NET BANCAIRE	**758 728**	**757 516**	**1 461 575**	**1 438 202**
Produits d'exploitation non bancaire	18 183	4 818	33 550	62 203
Charges d'exploitation non bancaire	2	-	9 643	10 937
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	**454 066**	**443 471**	**888 699**	**784 976**
Charges de personnel	236 630	228 953	430 039	412 260
Impôts et taxes	13 191	14 745	25 803	24 562
Charges externes	133 091	136 259	268 944	227 486
Autres charges générales d'exploitation	12 345	11 732	25 889	25 683
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	58 810	51 781	138 024	94 985
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	**140 754**	**152 211**	**279 264**	**502 977**
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	128 302	132 090	213 769	215 643
Pertes sur créances irrécouvrables	10 161	381	19 141	265 099
Autres dotations aux provisions	2 291	19 741	46 354	22 235

Libellé	S1 2016	2015	2014	2013
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	**112 358**	**137 253**	**413 841**	**484 130**
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	87 376	121 064	219 217	442 144
Récupérations sur créances amorties	9 754	14 780	123 732	23 479
Autres reprises de provisions	15 228	1 410	70 892	18 507
RESULTAT COURANT	**294 446**	**303 905**	**731 360**	**685 646**
Produits non courants	-	-	22 975	62 049
Charges non courantes	300	6 580	35 090	22 546
RESULTAT AVANT IMPOTS	**294 146**	**297 325**	**719 245**	**725 150**
Impôts sur les résultats	77 808	97 130	249 107	266 361
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**216 339**	**200 195**	**470 138**	**458 789**

ESG

Libellé	2015	2014	2013
+ Intérêts et produits assimilés	963 657	1 916 938	1 963 558
- Intérêts et charges assimilées	391 074	791 015	779 467
MARGE D'INTERET	**572 583**	**1 125 923**	**1 184 091**
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	**-**	**-**	**-**
+ Commissions perçues	93 383	181 861	160 528
- Commissions servies	3 669	6 539	5 164
Marge sur commissions	**89 714**	**175 323**	**155 364**
+ Résultat des opérations sur titres de transaction	-	-	200
+ Résultat des opérations sur titres de placement	112	9 989	1 480
+ Résultat des opérations de change	10 593	17 925	13 945
+ Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-	-
Résultat des opérations de marché	**10 704**	**27 914**	**15 625**
+ Divers autres produits bancaires	103 847	170 168	118 258
- Diverses autres charges bancaires	19 333	37 752	35 135
PRODUIT NET BANCAIRE	**757 516**	**1 461 575**	**1 438 202**
+ Résultat des opérations sur immobilisations financières	(221)	(100)	389
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	4 818	33 550	62 203
- Autres charges d'exploitation non bancaire	-	9 643	10 407
- Charges générales d'exploitation	443 471	888 699	784 976
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**318 642**	**596 683**	**705 413**
+ Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	3 373	110 039	(15 119)
+ Autres dotations nettes de reprises aux provisions	(18 110)	24 638	(4 648)
RESULTAT COURANT	**303 905**	**731 360**	**685 646**
RESULTAT NON COURANT	**(6 580)**	**(12 115)**	**39 504**
- Impôts sur les résultats	97 130	249 107	266 361
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**200 195**	**470 138**	**458 789**

TFT

Libellé	2015	2014	2013
Produits d'exploitation bancaire perçus	2 220 904	2 254 630	2 226 406
Récupérations sur créances amorties	48 599	123 732	23 479
Produits d'exploitation non bancaire perçus	75 281	50 460	112 771
Charges d'exploitation bancaire versées	(821 684)	(855 735)	(1 088 991)
Charges d'exploitation non bancaire versées	(55 003)	(35 090)	(22 546)
Charges générales d'exploitation versées	(768 722)	(750 675)	(689 991)
Impôts sur les résultats versés	(260 772)	(249 107)	(266 361)
Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	**438 604**	**538 216**	**294 769**
Variation de :			
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	(152 121)	(622 373)	(577 129)
Créances sur la clientèle	(1 016 518)	133 024	263 593
Titres de transaction et de placement	198 101	840 138	2 208 079
Autres actifs	(43 667)	(44 992)	(204 955)
Immobilisations données en crédit-bail et en location			
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	(1 256 299)	(428 314)	637 546
Dépôts de la clientèle	2 931 970	(397 891)	1 914 853
Titres de créance émis	(1 062 616)	1 602 158	(518 288)
Autres passifs	122 771	165 286	(28 851)
Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	**(278 378)**	**1 247 037**	**3 694 847**
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	**160 227**	**1 785 253**	**3 989 616**
Produit des cessions d'immobilisations financières	713 762	-	500
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	131 339	20 127	75 397
Acquisition d'immobilisations financières	(1 169 215)	(1 304 193)	(2 231 086)
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(417 771)	(500 949)	(103 542)
Intérêts perçus			
Dividendes perçus	59 827	37 597	34 895
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	**(682 058)**	**(1 747 418)**	**(2 223 835)**
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-	-
Emission de dettes subordonnées	1 043 331	-	-
Emission d'actions	-	-	-
Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-	-
Intérêts versés	-	-	-
Dividendes versés	(425 729)	(399 121)	(372 513)
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	**617 602**	**(399 121)**	**(372 513)**
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	**95 770**	**(361 287)**	**1 393 267**
TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	**2 089 058**	**2 450 408**	**1 057 140**
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	**2 184 829**	**2 089 121**	**2 450 408**

Etat des dérogations exercice 2015

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I- Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NEANT	NEANT
II. - Dérogations aux méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	NEANT	NEANT

Etat des changements de méthodes exercice 2015

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I- Changements affectant les méthodes d'évaluation II- Changements affectant les règles de présentation	NEANT	NEANT

Créances sur les établissements de crédit et assimilés exercice 2015

CREANCES	Bank Al Maghrib, Trésor public et Services des chèques postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2015	Total 31/12/2014
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	**1 651 745**	**871**	**68 228**	**270 811**	**1 991 655**	**2 074 603**
VALEURS RECUES EN PENSION	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**199 989**
- au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- à terme	-	-	-	-	-	199 989
PRETS DE TRESORERIE	**-**	**680 824**	**-**	**300 000**	**980 824**	**519 390**
- au jour le jour	-	265 164	-	-	265 164	300 000
- à terme	-	415 660	-	300 000	715 660	219 390
PRETS FINANCIERS	**-**	**90 959**	**-**	**-**	**90 959**	**160 000**
AUTRES CREANCES	**-**	**3 356**	**-**	**444**	**3 800**	**1 127**
INTERETS COURUS A RECEVOIR	**640**	**5**	**-**	**-**	**645**	**2 016**
CREANCES EN SOUFFRANCE	**-**	**-**	**4**	**-**	**4**	**3**
TOTAL	**1 652 385**	**776 015**	**68 232**	**571 255**	**3 067 887**	**2 957 129**

Créances sur la clientèle exercice 2015

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total	Total
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle	31/12/2015	31/12/2014
CREDITS DE TRESORERIE	**-**	**30 000**	**2 448 140**	**137 070**	**2 615 210**	**1 791 769**
- Comptes à vue débiteurs	-	-	936 506	36 622	973 128	767 374
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	231 432	-	231 432	149 546
- Crédits à l'exportation	-	-	11 687	-	11 687	12 368
- Autres crédits de trésorerie	-	30 000	1 268 515	100 448	1 398 963	862 481
CREDITS A LA CONSOMMATION	**-**	**-**	**1**	**755 040**	**755 041**	**728 835**
CREDITS A L'EQUIPEMENT	**-**	**-**	**1 104 063**	**-**	**1 104 063**	**1 010 009**
CREDITS IMMOBILIERS	**-**	**-**	**5 711 988**	**16 916 983**	**22 628 971**	**22 529 033**
AUTRES CREDITS	**-**	**98 233**	**3 967**	**3 674**	**105 874**	**34 779**
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
INTERETS COURUS A RECEVOIR	**-**	**7**	**6 265**	**5 333**	**11 605**	**30 571**
CREANCES EN SOUFFRANCE	**4 757**	**-**	**138 521**	**636 589**	**779 867**	**872 128**
- Créances pré-douteuses	-	-	730	189 164	189 894	288 592
- Créances douteuses	-	-	8 390	85 184	93 574	156 240
- Créances compromises	4 757	-	129 401	362 241	496 399	427 296
TOTAL	**4 757**	**128 240**	**9 412 945**	**18 454 689**	**28 000 631**	**26 997 124**

Créances sur la clientèle exercice 2014

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total	Total
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle	31/12/2014	31/12/2013
CREDITS DE TRESORERIE	**-**	**-**	**1 637 304**	**154 465**	**1 791 769**	**1 478 587**
- Comptes à vue débiteurs	-	-	738 279	29 095	767 374	739 492
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	149 546	-	149 546	58 586
- Crédits à l'exportation	-	-	12 368	-	12 368	9 577
- Autres crédits de trésorerie	-	-	737 111	125 370	862 481	670 932
CREDITS A LA CONSOMMATION	**-**	**-**	**-**	**728 835**	**728 835**	**748 731**
CREDITS A L'EQUIPEMENT	**-**	**-**	**1 010 009**	**-**	**1 010 009**	**803 977**
CREDITS IMMOBILIERS	**-**	**-**	**6 011 319**	**16 517 714**	**22 529 033**	**23 185 753**
AUTRES CREDITS	**-**	**-**	**3 967**	**30 812**	**34 779**	**48 212**
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
INTERETS COURUS A RECEVOIR	**-**	**-**	**19 902**	**10 669**	**30 571**	**12 694**
CREANCES EN SOUFFRANCE	**-**	**-**	**271 687**	**600 441**	**872 128**	**864 158**
- Créances pré-douteuses	-	-	107 919	180 673	288 592	175 023
- Créances douteuses	-	-	71 868	84 372	156 240	82 818
- Créances compromises	-	-	91 900	335 396	427 296	606 317
TOTAL	**-**	**-**	**8 954 188**	**18 042 936**	**26 997 124**	**27 142 112**

Créances sur la clientèle exercice 2013

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total	Total
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle	31/12/2013	31/12/2012
CREDITS DE TRESORERIE	**-**	**40 000**	**1 293 250**	**145 337**	**1 478 587**	**1 576 416**
- Comptes à vue débiteurs	-	-	670 672	68 820	739 492	616 536
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	58 586	-	58 586	43 175
- Crédits à l'exportation	-	-	9 577	-	9 577	6 994
- Autres crédits de trésorerie	-	40 000	554 415	76 517	670 932	909 711
CREDITS A LA CONSOMMATION	**-**	**-**	**-**	**748 731**	**748 731**	**788 540**
CREDITS A L'EQUIPEMENT	**-**	**-**	**803 977**	**-**	**803 977**	**696 007**
CREDITS IMMOBILIERS	**-**	**-**	**6 178 827**	**17 006 926**	**23 185 753**	**22 581 400**
AUTRES CREDITS	**-**	**46 015**	**2 197**	**-**	**48 212**	**308 548**
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
INTERETS COURUS A RECEVOIR	**-**	**-**	**3 953**	**8 741**	**12 694**	**11 174**
CREANCES EN SOUFFRANCE	**-**	**-**	**242 505**	**621 653**	**864 158**	**1 217 202**
- Créances pré-douteuses	-	-	-	175 023	175 023	561 909
- Créances douteuses	-	-	-	82 818	82 818	149 261
- Créances compromises	-	-	242 505	363 812	606 317	506 048
TOTAL	**-**	**86 015**	**8 524 709**	**18 531 388**	**27 142 112**	**27 179 287**

Titres de participation et emplois assimilés au 31 12 2015

Société	Secteur d'activité	Capital social	Valeur nominale	Nbre d'actions détenues	Taux de participation	Valeur comptable brute	Provisions	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice (en 1.000 DH)			Produits inscrits au CPC (en 1.000 DH)
									Date d'arrêté	Situation nette	Résultat net	
Participations dans des entreprises liées						**1 319 360**	**77**	**1 319 283**				**56 721**
MAROCLEASING	Crédit bail	277 676 800	100	944 417	34,01%	519 341	0	519 341	31/12/2014	811 688	56 115	14 166
ATLANTA	Assurance	601 904 360	10	6 019 844	10,00%	409 372	77	409 295	31/12/2014	1 103 130	101 099	9 030
SOFAC	Crédit à la consommation	165 952 100	100	1 099 992	66,28%	388 430	0	388 430	31/12/2014	234 585	38 039	16 808
MAGHREB TITRISATION	Titrisation de créances	5 000 000	100	12 167	24,33%	1 217	0	1 217	31/12/2014	15 339	4 655	1 217
CIH COURTAGE	Cabinet captif d'assurances	1 000 000	100	1 000 000	100,00%	1 000	0	1 000	31/12/2014	16 784	15 574	15 500
Autres titres de participations						**242 193**	**201 680**	**729 823**				**2 800**
NEW SALAM	Sté hôtelière	215 000 000	100	2 150 000	65,10%	140 000	140 000	0				
LE TIVOLI	Sté hôtelière	83 568 900	100	746 753	89,36%	67 856	40 000	27 856	31/12/2014	-556	-28 870	
PALM-BAY	Sté d'aménagement	100 000 000	1 000	85 000	85,00%	10 000	10 000	0				
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Monétique	100 000 000	100	70 000	7,00%	7 000	0	7 000	31/12/2014	169 113	40 260	2 800
LES HOTELS MAHD SALAM (ex SI NATHALIE)	Filiale immobilière	3 000 000	100	30 000	100,00%	5 194	5 194	0	31/12/2014	2 228	-64	
SICOPAR	Sté de travaux de construction	37 000 000	500	7 423	10,03%	3 737	3 737	0				
IDMAJ SAKAN	Immobilier	20 000 000	100	20 000	10,00%	2 000	0	2 000	31/12/2014	43 618	-3 014	
L'IMMOBILIERE INTERBANCAIRE	Siège GPBM	19 000 000	100	12 670	6,67%	1 267	0	1 267	31/12/2014	21 614	216	

Société	Secteur d'activité	Capital social	Valeur nominale	Nbre d'actions détenues	Taux de participation	Valeur comptable brute	Provisions	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice (en 1.000 DH)			Produits inscrits au CPC (en
SOCIETE DE BOURSE MSIN	Sté de bourse	10 000 000	100	10 000	10,00%	1 000	144	856	31/12/2014	8 562	-1 921	
SIDETSA	Sté hôtelière	6 100 000	100	9 150	15,00%	915	915	0				
INTERBANK	Monétique	11 500 000	100	6 900	6,00%	690	0	690 000	31/12/2014	13 639	140	
DAR AD-DAMANE	Sté de cautionnement	75 000 000	250	2 000	0,67%	500	0	500	31/12/2014	254 816	1 264	
FONDS DE GARANTIE DE DAR AD DAMANE	Fonds de garantie	-	-	-	-	750	750	0				
SED FES	Sté d'aménagement	10 000 000	100	5 000	5,00%	375	375	0				
IMEG C/C	Travaux informatiques	2 100 000	100	3 000	14,29%	300	300	0				
MAROCLEAR	Dépositaire central	20 000 000	1000	275	1,38%	275	0	275	31/12/2014	272 877	14 798,32	
RHOSN ENNAKHIL	Sté hôtelière	100 000	100	1 000	100,00%	200	200	0	31/12/2014	12	-24,12	
Ste marocaine de gestion des fonds de garantie des dépôts bancaires (SGFG)	Activités financières	1 000 000	100	588	5,88%	59	0	59				
SUD LUXE	Sté hôtelière	300 000	100	450	15,00%	45	45	0				
SIDI IFNI	Sté d'aménagement	100 000	100	200	20,00%	20	20	0				
SMIT	Sté d'aménagement	100 000 000	100	219	0,02%	10	0	10	31/12/2014	302 092	-4 961,43	
ADER-FES	Sté de développement régional	35 000 000	100	1	0,00%	0	0	0				
Emplois assimilés						**115 711**	**111**	**115 600**				
Dotations aux filiales						115 711	111	115 600				
TOTAL		**-**	**-**	**-**	**-**	**1 677 263**	**201 868**	**2 164 705**				**59 521**

Titres de participation et emplois assimilés au 31 12 2014

Société	Secteur d'activité	Capital social	Valeur nominale	Nbre d'actions détenues	Taux de participation	Valeur comptable brute	Provisions	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice (en 1.000 DH)			Produits inscrits au CPC (en 1.000 DH)
									Date d'arrêté	Situation nette	Résultat net	
Participations dans des entreprises liées						**822 136 500**	**0**	**822 136 500**				**28 066**
MAROCLEASING	Crédit bail	277 676 800	100	944 417	34,01%	519 341 139	0	519 341 139	31/12/2013	797 225	52 995	14 166
SOFAC	Crédit à la consommation	141 666 400	100	654 662	60,50%	300 578 661	0	300 578 661	31/12/2013	196 546	1 399	
MAGHREB TITRISATION	Titrisation de créances	5 000 000	100	12 167	24,33%	1 216 700	0	1 216 700	31/12/2013	10 684	1 441	
CIH COURTAGE	Cabinet captif d'assurances	1 000 000	100	1 000 000	100,00%	1 000 000	0	1 000 000	31/12/2013	15 109	11 616	13 900
Autres titres de participations						**242 134 118**	**201 536 472**	**40 597 646**				**9 090**
NEW SALAM	Sté hôtelière	215 000 000	100	2 150 000	65,12%	140 000 000	140 000 000	0				
LE TIVOLI	Sté hôtelière	83 568 900	100	746 753	89,36%	67 855 546	40 000 000	27 855 546	31/12/2013	-556	-28 870	
PALM-BAY	Sté d'aménagement	100 000 000	1 000	85 000	85,00%	10 000 000	10 000 000	0				
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Monétique	100 000 000	100	70 000	7,00%	7 000 000	0	7 000 000	31/12/2013	246 692	127 709	8 400
LES HOTELS MAHD SALAM (ex SI NATHALIE)	Filiale immobilière	3 000 000	100	30 000	100,00%	5 193 972	5 193 972	0	31/12/2013	2 293	-126	
SICOPAR	Sté de travaux de construction	37 000 000	500	7 423	10,03%	3 737 400	3 737 400	0				

Société	Secteur d'activité	Capital social	Valeur nominale	Nbre d'actions détenues	Taux de participation	Valeur comptable brute	Provisions	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice (en 1.000 DH)			Produits inscrits au CPC (en 1.000 DH)
IDMAJ SAKAN	Immobilier	20 000 000	100	20 000	10,00%	2 000 000	0	2 000 000	31/12/2013	46 632	2 588	
L'IMMOBILIERE INTERBANCAIRE	Siège GPBM	19 000 000	100	12 670	6,67%	1 267 000	0	1 267 000	31/12/2013	21 398	241	
SOCIETE DE BOURSE MSIN	Sté de bourse	10 000 000	100	10 000	10,00%	1 000 000	0	1 000 000	31/12/2013	10 483	-2 006	
SIDETSA	Sté hôtelière	6 100 000	100	9 150	15,00%	915 000	915 000	0				
INTERBANK	Monétique	11 500 000	100	6 900	6,00%	690 000	0	690 000	31/12/2013	24 999	11 350	690
DAR AD-DAMANE	Sté de cautionnement	75 000 000	250	2 000	0,67%	500 000	0	500 000	31/12/2013	224 529	1 211	
FONDS DE GARANTIE DE DAR AD DAMANE	Fonds de garantie	-	-	-	-	750 000	750 000	0				
SED FES	Sté d'aménagement	10 000 000	100	5 000	5,00%	375 000	375 000	0				
IMEG C/C	Travaux informatiques	2 100 000	100	3 000	14,29%	300 000	300 000	0				
MAROCLEAR	Dépositaire central	20 000 000	1000	275	1,38%	275 000	0	275 000	31/12/2013	258 079	18 110,20	
RHOSN ENNAKHIL	Sté hôtelière	100 000	100	1 000	100,00%	200 000	200 000	0	31/12/2013	-64	-13,70	
SUD LUXE	Sté hôtelière	300 000	100	450	15,00%	45 000	45 000	0				
SIDI IFNI	Sté d'aménagement	100 000	100	200	20,00%	20 000	20 000	0				
SMIT	Sté d'aménagement	100 000 000	100	219	0,02%	10 100	0	10 100	31/12/2013	307 054	-26 993,87	

Société	Secteur d'activité	Capital social	Valeur nominale	Nbre d'actions détenues	Taux de participation	Valeur comptable brute	Provisions	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice (en 1.000 DH)			Produits inscrits au CPC (en 1.000 DH)
ADER-FES	Sté de développement régional	35 000 000	100	1	0,00%	100	100	0				
Emplois assimilés						**110 657**	**110 657**	**0**				
Dotations aux filiales						110 657	110 657	0				
TOTAL		**-**	**-**	**-**	**-**	**1 064 381 275**	**201 647 129**	**862 734 146**				**37 156**

Titres de participation et emplois assimilés au 31 12 2013

Société	Secteur d'activité	Capital social	Taux de participation	Valeur comptable brute	Provisions	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice (en 1.000 DH)			Produits inscrits au CPC (en 1.000 DH)
							Date d'arrêté	Situation nette	Résultat net	
Participations dans des entreprises liées				**822 137**	**-**	**822 137**				**25 666**
MAROCLEASING	Crédit bail	277 676 800	34,01%	519 341	-	519 341	31/12/2012	785 879	60 407	14 166
SOFAC	Crédit à la consommation	141 666 400	60,50%	300 579	-	300 579	31/12/2012	195 146	10 656	
MAGHREB TITRISATION	Titrisation de créances	5 000 000	24,33%	1 217	-	1 217	31/12/2012	9 242	2 297	
CIH COURTAGE	Cabinet captif d'assurances	1 000 000	100,00%	1 000	-	1 000	31/12/2012	12 829	11 616	11 500
Autres titres de participations				**242 034**	**201 436**	**40 598**				**8 810**
NEW SALAM	Sté hôtelière	215 000 000	65,12%	140 000	140 000	-				
LE TIVOLI	Sté hôtelière	83 568 900	89,36%	67 856	40 000	27 856	31/12/2012	28 314	-13 065	
PALM-BAY	Sté d'aménagement	100 000 000	85,00%	10 000	10 000	-				
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Monétique	100 000 000	7,00%	7 000	-	7 000	31/12/2012	232 896	66 163	8 120
LES HOTELS MAHD SALAM (ex SI NATHALIE)	Filiale immobilière	3 000 000	100,00%	5 194	5 194	-	31/12/2012	2 419	-69	
SICOPAR	Sté de travaux de construction	37 000 000	10,03%	3 737	3 737	-				

Société	Secteur d'activité	Capital social	Taux de participation	Valeur comptable brute	Provisions	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice (en 1.000 DH)			Produits inscrits au CPC (en 1.000
IDMAJ SAKAN	Immobilier	20 000 000	10,00%	2 000	-	2 000	31/12/2012	44 043,84	6 509	
L'IMMOBILIERE INTERBANCAIRE	Siège GPBM	19 000 000	6,67%	1 267	-	1 267	31/12/2012	21 157	242	
SOCIETE DE BOURSE MSIN	Sté de bourse	10 000 000	10,00%	1 000	-	1 000	31/12/2012	12 488,86	-2 328	
SIDETSA	Sté hôtelière	6 100 000	15,00%	915	915	-				
INTERBANK	Monétique	11 500 000	6,00%	690	-	690	31/12/2012	25 148	11 678	690
DAR AD-DAMANE	Sté de cautionnement	75 000 000	0,67%	500	-	500	31/12/2012	223 318	1 091	
FONDS DE GARANTIE DE DAR AD DAMANE	Fonds de garantie	-	-	750	750	-				
SED FES	Sté d'aménagement	10 000 000	5,00%	375	375	-				
IMEG C/C	Travaux informatiques	2 100 000	14,29%	300	300	-				
MAROCLEAR	Dépositaire central	20 000 000	1,38%	275	-	275	31/12/2012	239 969	24 061,69	
RHOSN ENNAKHIL	Sté hôtelière	100 000	100,00%	100	100	-	31/12/2012	-50	-12,90	
SUD LUXE	Sté hôtelière	300 000	15,00%	45	45	-				
SIDI IFNI	Sté d'aménagement	100 000	20,00%	20	20	-				
SMIT	Sté d'aménagement	100 000 000	0,02%	10	-	10	31/12/2012	254 771	3 108,87	

Société	Secteur d'activité	Capital social	Taux de participation	Valeur comptable brute	Provisions	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice (en 1.000 DH)			Produits inscrits au CPC (en 1.000
ADER-FES	Sté de développement régional	35 000 000	0,00%	0	0	-				
Emplois assimilés				**111**	**111**	**-**				
Dotations aux filiales				111	111	-				
TOTAL		**-**	**-**	**1 064 281**	**201 547**	**862 734**				**34 476**

Immobilisations corporelles et incorporelles exercice 2015

Immobilisations	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**300 791**	**63 900**	**2 641**	**362 050**	**130 608**	**30 130**	**0**	**160 738**	**201 312**
- Droit au bail	**70 809**	700	1 051	**70 458**	100	0	0	100	70 358
- Immobilisations en recherche et développement		0	0			0	0		0
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	**225 482**	63 200	1 590	**287 092**	126 008	30 130	0	156 138	130 954
- Immobilisations incorporelles hors exploitation	**4 500**	0	0	**4 500**	4 500	0	0	4 500	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**1 509 883**	**79 445**	**9 202**	**1 580 127**	**938 054**	**67 962**	**5 572**	**1 000 444**	**579 682**
- IMMEUBLES D'EXPLOITATION	**567 636**	**24 569**	**6 399**	**585 806**	**247 384**	**19 767**	**3 135**	**264 016**	**321 790**
. Terrain d'exploitation	13 272	0	0	13 272	0	0	0	0	13 272
. Immeubles d'exploitation. Bureaux	552 711	23 699	6 399	570 011	246 225	19 666	3 839	262 052	307 959
. Immeubles d'exploitation. Logements de fonction	1 653	870	0	2 523	1 158	101	-705	1 964	559
- MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	**463 832**	**25 731**	**635**	**488 928**	**406 383**	**17 828**	**600**	**423 611**	**65 318**
. Mobilier de bureau d'exploitation	72 334	5 661	149	77 846	54 863	3 642	116	58 389	19 457
. Matériel de bureau d'exploitation	50 821	4 796	85	55 532	45 375	1 479	84	46 771	8 761
. Matériel Informatique	325 785	13 285	401	338 669	292 338	12 313	401	304 250	34 419
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	6 882	0	0	6 882	5 795	278	0	6 074	808
. Autres matériels d'exploitation	8 011	1 988	0	9 999	8 011	116	0	8 127	1 872
- AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	**478 415**	**29 145**	**2 168**	**505 392**	**284 288**	**30 367**	**1 837**	**312 817**	**192 575**

IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION	**901 719**	**297 308**	**41 319**	**1 157 707**	**143 417**	**8 386**	**3 735**	**148 069**	**1 009 639**
. Terrains hors exploitation	277 923	196 768	22 710	451 981	11 300	0	0	11 300	440 681
. Immeubles hors exploitation	580 768	71 827	18 609	633 986	110 261	5 026	3 740	111 546	522 439
. Mobilier et matériel hors exploitation	21 148	950	1	22 098	14 289	1 428	-2	15 719	6 379
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	21 880	27 763	0	49 643	7 568	1 932	-4	9 504	40 140
- ECART DE FUSION ACTIF	**2 994**	0	0	**2 994**	0	0	0	0	**2 994**
TOTAL	**2 715 387**	**440 654**	**53 162**	**3 102 878**	**1 212 080**	**106 478**	**9 307**	**1 309 251**	**1 793 628**

Plus ou moins values sur cessions ou retraits d'immobilisations exercice 2015

Immobilisation	valeur comptable brute	Cumul des amortissements et /ou des provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produit de la cession	Plus-value de cession	Moins-value de cession
Immobilisation corporelles hors exploitation	40 449	0	40 449	131 339	90 890	
Immobilisation incorporelles hors exploitation						
Immobilisation corporelles d'exploitation	9 195	6 334	2 861	0		2 861
Immobilisation incorporelles d'exploitation						
TOTAL	**49 644**	**6 334**	**43 310**	**131 339**	**90 890**	**2 861**

Dettes envers les établissements de crédit et assimilés exercice 2015

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total	Total
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc		31/12/2015	31/12/2014
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS	**-**	**-**	**88 813**	**23 254**	**112 067**	**79 504**
VALEURS DONNEES EN PENSION	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 300 205**
- au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- à terme	-	-	-	-	-	1 300 205
EMPRUNTS DE TRESORERIE	**-**	**400 000**	**-**	**-**	**400 000**	**400 000**
- au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- à terme	-	400 000	-	-	400 000	400 000
EMPRUNTS FINANCIERS	**-**	**327 457**	**-**	**-**	**327 457**	**333 052**
AUTRES DETTES	**-**	**47 929**	**-**	**-**	**47 929**	**30 418**
INTERETS COURUS A PAYER	**-**	**4 940**	**4 776**	**-**	**9 716**	**10 289**
TOTAL	**-**	**780 326**	**93 589**	**23 254**	**897 169**	**2 153 468**

Dépôts de la clientèle exercice 2015

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total	Total
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle	31/12/2015	31/12/2014
COMPTES A VUE CREDITEURS	-	139	4 378 712	9 029 014	13 407 865	11 982 465
COMPTES D'EPARGNE	-	-	4 633	4 150 548	4 155 181	3 737 544
DEPOTS A TERME	-	464 067	574 378	3 782 285	4 820 731	3 800 039
AUTRES COMPTES CREDITEURS	-	6 991	79 343	432 802	519 136	469 163
INTERETS COURUS A PAYER	-	1 880	4 014	50 604	56 498	38 228
TOTAL	-	473 077	5 041 080	17 445 253	22 959 411	20 027 440

Provisions exercice 2015

PROVISIONS	Encours 31/12/2014	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2015
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:	1 562 021	198 822	194 104	-	1 566 739
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	19	-	-	-	19
Créances sur la clientèle	1 186 435	191 120	178 109	-	1 199 446
Titres de placement et d'investissement	2 902	1 611	156	-	4 357
Titres de participation et emplois assimilés	201 648	221	-	-	201 869
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Autres actifs	171 018	5 870	15 839	-	161 048
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	256 589	34 262	30 012	-	260 839
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	1 593	208	511	-	1 290
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	206 275	31 558	9 907	-	227 926
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	48 722	2 496	19 594	-	31 624
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	1 818 610	233 084	224 116	-	1 827 578

Provisions exercice 2014

PROVISIONS	Encours 31/12/2013	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2014
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:	1 508 321	261 428	207 728	-	1 562 021
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	19	-	-	-	19
Créances sur la clientèle	1 174 472	210 884	198 921	-	1 186 435
Titres de placement et d'investissement	8 843	991	6 932	-	2 902
Titres de participation et emplois assimilés	201 548	100	-	-	201 648
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Autres actifs	123 440	49 453	1 875	-	171 018
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	299 005	46 897	89 313	-	256 589
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	21 246	643	20 297	-	1 593
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	215 266	45 172	54 163	-	206 275
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	62 493	1 082	14 853	-	48 722
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	1 807 326	308 325	297 041	-	1 818 610

Provisions exercice 2013

PROVISIONS	Encours 31/12/2012	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2013
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:	1 746 741	216 992	455 411	-	1 508 321
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	17	2	-	-	19
Créances sur la clientèle	1 400 890	213 515	439 933	-	1 174 472
Titres de placement et d'investissement	9 637	1 618	2 412	-	8 843
Titres de participation et emplois assimilés	202 467	111	1 030	-	201 548
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Autres actifs	133 731	1 745	12 036	-	123 440
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	284 152	22 505	7 652	-	299 005
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	21 855	381	990	-	21 246
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	195 900	19 366	-	-	215 266
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	66 398	2 758	6 662	-	62 493
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	2 030 803	239 495	463 063	-	1 807 326

Valeurs et sûretés reçues et données en garantie exercice 2015

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubrique de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées Autres titres Hypothèques Autres valeurs et sûretés réelles	 259 286 411 670 521 399 168	valeurs et sûretés reçues en garantie	ND
TOTAL	412 328 975		

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubrique du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées Autres titres Hypothèques Autres valeurs et sûretés réelles	2 000	valeurs et sûretés données ou reçues en garantie	
TOTAL	2 000		

Répartition du capital au 31 décembre 2015

Nom et prénom ou dénomination sociale	Adresse personnelle ou du siège social	Activité	Nbre d'actions ou de parts sociales détenues	Pourcentage du capital détenu	Pourcentage des droits de vote détenu
A - ACTIONNAIRES MAROCAINS					
MCM	Place My Hassan B.P 408 Rabat	HOLDING	17 530 419	65,88%	65,88%
SANAD (Holmarcom)	181 Bd d'anfa., Casablanca, 20000	ASSURANCES	1 372 267	5,16%	5,16%
ATLANTA (Holmarcom)	181 Bd d'anfa., Casablanca, 20000	ASSURANCES	1 518 447	5,71%	5,71%
HOLMARCOM	20, rue Mostafa El Maâni, CP : 20080, Casablanca	HOLDING	33 773	0,13%	0,13%
RMA WATANYA	83, av de l' Armée Royale, Casablanca	ASSURANCES	807 630	3,04%	3,04%
RCAR	Ryad Business Center Avenue Annakhil Hay Riad - B.P 2038 - Rabat	CAISSE DE RETRAITE	1 013 665	3,81%	3,81%
SCR	Tour ATLAS, Place Zellaqa, Casablanca	REASSURANCE	17 740	0,07%	0,07%
CDG	Place My Hassan B.P 408 Rabat	ETABLISSEMENT PUBLIC	255 465	0,96%	0,96%
DIVERS/ Flottant en bourse	-	-	4 059 079	15,25%	15,25%
Total			**26 608 485**	**100%**	**100%**

Affectation des résultats intervenue au cours de l'exercice 2015

ORIGINE	MONTANT	AFFECTATION	MONTANT
A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER		B. AFFECTATION DES RESULTATS	
. Report à nouveau	320 037	. Réserve légale	23 507
. Résultats nets en instance d'affectation		. Autres réserves (FACULTATIVE)	
. Résultats net de l'exercice	470 138	. Tantième	
. Prélèvements sur les réserves		. Dividendes	425 729
. Autres Prélèvements		. Autres affectations	
		. Report à nouveau	340 939
TOTAL A	**790 175**	**TOTAL B**	**790 175**

Affectation des résultats intervenue au cours de l'exercice 2014

ORIGINE	MONTANT	AFFECTATION	MONTANT
A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER		B. AFFECTATION DES RESULTATS	
. Report à nouveau	283 309	. Réserve légale	22 939
. Résultats nets en instance d'affectation		. Autres réserves (FACULTATIVE)	
. Résultats net de l'exercice	458 789	. Tantième	
. Prélèvements sur les réserves		. Dividendes	399 121
. Autres Prélèvements		. Autres affectations	
		. Report à nouveau	320 037
TOTAL A	**742 098**	**TOTAL B**	**742 098**

Affectation des résultats intervenue au cours de l'exercice 2013

ORIGINE	MONTANT	AFFECTATION	MONTANT
A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER		B. AFFECTATION DES RESULTATS	
. Report à nouveau	231 279	. Réserve légale	22 344
. Résultats nets en instance d'affectation		. Autres réserves (FACULTATIVE)	
. Résultats net de l'exercice	446 887	. Tantième	
. Prélèvements sur les réserves		. Dividendes	372 513
. Autres Prélèvements		. Autres affectations	
		. Report à nouveau	283 309
TOTAL A	**678 166**	**TOTAL B**	**678 166**

Datations et événements postérieurs à l'exercice 2015

I. DATATION

. Date de clôture (1) 31 décembre 2015

. Date d'établissement des états de synthèse (2) janvier 2015

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice
(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.

II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

Dates	Indications des événements
	. Favorables Néant ***.Défavorables*** Néant

BULLETIN DE SOUSCRIPTION FERME ET IRREVOCABLE N°…….
EMISSION D'OBLIGATIONS SUBORDONNEES CIH Bank

Destinataire :
[ ]
Date :
[ ]

Dénomination ou Raison sociale :
N° de compte :
Téléphone :
Code d'identité[1] :
Nom et Prénom signataire :
Siège social :
Adresse (si différente du siège social) :

Nom du teneur de compte :
Dépositaire :
Fax :
Qualité souscripteur[2] :
Nature de documents exigés :
Fonction :
Mode de paiement :

CARACTERISTIQUES DES OBLIGATIONS SUBORDONNEES

Emetteur	CIH Bank
Valeur nominale	100.000 dirhams
Nombre d'obligations émises	10 000 titres
Jouissance	15 décembre 2016
Echéance	15 décembre 2023 pour les tranches de maturité 7 ans et le 15 décembre 2026 pour les tranches de maturité 10 ans
Remboursement	In fine
Taux facial	• Tranche A non cotée : D'un plafond de 1 milliard de dirhams, à maturité 7 ans, à taux fixe, en référence au taux souverain de maturité 7 ans observé à partir de la courbe secondaire des taux des bons du Trésor qui sera publiée par Bank Al Maghrib en date du 1er décembre 2016, augmenté d'une prime de risque comprise entre 70pbs et 85pbs; • Tranche B non cotée : D'un plafond de 1 milliard de dirhams, à maturité 7 ans, à taux révisable annuellement en référence au taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe secondaire des taux de bons du Trésor qui sera publiée par Bank Al Maghrib en date du 1er décembre 2016 augmenté d'une prime de risque comprise entre 60pbs et 75pbs; • Tranche C non cotée : D'un plafond de 1 milliard de dirhams, à maturité 10 ans, à taux fixe, en référence au taux souverain de maturité 10 ans observé à partir de la courbe secondaire des taux des bons du Trésor qui sera publiée par Bank Al Maghrib en date du 1er décembre 2016, augmenté d'une prime de risque comprise entre 80pbs et 95pbs; • Tranche D non cotée : D'un plafond de 1 milliard de dirhams, à maturité 10 ans, à taux révisable annuellement en référence au taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe secondaire des taux de bons du Trésor qui sera publiée par Bank Al Maghrib en date du 1er décembre 2016, augmenté d'une prime de risque comprise entre 70pbs et 85pbs

- **Maturité 7 ans :**

	Tranche A Non cotée	Tranche B Non cotée
Nombre de titres demandés		
Montant global en dirhams		
Taux souscrit		

- **Maturité 10 ans :**

	Tranche C Non cotée	Tranche D Non cotée
Nombre de titres demandés		
Montant global en dirhams		
Taux souscrit		

Nous souscrivons sous forme d'engagement ferme et irrévocable à l'émission obligataire subordonnée CIH Bank à hauteur du montant total ci-dessus.

Nous avons pris connaissance que l'allocation se fera selon la méthode d'adjudication dite à la française avec priorité aux tranches C et D.

Nous autorisons par la présente notre dépositaire à débiter notre compte du montant correspondant aux obligations Subordonnées CIH Bank qui nous seront attribuées.

L'exécution du présent bulletin de souscription est conditionnée par la disponibilité des obligations Subordonnées CIH Bank.

Cachet et signature du souscripteur

Avertissement :
L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en obligations subordonnées est soumis au risque de non remboursement. Cette émission obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie si ce n'est l'engagement donné par l'émetteur.
Une note d'information visée par l'AMMC est disponible, sans frais, au siège social de l'émetteur, auprès de l'organisme chargé de recueillir les demandes de souscription et sur le site de l'AMMC»

1 Code d'identité : 2 Qualité du souscripteur	Registre de commerce pour les personnes morales, Numéro et date d'agrément pour les OPCVM **A** OPCVM **B** Compagnies financières **C** Etablissements de crédit **D** Entreprises d'assurance et de réassurance **E** Caisse de Dépôt et de Gestion **F** Organisme de retraite et de pension